

3 1761 06740924 3

MANDRIN

OUVRAGES DE M. FUNCK-BRENTANO

Membre de l'Institut

LIBRAIRIE HACHETTE

Légendes et Archives de la Bastille, avec une préface de VICTORIEN SARDOU. Un volume broché.

La Bastille des Comédiens, Le For-l'Evêque, avec 11 gravures. Un volume broché. Ouvrage couronné par la Société de l'Histoire du Théâtre et par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Le Drame des Poisons, avec une préface d'ALBERT SOREL, de l'Académie française. Un volume broché.

L'Affaire du Collier. Un volume broché.

La Mort de la Reine. Un volume broché.

Les Nouvellistes, en collaboration avec M. PAUL D'ESTRÉE. Un volume broché.

Figaro et ses devanciers, en collaboration avec M. PAUL D'ESTRÉE. Un volume broché.

L'Ancienne France : Le Roi. Un volume broché.

Mandrin, capitaine général des contrebandiers. Un volume broché. Ouvrage couronné par l'Académie française.

Les lettres de Cachet. Un volume broché.

Les Brigands. Un volume ,illustré en couleurs, broché.

L'Arsenal et l'Ile Saint-Louis, dans la collection « Pour connaître Paris » Un volume illustré, cartonné.

Bastille et Faubourg Saint-Antoine, dans la collection « Pour connaître Paris ». Un volume illustré, cartonné.

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A TOUS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

FR. FUNCK-BRENTANO

Membre de l'Institut

Les Origines, par FR. FUNCK-BRENTANO, Membre de l'Institut. Un volume.

Le Moyen Age, par FR. FUNCK-BRENTANO, Membre de l'Institut. Un volume.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

La Renaissance, par LOUIS BATIFFOL. Un volume.
Ouvrage couronné par l'Institut.

Le Grand Siècle, par JACQUES BOULENGER. Un volume.

Le XVIII[e] siècle, par G. STRYIENSKI. Un volume.
Ouvrage couronnè par l'Institut.

La Révolution, par LOUIS MADELIN, de l'Académie française. Un volume
Ouvrage couronné par l'Académie française. GRAND PRIX GOBERT.

L'Empire, par LOUIS MADELIN, de l'Académie française. Un volume *(En préparation)*.

La Restauraiton et la Monarchie de Juillet, par J. LUCAS-DUBRETON.

La II[e] République et le Second Empire, par RENÉ ARNAUD.

La III[e] République, par RAYMOND RECOULY. Un volume.

ÉDITIONS PIERRE LAFITTE.

Rosette, en collaboration avec M. ANDRÉ DE LORDE. Un volume in-4, avec illustrations d'ANTOINE WATTEAU, broché ou cartonné.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE

FRANTZ FUNCK-BRENTANO
MEMBRE DE L'INSTITUT

MANDRIN

Ouvrage couronné par l'Académie française



SIXIÈME ÉDITION

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN. PARIS


LIBRARY
MAY 6 1966

PRÉFACE

A LA TROISIÈME ÉDITION

Les premières éditions de ce livre ont été accueillies avec une faveur due, non au mérite du biographe, mais aux exploits du héros ; une fois de plus, toute la presse s'est occupée du célèbre contrebandier ; de nouvelles pièces de théâtre ont été inspirées par ses faits et gestes[1] ; jusque dans les pays étrangers, on s'est pris de sympathie pour lui. L'Académie française, vertueuse et réservée, s'est elle-même laissé convaincre et a couronné cette histoire du bandit, en lui décernant un prix qui, un peu plus, eût été un prix Montyon.

Depuis notre première édition, de nouveaux documents relatifs à Mandrin ont été signalés. Le plus important d'entre eux est un « Mémoire pour servir à l'histoire de la campagne de Mandrin dans le

1. Emile Roudié, *Une aventure de Mandrin* (Mandrin à Rodez), comédie en vers représentée sur le théâtre des Célestins, à Lyon, en mars 1911.

J.-B. Girod, *Un exploit de Mandrin* (Mandrin à Roanne), comédie en vers, Roanne, 1911.

duché et le comté de Bourgogne en 1754 et 1755 », par un officier, chevalier de Saint-Louis, nommé d'Arceville[1]. Ce curieux récit, dû à un contemporain, spectateur et acteur du drame, nous a été communiqué par notre confrère et ami Jean Lemoine, bibliothécaire au ministère de la Guerre[2]. Il a été utilisé dans la refonte de cette édition nouvelle, ainsi que d'autres textes négligés jusqu'à ce jour.

Les pages qui suivent ont été allégées de l'appareil d'érudition qui se trouve dans les éditions précédentes : c'est à celles-ci qu'on aurait donc soin de se reporter pour la justification documentaire, car nous avons eu à cœur de n'avancer aucun fait qui n'eût son fondement dans un texte précis.

Nous tenons à renouveler à M. Octave Chenavaz l'expression de notre profonde et inaltérable reconnaissance pour le concours inappréciable que son érudition et son obligeance nous ont apporté avec un inlassable dévouement.

Fr. F.-B.

Montfermeil, S.-et-O., mai 1911.

1. *Bibliothèque du ministère de la Guerre*, A¹ m. 150.
2. Publié dans la Collection illustrée *Mémoires et Souvenirs*, de la librairie Arthème Fayard, *Mandrin et les contrebandiers. Mémoires inédits*, Paris, s. d. 1910 , in-8, p. 127-148.

LOUIS MANDRIN

CAPITAINE GÉNÉRAL DES CONTREBANDIERS

PREMIÈRE PARTIE

LES FERMES GÉNÉRALES

I

LES FERMIERS GÉNÉRAUX[1]

Le gouvernement de l'ancien régime affermait à une compagnie financière la levée des contributions indirectes : c'est ce qu'on nommait les Fermes générales, la concession en étant faite « généralement » pour tout le royaume.

L'organisation des Fermes générales remontait à Colbert. Ce grand ministre avait trouvé la perception

1. *Encyclopédie méthodique.* — [Ange Goudar], *Testament politique de Louis Mandrin ;* Genève, 1755, pet. in-12. — [Darigrand], *l'Anti-financier ;* Amsterdam, 1763, in-18. — Anonyme, *Sur les finances, ouvrage posthume de Pierre André ;* Londres, 1755, in-8°. — Necker, *Compte rendu au Roi* (janv. 1781); Paris, 1781, in-4°. — Sénac de Meilhan, *Du Gouvernement, des mœurs...* Hambourg, 1795, in-8°. — P. Clément et A. Lemoine, *M. de Silhouette, Bouret et les derniers fermiers généraux ;* Paris, 1872, in-16. — A. Delahante, *Une famille de finance au XVIII[e] siècle ;* 2[e] éd., Paris, 1881, 2 vol. in-8°. — E. Grimaud, *Lavoisier,* 1743-1794 ; Paris, 1888, in-8°. — H. Thirion, *La Vie privée des Financiers au XVIII[e] siècle ;* Paris, 1895, in-8°.

des « deniers du roi » dans la plus pittoresque confusion. Un contrôle exact était impossible. Colbert résolut de confier la levée des impôts indirects à une seule compagnie. Le 26 juillet 1681, un syndicat de capitalistes, comme on dirait aujourd'hui, une société de « partisans », comme on disait alors, afferma, pour une durée de six ans, moyennant une redevance annuelle de 56 670 000 livres, les droits de traite (c'est-à-dire de douane et de circulation), les droits de gabelle, d'aides et de domaines (ces derniers représentant les revenus produits par les domaines propres du roi).

Ces baux furent renouvelés de six ans en six ans, jusqu'à l'année 1726, où la compagnie des Fermes générales fut définitivement organisée. En 1730, on y joignit la perception de l'impôt sur le tabac.

La compagnie des Fermes se composa de quarante membres depuis le jour où elle fut constituée, c'est-à-dire depuis le 26 juillet 1681, jusqu'au bail Henriet, signé le 19 août 1756. Le nombre des fermiers généraux fut alors porté à soixante. En 1780, il fut ramené au chiffre primitif. On n'était admis à prendre place parmi les quarante — il ne s'agit pas de l'Académie française — que si l'on était pourvu au préalable, par le roi, d'un bon de fermier général.

Ce « bon », on devine comment il était donné : « Les Fermes sont livrées à l'avidité des courtisans », écrivait le marquis d'Argenson. Et l'on devine aussi avec quelle ardeur il était sollicité, ce brevet, auquel s'attachait la fortune. Plusieurs mois à l'avance, les quémandeurs affluaient. Chacun faisait agir ses relations ; les influences se mettaient aux enchères. « Quand il vaque quelque place de fermier général, note d'Argenson, la Cour y nomme, ou plutôt la vend... On a prétendu quelquefois y nommer des sujets sur leurs mérites : ce sont des apparitions rares, à la suite de quelque long ministère

des finances, et cela même n'est jamais exempt de cabales, de faveurs et de paraguantes. »

En 1749, on vit cinq mille candidatures pour une douzaine de places vacantes. « Tout le monde est à Compiègne pour entrer dans les Fermes, écrit d'Argenson, il y a même des tentes pour coucher quantité de gens. »

Les bénéfices que les fermiers généraux prélevaient sur la levée des impôts confondent l'imagination.

« Un petit nombre d'individus, note Sénac de Meilhan, a partagé la cinquantième, puis la soixantième partie de toute la richesse nationale. Chaque province a contribué annuellement environ d'un million de son numéraire à cette étonnante profusion. Qu'on juge du luxe qu'elle a dû produire dans la capitale, du desséchement qu'elle a causé dans les provinces. »

Après avoir passé en revue les grandes fortunes acquises par les fermiers généraux, Sénac de Meilhan ajoute : « Les auteurs, qui ont le plus déclamé contre les profits de la Ferme, n'ont peut-être pas imaginé qu'ils puissent s'élever à la somme immense que présente ce tableau. »

Ces fortunes ne se faisaient pas de rien. Joseph Prudhomme aurait dit qu' « elles étaient faites de la sueur du peuple ». Au reste les financiers affirmaient que « le paysan devait être accablé d'impôts pour être soumis, et qu'il fallait appauvrir la noblesse pour la rendre docile[1] ».

⁂

Il importe d'être fixé sur le caractère de ces financiers, de qui les fortunes, à l'ébahissement des contemporains, poussaient aussi vite que des champignons.

1. « Traité de politique », par le marquis d'Argenson. *Archives des Affaires étrangères*, ms. France 502, f. 79.

Ce fut, jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle, une singulière classe d'individus. Héritière des idées du moyen âge, la société de l'ancien régime méprisa longtemps et repoussa les financiers. Un « honnête homme » ne se faisait pas « publicain ». Aussi les spéculateurs, qui surgirent au commencement du XVIII[e] siècle, furent-ils de vrais aventuriers, sortis on ne savait d'où, dépourvus d'éducation, de scrupules et de mœurs ; des condottieres de l'argent[1]. Le Turcaret de Le Sage fut leur copie fidèle.

Le fermier général Bragouze avait été garçon barbier ; il avait épousé une blanchisseuse, de qui le propre laquais disait :

« C'est une blanchisseuse de fin linge, qui est tombée sans se blesser d'un quatrième dans un carrosse. »

Après s'être ruiné, Bragouze se sauva en Suisse :

> Des sabots à ses pieds, en justaucorps de bure,
> Et remis en un mot en la triste figure
> Où jadis il parut quand il était venu.

Perrinet de Jars avait été marchand de vin ; Darlus, marchand de drap ; de même que Lemonnier, qui avait épousé une fille d'auberge ; Haudry, ancien rat de cave, avait pris pour femme une couturière ; Gaillard de la Bouëxière, Tessier, Durand de Mezy, étaient d'anciens laquais ou des fils de laquais :

> Gens dont plus des deux tiers ont porté les couleurs,
> Qui, grâce aux saints d'enfer, l'intérêt et l'usure,
> Sont à présent de gros seigneurs.

Les plus somptueuses habitations étaient les leurs. Grimod de la Reynière bâtissait, rue de la Bonne-Morue, l'hôtel actuel de « l'Épatant », où ses chevaux avaient des mangeoires d'argent ; Brissard achetait à Paris l'hô-

1. Necker, *Compte rendu*, éd. or., p. 40.

el d'Armenonville et il habitait, aux environs de Versailles, une « sorte de palais enchanté » ; Dupin faisait l'acquisition du fameux hôtel Lambert, décoré par Le Sueur et par Le Brun ; en Touraine, il s'installait comme un roi dans le château de Chenonceaux ; Faventines possédait les châteaux de Saint-Brix, de Lantoure, de la Cagalaise, de Mirabel ; il avait un pied-à-terre à Puteaux. Dans ce « pied-à-terre » se trouvaient 140 matelas, dont 95 à l'usage de la domesticité.

Il leur fallait aussi des « petites maisons ». Elles se cachaient dans les environs de la ville, ou à Paris même, en quelque quartier écarté ; bonbonnières rehaussées d'or, doublées de soie et de satin.

Le fermier général Villemur était un marquis de Carabas ; mais ses domaines ne se composaient pas de champs, ils se composaient de palais. Louis XV se rendait à Compiègne en longeant les boulevards ; il admirait les constructions magnifiques qui sortaient de terre comme en pays enchanté :

« A qui cet hôtel?

— Sire, à Villemur.

— Et celui-ci?

— A Villemur.

— Et cet autre?

— Sire, à M. de Villemur. »

Louis XV cessa de questionner.

Ces maisons de féerie recevaient du peuple le nom de « folies », la Folie Beaujon, la Folie Boutin, la Folie Saint-James, la Folie la Bouëxière.

Le luxe des « partisans » était tapageur, il éclaboussait.

D'Épinay, Haudry, d'Aucourt, Daugny se ruinèrent en plaisirs. Beaujon dépensait 200 000 livres par an pour que chaque soir de jeunes et jolies femmes, en toilettes brillantes, vinssent autour de son lit, lui faire des

contes, jolier et chanter jusqu'à ce qu'il fût endormi : les « berceuses de M. Beaujon ».

Le plus célèbre de ces princes de l'or fut Michel Bouret, le « grand Bouret », comme l'appelle Diderot. Mme de Genlis, sa filleule, décrit son faste et ses extravagances.

Nos financiers gardaient cette morgue des parvenus dont il est si difficile de se décrasser. « Les fermiers généraux, écrit le marquis d'Argenson, ont tous la tête bien haute. Ils ne rendent plus de visites, à l'exemple de M. le chancelier et des ministres. » L'envie se semait autour d'eux.

Dans un livre qui eut beaucoup de retentissement, l'avocat Darigrand écrit en 1763 : « Est-il possible qu'on voie tranquillement toutes les plus grandes maisons soutenues par l'or des financiers, les seules maisons riches être les maisons des financiers, alliées aux financiers ou d'origine financière? » On leur reprochait d'abuser de leur situation dans l'État, de commander au monarque, d'obliger les pouvoirs publics à faire des lois à leur mesure. « Comme celui qui a l'argent, dit Montesquieu, est toujours le maître de l'autre, le traitant se rend despotique sur le prince même : il n'est pas législateur, mais il le force à donner des lois. »

D'ailleurs, comment les fermiers généraux pouvaient-ils devenir aussi riches? Et l'on allait à l'explication la plus simple.

Pendant le séjour de M. d'Alembert à Ferney, où était M. Huber, on proposa de faire, chacun à son tour, un conte de voleur. M. Huber fit le sien, qu'on trouva fort gai ; M. d'Alembert en fit un autre qui ne l'était pas moins. Quand le tour de M. de Voltaire fut venu :

« Messieurs, leur dit-il, il y avait une fois un fermier général... Ma foi, j'ai oublié le reste ! » (Duclos.)

On citait les termes de l'édit de mars 1716, portant

création d'une Chambre de justice pour la recherche des exactions commises par les financiers. « Ils ont détourné la plus grande partie des deniers qui devaient être portés au Trésor royal, disait le Régent. Les fortunes immenses et précipitées de ceux qui se sont enrichis par ces voies criminelles, l'excès de leur luxe et de leur faste, qui semble insulter à la misère de la plupart de nos sujets, sont déjà une preuve manifeste de leurs malversations. » Ladite Chambre de justice avait contraint les « partisans » à remettre 219 millions dans les caisses du roi. Douze années plus tard les « pillards généraux », comme le peuple en était arrivé à les nommer, avaient été condamnés à une autre restitution de 40 millions.

On contait l'histoire de Brissart, le fermier général, arrêté dans le bois de Bondy en chaise de poste : la voiture était si chargée d'or que plusieurs chevaux avaient de la peine à la traîner ; il allait abriter ses trésors au delà des frontières. On donnait comme exemple Préaudeau. Il venait de faire une banqueroute de 4 millions et avait réussi à gagner l'Angleterre, ses malles bondées de valeurs. Nombre de ses créanciers étaient ruinés ; mais lui, dans sa propriété de Gravelane, au comté d'Essex, menait une existence tranquille et opulente de « gentleman farmer ».

... Ces scélérats, colosses de puissance,
Abhorrés des mortels, nourris de leur substance,
Formés d'un sang obscur, nés de la vanité,
Instruits par l'ignorance et la brutalité,
Ces monstres odieux, en proie à tous les vices [1]...

Ici le poète, sur les ailes de Pégase, se laisse peut-être emporter un peu loin.

1. *La Mandrinade*, éd. Rochas, p. 106

*
* *

A l'époque où se place ce récit, les fermiers géneraux ne régissaient directement que les « entrées » de Paris, les traites, les gabelles et le tabac. Ils avaient, dans les diverses provinces, sous-affermé les aides et les droits domaniaux à des financiers de moindre envergure et que l'on nommait les « sous-fermiers ». Ces derniers étaient plus précisément les « maltôtiers ».

L'opulence des sous-fermiers, bien que moindre que celle des fermiers généraux, heurtait davantage encore le peuple, parce qu'elle était répandue en province et se trouvait plus près de lui. Pour 40 fermiers généraux, il y avait 200 à 250 sous-fermiers.

Puis l'armée nombreuse des buralistes, des commis et des employés. En ses fameuses remontrances au roi, présentées au nom de la Cour des Aides, le 6 mai 1775, Malesherbes s'exprimait ainsi :

« Il est une tyrannie dont il est possible que Votre Majesté n'ait jamais entendu parler et qui cependant est insupportable au peuple, parce qu'elle est sentie par tous les citoyens du dernier état, par ceux qui vivent tranquillement de leur travail et de leur commerce : elle consiste en ce que chaque homme du peuple est obligé de souffrir journellement les caprices, les hauteurs, les insultes même des suppôts de la Ferme. On n'a jamais fait assez d'attention à ce genre de vexations, parce qu'elles ne sont éprouvées que par des gens obscurs et inconnus. En effet, si quelques commis manquent d'égards pour des personnes considérées, les chefs de la Finance s'empressent de désavouer leurs subalternes et de donner satisfaction : et c'est précisément par ces égards pour les Grands, que la Finance a eu l'art d'assujettir à un despotisme sans bornes et sans frein tous les hommes sans protection. Or, la classe des

ıommes sans protection est certainement la plus nom-
ɔreuse dans votre royaume ; et ceux qui ne paraissent
ɔrotégés par personne sont ceux qui ont plus de droit
ı la protection immédiate de Votre Majesté. »

Le chevalier de Goudar résumait l'opinion générale :
« Parce que 40 personnes ont les Fermes de l'État,
ɪ00 000 ménagers ne peuvent pas subsister ; parce que
ɜ00 maltôtiers regorgent des choses superflues, trois
nillions de sujets manquent des choses nécessaires.
Toutes les richesses de l'État vont se perdre dans leurs
offres. On compte les Fermiers par le nombre de leurs
nillions. Il n'y a que ces gens-là qui soient opulents ; ils
nt chez eux le bien de tout le royaume. »

II

LES CONTRAINTES[1]

Non seulement les produits du sol, le vin, le sel, le tabac, la fabrication et le transport des marchandises, les ventes et les transactions, étaient frappés de droits onéruex; mais ceux-ci étaient levés arbitrairement à la fantaisie des commis et des employés de la Ferme, sans qu'aucun contrôle ou vérification fût possible. Les tarifs que la Ferme exigeait avaient été fixés par des ordonnances royales et par des déclarations du Conseil; mais le nombre en était infini, la variété et la contradiction en faisaient un chaos inextricable. « Il fallait la vie d'un homme très laborieux pour en connaître seulement une partie. » Or les fermiers généraux n'avaient fait imprimer que ceux de ces édits, arrêts et ordonnances, qui leur étaient favorables. A l'égard des autres, le contribuable était dans une ignorance complète.

1. [Malesherbes], *Remontrances... que présentent au roi... les gen tenans sa Cour des Aides à Paris* ; Paris, en la Cour des Aides, 1 6 mai 1775, in-12. — Necker, *Compte rendu présenté au roi au mo de janvier* 1781 ; Paris, 1782, in-4°. — [Darigrand], *L'Anti-finan cier*, éd. citée. — Fr. Véron de Forbonnais, *Recherches et consid rations sur les Finances de la France* ; Liége, 1758, 6 vol. in-12. — P. Boiteau, *État de la France en* 1789, éd. citée. — H. Taine, *L'A cien régime*, éd. diverses.

Il doit payer ce qui lui est réclamé ; il doit payer sans justification, ni contrôle.

Veut-il un reçu, il n'a que cette réponse :

« Cela est inscrit dans le grand livre. »

« Le code de la Ferme générale, dit Malesherbes, est immense et n'est recueilli nulle part. C'est une science occulte. Il faut que le particulier s'en rapporte au commis même, son adversaire et son persécuteur. »

Adversaire et persécuteur ! Malesherbes a mis le doigt sur la plaie.

Au contraire de ce qui se passe de nos jours, où le douanier, qui lève un droit quelconque, se montre naturellement équitable parce qu'il n'a aucun intérêt personnel dans la perception ; — sous le régime des Fermes, depuis les quarante financiers qui se trouvaient au sommet, jusqu'aux plus modestes employés qui en formaient les moindres rouages, chacun avait un intérêt personnel à faire produire aux impôts le plus possible.

« J'ose avancer, conclut Darigrand, qu'il ne se contrôle peut-être pas la moitié des actes où le fermier ne perçoive au delà de ce qui lui est légitimement dû. »

Aussi, que de procès devant une infinie variété et un nombre infini de juridictions : tribunaux d'élection, de greniers à sel, juges des traites, juges de la marque des fers, tribunaux des intendances, des subdélégations, bureaux du Conseil... Le contribuable avait-il gain de cause devant l'une ou l'autre de ces juridictions, les fermiers généraux faisaient appel devant le Conseil du roi. Quel était le particulier qui, du fond des provinces, dans l'état des communications, était à même de suivre un appel, à Paris, devant le Conseil du roi? Le plus souvent, tout en maugréant, il se résignait à son sort. Et, d'aventure, le contribuable s'engageait-il dans le dédale des procédures : les fermiers généraux avaient un conseil d'avocats qui s'entendaient à l'y faire

circuler indéfiniment. « A-t-on fait la liste, écrit Darigrand, de tous les malheureux que ces procès ont ruinés? »

Encore les fermiers généraux avaient-ils obtenu, pour juger les affaires où ils étaient mêlés, des juridictions spéciales, à leur dévotion. Ils prétextaient que les tribunaux réguliers témoignaient de trop de partialité en faveur des contribuables.

Aussi nos financiers et leurs « suppôts », — c'est l'expression consacrée — sont-ils devenus pour le peuple des tyrans redoutés. A la moindre observation, les employés des Fermes menacent le malheureux contribuable d'un procès-verbal de rébellion ; lequel procès-verbal est d'autant plus à craindre que les employés y mettront ce qu'ils voudront et que, devant les tribunaux, leur seule déposition fera la preuve aux yeux des magistrats.

Quant aux délits commis vis-à-vis de la Ferme, comment sont-ils punis? « Pour arrêter la fraude, écrit Montesquieu, les traitants ont des moyens de vexation extraordinaires. » Selon Necker, les lois pénales que la Ferme a obtenues sont « ineptes et barbares ». Ces lois sont si ineptes et si barbares que les tribunaux réguliers ne peuvent se résoudre à les appliquer ; aussi les fermiers généraux leur reprochaient-ils de ne pas être équitables. Malesherbes le redit au roi : « On vous expliquera la cause de cette prétendue partialité, en *avouant* que les droits sont si rigoureux et les règlements pour la régie si contraires à l'ordre judiciaire, que ces règlements ne peuvent être bien observés. »

Conséquences fatales du système ; entendez Adam Smith : « Là où le revenu est en ferme, là sont les lois les plus sanguinaires[1]. »

1. *Richesse des nations*, éd. Garnier, V, 2.

Par un abominable vice d'organisation, le produit des amendes encourues par ceux qui avaient enfreint les édits bursaux, et les effets confisqués sur eux, étaient distribués, pour un tiers aux fermiers généraux eux-mêmes, pour un tiers au chef des employés et des commis qui avaient découvert le délit et dressé les procès-verbaux, pour un tiers enfin à ces employés et à ces commis. Or, devant les tribunaux de la Ferme, un procès-verbal signé de deux commis faisait la preuve sans contradiction possible. Ces procès-verbaux, qui causaient parfois des ruines, en enrichissaient les auteurs. « A la fin de l'année, les fermiers généraux et leurs stipendiés partagent entre eux les dépouilles de mille familles, qu'eux, ou leurs adhérents, ont légalement ou illégalement écrasées[1]. » Helvétius refusa l'argent de ces confiscations ; mais Helvétius était un philosophe, un original.

On conserve par centaines des documents semblables à cette lettre qui est aux Archives du ministère de la Guerre, où l'on voit de joyeux fermiers généraux, tels que Bouret d'Érigny et Dupin, déclarer que le dragon du roi, Claude-Joseph Maire, condamné aux galères pour contrebande, ne mérite aucune grâce, malgré la requête pressante que les officiers, ses chefs, ont introduite en sa faveur[2].

L'intendant de Flandre écrivait en 1740 : « La quantité des pauvres dépasse celle des gens qui peuvent vivre sans mendier... et les recouvrements se font avec une rigueur sans exemple ; on enlève les habits des pauvres, leurs derniers boisseaux de froment, les loquets des portes... »

Qui ne connaît l'aventure si bien contée par Jean-

1. *Sur les finances*, p. 10, note.
2. *Archives de la Guerre*, ms. 3406, n° 100.

Jacques? Il se trouvait en Dauphiné, le pays de Mandrin. A la recherche des sites pittoresques, il s'était égaré loin des sentiers battus. Rousseau était las, il avait faim. Il avise une maison de peu d'apparence, la seule des environs. Il entre, demande à manger. Un vieil homme, d'un air défiant, lui offre du lait écrémé et du pain d'orge rempli de paille. Rousseau dévore le tout, lait, pain, paille. Son appétit, son air avenant, inspirent confiance au paysan :

« Je vois bien que vous êtes un bon jeune honnête homme et que vous n'êtes pas là pour me vendre. »

Rousseau ne comprenait pas. Cependant le paysan, qui avait disparu par une trappe, ne tarda pas à revenir avec un bon pain bis de pur froment, un jambon appétissant et une bouteille aux hanches rebondies, de la physionomie la plus réjouissante ; des œufs battus dans du beurre frais firent une omelette admirable.

Au moment de partir, le touriste voulut payer. Nouvel effroi du bonhomme. Mais de quoi avait-il peur?

« Il prononça en frémissant ces mots terribles de « commis » et de « rats de cave ». « Il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause de la taille, et qu'il serait un homme perdu si l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim. »

« Ce fut là le germe, conclut notre philosophe, de cette haine inextinguible qui se développa depuis dans mon cœur contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. Cet homme, quoiqu'aisé, n'osait manger le pain qu'il avait gagné à la sueur de son front et ne pouvait éviter sa ruine qu'en montrant la même misère qui régnait autour de lui. Je sortis de sa maison aussi indigné qu'attendri, et déplorant le sort de ces belles contrées à qui la nature n'a prodigué ses dons que pour en faire la proie des barbares publicains. »

Rousseau était le commensal d'un de ces publicains ; il était le précepteur de son fils. Il s'agit de Dupin, que nous venons de voir refuser à un capitaine de dragons la grâce d'un de ses hommes coupable d'une fraude légère.

En parlant de la table de Dupin, Rousseau écrivait : « On s'y engraisse étonnamment. »

*
* *

De toutes les contributions qui pesaient sur le peuple, la plus impopulaire était celle qui frappait le sel, nous voulons dire la gabelle, l'odieuse gabelle. Dans les provinces les plus imposées, non seulement le sel, objet de première nécessité, était onéré de droits qui en augmentaient jusqu'à vingt-quatre et à trente fois le prix réel, mais chacun était obligé d'acheter annuellement une quantité déterminée de sel, pour lui et pour chacun des membres de sa famille. Darigrand, ancien employé aux gabelles, met sous nos yeux ce tableau :

« Dans ce village, une famille toute en larmes défend contre les huissiers les haillons qui la couvrent ; déjà une voiture est chargée d'une vingtaine de gerbes de blés, glanées par les enfants : elles étaient destinées à nourrir ces infortunés le mois de décembre. Ces malheureux n'ont pas été assez opulents pour saler leur soupe, et on a décerné contre eux une contrainte pour la quantité qu'on a jugé qu'ils auraient dû consommer de sel. Il se fait des milliers d'exécutions pareilles dans le royaume ; et à peine les meubles vendus suffisent-ils pour payer les frais. »

En 1787, le comte de Provence disait devant les Notables :

« Les effets de cet impôt sont si effrayants qu'il n'est pas de bon citoyen qui ne voulût contribuer, fût-ce d'une partie de son sang, à l'abolition d'un pareil régime. »

III

LES CONTREBANDIERS

Au détriment et par haine de la Ferme, se développa la contrebande. Elle introduisait en France les étoffes, les mousselines, les toiles de coton, les draps étrangers, les soies pures ou mêlées d'or et d'argent qui venaient de Chine, les tissus des Indes alors très recherchés, les toiles de Mulhouse, ce que l'on nommait les toiles peintes ; ainsi que la cochenille et les écorces d'arbres à l'usage des teinturiers : objets dont les fermiers généraux tiraient grand profit. Par la frontière suisse pénétraient les montres et la bijouterie de Genève.

Ces divers articles formaient ce qu'on appelait la « contrebande fine ».

Puis la contrebande ordinaire qui portait surtout sur le tabac[1].

On ajoutera les livres de piété à l'usage des protestants.

Il s'était formé sur les frontières, particulièrement en Dauphiné et en Savoie, une véritable population de

1. Ces détails, et une grande partie de ceux qui suivent, sont tirés d'un mémoire de Gaspard-Moïse de Fontanieu, intendant du Dauphiné, mémoire rédigé en 1732. *Bibl. nat.*, ms. franç. 8476, f. 65 sq.

contrebandiers, au sein de laquelle cette profession se transmettait héréditairement. Les enfants y étaient préparés dès l'âge le plus tendre, sous les yeux de leurs parents. On ne leur enseignait pas d'autre métier, — métier sur lequel les fermiers généraux et leurs représentants dans les provinces répandaient leurs malédictions, mais pour lequel le peuple avait beaucoup d'estime.

« Les contrebandiers lèsent les droits du roi », disait la maltôte.

— Que non, répondaient les bonnes gens, ils ne lèsent que les droits des fermiers généraux. »

Sur les confins du Dauphiné et de la Savoie, se groupaient des villages où la contrebande était devenue l'industrie locale. Les principaux centres en étaient la Côte-Saint-André, gros bourg voisin de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, où naquit Mandrin, Saint-Genix d'Aoste, les Echelles, le Pont-de-Beauvoisin. La Novalaise était toute bondée de « fraudeurs ».

Pour désigner les contrebandiers, on se servait d'appellations diverses. Outre le nom que nous leur donnons, on leur appliquait celui de « margandiers ». On les nommait aussi « camelotiers ». Quand il ne s'agissait que de menue contrebande, qui se faisait à dos d'homme, on les appelait « porte-col ». Les porte-col allaient avec leurs marchandises serrées dans des bannes de forme carrée, qui étaient cousues dans des peaux de chèvres. « J'ai vu dans ma jeunesse, écrit Jarrin, un homme faisant ce métier. Avec un ballot d'étoffes anglaises sur le dos, il franchissait nos lignes de douanes la nuit, sans se préoccuper des chemins battus. Il dormait le jour et refaisait la nuit suivante ses douze lieues. C'était un montagnard de la frontière comme les compagnons de Mandrin. »

Le peuple était donc bienveillant aux contrebandiers et faisait leur force. « La fortune des fermiers généraux,

note le chevalier de Goudar, choque généralement tout le monde. » Les « cabaretiers, fermiers et autres gens de campagne », donnaient retraite aux margandiers ; ils abritaient et cachaient leurs marchandises ; ils leur fournissaient les vivres nécessaires. Pour leur servir de guides « les valets de campagne obtiennent de leurs maîtres permission de s'absenter. » Dans les villages, les curés témoignaient aux hardis compagnons une sympathie particulière, une sympathie chaleureuse et active. C'est un des traits marquants de ce récit. Le contrôleur général ne cesse de s'en plaindre aux intendants. « Les curés usent de faux tabac (tabac de contrebande). Leurs maisons servent d'entrepôt et d'asile aux fraudeurs (contrebandiers), dont ils cachent les marchandises jusque dans leurs églises. » Les gentilshommes toléraient les dépôts de contrebande dans leurs châteaux. Ils encourageaient ceux de leurs vassaux qui s'engageaient dans cette carrière aventureuse. Le magistrats du Parlement de Grenoble entraient en qualité de commanditaires ou bailleurs de fonds dans les sociétés formées pour le développement de leurs entreprises.

Le gouvernement publiait des ordonnances pour enjoindre aux habitants des villes et des villages « de sonner le tocsin » à l'approche des margandiers et de « leur courre sus comme à des ennemis ». Voilà des ordonnances qui étaient bien reçues ! « Tous ces contrebandiers sont protégés dans le pays, où ils versent des sommes considérables », lisons-nous dans une lettre émanant de l'Intendance du Dauphiné (7 décembre 1724). « Il n'est point de village, écrit Fontanieu (intendant du Dauphiné), qui puisse entreprendre d'arrêter les contrebandiers, ni leur refuser retraite... outre qu'on ne doit pas cacher que tout le pays est pour eux. » Les troupes mises en ligne contre les margan

diers sympathisaient avec leurs adversaires. « Le soldat, écrit Fontanieu, favoriserait le contrebandier s'il n'était contenu, parce qu'il pense comme le peuple. »

*
* *

En devenant permanente sur la frontière du Sud-Est, la contrebande en était arrivée à se donner une organisation ferme et précise, qui avait de singuliers rapports avec celle des célèbres flibustiers du Nouveau Monde, les grands flibustiers français qui remplirent le XVIIe siècle de leurs exploits tumultueux ; non que flibustiers et contrebandiers se fussent fait mutuellement des emprunts, mais parce que des conditions pareilles avaient produit de part et d'autre des institutions semblables — s'il est permis, quand il s'agit de contrebande et de flibuste, d'employer ce mot si grave : « institutions ».

Comme les flibustiers, les contrebandiers étaient à la fois très indépendants les uns des autres et très unis. Comme eux encore, ils se divisaient en trois classes : 1° les chefs ; 2° les valets ou domestiques (que les flibustiers nommaient *les engagés*) ; 3° les journaliers. On donnait ce dernier nom à des domestiques engagés pour un temps déterminé, généralement très court.

Les chefs étaient ceux qui avaient les ressources nécessaires pour louer des valets et des journaliers, pour s'approvisionner en contrebande, pour se procurer les armes essentielles, enfin pour acheter des chevaux. C'est la caractéristique des chefs : ils possèdent des chevaux.

Chaque chef était ainsi à la tête d'une petite troupe, où valets, journaliers, chevaux et marchandises lui appartenaient en propre. « Ils ont rassemblé quelque argent, écrit Fontanieu, avec lequel ils ont commencé par ache-

ter des chevaux et des marchandises, et c'est ordinairement par le nombre des chevaux qu'ils entretiennent qu'on peut juger de leur force. Nous appelons ces sortes de contrebandiers « chefs » en Dauphiné. »

S'agit-il d'organiser une expédition? ces chefs se réunissent et élisent l'un d'entre eux pour « capitaine ». Et c'était encore ce que faisaient, sur les côtes d'Amérique, les flibustiers. Fontanieu en parle d'une manière précise : « Lorsque les contrebandiers du premier ordre veulent entreprendre un chargement, ils s'en avertissent et se donnent un rendez-vous, où ils se trouvent avec leurs chevaux. On les voit passer par petites bandes, et c'est ainsi que se forment les gros attroupements, qu'ils augmentent à proportion de la résistance qu'ils craignent de trouver.

« Lorsque la bande est ainsi formée, les chefs s'assemblent et choisissent l'un d'entre eux pour diriger l'expédition. Ce chef se met en possession du commandement avec une autorité aussi absolue que celle d'un officier sur sa troupe. Seul il a le secret de la route, qu'il ne communique même pas aux autres chefs. » Pour mieux cacher son plan de campagne, il fait répandre de faux bruits, il ordonne des contremarches, « manœuvre très fréquente des contrebandiers ». « Il fait des détachements, arrête ou met la bande en mouvement. Lorsqu'il la quitte, pour s'avancer lui-même à la découverte, il laisse le commandement à celui des autres chefs en lequel il a le plus de confiance[1]. »

Le capitaine, qui commandait une compagnie de margandiers, commençait par envoyer en avant des espions, puis de petits détachements chargés d'assurer sa marche ; ensuite il pénétrait avec ses hommes en France par les gorges des montagnes. Les rivières ne

1. Mémoire de Fontanieu, *Bibl. nat.*, ms. franç. 8476.

leur étaient pas un obstacle. « Ils forcent les pontonniers, le pistolet sous la gorge, ou, lorsqu'ils craignent que les bacs soient gardés, ils ont de petits bateaux affidés et cachés dans les îles, qui leur font faire le trajet. Il y a de ces bateaux percés, qu'ils coulent à fond après s'en être servi et qu'ils bouchent avec du liège lorsqu'ils en veulent faire usage[1]. »

Arrivés en France, les contrebandiers s'efforçaient de se procurer des costumes d'employés de la Ferme ou de soldats appartenant aux armées régulières, grâce auxquels, la nuit surtout — et c'était principalement de nuit qu'ils allaient en bandes, — ils parvenaient à dérouter toute poursuite. Ils les obtenaient de soldats déserteurs ou les achetaient chez les fripiers.

« On doit être certain, dit encore Fontanieu, que les bandes ne passent jamais que dans les cantons où les chefs ont des habitudes, et elles leur sont d'autant moins difficiles à former que tout le pays leur est favorable, sans aucune exception, même des conditions. » L'intendant du Dauphiné mande au contrôleur général : « Les contrebandiers ont dans chaque village des paysans affidés et qui sont toujours prêts à monter à cheval pour les suivre. »

« Leur pratique la plus ordinaire est de faire marcher en avant deux ou trois d'entre eux, sans chargement, comme de simples voyageurs. Ce détachement avertit de leur passage dans les villages, un jour ou deux d'avance, et, par ce moyen, tout se trouve prêt. »

« A peine cette espèce d'avant-garde est-elle arrivée dans un lieu, que leurs espions se mettent en campagne et surtout, sous prétexte de chasser, battent tout le pays et les endroits les plus propres à leur dresser des embus-

1. Mémoire de Fontanieu, *Bibl. nat.*, ms. franç. 8476. — Lettre au Contrôleur général, 28 févr. 1738. *Bibl. nat.*, ms. franc. 8465, f. 75.

cades. Ces espions passent la nuit dehors ; ils les entendent arriver, et, soit en allant au-devant d'eux, soit par des signaux qui se font communément par des coups de sifflets, les avertissent du danger, lorsqu'il y en a[1]. »

Dans les localités amies, les contrebandiers passaient les armes hautes, fifres en tête. Ils y rassemblaient leurs affidés, les armaient, et ceux-ci les accompagnaient, en qualité de « journaliers », c'est-à-dire de serviteurs temporaires, jusqu'à la prochaine étape. Ces bandes, armées jusqu'aux dents, variaient comme importance, de vingt-cinq à quatre-vingts ou cent hommes. Dans les pays où ils se savaient poursuivis, ils ne logeaient pas dans les auberges, mais dans des « écarts », ou bien au fond des bois où leurs amis leur apportaient des vivres.

Quand toute leur contrebande était vendue, la campagne était terminée. Alors la troupe se disloquait, les chefs remettaient leurs armes à des valets qui les rapportaient en Suisse ou en Savoie par les chemins détournés, et chacun d'eux regagnait la frontière, comme le plus paisible des sujets du roi. Avant de se séparer, les contrebandiers étaient convenus d'un point de concentration en terre étrangère pour l'organisation d'une nouvelle expédition. C'est ainsi, conclut Fontanieu, que « le moyen de parvenir à les surprendre, avec les précautions qu'ils prennent, est encore ignoré, et tout ce qu'on a pu faire a été de mettre pour soi le hasard de les rencontrer ».

La rigueur des peines réservées aux contrebandiers dépasse l'imagination ; peines appliquées avec une sévérité implacable par des tribunaux spéciaux directement appointés par la Ferme.

Necker trouva au bagne plus de 1 800 forçats pour

1. Mémoire de Fontanieu, *Bibl. nat.*, ms. franç. 8476.

délit de contrebande. De ce chef, dit-il, plus de trois cents hommes étaient envoyés annuellement aux galères. Montesquieu qualifie ces peines d' « extravagantes ». La contrebande armée entraînait la peine de mort et si, en résistant, le « fraudeur » avait atteint quelque employé des Fermes, il devait être roué vif. Sait-on toute l'horreur du supplice de la roue ?

Aussi Malesherbes, en s'adressant au roi, au nom de la Cour des Aides, s'écriait-il avec émotion : « Il n'est pas possible que Votre Majesté ne soit pas instruite de la rigueur des lois pénales prononcées contre la contrebande. Ceux qui s'en rendent coupables ne sont pas habitués à la regarder comme un crime. Ils y ont été élevés dès l'enfance ; ils ne connaissent d'autre profession. Et quand ces malheureux sont pris, ils subissent les châtiments destinés aux plus grands crimes. Nous ne doutons pas que Votre Majesté ne soit attendrie au récit de ces cruautés et qu'elle n'ait demandé comment, dans l'origine, on a pu prononcer la peine de mort contre des citoyens, pour un intérêt de finance. »

Déjà, pour le peuple, le contrebandier était un ami, le voici qui devient un héros : Louis Mandrin trouverait partout les amitiés les plus chaudes.

DEUXIÈME PARTIE

LA JEUNESSE DE MANDRIN

IV

LES POÊLES DE SAINT-ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS[1]

Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs était, au XVIIIe siècle, in bourg du Dauphiné, qui dépendait du bailliage de aint-Marcellin, généralité de Grenoble. Un ruisselet 'arrose, vif et rapide, torrent en hiver, affluent du hône, le Glier, que les gens du pays nomment poétiquement la « Rivière vieille ».

Petite ville rustique qui se tasse dans le creux de la laine de Bièvre. Au levant, les premiers contreforts de a Grande-Chartreuse ; au nord et au couchant, des gnes de collines et de coteaux boisés, où des villages, Grand Lemps la Frette, Saint-Hilaire-de-la-Côte, emblent tombés dans les masses de verdure.

Les maisons de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, très ieilles et très basses, mêlent leurs toitures de chaume et

1. Octave Chenavaz, *Notice sur la maison patrimoniale de andrin à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs;* Grenoble, 1892, in-8° 150 pages.

de tuiles rouges ; elles se serrent l'une à l'autre comme pour se garantir du froid de la grande montagne. Le gros du bourg paraît écrasé dans son nid, dominé par les Alpes, dans le lointain, — les Alpes mauves aux heures du soir, — où la Grande Surre, la Grand'Vache comme on dit au pays, se dresse dénudée à côté des montagnes verdoyantes du Graisivaudan et de la Chartreuse. Et il tombe une douceur paisible et grave de ces hauts sommets que domine le Mont Blanc.

Aussi, les gens sont-ils lents, réfléchis — et pleins de prudence ; mais aux jours de marché, Saint-Étienne est gai, surtout quand, au soleil, les toits de tuile rouge reluisent. Les prairies étendent leurs longues nappes d'un vert cru et, partout, dans les prés, dans les bois, entre les vergnes, découvrant des racines de chênes et de bouleaux, court le Glier, le ruisseau des écrevisses. Autour de la Grand'Rue, qui va de la porte Varanin à la porte de Bressieux, tout encombrée de cultivateurs, s'entrecroisent de petites ruelles, qui montent et descendent, pavées, glissantes, qui vont au vieux temple protestant, la « maison du schisme », au vieux château pointu, au très ancien clocher qui branle. Et le reste du bourg s'éparpille sur le coteau boisé, au long des chemins creusés entre les touffes de châtaigniers et les pièces de vignes, — les chemins étroits qui serpentent, les vioulets, comme on les nomme au pays, ou bien aussi les « caminots ».

C'est là que naquit Louis Mandrin, le 11 février 1725, de François Mandrin, marchand de la ville, et de sa femme, Marguerite Veyron-Churlet, qui appartenait à l'une des meilleures familles du pays. Louis était leur premier enfant.

La maison des Mandrin s'élevait au centre du bourg, voisine du marché, dont elle n'était séparée que par la largeur de la rue nommée la Grande-Charrière.

Cette demeure, que le contrebandier a habitée jusqu'aux trois dernières années de sa vie, était restée intacte jusqu'en 1791 ; vieille gentilhommière qui avait été tour à tour auditoire de châtellenie, maison de ville, résidence bourgeoise et maison de commerce; c'est la « Maison de Mandrin », dont les Stéphanois, naguère encore[1], faisaient les honneurs, non sans fierté, aux étrangers de passage.

Les murs massifs, hauts de trois étages, en ont été construits, vers le milieu du XVIe siècle, en cailloux roulés, comme on nomme ces grosses pierres arrondies et polies au cours de l'eau, semblables à des galets, qui se trouvent en abondance dans la vallée, où l'Isère occupait anciennement un lit beaucoup plus large qu'aujourd'hui. L'appareil de maçonnerie est apparent, disposé en « épis de blé », avec cordons de briques. Ce qui donnait de l'originalité à la construction, c'était qu'elle était portée tout entière sur des voûtes en arceaux qui faisaient du rez-de-chaussée une manière de grande halle, où l'on accédait par quatre vastes portes en tiers-point, percées sur les quatre côtés. La largeur de ces portes tenait la moitié de chacune des quatre façades.

Ce préau, dénommé « les poêles » (de *pallium*, abri) — le patois gallo-romain du pays l'appelait *lo Peylo*, — était terrain communal, bien que la maison, qui s'élevait au-dessus, fût propriété particulière. Il appartenait à l'ensemble des habitants de la ville et leur servait de place publique, une place publique à l'abri des intempéries ; aussi, du soir au matin, y voyait-on arrêtées des bonnes gens qui devisaient. Préau où se réunissaient parfois les assemblées de la communauté, sous la présidence du châtelain ; où, les jeudis, jours de marché sur la place voisine, les paysans venaient ranger leurs légumes

(1) Aux dernières nouvelles, le conseil municipal vient d'en décider la démolition.

en tas, empiler leurs sacs de blé ou d'avoine et déposer leurs grands paniers carrés remplis de volaille bruyante; où les fermières mettaient en ligne leurs bannettes pleines d'œufs ou de mottes de beurre frais. Quel hourvari ! Tout le bruit charmant que font les chevaux qui piaffent, les moutons qui bêlent, les veaux qui beuglent, les poules et les femmes qui caquettent. A la procession de la Fête-Dieu, on y dressait un reposoir tendu de draps blancs, où les bougies brûlaient en vacillant, petites flammes incertaines dans la clarté du jour ; là se réunissaient les samedis au soir, après la semaine, et les dimanches *à relevée*, les bourgeois de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et les paysans du mandement, pour s'entretenir de leurs affaires publiques ou privées ; là, enfin, se débattaient les intérêts de la commune et se faisaient les enquêtes, les criées et les encans ; les propriétaires s'y rassemblaient pour y discuter les questions d'eaux et de voirie ; les tabellions y réunissaient les parties pour la rédaction des contrats : « Fait et stipulé à Saint-Étienne, sous le poêle de la maison Mandrin » ; lit-on dans les formules des actes.

Au commencement du XVIIe siècle, l'immeuble subit une modification importante. La fontaine publique de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs fluait sous le poêle, à l'entrée de la voûte en arceaux qui s'ouvrait sur le chemin de la porte Neuve. On vient de dire que ce poêle, terrain communal, servait de place publique. Or la fontaine vint à tarir, tandis que l'eau était toujours claire et profonde dans le puits qui se trouvait au milieu de la basse-cour des Mandrin. La communauté proposa à ces derniers de leur accorder, en échange de leur puits, la jouissance d'une partie du poêle. Les intéressés acceptèrent, cédèrent leur puits et se construisirent sur le terrain du poêle, c'est-à-dire sous leur maison, un magasin flanqué d'une chambre

d'habitation, à l'angle de la façade nord-ouest du préau.

La boutique des Mandrin s'ouvrait donc par une porte de bois de sapin, aux jambages de chêne « très vieux », sur le préau qui servait de place publique aux habitants de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Cette porte était garnie de gonds et de barres, sans serrure. Elle fermait à l'intérieur par « un verrouil. » Au-dessus de la porte, une fenêtre gisante, armée de trois barres de fer, attachées à une poutre qui était enchâssée dans la muraille. Le sol de la pièce était de terre battue, de « terre grasse », non unie : par l'usage il s'y était fait des trous en plusieurs endroits. Le plafond en était soutenu par onze poutrelles saillantes. Là, se débitaient toutes sortes de marchandises, mercerie et quincaillerie, outils de labour, houes, crocs et hoyaux ; des étoffes, de menus bijoux d'or et d'argent pour les fiancés de village, des affiquets rustiques et des rubans aux couleurs vives pour les bonnets des paysannes. C'était en même temps un comptoir de marchand de vin, comme l'indique un procès-verbal de levée de corps, où se trouve notée la triste fin d'un habitant de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, qui avait tant bu d'eau-de-vie, « ès bouctique de François Mandrin », qu'il en était tombé ivre-mort au pas de la porte, pour ne plus se relever.

François, le père du futur contrebandier, faisait le commerce en gros et en détail. Il était surtout un maquignon actif, fréquentant les foires renommées de la Côte-Saint-André, de Burcin et de Beaucroissant.

En 1740, François Mandrin avait déjà, de sa femme Marguerite Veyron-Churlet, sept enfants, trois garçons et quatre filles, quand se produisit un petit drame de village qui nous retiendra un instant, non seulement parce qu'il éclaire les mœurs et les idées du temps, mais surtout parce qu'il met en lumière le caractère de Mar-

guerite Veyron-Churlet, la mère de Louis Mandrin le contrebandier, qui eut une si grande influence sur la destinée de son fils.

L'aînée des filles de François Mandrin, nommée Marie, était, en 1740, dans sa quatorzième année. L'enfant avait les pâles couleurs, elle était très nerveuse, et souffrait par moments de telles crises que sa bonne femme de mère ne tarda pas à se persuader qu'elle était ensorcelée. Précisément il y avait dans le bourg une femme, Michelle Droblier ou Doublier, mariée à un cordonnier du nom d'Antoine Vinoy, de laquelle la mère avait été réputée sorcière et qui passait elle-même « pour en tenir aussi. » Aucun doute, du moins pour Mme Mandrin : sa fille était devenue la proie du diable par le fait de la femme Vinoy. Dame Marguerite n'eut pas de peine à faire partager sa conviction à son mari d'abord, puis au bon abbé Peyrache, vicaire de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, puis à Gabriel Buisson, notaire, qui demeurait au premier de l'immeuble dont les Mandrin occupaient le rez-de-chaussée ; puis à Bonaventure Chantillon, maître chirurgien, enfin à Pierre Chillard, laboureur, et à Guigue Treillard, tailleur. La femme Mandrin était en proie à la plus vive exaltation, elle parlait avec impétuosité, avec conviction, n'admettant aucune réplique ; sans cesse elle revenait sur les pratiques abominables de la sorcière qui tuait son enfant ; tant et si bien que les six compères en arrivèrent à concevoir « l'action la plus noire et la plus condamnable ». Il ne s'agissait de rien moins que de brûler vive la femme Vinoy. C'était du moins ce qu'exigeait Mme Mandrin. En réalité on ne voulait que lui faire peur, afin de la décider à retirer le sort qu'elle était soupçonnée d'avoir jeté sur l'enfant. Le 9 août 1740, les conjurés profitèrent de ce que la femme Vinoy était allée moissonner et de ce que son mari travaillait

de sa profession de cordonnier à Brezins, pour faire les préparatifs nécessaires à l'exécution de leur dessein. Ils « bâtirent » un bûcher dans l'une des chambres que le notaire Buisson occupait dans la maison Mandrin. A neuf heures du soir, Pierre Chillard fut député par ses complices auprès de Mme Vinoy pour lui dire que Mme Mandrin la priait de venir lui parler.

Jean-Baptiste Veyron-Lacroix, dit Carrière, était assis au pas de sa porte, sur un banc de bois, « avec les demoiselles, sa sœur et sa belle-sœur », et la première se levait pour s'en retourner, quand elle aperçut que l'on menait la dame Vinoy chez François Mandrin, — il s'était répandu sur l'affaire de vagues propos, — ce qui l' « obligea » de dire à son frère et à sa belle-sœur :

« Allons voir ce que l'on fera et ce que l'on dira à Michelle Vinoy. »

Et, frère, sœur, belle-sœur, d'emboîter le pas à Pierre Chillard qui conduisait Michelle Vinoy. Celle-ci portait un de ses enfants dans ses bras. Peu à peu, de droite, de gauche, des curieux se joignirent au cortège, qui s'était grossi jusqu'à quarante personnes quand on arriva devant la maison de François Mandrin. Ici se jouait une autre scène. La petite Marie, en proie à l'une de ses crises, poussait des cris épouvantables, et, comme la demeure des Mandrin était envahie de tant de gens qu'à peine les pouvait-elle contenir, Laurence Humbert, cousine de Mandrin, — une fille de vingt-cinq ans de qui la mère était boulangère, — prit une des mains de Marie, tandis que Mme Buisson prenait l'autre, et l'enfant fut ainsi emmenée à l'étage supérieur occupé par le notaire royal. A ce moment, pénétrèrent dans le logis les trente ou quarante personnes qui poussaient devant elles la femme Vinoy. Celle-ci était jeune, brune ; elle avait de grands yeux brillants, enfoncés dans la tête ; une partie de ses cheveux, ramassés au-dessus de

la nuque, s'étaient défaits et lui tombaient sur l'épaule ; l'air hagard, elle tenait toujours son enfant dans ses bras. Autour d'elle, des gens exaspérés l'accablaient de vociférations, d'injures, la menaçaient de leurs poings tendus. On lui criait d'ôter les sorcelleries qu'elle avait mises sur la petite Mandrin et dont celle-ci périssait, ou qu'on allait la brûler vive.

François Moures, garçon tailleur, âgé de dix-huit ans, passait devant la maison : il était neuf heures du soir et ce jeune apprenti se rendait à l'église, avec la femme de son patron ; ce qui évoque un tableau d'une jolie poésie : dans le bourg qui s'éteint à l'entrée de la nuit, quelques fenêtres s'éclairent l'une après l'autre, silencieuses, et par les rues dont les angles s'adoucissent dans la brune, cet apprenti de dix-huit ans se rendait à l'église avec la femme de son patron. Il entendit les cris de la petite Mandrin, ce qui l'obligea, dit-il aussi, d'entrer dans la maison et de monter dans la chambre. Michelle était debout au milieu de la pièce, raide, les yeux fous, son enfant dans les bras. Elle portait une camisole d'un bleu éteint, à raies, dont la partie supérieure s'était déboutonnée, découvrant le cou jusqu'aux aisselles ; les manches en étaient retroussées jusqu'aux coudes ; elle avait un jupon de finette grise dont les plis tombaient droit. Mme Buisson, chez qui l'on se trouvait, était auprès de la fenêtre. Une quinzaine de personnes se tenaient autour de l'accusée. Le malheureux bébé, effrayé par le bruit, pleurait. Ce qui fit que Moures, « craignant que l'on ne fît du mal à l'enfant », le prit à sa mère, et, sortant de la maison, il le remit à une femme qu'il ne connaissait pas.

Cependant, la femme Vinoy se débattait en sanglotant. Treillard s'était emparé d'elle et, après lui avoir retroussé ses vêtements jusqu'aux seins, s'efforçait de la jeter dans le feu qu'on venait d'allumer en faisant

flamber une poignée de paille prise à la paillasse d'un lit qui se trouvait dans le coin de la pièce. La malheureuse poussait des cris affreux ; elle se débattait devant les flammes qui lui léchaient les chairs et s'efforçait de leur échapper en se tordant comme une couleuvre blessée ; mais Treillard et Chillard la rejetaient dans le feu, à coups de pied, qui lui meurtrissaient la peau, et en l'accablant d'injures.

Veyron-Lacroix étant entré, Michelle Vinoy se précipita vers lui, le saisissant par son justaucorps :

« Monsieur, sauvez-moi ! empêchez que l'on me tue tout à fait, ou du moins ayez la complaisance de faire venir un confesseur avant que je ne meure ! »

Treillard répondit en ricanant :

« Tu n'auras pas besoin de confesseur, nous te confesserons bien nous-mêmes ! »

La malheureuse s'accrochait au tablier de Louise Humbert, en la suppliant de lui venir en aide :

« Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de moi ! »

La fillette ensorcelée poussait de grands cris. Il faisait nuit. La pièce n'était éclairée que par la lueur fumeuse d'une chandelle que tenait un garçon tailleur. La chandelle brasillait en répandant dans la chambre de vagues clartés qui faisaient se profiler les assistants en ombres mouvantes sur le mur. Mme Buisson, qui avait peur qu'on n'incendiât son logis, s'était emparée d'une « bène » pleine d'eau qu'elle répandait sur le bûcher. Alors Treillard saisit la prétendue sorcière et, la jetant violemment contre un pétrin, dans un coin de la chambre :

« Tu en verras bien d'autres ! »

François Moures était rentré, « car la curiosité est ordinaire aux jeunes gens ». Il aperçut la pauvre Michelle à genoux au milieu de la chambre. « Elle ne disait mot ». Machinalement elle essuyait ses larmes avec ses

cheveux défaits. La femme Buisson éteignait le feu épars autour de la chambre, en y répandant de l'eau. « Elle se fâchait en disant si on voulait la faire brûler dans sa maison. » Enfin l'intervention énergique de Veyron-Lacroix termina la scène qui avait duré de neuf heures du soir à onze.

Tandis qu'on maltraitait la « sorcière », François Mandrin, en compagnie d'un peigneur de chanvre, Etienne Saint-Jean, s'en était allé à Brezins, quérir Antoine Vinoy, le mari.

Tout en cheminant, sur la route de Brézins à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Mandrin faisait la leçon au cordonnier. Il s'agissait pour celui-ci de secouer sa femme, afin de l'obliger à retirer le sort qu'elle avait mis sur la petite Marie.

Quand ils arrivèrent au logis de Buisson, la scène était terminée.

Antoine Vinoy poursuivit en justice les persécuteurs de sa femme. Le procureur fiscal conclut à l'emprisonnement de François Mandrin et de ses deux complices, Treillard et Chillard ; mais l'affaire fut arrangée moyennant une indemnité de 400 livres, que versèrent les Mandrin, et une déclaration publique où ils proclamaient la dame Vinoy femme de bien et d'honneur [1].

Ce François Mandrin, père de Louis Mandrin le contrebandier, n'est pas mort dans une embuscade dressée par les employés de la Ferme, comme on le répète souvent. Il mourut pacifiquement dans son lit, le 20 janvier 1742, à l'âge de quarante-trois ans, muni des sacrements de l'Église. Il fut enterré par le curé de sa paroisse, qu'assis-

1. Le protocole de Me Buisson, les pièces de procédure, les interrogatoires et dépositions, dans l'Étude de Me Félix Veyron-Lacroix, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

taient les membres de la confrérie des Pénitents, dont le défunt faisait partie.

L'inventaire, qui fut alors dressé de ses biens, établit qu'il laissait, outre une maison franche de dettes, une boutique garnie de mercerie, laine, cire et joaillerie d'or et d'argent, avec des bouteilles de vin et d'eau-de-vie.

L'histoire de cette boutique, qui s'ouvrait sur le préau servant de place publique, sous les poêles de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, a son importance au début de ce récit. Le jeune Louis Mandrin y « traîna » dès sa première enfance. Il y entendait les conversations des bonnes gens, leurs plaintes contre les rigueurs du fisc, leurs colères contre les excès des « gâpians », ainsi qu'on nommait les commis et les employés des fermes[1]. Là se semèrent, dans la pensée ardente du jeune Mandrin, les germes des révoltes prochaines, quand on décrivait devant lui les misères et les souffrances dont s'alimentaient le luxe monstrueux, les orgies des publicains de Paris, que des orateurs d'estaminet faisaient passer sous ses yeux en tableaux fantastiques.

Accroupi dans un coin, sur la terre grasse qui servait de parquet à la boutique, Louis Mandrin écoutait, la figure appuyée au creux de ses mains. Dans la boutique ouverte sous les poêles de Saint-Etienne de-Saint-Geoirs se formèrent les idées du futur contrebandier.

1. Au propre on nommait « gâpians », les oiseaux de mer, goélands ou courlis, qui, planant dans les airs, semblent veiller sur les côtes, en scruter les moindres criques, les calangues, le creux des rochers. — Le nom de « quâpian » est donné aujourd'hui encore en Savoie aux employés de l'octroi.

V

La jeunesse de Mandrin[1]

Il courait dans les rues du bourg, enfant vif, turbulent, aux boucles blondes, aux grands yeux clairs. On le trouve en son bas âge « clergeron », ce qui veut dire enfant de chœur, de « messire Tholosan », curé de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, mort en 1740. A peine a-t-il neuf ans, qu'il appose sa signature, comme témoin, sur un acte de naissance, au registre de catholicité, et souvent depuis cette époque. Deux neveux du curé Tholosan furent les condisciples du jeune Mandrin, sous la direction de leur oncle, et peut-être même sous le curé Biessy, successeur de Tholosan, qui tenait également des pensionnaires et les instruisait. Ces deux jeunes Tholosan devinrent l'un, Tholosan de Montfort, prévôt des marchands de Lyon, où il a donné son nom à la place Tholosan ; — et l'autre, introducteur des ambassades sous Louis XV. La bibliothèque de ce dernier constitue aujourd'hui un fonds à la Bibliothèque nationale.

Le jour même de sa mort, par testament du 20 janvier 1742, François Mandrin institua pour légataires

1. Octave Chenavaz, *Notice sur la maison patrimoniale de Mandrin* ; Grenoble, 1892, in-8°. — Octave Chenavaz, *Mandrin et la Légende*, dans le journal *la Justice*, 15, 16 et 17 juin 1893.

universels sa femme, Marguerite Veyron-Churlet, et son fils aîné, Louis Mandrin, celui qui va nous occuper. Ce dernier avait à ce moment dix-sept ans. Si jeune encore, il devenait le chef d'une nombreuse famille et qui allait lui imposer de lourdes charges : quatre frères, Pierre, Claude, Antoine et Jean, âgés respectivement de treize, onze et six ans — le dernier, Jean, naquit deux mois après le décès de son père ; — et quatre sœurs, Marie, Marianne, Anne et Cécile, âgées de seize, neuf, six et deux ans.

Pour faire face aux obligations nouvelles qui lui incombent, le jeune homme se met à l'œuvre. Il cherche à donner plus d'extension au commerce que pratiquait son père et déploie la plus grande activité. Il fréquente les foires de la région, celles de la Côte-Saint-André et de Beaurepaire, de Voiron et de Beaucroissant ; il fait des ventes et des achats aux foires de Grenoble, et jusqu'au Puy-en-Velay. De commun accord avec sa mère, il loue des prairies, achète des terres, fait un trafic de bestiaux, construit des écuries ; il entreprend, pour le compte de la commune, des fournitures de chevaux et de mulets.

L'une de ces fournitures mérite attention. Il s'agit de quatre mulets que Mandrin s'engage à conduire aux ordres de M. de Maucune de Beauregard, subdélégué à Romans, pour le compte de la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, qui contribuait ainsi pour sa part à la levée de 1 800 chevaux, mules et mulets de trait et de bât, pour le service de l'armée du Piémont, que le Conseil du roi venait d'ordonner. La conduite de ces quatre mulets par Mandrin est du mois de janvier 1747. On verra l'influence exercée par cet événement de mince importance sur la suite de sa vie.

Parmi les nombreuses erreurs répandues sur la jeunesse du célèbre contrebandier, il faut citer celle qui

fait de lui un soldat. Il se serait même distingué en Italie sous le commandement du duc de Coigny. Mandrin n'a jamais été enrôlé dans les armées du roi. Il était exempté du service comme « chef de famille imposé à la taille ». En revanche, on le voit prendre part aux assemblées de la communauté de sa ville natale et on le trouve cité dans le registre des délibérations.

Il était à vingt ans un beau gars, robuste, large d'épaules, bien planté, la jambe haute, pleine et bien faite. Il était doué d'une souplesse, d'une agilité et d'une force surprenantes. Il avait le teint clair, les cheveux blonds, mais tirant sur le roux, comme si le soleil, tout en les brunissant, y eût laissé de ses reflets. A cette époque de sa vie, il les portait courts, non frisés. Il semblait aussi que le soleil eût contribué à la couleur de ses yeux, des yeux profonds, d'un roux clair, et dont les prunelles étaient comme semées de sable d'or. Sa taille dépassait la moyenne : cinq pieds quatre pouces (1 m. 71). Il avait les traits accentués, le nez un peu fort, le visage légèrement grêlé de petite vérole, une bouche assez grande, bien fendue et dont les lèvres, à l'expression énergique, découvraient fréquemment, en un rire large et sonore, les rangées de dents blanches ; de fortes dents et de fortes mâchoires ; celles-ci et le regard dominateur marquaient la volonté. Le menton était un peu pointu, fourchu, avancé en dehors.

En somme, il avait « bonne mine ». Sur ce point, tous les signalements s'accordent ; une physionomie franche, ouverte, sympathique, bien qu'elle eût quelque chose de brutal. Il était toujours gai, d'une gaieté communicative, rempli d'entrain, d'activité, de juvénile énergie. Ses camarades le surnommaient « Belle humeur ».

Mandrin fumait sans cesse, riait sans cesse, sacrait et tempêtait ; il buvait beaucoup et aimait excessive-

ment la bonne chère. Il parlait facilement, voire avec éloquence, d'une voix chaude, cordiale, « prenante ». Sa parole était pleine de vie et de couleur.

A cette époque il était communément vêtu d'un habit de drap d'Elbeuf gris, sans parements aux manches, « y ayant seulement une pièce de la même étoffe avec quatre boutonnières, ce qu'on appelle *à la Cuisinière* » ; sous son habit, une camisole de molleton, croisée, également de couleur grise ; des culottes de peau, boutonnées aux genoux, avec des dessins en broderie au-dessus des boutonnières. Il portait des guêtres de ratine, couleur gris d'épine ; enfin son grand chapeau de feutre noir, dont l'aile de derrière était d'ordinaire rabattue, et qu'il mettait par devant, de façon qu'elle lui couvrait une partie du visage. Il portait son argent dans une ceinture de cuir, de la largeur d'un demi-pied.

Nature ardente, violente, il ne pouvait maîtriser un mouvement de colère. Son père n'était plus là pour le diriger. L'absence de son père fut sans doute le premier malheur de sa vie ; il fut la cause de tous les autres.

Sa mère, devenue veuve, eut sur lui une grande influence. Elle demeurait avec lui : femme exaltée, très vive, sans beaucoup de jugement. On vient de la voir en scène. Elle était très dominante, parlant avec emportement, n'admettant pas la contradiction, ou, plutôt, ne l'entendant pas. Elle était de ces femmes qui, par leur manque de raison même, rapides et absolues dans leurs décisions, font marcher les hommes de leur famille. Elle faisait marcher son fils Louis, d'autant qu'il était très jeune et se laissa toujours facilement influencer. Elle était avide de biens, avide d'avoir des terres et des écus dans des bas de laine ; à ce point de vue une vraie paysanne, mais sans prudence ni bon sens.

Son fils aîné, Louis, dévoré d'un grand besoin d'activité, se montrait avide d'espace, il lui eût fallu de grandes circonstances pour se déployer.

Dans le petit bourg champêtre où sa naissance l'avait jeté, Mandrin devait se heurter rudement à tous les coins d'une existence qui ne pouvait être que médiocre et étroite. Et puis il traînait trop dans les cabarets.

En 1743, Charles Destenave, marchand mercier à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, avait prêté à Louis Mandrin 120 livres. Mandrin lui en rendit une partie, successivement, par petites sommes, mais il tardait à s'acquitter entièrement. Trois ans passés, le dimanche 30 octobre 1746, Destenave, rencontrant Louis Mandrin, lui réclama une fois de plus l'argent qu'il lui devait encore :

« Eh bien, allons boire chopine et je te satisferai ! »

On entra chez Guigue Rey. Le cabaretier était absent. Sa jeune femme servait les clients. Assis sur des bancs de bois, un boucher était attablé avec un marchand de Saint-Etienne et un laboureur. Ils avaient les coudes sur la table et, tout en buvant, « faisaient marché d'une porche (truie) qui avait plusieurs petits cochons ».

Mandrin et Destenave venaient de faire rencontre d'un camarade, Pierre Garnier, dit l'Amour. Ils entrèrent avec lui et tous trois s'attablèrent de leur côté.

On but chopine sur chopine, et l'on allait se lever pour sortir du cabaret quand Destenave rappela à Mandrin qu'il était venu pour lui régler sa créance. Mandrin n'entendait pas. Destenave insista. Alors Mandrin se dressa tout en colère : « Tu es un J... F... Va quérir ton billet, canaille, coquin, et je te paierai ! »

Et il se dirigea vers la cheminée, où il se baissa pour prendre de la braise afin d'en « éclairer » sa pipe.

Destenave s'apprêtait à sortir :

« Je ne demande que cela, d'être payé ; mais c'est

vraiment à toi, un sot, un pillard, à m'insulter ! »

Mandrin se redressa, laissa tomber sa pipe. Il «sacrait et jurait le saint nom de Dieu ». Il se jeta sur Destenave, le prit au cou, voulant l'étrangler ; il le saisit par les cheveux et, le jetant à terre, il lui laboura le visage, les côtes et le ventre à coups de pieds. Le sang coulait. Il allait le tuer. Destenave revenait de la foire de Roybon où il avait vendu un lot de mercerie. Il avait de l'argent dans ses poches. L'un des coups de pied que Mandrin lui donna, fit sauter la bourse hors de son gousset et les pièces de monnaie se répandirent sur le plancher.

Philippe Duruf intervint, ainsi que Pierre Garnier. La cabaretière, à laquelle se joignit une autre jeune femme, Louise Curt, accourue du seuil de sa maison qui se trouvait en face de l'estaminet, tirait le fougueux agresseur par sa veste. Enfin, non sans avoir recueilli leur part de coups, Garnier, Duruf et les deux jeunes femmes, celles-ci le tirant toujours par la veste, parvinrent à entraîner Mandrin dans la cuisine attenante à la chambre banale de l'auberge.

A ce moment, Guigne Rey, le cabaretier, rentra. Il vit Destenave se relever le visage rempli de sang et disant à haute voix en s'adressant aux assistants :

« Vous serez tous témoins. »

Puis, gagnant la porte :

« On est bien malheureux de demander son bien et d'être battu... Mais je vais porter plainte au châtelain. »

Un enfant, Jacques Vincent, accouru au bruit, « pour voir », s'était mis à ramasser l'argent tombé de la bourse de Destenave. Il réunit six sols et cinq deniers que le cabaretier fit reporter le jour même au logis de leur propriétaire, mais la femme de celui-ci, qui était seule à la maison, les refusa en disant que le compte n'y était pas.

Destenave porta plainte entre les mains du lieutenant châtelain, François Buisson[1].

Querelle d'estaminet.

Dans les faits qui suivent, la veuve Mandrin, sans paraître au premier plan, joua cependant le principal rôle ; ce fut elle qui mit en mouvement son fils aîné, comme elle l'avait fait de son mari, quand il s'était agi de brûler la femme Vinoy.

En cette année 1743, où Destenave avait prêté de l'argent à Mandrin, celui-ci, de commun accord avec sa mère, acquérait d'un certain Joseph Merlin, tâcheron à leurs gages, un morceau de pré, sur les bords de la « Rivière vieille », autrement dit le Glier, au mas du Moulin-Blanc. En contre-bas et à gauche de la route qui mène de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs à Saint-Marcellin, au fond d'une combe verdoyante, ombragée de noyers séculaires et bordée de pièces de vigne, le Glier coule, encavé entre des peupliers élancés. Or il arriva que le torrent rapide, roulant sur des pierres et des cailloux blancs, à la suite de pluies abondantes, changea de lit, dans une crue subite, et, en se jetant au travers d'un pré voisin appartenant à Pierre Champel, bourgeois de l'Albenc, et à Joseph Berlioz, marchand rouennier de la Côte-Saint-André, en coupa un morceau pour le réunir au fonds récemment acquis par Louis Mandrin. (Notons au passage que le Berlioz de qui il est question ici était le propre grand-père du futur compositeur Hector Berlioz). Les prairies de Louis Mandrin étaient en effet bornées, au levant, par la rivière. Celui-ci n'hésita pas à prendre possession de la pièce de terre que le Glier venait de lui attribuer ; ce que voyant, Berlioz et Champel

1. Les pièces de procédure et les dépositions des témoins, aux Archives de l'Isère, bailliage de Saint-Marcellin, justice de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

firent faire des « fortifications » pour ramener la Rivière vieille dans son ancien lit et recouvrer leur bien. A peine les travaux furent-ils terminés, que Louis Mandrin, assisté de Joseph Merlin, les détruisit, arrachant palis et piquets, et le Glier de reprendre son nouveau cours.

Il en résulta un procès devant le lieutenant châtelain François Buisson, qui se termina par un accord en date du 30 juillet 1743 : la veuve Mandrin et son fils reconnurent le bon droit de Champel et de Berlioz, leur versèrent 44 livres 16 sols d'indemnité et acceptèrent que l'on « plantât » trois « limites », pour borner les prés[1].

La contestation semblait donc réglée, quand, sur la fin de 1747, sous prétexte que les « fortifications » de Champel et Berlioz, en faisant violemment refluer les eaux du Glier, portaient dommage à ses prairies, Mandrin les fit détruire une seconde fois par Merlin. Le 24 mai 1748, à nuit tombante, Riollet, maître cordonnier, passait dans les prés, en contre-bas de la route de Saint-Marcellin, au moment où Merlin, une hache en main, démolissait piquets et gabions. « Et lorsqu'il voulut lui représenter le tort qu'il faisait aux sieurs Berlioz et Champel, de ce qu'il arrachait leurs palis, Merlin lui dit :

« Ces b... de voleurs veulent faire gâter mon pré par l'eau ! Si la chose n'était pas faite, je la referais. »

Pour la troisième fois, Champel et Berlioz firent recommencer les travaux destinés à maintenir le Glier dans son cours primitif. Deux terrassiers y étaient occupés quand survint Mandrin. En les apercevant, il se mit en colère :

« Que venez-vous travailler ici, n'avez-vous pas d'ouvrage chez vous?

— Je travaille sur un sol qui appartient à MM. Cham-

1. Minutes de Me Buisson, 1743, f. 113 v° sq., *Archives de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.*

pel et Berlioz, répondit l'un des tâcherons, et non pas le vôtre. Tant qu'ils me donneront de l'ouvrage, je travaillerai pour eux. »

A quoi Mandrin répliqua « sur un ton d'ironie » :

« Je voudrais pouvoir trouver l'occasion de te servir d'ami, je le ferais comme il faut. »

Puis, s'adressant au second des deux ouvriers, Mandrin, « en le menaçant beaucoup, lui dit qu'il ne lui convenait pas de faire ce travail, que ces réparations n'existeraient pas longtemps.

« Je travaille par ordre de MM. Champel et Berlioz, répondit le compagnon, et sur leur sol. Ne venez pas me menacer.

— Je ne vous menace pas, répartit Mandrin. Je voudrais seulement vous trouver dans un endroit à pouvoir vous faire plaisir. Si vous n'aviez pas de quoi vivre, vous n'aviez qu'à venir me trouver ; je vous aurais donné de quoi, car vous faites là un ouvrage, qui, je vous le répète, ne durera pas longtemps. »

Et, pour la troisième fois, durant la nuit, Merlin arracha ou coupa gabions et pols de masse. Du haut de la route, qui dominait la combe, Louis Maclet, un tâcheron de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, le vit en passant :

« Pourquoi enlèves-tu ces palis? »

« Mais ledit Merlin l'envoya promener en lui disant que ce n'était pas ses affaires et qu'il en ferait bien davantage, ce qu'entendant Maclet poursuivit son chemin. »

Au cours du procès qui en résulta, Joseph Merlin déclara qu'il avait démoli les travaux exécutés sur les ordres de Champel et de Berlioz, parce que, toutes les fois que le torrent aurait débordé, les eaux en auraient été rejetées avec rapidité contre ses prés, de manière à les détruire. « Nul ne peut se réparer, disait Merlin, pour nuire à son voisin. » Il avait d'ailleurs pris cette ini-

tiative de lui-même « par la raison qu'il n'était pas en état de faire un procès à Berlioz et à Champel, attendu sa pauvreté. Aussi bien le torrent, en débordant depuis, lui avait emporté tout son fonds[1] ».

Ce Joseph Merlin, paysan de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, était logé depuis plus de quinze ans chez les Mandrin et nourri par eux. Le père, François-Antoine, puis son fils Louis, avaient payé ses dettes. En retour il leur avait abandonné tous ses biens, à l'exception de ses bois et d'une maison qu'il possédait, attenante au jardin des Mandrin.

Au mois de janvier 1749, Merlin s'absenta pour aller demeurer quelque temps à la Côte-Saint-André. En rentrant il trouva, comme il le dit lui-même, sa maison « saccagée ». Louis Mandrin avait pénétré chez lui pour lui prendre deux chemises et tous ses papiers. Peu après, Pierre Mandrin, âgé de vingt ans, étant rentré au pays après avoir servi dans les armées du roi, s'était introduit, avec son frère Louis et avec Jean Joug, leur domestique, dans la grange de Joseph Merlin. Il y était parvenu en montant sur les épaules de son frère qui s'appuyait contre le mur, de manière à atteindre une fenêtre qui donnait, au levant, sur son jardin, « laquelle fenêtre il avait fait tomber, car elle n'avait aucune ferrure ». De l'intérieur, il avait ensuite ouvert la porte. Louis et Pierre Mandrin avaient pris dans la grange deux tonneaux de onze charges, avec leurs chantiers. Comme ces tonneaux n'étaient pas entièrement pleins, ils avaient eu soin de les remplir avec du vin tiré d'un troisième fût. Le cordonnier, Étienne Motuel, qui travaillait dans son échoppe, en tirant sa distraction du va-et-vient de la rue, avait aperçu les frères Mandrin au moment où ils faisaient

1. Les pièces de procédure, dépositions et interrogatoires relatifs à l'affaire du Glier, aux Archives de l'Isère, bailliage de Saint-Marcellin.

rouler l'un des tonneaux du seuil de la maison Merlin jusqu'à leur cave.

Au mois d'octobre suivant, toujours aidé de son frère Pierre, auquel il adjoignit le maçon Jean Gérin, qui travaillait alors chez lui, Louis Mandrin pénétra une seconde fois dans la grange, pour y prendre un tonneau de onze charges, trois poutres de cinq pouces carrés et longues de douze pieds, plusieurs planches, et un manteau de pressoir. Le charpentier Mathays, en journée chez les Mandrin, employa tout aussitôt les poutres au couvert de l'écurie, qu'on était occupé à construire, les plaçant « en ventrière, sablière et chevron », et il fit servir les planches, ainsi que le couvercle du pressoir, à la réparation du degré qui descendait à la cave.

Mathays ne put cependant s'empêcher de dire à la veuve Mandrin, qui faisait agir ses deux fils :

« Si Merlin était ici, cette manœuvre n'aurait pas été faite.

— Merlin ! répondit la bonne femme, je n'ai eu que trop de patience avec lui ! Tout ce que mes fils ont pris leur appartient. Voilà longtemps que nous l'entretenons, Merlin ! »

Quant à Louis Mandrin, comme Joseph Biessy, fermier de M. de Monts de Savasse, lui exprimait, sur le bruit public, la surprise que lui avait causée ce déménagement :

« Il m'est bien permis de prendre mon bien et les effets que mon père a achetés de Merlin. »

Mais tel ne fut pas l'avis de ce dernier, quand, à son retour, il constata ces déprédations. Le 9 novembre 1749, il en adressa une plainte au juge ordinaire de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. « Des vols de cette espèce, écrit-il, méritent une punition exemplaire. »

Le juge, Cara de la Batie, ordonna une instruction. Louis Mandrin reconnut l'ensemble des faits, mais il

allégua que Merlin avait, « depuis quinze et vingt ans », l'habitude de vivre chez son père François Mandrin et chez lui, qu'il n'avait cessé d'être nourri par eux, qu'il avait fait un testament en faveur de François Mandrin, lui léguant tous ses biens à l'exception de sa maison et de ses bois, et que, conséquemment, les effets lui appartenant avaient toujours été considérés comme biens communs. « Les poutres, disait Louis Mandrin, m'appartiennent précisément ; du consentement de Merlin, je les avais mises en dépôt dans sa grange. Quant au reproche d'avoir passé par la fenêtre, il est absurde, puisque j'avais à ma disposition la clé de la porte. »

Les Mandrin furent condamnés en 150 livres de dommages et intérêts envers Merlin, en 6 livres d'amende et en 10 livres d'aumône. Ils firent appel [1].

Ce dernier procès et les faits qui l'entourent découvrent un état de gêne, où Mandrin et sa famille, qui jouissaient d'une honnête aisance quelques années auparavant, semblent brusquement tombés. Les domestiques ne sont plus payés et quittent le vieux logis ; on recourt à des expédients pour faire face aux nécessités de l'existence. De graves revers venaient en effet de porter un trouble profond dans les affaires communes dont le jeune Louis Mandrin avait la gestion et de le ruiner avec tous les siens. Ces revers, la manière surtout dont ils se sont produits, vont avoir sur son destin une influence déterminante. Il importe de s'y arrêter.

1. Toutes les pièces du procès aux Archives de l'Isère, bailliage de Saint-Marcellin.

VI

LA FOURNITURE DES MULES

La guerre dite de la Succession d'Autriche était engagée depuis 1741. Le maréchal de Belle-Isle commandait l'armée de Provence qui opérait dans la haute Italie. Il avait des camps d'approvisionnement à Villefranche, à Menton, à Cabbé-Roquebrune ; des chevaux, des mules et des mulets lui étaient nécessaires pour le transport des vivres et autres approvisionnements par les cols et par les gorges des Alpes. Nous venons de voi Louis Mandrin chargé de conduire, en janvier 1747, jusqu'à Romans, quatre mulets fournis par la communauté de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, pour satisfaire aux réquisitions des intendants militaires. Cette entreprise le mêla aux marchés qui se passaient dans la région, à l'effet de procurer à l'armée de Provence les animaux de trait et de bât dont elle avait besoin. Il fut amené à conclure, le 1er mai 1748, avec la maison Archimbaud, Dubois et Cie, banquiers de Lyon, un traité par lequel il prenait à son compte les contrats que ces entrepreneurs

1. Procès en appel de Cl. Brissaud contre L. Mandrin et P. Jacquier, 1749-1750. procédure, interrogatoires, confrontations et dépositions, Archives de l'Isère. bailliage de Saint-Marcellin.— Protocoles de Me Fr. Buisson, notaire. 1749, Étude de Me Félix Veyron-Lacroix, notaire à Saint-Etienne-de-Saint--Geoirs, vol. Procédures, 1741-1756.

avaient passés à l'effet de fournir aux troupes du maréchal de Belle-Isle le service d'une « brigade » de « cent moins trois », c'est-à-dire quatre-vingt-dix-sept mules et mulets bâtés et harnachés, pour transporter, dans la région des Alpes, les provisions nécessaires à l'armée d'Italie.

Louis Mandrin se procura donc la quantité de mulets convenue, avec leurs attraits. Il y employa l'argent dont il pouvait disposer, et, comme ses ressources ne suffisaient pas, il s'associa deux marchands comme lui, l'un de Saint-Hilaire, nommé P. Jacquier, et l'autre de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Claude Brissaud.

Les trois compagnons se mirent en route, poussant devant eux leurs cent moins trois mulets bâtés et harnachés ; ils descendirent la vallée du Rhône, et atteignirent Arles, vers la mi-mai. A Arles, les mulets furent passés en revue par les inspecteurs de l'armée de Provence et marqués l'un après l'autre au chiffre de la maison Archimbaud, Dubois et C[ie], dont Mandrin était le représentant. Louis Mandrin fut ensuite promu à la dignité de « capitaine de la brigade des mules », avec autorité sur une troupe relativement nombreuse de « haut-le-pied », conducteurs de mulets et valets d'écurie.

D'Arles, la « brigade » poursuivit sa route par Brignoles, où l'un des mulets fut vendu 50 livres, parce qu'il était en mauvais état. Passant par Draguignan, elle arriva à Nice. Brissaud et Jacquier continuaient d'accompagner Mandrin.

Ce n'est qu'à Nice, le 27 mai 1748, que Brissaud et Jacquier signèrent avec Louis Mandrin le traité en bonne et due forme par lequel ils s'associaient avec lui, chacun pour un tiers, à fin d'exécution du contrat, pour la fourniture des mules, conclu avec la maison Archimbaud et C[ie] ; puis les deux associés rentrèrent en Dau-

phiné, laissant au seul Mandrin la direction de la « brigade ».

Mandrin est tout à son affaire. Il est jeune, dans sa vingt-quatrième année, actif, entreprenant. Il aime le mouvement, la vie au grand air et se trouve exercer, dans ce pays de montagnes au seuil duquel il est né, ce don du commandement qui est la caractéristique de sa nature.

Il importe de préciser le service que les « directeurs » de l'armée lui demandaient. Son rôle n'était pas celui d'un maquignon chargé de fournir quatre-vingt-dix-sept mulets bâtés et harnachés ; mais celui d'un « chef de brigade », dont on lui avait donné le titre et l'autorité, chargé d'assurer à ses risques et périls, et sous sa responsabilité, le transport des vivres et fournitures, dont l'armée avait besoin, depuis les camps de Menton, de Cabbé-Roquebrune et de Villefranche, jusqu'à l'autre versant des Alpes ; transports dont la nature et l'importance variaient d'un jour à l'autre et pour chacun desquels il recevait une rémunération spéciale par les soins des « commis et directeurs de l'armée ».

C'est ainsi que, le 7 juin 1748, Mandrin prend des chargements de riz au magasin de M. Hubert, à Villefranche, et en opère le transport jusqu'aux magasins de M. de Savigny à Menton. L'un de ses mulets tombe en chemin sous le faix et se tue. Le 10 juin, le jeune « chef de brigade » passe la montagne de la Turbie, aujourd'hui nommée Mont de la Bataille : deux de ses mulets tombent dans un précipice. Deux autres mulets disparaissent encore en gravissant « la montagne de Castillon » (mont Orso). Le 16 juin, il transporte du pain, du camp de Cabbé à celui de Menton. Il y perd encore un mulet qui tombe dans un gouffre au bord de la route. Le 28 juin, Mandrin transporte de la farine à Vintimille, au magasin de M. Clerc, et perd deux mulets au fond d'un

ravin. Le 7 juillet, il a ordre d'amener le bois nécessaire à alimenter les fours de Menton et va le chercher aux Cuses. Deux mulets se précipitent du haut d'une terrasse avec leur charge. Le 9 juillet, comme Mandrin portait du pain à San Antonio, un de ses mulets dégringole encore dans un précipice.

Nous ne connaissons l'itinéraire et les faits et gestes de Mandrin à cette époque de sa vie, que par la mort de ses mulets, dont il fut dans la suite obligé de donner le détail.

En somme, le jeune homme faisait là vaillamment son métier. Il se montrait à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise, et, malgré les pertes qu'il avait faites en mulets, on peut supposer qu'il eût finalement obtenu les bénéfices qu'il était en droit d'espérer, lorsque se produisit un événement qui lui fut fatal, pour heureux qu'il fût d'ailleurs : la conclusion de la paix, la paix d'Aix-la-Chapelle. La convention, qui réglait l'évacuation de l'Italie, ne fut signée à Nice que le 21 janvier 1749 ; mais, dès juillet 1748, le maréchal de Belle-Isle licencia une partie de ses troupes, où se trouva comprise la « brigade » de Louis Mandrin. C'est à peine si celui-ci avait pu faire travailler ses mulets pendant quelques semaines. Force lui fut de se remettre en route avec sa « brigade » décimée. Il partit le 19 juillet pour regagner le Dauphiné, par le col de Tournon et par Draguignan. Une maladie, qui était tombée sur ses bêtes, venait encore de lui en faire perdre une demi-douzaine. Il avait dû les faire jeter à la mer. En chemin, les mulets se trouvèrent harassés ; quelques-uns tombèrent malades. Pour ne pas les perdre, le jeune maquignon fut contraint d'en vendre quarante-six, dans les plus mauvaises conditions. Il revint à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, avec seize mulets, — seize mulets sur les cent moins trois. Encore les pauvres bêtes étaient-elles étiques et pitoyables. Leur

malheureux conducteur les campa dans le chemin de ronde, près de la Porte-Neuve, le long du ruisseau, derrière le mur de clôture du château de Tallard. Les bonnes gens de Saint-Étienne les y venaient voir. Ils s'apitoyaient sur le désastre. De nos jours encore, la tradition de cette débâcle est restée vivante parmi les vieux du pays. Des seize mulets minables, Jacquier en prit neuf pour sa part, Brissaud en eut deux, ceux qui restaient, soit cinq mulets, demeurèrent à Mandrin.

Sans qu'aucune faute ou négligence pût être reprochée au jeune maquignon, son entreprise se terminait par un désastre. Le traité passé avec l'administration militaire ne stipulait d'indemnités que pour ceux des mulets qui auraient été pris ou tués par l'ennemi et pour ceux qui se seraient noyés en égueyant les rivières : aucun des mulets perdus par Mandrin ne se trouvait dans ce cas. De plus, comme le concessionnaire était payé à la tâche pour le travail fourni, il ne recevait rien pour ses frais de retour en Dauphiné. Enfin une partie des sommes que les commissaires des vivres lui devaient, en raison du travail qu'il avait fourni, ne lui furent pas payées. Mandrin s'adressa à l'administration des Fermes qui avait soumissionné l'approvisionnement de l'armée : il fut éconduit. Aussi bien, les nombreuses contestations qui résultèrent de la fourniture des vivres à l'armée d'Italie de 1741 à 1748 n'étaient pas encore réglées trente ans après, comme en témoigne un arrêt du Conseil en date du 29 décembre 1779.

Au lieu que son initiative et son travail eussent rétabli, comme il l'avait espéré, les affaires de sa famille, une affreuse débâcle en résultait pour lui et pour les siens. Dans ce moment sa tête chaude et portée aux résolutions violentes s'exalte outre mesure ; la colère et la haine lèvent en lui ; il ne connaît plus que le désir de

tirer vengeance de cette administration qui lui a refusé tout recours et l'a ruiné avec tous les siens.

En cette année et en celle qui suivit, Louis Mandrin vint souvent passer quelques jours, au hameau de Cours, dans la vieille maison patrimoniale des Chenavaz. Il y restait assis, silencieux, immobile, sous le grand manteau de la cheminée, les coudes sur ses genoux et la tête dans ses mains. Dans sa tristesse, sans contrainte, par moment il pleurait abondamment.

VII

ENNEMOND DIOT

Plusieurs des meilleurs biographes de Mandrin le montrent en 1748 et 1749 fabriquant de la fausse monnaie. On vient de voir au contraire à quelles entreprises il était activement et honorablement occupé.

Au reste Louis Mandrin était mal entouré. La mort de son père l'avait laissé sans soutien. On connaît à présent le caractère de sa mère. Son frère Pierre était revenu de l'armée avec les idées de rapine que lui avaient données ses compagnons de camp. A cette époque, les armées étaient encore composées des plus fâcheux éléments. C'est Pierre Mandrin qui s'associe avec Claude Joly « maréchal-à-forge », établi à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, pour fabriquer de la fausse monnaie.

De toute la famille le meilleur est certainement Louis Mandrin, celui qui fait l'objet de ce récit. Avec ses emportements, ses violences, son éducation fruste et rude, avec ses jurements et son penchant au vin, il est généreux et bon ; il a des élans d'enthousiasme vers ce qu'il croit le bien. Il est très dévoué à sa famille et cherche à se rendre utile, non seulement à ses frères et sœurs, mais à ses cousins. Il avait emmené un de ces derniers, qui s'appelait, comme l'un de ses frères, Claude Mandrin, en qualité de haut-le-pied avec sa brigade

de mules. Claude se sauva en volant à Louis Mandrin des effets et l'une des bêtes qu'il lui avait confiées. Quant à Pierre, le faux-monnayeur, frère de Louis Mandrin, et à son autre frère Claude, âgés respectivement de vingt-deux et vingt ans, l'épisode qui suit les fera connaître.

Le dimanche 1er novembre 1752, un jeune matelassier, Ennemond Diot, dit Guyot, originaire d'Irigny dans le Lyonnais, arrivait à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs au moment où l'on y chantait vêpres : jeune gars de dix-huit ans, de taille moyenne, cheveux, barbe et sourcils châtains, les yeux roux, le nez épais. Il était accompagné de Joseph Jourdan, dit le Blondin, ce qui était un euphémisme car Jourdan avait les cheveux roux. Ennemond Diot, parti de Grenoble, avait rencontré Blondin sur sa route et, tout en cheminant, la conversation s'était engagée. Dans les rues de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, nos deux compagnons trouvèrent les frères Pierre et Claude Mandrin, que Blondin connaissait. Ils entrèrent tous quatre au cabaret que tenait la boulangère, où, tout en vidant chopine, ils organisèrent un plan de vol à l'église, que Diot se chargea d'exécuter.

Le mardi, 3 janvier, les Stéphanois virent cet inconnu traverser plusieurs fois le cimetière de l'église, accompagné de Pierre et de Claude Mandrin. Le même jour, sur les cinq heures du soir, le sacristain, Jean Boulier, vint, comme de coutume, pour fermer l'église à nuit tombante. Plusieurs femmes y priaient encore. Elles étaient à genoux, la tête inclinée, masses sombres dans la pénombre du jour qui s'éteignait. Le sacristain les avertit qu'on allait fermer. Elles se levèrent lentement. Et il fut obligé de faire à plusieurs reprises la même observation à un jeune homme, — c'était Ennemond Diot, — qui, chaque fois, au lieu de sortir, se

contentait de changer de place, allant d'un banc à l'autre. Le sacristain le vit pour la dernière fois auprès du banc seigneurial de M. de Monts de Savasse. Comme il y retourna peu après et n'y aperçut plus l'inconnu, il pensa que celui-ci était sorti. Il se dirigea donc à son tour vers la porte, et, après l'avoir fermée, il allait rentrer chez lui, quand une des femmes que nous venons de voir en prière lui dit qu'un homme était sans doute resté dans l'église et s'y était caché. Le sacristain alla quérir son père, Michel Boulier, qui remplissait à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs les fonctions de procureur d'office, nous dirions aujourd'hui de « commissaire de police », et tous deux furent au presbytère chercher le vicaire, l'abbé Benoît Biessy, frère du curé. Le sacristain, le procureur et le vicaire, accompagnés de quelques fidèles, pénétrèrent dans l'église. On était un peu ému, « qui que ce soit ne parlait ». Chacun s'était armé d'une chandelle car il faisait nuit noire ; enfin, dans la chapelle de Saint-Antoine, l'abbé Biessy aperçut le jeune homme couché sous le siège du banc seigneurial. Il cherchait à s'y dissimuler, et se trouvait fort pressé « dans cet endroit qui n'avait qu'un pied de large, parce que le derrière dudit siège est borné par des ais qui joignent le mur et que, sur le devant dudit siège, il y a un pied-droit. L'on remarqua aussi qu'il avait tiré contre lui, afin de se mieux cacher, le banc qui sert de genouilloir ».

L'inconnu fut conduit à la prison du bourg, où le sergent Brissaud le fouilla. Ce vagabond avait dans les goussets de sa culotte une somme de 350 livres, 18 sols, 6 deniers. On remarqua que plusieurs des sous et deniers étaient enduits d'une sorte de glu et collaient l'un à l'autre. En sortant de la prison, où Ennemond Diot resta enfermé, Fr. Buisson, lieutenant-châtelain, et ceux qui l'y avaient accompagné aperçurent, à trois ou

quatre pas de la porte d'entrée, un pot de couleur rouge, bouché avec du papier et qui était rempli de glu. Il était tombé sur de la paille qui se trouvait là, et plusieurs des assistants se rappelèrent dans ce moment que, à cet endroit, ils avaient vu l'inconnu tirer quelque chose de sa poche ; mais ils n'avaient pu distinguer ce que c'était, à cause de la nuit.

Le lendemain mercredi, 4 janvier, l'abbé Biessy étant allé à l'église, à six heures et demie, pour sa messe du matin, trouva le tronc « pour les réparations de l'église » forcé ; la serrure en était « enfoncée et rompue ». Le châtelain appelé en hâte en fit la constatation. L'argent du tronc avait disparu. Dans le chœur, le tronc « pour les âmes du Purgatoire » était enduit de glu tout autour de la fente par laquelle les fidèles glissaient les pièces d'argent. On l'ouvrit et l'on constata que la monnaie qui se trouvait « dans le pot de terre » était également gluante, ainsi que les bords du pot. Mêmes constatations au tronc, « pour le luminaire de l'église. » Enfin sous le banc de M. de Monts de Savasse, on ramassa « un bois plat et très mince de la largeur environ d'un pouce, et long d'environ un pied et demi, lequel bois était aussi gluant, et n'était pas douteux que c'était par le moyen de ce bois gluant que le voleur avait arraché l'argent qui était dans lesdits coffres. »

Ces troncs sont conservés au presbytère de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. La forme en est singulière. Ce sont des bancs, au dossier droit et plein, dont le siège est un coffre sur le haut duquel a été pratiquée la fente par laquelle on jetait l'argent. Dans l'intérieur des coffres, les pots de terre dont il vient d'être question étaient placés directement sous ladite fente pour recueillir la monnaie.

Le « sacrilège avec effraction » était un cas royal, un des crimes les plus graves qu'un homme pût com-

mettre. On imagine l'émotion que ces constatations produisirent dans le bourg de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

Le châtelain Buisson revint donc à la prison accompagné du procureur d'office, pour interroger l'inconnu. Celui-ci déclara s'appeler Ennemond Diot, fils de feu Fleury et de feue Jeanne, disant ne pas savoir d'autre nom à sa mère[1] ».

Par le Parlement de Grenoble, il fut condamné aux galères à perpétuité et à être flétri au fer rouge ; ainsi que Pierre et Claude Mandrin, et Blondin, leur complice. Les trois derniers étaient en fuite. La condamnation de ses frères rejaillissait sur Louis Mandrin lui-même, et très durement, à cause de l'étroite solidarité familiale qui régissait les hommes de ce temps.

Depuis 1750, depuis que la ruine de sa famille par l'affaire des mules est consommée, Louis ne fait rien à Saint-Étienne. Il n'y séjourne plus de 1752 à 1754. S'il y revient de temps à autre, il paraît se cacher et comme demander un asile aux rares amis que sa famille a conservés.

Et dès alors on le voit réduit à des moyens irréguliers pour se procurer les ressources nécessaires à sa subsistance et à celle des siens. Il négocie du tabac de contrebande à Grenoble où il fréquente et où il a des parents. Au reste, les poursuites, qui ont été dirigées contre ses deux frères, l'ont mis hors de lui. On voit ici, comme on verra constamment par la suite, ce meneur d'hommes

1. Ces faits sont établis par les deux interrogatoires d'Ennemond Diot, le premier (3 janvier 1752) devant le châtelain de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, le second (9 janvier 1752) devant Payn du Perron, lieutenant en la juridiction de Saint-Étienne, puis par les déclarations de Michel Boulier, procureur d'office, et par le procès-verbal du lieutenant-châtelain Buisson, documents conservés aux Archives de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et aux Archives de l'Isère, bailliage de Saint-Marcellin.

e subordonner à ceux qui l'entourent, à ceux auxquels il st dévoué et plus particulièrement aux siens. Mandrin e soumettait à un esprit de famille très puissant, omme le faisaient la plupart de ses contemporains. armi les sentiments des hommes d'autrefois, c'est eut-être celui que nous comprenons le moins bien ujourd'hui, et cependant, sans lui, il est impossible e les comprendre eux-mêmes.

Mandrin s'en prit tout d'abord aux frères Biessy, s deux ecclésiastiques qui avaient été la cause première es poursuites dirigées contre ses deux frères à lui.

En outre l'abbé Pierre Biessy, en qualité de curé de aint-Étienne-de-Saint-Geoirs et d'archiprêtre de Bres-eux, était tenu de publier au prône les actes de l'autorité ublique. Il eut donc à lire plusieurs fois les ordon-ances et décrets d'arrestation contre les Mandrin. ouis était exaspéré par ces proclamations, il sommait curé d'avoir à les négliger ; mais naturellement mes-re Biessy passait outre.

Celui-ci n'était pas seulement curé ; c'était un pro-riétaire, jaloux de la prospérité de ses domaines.

Mandrin, assisté de quelques amis, tomba comme n ouragan sur les clos du curé Biessy aux environs de aint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arrachant en un jour ent vingt mûriers, une centaine de souches de vigne, ue le curé élevait sur hautains, et abattant une ouzaine de gros châtaigniers. Mandrin se rendait evant la maison du curé Biessy, où il l'appelait à voix aute, lui criant de sortir afin qu'il lui pût régler son ompte. Par ses menaces, il terrorisa le pauvre homme u point de le contraindre à s'enfuir de Saint-Étienne-e-Saint-Geoirs.

La colère de Mandrin s'en prend aussi au lieutenant-hâtelain Buisson, qui a instruit le procès. Il menace e père et le fils. Mandrin s'entoure d'amis. Le châ-

telain prend peur comme le curé. Ceux des habitants de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs qui croient devoir le soutenir sont à leur tour en butte aux violences des compagnons.

« Nous ne savons plus que devenir, écrit le châtelain au procureur général de Grenoble ; les désordres augmentent tous les jours, tout le pays est en armes, plusieurs personnes n'osent plus sortir de chez elles. »

Il faut embrasser ouvertement le parti de Mandrin et se joindre à lui pour venger sa famille. Ceux qui ne sont pas avec lui sont contre lui. Le châtelain, réduit à l'impuissance, ne peut plus administrer son mandement. « Ces misérables ne parlent que de tuer, brûler et saccager. Tout le monde les craint. Nos habitants sont si lâches qu'il n'est pas possible de les porter à faire un coup de main, pour les arrêter. Ils (Mandrin et ses amis) paraissent tous les jours ici d'un air des plus hardis[1] ».

1. Lettre du châtelain Buisson, 31 mars 1753.

VIII

LE TIRAGE DES MILICES

Dans l'ancienne France, le service des milices com-
état celui de l'armée régulière, laquelle était com-
sée de soldats de carrière réunis par recrutement.

Chaque année, en février ou en mars, les intendants
aient dans leurs provinces respectives le nombre de
iliciens que les communes devaient fournir ; puis,
présence de l'intendant ou de l'un de ses subdélé-
és, il était procédé au tirage au sort dans les chefs-
ux des élections.

Tous les hommes, ou du moins tous les hommes du
uple de dix-huit à quarante ans, pouvaient être sou-
is au tirage ; car les nobles et les riches étaient exem-
és. Les déserteurs, les réfractaires, ceux mêmes qui,
e fois miliciens, s'absentaient sans congé régulier,
aient passibles des galères, et le plus souvent à perpé-
ité. La correspondance des intendants et celle des
uverneurs provinciaux sont remplies de doléances
pulaires contre la milice abhorrée.

Des coutumes malheureuses venaient encore aggra-
r les troubles que les levées occasionnaient dans les
mpagnes. C'est ainsi qu'un milicien, qui parvenait
arrêter un réfractaire et à le remettre entre les mains
s autorités, se libérait du service. « Chaque tirage

notera Turgot, était le signal des plus grands désordres et d'une espèce de guerre civile entre les paysans, dont les uns se réfugiaient dans les bois où les autres allaient les poursuivre à main armée pour enlever les fuyards et se soustraire au sort que les premiers avaient cherché à éviter ».

La faculté laissée aux garçons, sur qui le sort était tombé, d'arrêter les « absents », pour les faire servir en leur lieu et place, donnait lieu à de vraies batailles, car les uns et les autres se faisaient soutenir par leurs parents, par leurs amis et camarades.

Le 29 mars 1753, le subdélégué Maucune de Beauregard se rendit à Izeaux, pour y faire procéder au tirage de la milice. Claude Brissaud, qui avait été associé avec Mandrin pour la fourniture des mules, vint trouver le subdélégué et lui soumit des observations à fin de faire dispenser du tirage son fils Pierre ; mais le subdélégué ne voulut pas accueillir sa requête, en sorte que Brissaud fit évader son fils, qui fut déclaré réfractaire et fugitif. Pierre Roux, laboureur à Beaucroissant avait été désigné par le sort pour être milicien de sa commune. Assisté de ses deux frères, François et Joseph, et de deux amis, Joseph Tournier et Mathieu Baronnat, il chercha à s'emparer de Pierre Brissaud. En le livrant aux autorités, il s'exempterait lui-même du service militaire. Pierre Brissaud apprit le danger qui le menaçait, par son jeune frère Guillaume, alors âgé de quinze ans. Il s'adressa à Mandrin.

Le 30 mars 1753, une rencontre furieuse entre les deux bandes, celle des Roux d'une part, et celle des Brissaud de l'autre, eut lieu à cinq cents mètres de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, au mas des Serves, près du quartier des Ayes, sur l'ancienne route de la Forteresse, route appelée dans sa première partie la Vie profonde et, après les Ayes, la Vie nove (via nova).

Les Serves étaient des étangs périodiques pratiqués dans des fonds de prairies en forme de cuves. On y ramassait, par des barrages, l'eau qui descendait en ruisselets des collines. Dans ces manières d'étangs, le poisson « profitait » à merveille ; on le récoltait en carême après avoir laissé s'écouler les eaux.

Le chemin se creuse en une cavée, resserrée entre des terrassements que surmontent des charmilles dominées par des chênes géants ; d'où son joli nom : « la Vie profonde. » Aux heures les plus chaudes des jours d'été, il y fait sombre et frais. Dans le creux des Serves se pressent en bouquets les saules aux branches grisâtres. Les prairies sont closes de haies vives. On y pénètre par des échaliers à claire-voie et l'herbe est très verte sous les châtaigniers élancés et légers au feuillage luisant.

Entre les partis, qui allaient en venir aux mains, les forces étaient à peu près égales. Les « miliciens » étaient cinq : les trois frères Roux, Tournier et Baronnat. « Les frères Roux, écrira le lieutenant-châtelain Buisson, sont de fort braves gens, aisés et un peu hors du commun. »

Les Brissaud étaient au nombre de quatre, Louis Mandrin, Pierre Fleuret dit Court-toujours, Sauze dit Coquillon, et Benoît Brissaud, frère de Pierre, le milicien fugitif.

La lutte qui s'engagea ne tarda pas à devenir mortelle. Des passants, qui étaient accourus au nombre de seize, voulurent intervenir, mais ils furent tenus à distance, quelques-uns des combattants ayant mis leurs fusils en joue. L'un d'eux pressa même sur la gachette, mais heureusement il fit « faux feu ». Joseph Roux fut tué sur place ; son frère François, grièvement blessé, put se hisser sur son cheval et regagner son domicile à Beaucroissant, où il ne tarda pas à expirer à son tour. On trouva dans les poches de celui qui était demeurée étendu

sur place, trois livres, *Méditations sur la passion de N.-S. J.-C.*, *Pensées chrétiennes* et *Chemin du Ciel.*

Le jour même où cette bagarre eut lieu, M. de Moidieu, procureur général au Parlement de Grenoble, lança un mandat d'amener contre Louis Mandrin, contre Benoît Brissaud et contre Pierre Fleuret, dit Court-toujours. Il était ordonné aux officiers municipaux d'assembler les paysans pour les arrêter et les conduire dans les prisons de Saint-Marcellin. Mais nul, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, ne se risquait à entrer en lutte contre nos compagnons ; d'ailleurs la plus grande partie de la population partageait leurs sentiments.

La maréchaussée de Saint-Marcellin parvint à arrêter Pierre Brissaud, le milicien fugitif, et son frère Benoît, l'un des acteurs du combat du 30 mars. Le 22 mai, l'intendant de la province condamna Pierre, le fugitif, à servir durant dix années dans les milices à la décharge de Pierre Roux, et son père Claude, qui avait favorisé son évasion, en 500 livres d'amende, dont cent livres applicables à la maréchaussée de Saint-Marcellin en indemnité des courses qu'elle avait dû faire pour l'arrestation des fugitifs.

Quant à Louis Mandrin, Pierre Fleuret dit Court-toujours, Antoine Sauze dit Coquillon, et Benoît Brissaud, les vainqueurs du 29 mars, ils furent jugés par le Parlement de Grenoble le 21 juillet 1753, Mandrin et Court-toujours par contumace, Coquillon et Brissaud contradictoirement. On était parvenu à saisir ces deux derniers et ils avaient été écroués à la Conciergerie de Grenoble. Louis Mandrin fut condamné à être roué vif, comme auteur principal de l'assassinat des frères Roux ; Benoît Brissaud à être pendu ; quant à Court-toujours et à Coquillon, accusés d'avoir « favorisé ledit assassinat », ils furent envoyés aux galères, Court-toujours, pour sa vie entière et Coquillon pour dix ans.

Benoît Brissaud fut pendu le jour même à Grenoble, place du Breuil (aujourd'hui place Grenette). Sa tête fut ensuite tranchée pour être exposée le lendemain, 22 juillet, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, au mas des Serves, à l'endroit même où Joseph Roux était tombé frappé à mort.

La sentence contre Louis Mandrin était exécutée en effigie, et l'arrêt affiché au pilier de justice de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

On retiendra le nom du président qui prononça cette sentence : Honoré-Henri de Piolenc, seigneur de Beauvoisin, Thoury et autres lieux.

IX

BÉLISSARD DIT LE PAYS

Le jour même où Benoît Brissaud avait été supplicié, place du Breuil, à Grenoble, c'est-à-dire le 21 juillet 1753, une autre exécution y avait été faite et avait eu sur l'esprit de Louis Mandrin un terrible contre-coup. Son frère Pierre y avait été pendu comme faux-monnayeur, après avoir été appliqué à la torture. Le moule, dont il s'était servi pour couler ses faux écus, avait été brisé au pied de la potence.

Pierre Mandrin avait été saisi sur la dénonciation d'un brigadier des Fermes générales, marié à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Jacques-Sigismond Moret, — un nom que Louis Mandrin n'oubliera pas. Déjà les Fermes générales avaient ruiné sa famille dans l'affaire des mules. Aussi bien, la condamnation prononcée contre lui, à la suite de la rixe des Serves, en faisait un « bandit ».

Depuis quelque temps il prêtait l'oreille aux sollicitations d'un chef de contrebandiers, qui jouissait d'une réputation singulière de sagesse et d'intrépidité, Jean Bélissard, du lieu de Brion, voisin de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, que Mandrin dans la suite appellerait « le Pays ».

Bélissard était de ceux que la contrebande armée

avait portés rapidement à une assez brillante fortune.

Au moment même où Mandrin apprenait l'horrible supplice subi par son frère, lui parvenait la nouvelle d'un fait d'armes qui jetait un certain éclat sur la contrebande et l'éclairait d'un jour quasiment héroïque. A la tête de sa bande, où nous voyons Antoine Roche dit Prêt-à-boire, Louis Jarrier dit Piémontais, Joseph Michard dit le Camus, — des noms à retenir, — Bélissard, après avoir franchi le Guiers vif, qui séparait la Savoie de la France, au « gué de Popet », près du Pont-de-Beauvoisin, avait envahi tumultueusement cette dernière ville sur terre de France, les armes hautes, avec des cris furieux. Il s'agissait, pour les contrebandiers, de délivrer un de leurs camarades, Gabriel Legat dit le Frisé, de qui les gâpians s'étaient emparés et qui était retenu prisonnier au Pont-de-Beauvoisin, dans la maison du directeur des Fermes. En plein jour, le 25 juillet 1753, s'était livré un vrai combat. Les gâpians avaient été battus, laissant sur le terrain deux morts et un blessé ; et Bélissard, à la tête de ses huit ou neuf camarades, était revenu en Savoie, ramenant triomphalement Gabriel Legat, dit le Frisé. Le retentissement que cet audacieux coup de main eut en Savoie et en Dauphiné et l'influence qu'il exerça sur l'esprit de Mandrin sont indiqués par les contemporains.

Louis Mandrin se fit donc admettre dans la bande de Jean Bélissard ; mais à peine y fut-il entré, que déjà il en était devenu le chef.

Il avait naturellement le don du commandement, et d'instinct on lui obéissait. « C'est un homme des plus déterminés, notent, dès l'année 1754, les rédacteurs du *Mercure historique*. Il a trouvé le moyen d'inspirer aux contrebandiers un si grand respect pour sa personne, qu'ils lui obéissent aveuglement. »

Son premier historien, l'abbé Régley, devra lui rendre

cette justice : « Il avait une éloquence naturelle qui persuadait, l'imagination vive, du courage pour former de grandes entreprises et l'audace dans le succès. »

Mandrin entrait dans la contrebande au moment même où celle-ci devait prendre le plus d'extension et, dans ce moment, elle trouvait en lui le chef le mieux fait pour la diriger.

« Tout le monde veut être Mandrin », écrit l'abbé d'Aurelle à l'intendant d'Auvergne.

En Savoie — qui était alors terre étrangère — Mandrin organise et instruit ses hommes, il leur fait comprendre que l'ordre et la discipline sont nécessaires dans leur métier. C'est à la tête d'une véritable petite armée qu'il tombe en France, du haut du massif de la Chartreuse, comme un coup de vent, le 5 janvier 1754.

TROISIÈME PARTIE

LA CARRIÈRE DE MANDRIN

X

PREMIÈRE CAMPAGNE[1]

(2 janvier-5 avril 1754.)

Entrée en Dauphiné. — Le combat de Curson. — Le brigadier du Grand-Lemps. — Les Mandrins à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. — Ils sillonnent le Languedoc et poussent jusqu'en Rouergue. — Rentrée en Suisse et en Savoie, par le Bugey et par la route de Genève.

Les « Mandrins », pour leur donner le nom qui ne va pas tarder à retentir dans la France entière, firent leur première apparition le 2 janvier 1754. Les brigadiers des Fermes, établis en Chartreuse, furent subitement attaqués par quelques contrebandiers qui tombèrent sur leur poste, les dépouillèrent de leurs armes, lacérèrent leurs registres, et disparurent, comme ils étaient venus, avec la vitesse du vent, après les avoir menacés

1. Antoine Vernière, *Courses de Mandrin* (extrait de la *Revue d'Auvergne*, 1889). Clermont-Ferrand, 1890, in-8° de 98 pages.

« de leur faire un mauvais parti s'ils continuaient de faire leur métier. »

Voilà Mandrin. Il a déclaré la guerre aux fermiers généraux et à leurs agents, qui l'ont ruiné, qui ont tué son frère et qui pillent les braves gens. Au reste, il ne laisse pas de se montrer bon prince, et si tous ces commis voulaient quitter leur vilain métier, il serait le premier à leur tendre la main.

Le 5 janvier, il pénètre en France, suivi de ses hommes, une centaine de bandits, avec armes et bagages, de petits canons à la biscaïenne et une quantité considérable de marchandises de contrebande portées à dos de mulet. C'était surtout du « faux tabac », c'est-à-dire du tabac de contrebande, récolté en Suisse. Au XVIIIe siècle, on ne fumait pas autant qu'aujourd'hui, mais on prisait et l'on chiquait énormément. Le tabac à priser était vendu en « carottes », c'est-à-dire pressé et ficelé en manière de saucisson, préparé pour la râpe. Le consommateur râpait le tabac à son usage, portant à cet effet sur lui une petite râpe de bois dur ou d'ivoire. Le tabac destiné à être mâché était en « rôles », autrement dit en « andouilles » ; c'était ce que l'administration appelait le « menu filé ». Un autre article, dont les margandiers trouvaient un facile débit, était leur excellente poudre de chasse, connue sous le nom de « poudre des princes ». Puis, pour les dames, des indiennes, des mousselines brodées, des étoffes imprimées de Mulhouse ; étoffes qui n'étaient pas encore fabriquées en France et qui venaient, les unes des manufactures suisses, les autres directement des Indes par les bateaux anglais ; enfin, ils débitaient des flanelles, des articles de Genève, montres et bijouterie.

Mandrin transportait également quantité de vin en barils et en bouteilles, car il buvait autant qu'il fumait, et ses hommes fumaient et buvaient autant que lui

Les contrebandiers étaient tous armés d'un mousquet, de deux pistolets de ceinture, de deux pistolets d'arçon et de deux pistolets de poche, chacun à deux coups ; en outre, d'un couteau de chasse. Ils étaient montés sur des chevaux petits, robustes et agiles, nourris dans ces pays de montagnes où les cultivateurs en faisaient l'élevage spécialement pour eux. Quand ils ne les achetaient pas, les contrebandiers les louaient très cher pour la saison d'hiver. En marche, ces chevaux se distinguaient par un harnachement particulier nommé « à la contrebandière. » Sur ces montures vites et nerveuses, nos compagnons franchissaient en plein hiver des distances considérables avec une incroyable rapidité.

Le 7 janvier, Mandrin est au village de Curson, près de Romans, à quinze lieues du bourg natal. Il y dépose ses marchandises. Apprenant que les employés des Fermes viennent l'attaquer, il va à leur rencontre, avec une poignée d'hommes seulement. La route est prise comme dans un étau entre de hautes collines. Brusquement elle tourne pour franchir un pont sur le torrent de l'Herbasse : à ce tournant les gâpians ont apparu. Une décharge des contrebandiers tue ou blesse les uns, et met le reste en fuite. C'est là que Mandrin conquiert son fameux chapeau de brigadier, en feutre noir galonné d'or. « Ces gens ont de belles armes, disait-il. Je veux m'équiper à la brigadière. » Il jeta sur ses épaules la mante du brigadier, se coiffa de son chapeau et enfourcha sa monture.

A cette époque, très exactement, Mandrin portait un habit gris à boutons jaunes, un gilet de panne rouge aux goussets profonds, le chapeau galonné d'or enlevé au brigadier, d'où ses cheveux blond ardent, annelés, c'est-à-dire bouclés, s'échappaient naturellement, noués sur la nuque, en catogan, d'un ruban de linon noir. La ceinture de cuir fut alors remplacée par une ceinture de soie

rouge et verte où étaient pris un couteau de chasse et une paire de pistolets. Il quittait rarement son fusil à deux coups. Il était âgé de vingt-neuf ans.

Ayant appris le lendemain, 8 janvier, qu'un brigadier des Fermes nommé Dutriet, domicilié au Grand-Lemps, et qu'il connaissait, avait exprimé le regret de ne pas s'être trouvé à Curson pour se battre contre lui, il résolut de l'aller rejoindre. Il part, de nuit, suivi de quelques hommes, par un grand clair de lune. Les silhouettes noires des cavaliers couraient sur la neige. Le Grand-Lemps, à douze kilomètres de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, était le siège d'un des plus importants marchés de la province. Mandrin arrive chez Dutriet, enfonce la porte. Le brigadier et sa femme sont tirés de leur lit, ils sont traînés dans la rue. L'homme avait les jambes nues et la femme était en chemise. Mandrin menaçait Dutriet de lui casser la tête d'un coup de pistolet, mais sa femme pleurait et grelottait dans la neige. Les habitants étaient accourus au bruit, à peine vêtus, des lanternes en main. Mandrin sacrait comme un Templier : il mettrait le feu au village et fusillerait tout le monde au moindre mouvement. Cependant la femme continuait de pleurer, frileuse dans la neige ; alors, Mandrin, brusquement, car il était bon diable, lui dit d'aller se remettre au lit, et avec son mari, auquel il se contenta d'enlever ses armes et son cheval, qu'il trouva tout harnaché dans l'écurie.

Ceci se passait dans la nuit du 8 au 9 janvier. Le lendemain matin, Mandrin arrivait à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, le pays natal. Il entre à la tête de ses hommes, les armes hautes, à grand fracas. Quelle frayeur pour les ennemis de sa famille, qui avaient bruyamment applaudi à sa ruine! Ils fuient, ils se cachent. Mandrin se contenta de rire de leur terreur ; mais il se rendit chez Louis Veyron-Churlet, « marchand, consul exacteur des

deniers royaux, et entreposeur des tabacs », comme tel représentant des Fermes.

C'était son propre oncle maternel et son parrain, celui qui lui avait donné son prénom, Louis ; personnage d'importance au reste et qui avait été élu consul dix fois de suite ; mais il était représentant des Fermes, et comme tel notre contrebandier devait s'en prendre à lui.

Nuit close, neuf heures du soir. Mandrin avait avec lui dix hommes, « tous armés de carabines, fusils et doubles pistolets ». Les uns veillaient au croisement des rues, d'autres faisaient sentinelle aux portes. Mandrin voulait tout l'argent que l'exacteur avait tiré des contribuables ; mais Veyron-Churlet s'était enfui, laissant sa fille entre les mains de son coquin de neveu qui réclama à sa cousine 8 000 livres. Hélas ! tout ce qui se trouvait dans la caisse était loin d'aller à pareille somme. Mandrin consentit que l'un des curieux, groupés autour de la maison, se détachât pour aller demander à l'exacteur un billet de 400 livres payables dans le plus court délai. Puis, avec sa troupe, il se retira. Après plusieurs jours, Veyron-Churlet, qui avait pu faire quelques recouvrements, envoya spontanément les 400 livres à Mandrin, qui se déclara stupéfait de constater que ses fonctions d'exacteur n'empêchaient pas son oncle et parrain de se conduire en honnête homme.

Voilà la première et unique réquisition opérée par Mandrin dans son bourg natal. Peut-être n'était-ce qu'une réponse de Mandrin à son parrain, réponse aux observations et réprimandes que celui-ci n'avait pas manqué de lui adresser en le voyant « tourner mal », — une bonne, ou plutôt une mauvaise farce jouée par le neveu à son excellent oncle Louis.

Dès ce moment, M. de Moidieu, procureur général au Parlement de Grenoble, se mit en rapport avec

l'avocat général près le Sénat de Savoie, pour demande l'extradition de Mandrin, au cas où celui-ci rentrerait en Savoie. Ce sont les premières poursuites dirigées contre Mandrin en tant que contrebandier.

De ces poursuites, celui-ci ne s'inquiétait guère. Durant les mois qui suivent, il parcourt librement avec ses hommes le Dauphiné, la Bresse et le Bugey. Il débite ouvertement ses marchandises de contrebande, il les débite avec succès, car ses prix sont sensiblement inférieurs à ceux que les habitants ont coutume de payer.

Mandrin établissait son camp dans de fortes positions, sur les hauteurs, où il faisait étaler ses marchandises ; puis, les habitants des environs recevaient l'avis que de belles et bonnes occasions les attendaient auprès des « brigands ». Et le marché se tenait le plus régulièrement du monde, sous la protection des baïonnettes contrebandières.

Les bourgeoises cossues, les soubrettes coquettes et les fermières endimanchées, pittoresques en leurs coiffes blanches, nouées de rubans de couleur, les dames mêmes et les demoiselles de château venaient sans crainte profiter des « occasions ». Aussi bien, Mandrin, beau garçon, bon garçon, bien mis et de « belle humeur », et qui, du jour où il fut devenu chef de bande, affecta systématiquement une extrême politesse, n'avait rien pour les effaroucher. Et les employés des Fermes contemplaient de loin le spectacle, avec un ébahissement comique. Mandrin prit pour devise : « S'enrichir en faisant plaisir au public. » Il y réussit.

Les nobles lui étaient favorables, comme les paysans.

Le 25 mars, il se présente aux portes du château de Bournazel, dans les environs de Rodez, où il fut traité galamment. En reconnaissance, Mandrin fit cadeau au

châtelain d'un très beau couteau de chasse, dont le descendant du comte de Bournazel a fait hommage à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, laquelle l'a déposé au Musée de Rodez. Aux domestiques, Mandrin donnait des « carottes » de tabac suisse.

Du Rouergue, le retour au point de départ, la Suisse et la Savoie, se fit par le Bugey.

XI

DEUXIÈME CAMPAGNE

(6 juin-9 juillet 1754.)

Les Mandrins font leur réapparition sous les murs de Grenoble. — L'échauffourée du Pont-de-Claix. — Ils reviennent en Rouergue et « visitent » Millau. — Le meurtre de Saint-Rome-du-Tarn. — Marché public à Rodez. — Rignac point extrême de la deuxième campagne. Mandrin disloque ses troupes et reprend le chemin de Savoie. — Il s'arrête à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs où il tue le brigadier Moret. — Il rentre en Savoie.

Durant six semaines nous perdons Mandrin de vue. Il est occupé, tantôt en Suisse, tantôt en Savoie, à compléter l'organisation de sa troupe et à se réapprovisionner en marchandises de contrebande. Au commencement de juin, il rentre en France avec ses hommes, par la Chartreuse, comme la première fois. On le signale à cette date sous les murs de Grenoble.

Le 7 juin 1754, par la route de Grenoble à Die et à Montélimar, les Mandrins arrivent au Pont-de-Claix, sur le Drac, à une lieue au sud de la capitale du Dauphiné. Le Drac roule un cours impétueux dans un lit profondément encaissé, entre le massif aux cimes pointues de la Chartreuse et les Grands Gais. Les eaux vont frapper

avec force contre des masses rocailleuses dont elles creusent les bases de granit. Une gorge sauvage : au long du fleuve des touffes d'arbres drus et lourds que dominent les rocs dénudés, et plus loin des crêtes blanches : c'est le rocher d'Uriol, le grand Veymont, la grande Moucherolle, le pic Saint-Michel. Un pont d'une seule arche, très haute, en arc brisé, que les ingénieurs du XVIIe siècle ont hardiment jetée d'une rive à l'autre. A l'entrée du pont, une construction carrée, à haute toiture pointue, semblable à une tour, mais qui n'aurait qu'un étage sur la chaussée. Elle va plongeant quatre autres étages, en élargissant ses murs vers la base, jusqu'au niveau de la rivière. Là, demeurent les employés qui ont la garde de ce passage. — Le matin, ils vaquaient à leurs besognes journalières, après avoir ouvert la barrière, au petit jour, quand ils sont aveuglés d'un nuage de poussière : les Mandrins arrivent bride abattue.

Avec leurs marchandises, ils avaient suivi la vallée de Graisivaudan, par la route de la Croix-Haute qui traverse le Drac au Pont-de-Claix, et dans ce moment ils se trouvèrent croiser une autre bande de margandiers qui revenaient de la Croix-Haute, à vide. Il y eut une décharge générale sur les employés, dont l'un tomba mort, plusieurs autres gravement blessés. Les gâpians se réfugièrent dans leur corps de garde, mais la porte en fut enfoncée. Les gâpians furent dépouillés de leurs vêtements et de leurs armes. Le peu d'argent trouvé au poste fut enlevé ; papiers et registres furent mis en pièces Mandrin voulut cependant que les employés des Fermes conservassent leurs chemises, « afin, disait-il, qu'ils eussent du linge et de quoi se panser. »

Poursuivant leur route, les Mandrins rencontrèrent un soldat déserteur de cette même garnison, qui fuyait devant un détachement de grenadiers et se trouvait sur le point de tomber entre leurs mains. On connaît les

idées de Mandrin. Elles ne lui permettaient pas de laisser réintégrer violemment dans les troupes du roi un citoyen qui n'y voulait plus servir. C'est ce qu'il expliqua complaisamment au sergent qui commandait les grenadiers. Mais le sergent et ses hommes n'avaient pas les mêmes idées que le contrebandier sur la liberté individuelle : aussi quelques Mandrins étaient-ils d'avis de les fusiller. Fort heureusement pour les grenadiers, l'un des margandiers, pour avoir jadis servi dans leur régiment, obtint la grâce de ses ci-devant camarades, qui furent du moins obligés de renoncer à leur déserteur.

Le 10 juin, sur la route de Valence à Montélimar et à Taulignan, les Mandrins rencontrent, entre Derbières et Leyne (hameaux de la commune de Savasse), dans un défilé entre la montagne et le Rhône, la brigade des employés de Taulignan qui, de Montélimar, revenait à son poste. Mandrin commande le feu. L'un des employés est tué ; trois autres sont grièvement blessés, dont l'un mortellement ; le reste met bas les armes. Les contrebandiers s'emparent des armes et des chevaux. Les pauvres gâpians regagnent Taulignan, à pied, en triste équipage.

Le lendemain, 11 juin, Mandrin était attablé avec trois compagnons au cabaret de Tioulle, sur la paroisse de Saint-Bauzile-en-Vivarais ; et déjà il entamait une nouvelle bouteille, après en avoir vidé plusieurs, quand passa un sergent du régiment de Belzunce qui recrutait dans le pays. N'était-ce pas un gâpian déguisé? « C'est un espion ! » affirmait l'un des contrebandiers. Le soldat protestait. Mandrin, qui avait beaucoup bu, ne distinguait plus très bien ; mais son avis était que si c'était un gâpian, il le fallait fusiller. C'est ce qu'on fit. Plusieurs personnes, qui assistaient à la scène, témoignaient de leur indignation.

« Alors il avait tort de ressembler à un espion ! » Ce fut son oraison funèbre.

Marches et contremarches d'une rapidité déconcertante et qui jettent les pouvoirs publics dans l'ahurissement. Du moment où Mandrin parut sur la scène publique, on crut le voir partout à la fois.

L'intendant du Dauphiné en écrit le 17 juin :

« L'audace des contrebandiers se porte aux derniers excès. Non contents d'introduire, à mains armées, dans le royaume des marchandises prohibées, ils attaquent les bureaux de Fermes, ils intimident les employés, ils entreprennent d'enlever aux collecteurs les deniers de leur recette... Que reste-t-il à ces brigands, que de faire contribuer les communautés? » — On y arrivera.

Mandrin a la rapidité de la lumière. Le voici en Rouergue, où il entre par la vallée du Tarn. Ses marchandises sont étalées le 22 juin à Millau et débitées sur la place du marché, « plus publiquement que l'on ne vend les aiguillettes et les chapelets », comme l'écrit M. de Nayrac, subdélégué de Vabre à son collègue de Lodève. Les contrebandiers trouvèrent à Millau le meilleur accueil. Pour amuser la population, Mandrin y fit faire l'exercice à ses hommes, qui se mirent en ligne sur la place et tournèrent, virèrent, pivotèrent, à l'ébahissement des badauds. Sensibles à cette faveur, les habitants de Millau achetèrent aux compagnons des étoffes et du tabac pour plus de six mille livres. Et quand ceux-ci se furent éloignés, les excellents bourgeois dépêchèrent encore à leur suite un exprès, qui leur redemanda des indiennes pour quatre louis. Mais le stock en était épuisé. Au lieu d'indiennes, les margandiers donnèrent du tabac.

Le 23 juin, les Mandrins passèrent par Saint-Rome-du-Tarn. Il arriva que l'un d'eux y fut insulté par un ivrogne et se mit en demeure d'en tirer vengeance. L'ivrogne se réfugie dans la première maison venue. Le contrebandier se jette à sa poursuite, enfonce la porte, rencontre de la résistance, tire un coup de feu :

un corps tombe ; c'était une jeune femme, et qui, pour un plus grand malheur, se trouvait enceinte.

Mandrin assembla le conseil qui réglait les différends au sein de sa troupe, en manière de tribunal. Le contrebandier, qui avait tué la femme, fut acquitté, car il n'avait pas commis ce meurtre de propos délibéré ; mais il lui fallait donner vingt-deux livres pour les funérailles.

Cet assassinat est un de ceux qui ont été le plus vivement reprochés à Louis Mandrin ; non seulement il en était innocent, mais il en traduisit l'auteur devant le tribunal qui, à ses yeux, représentait la juridiction compétente.

Mandrin recrutait ses hommes avec soin. Il leur avait donné l'organisation des armées régulières et les payait de même : dix louis d'or d'engagement et six livres par jour durant les campagnes ; 30 sous « en temps de paix », plus une part dans les « bénéfices ». Il écartait impitoyablement les malfaiteurs et les voleurs. Ses premiers adhérents furent pour la plupart des « pays », originaires de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, de Saint-Pierre-de-Bressieux, de la Côte-Saint-André, puis de la Novalaise en Savoie. Dans les archives de Me La Bonnardière, notaire au Pont-de-Beauvoisin, on trouve un certain nombre de testaments dictés par des Mandrins. Ils font des dons aux églises, ils sont qualifiés d' « honorables » ; quelques-uns d'entre eux sont décorés du titre de « bourgeois ».

Mandrin s'était choisi comme second un jeune homme du lieu des Échelles en Savoie, François d'Huet de Saint-Pierre, auquel il donna le titre de « Major » Le lieutenant de Mandrin, nommé Broc, de qui il sera question dans la suite, n'entra dans sa troupe que plus tard. François Saint-Pierre avait des cheveux d'un

blond très vif, tirant sur le roux, « pourquoi il porte une perruque blonde à bonnet » ; car tous ces brigands tenaient beaucoup à plaire aux dames. Il avait servi dans les troupes hollandaises. Il était de bonne famille ; mais des revers de fortune avaient obligé sa mère, qui était veuve, à prendre un bureau de tabac aux Échelles. Cette fortune, le contrebandier était en train de la refaire. Déjà il avait déposé chez sa mère la somme, respectable pour l'époque, de 25 000 livres. Le « Major » avait un frère cadet, Jean d'Huet de Saint-Pierre, dit Jambon, également enrôlé dans la bande de Mandrin. Jean avait servi sous les étendards français en qualité d'artilleur ; il devint le meilleur ami de Mandrin et resta étroitement uni avec lui jusqu'à l'heure de la mort.

Enfin Mandrin était toujours accompagné d'une garde personnelle de six contrebandiers robustes et résolus, que l'on nommait ses « canonniers », car chacun d'eux était armé d'une grosse espingole, chargée de cinquante balles, un vrai canon.

De nombreux témoignages indiquent, non seulement la confiance que chacun de ces hommes avait en son jeune chef, mais l'affection qu'ils lui portaient. Des jalousies éclataient parmi eux, à la moindre marque d'amitié particulière que Mandrin témoignait à l'un ou à l'autre.

Le 24 juin est fête de la Saint-Jean, que les Mandrins célébrèrent à Saint-Affrique. Et d'abord ce fut une revue militaire, devant la population qu'il avait rassemblée sur la place, au son du tambour. Pour Mandrin à la tête de ses contrebandiers, il ne pouvait y avoir de fête sans une revue, sans « une montre », comme on disait encore. D'après la relation du subdélégué de Vabre, sa troupe comptait alors de deux à trois cents hommes. Sur le soir, les compagnons allumèrent des feux de joie qui brû-

lèrent jusque bien avant dans la nuit. Des salves joyeuses :

C'est la nuit de la Saint-Jean :
  L'Amour se réveille !
Viens-t-en près du feu bougeant,
L'Amour se réveille, Jean,
  L'Amour se réveille !
Blancs bouquets et bleus rubans,
  La flamme est vermeille !
Voici le temps du beau temps !
L'Amour se réveille, Jean,
  L'Amour se réveille[1] !

Le lendemain, la bande se mit en route pour Rodez, où elle entrait le 30 juin, par un jour de grande foire. A l'ombre de la pittoresque cathédrale sans portail, la place du marché grouillait de vie et de mouvement.

La capitale du Rouergue avait des fortifications, des soldats en garnison et trois brigades de maréchaussée. Mandrin entre dans Rodez comme un condottière en pays soumis. Il traverse le Bourg, il s'arrête un instant sur la place de la Cité, descend le Terral, rue qui va de la cathédrale à l'évêché, et se rend au faubourg Saint-Cyrice, où il organise un entrepôt public de contrebande. Quelle surprise à son passage et quelle jolie rumeur sur la place du marché. Les paysans en sarraux bleus, les femmes en coiffes tuyautées, leurs cols de dentelles sur les épaules, parmi les paniers de légumes, la volaille et les moutons, se bousculaient pour se pousser au premier rang. Les cochons qui s'échappaient en courant tout droit faisaient tomber des commères, distraites à bavarder. Par les fenêtres des vieilles maisons de bois, aux murs de guingois et aux charpentes en surplomb sur la rue,

1. Vieille ronde de la Saint-Jean, mise en nouveau langage par M. Pierre Gauthiez

les Ruthénoises montraient des têtes ahuries, les unes en cheveux, les autres en coiffe blanche.

Voilà les contrebandiers ! une joyeuse troupe de gamins l'air bravache, en avant du cortège ; puis des tambours qui roulaient, des fifres qui sifflaient une marche militaire ; une centaine de cavaliers sur de petits chevaux hirsutes et roux, roux et hirsutes comme eux, coiffés jusqu'aux yeux de grands chapeaux rabattus en clabaud, couverts de poussière, armés jusqu'aux dents : pistolets à la ceinture, carabines en bandoulière, sabres, noués par des cordes, claquant avec un bruit de ferraille aux selles des chevaux ; bande pittoresque où l'on distinguait les deux chefs, Mandrin et Saint-Pierre, dans des costumes resplendissants ; et la marche se fermait par une longue file de mulets chargés de ballots couverts de serpillière, que les valets poussaient, avec des cris à hue et à dia.

Les Ruthénoises, charmées et remplies d'épouvante, assistaient donc vraiment à une histoire de brigands, une de ces belles histoires contées aux veillées, dont on rêve la nuit.

Les ballots de tabac, les rouleaux d'indiennes et de mousseline furent développés. Le capitaine avait mis ses hommes en planton, à quelques pas les uns des autres. Sous la surveillance des contrebandiers, appuyés sur leurs fusils, le marché fut tenu dans un ordre parfait. Ni la compagnie de garde dans la ville, ni l'une ou l'autre des trois brigades de maréchaussée, ne s'avisa d'y venir mettre du dérangement. Pour rassurer les craintifs, Mandrin avait fait proclamer, au roulement du tambour, qu'il « garantissait tous ceux qui seraient recherchés à l'occasion de la contrebande vendue par lui ». Et son air était si résolu qu'il n'était personne pour n'en pas tirer confiance.

A la suite du marché, Mandrin voulut offrir, aux Ruthénois également, le divertissement de manœuvres

militaires exécutées par ses hommes. Elles se firent dans un ordre excellent. Ce fut, dès le premier jour, chez Mandrin, une vraie manie. Il avait un plaisir d'enfant à faire virer ainsi ses contrebandiers comme des soldats réguliers, devant la foule béate. Enfin, marchands et chalands se répandirent dans les cabarets de la ville, où chacun but abondamment.

Des intermèdes étaient venus rehausser l'intérêt de la scène principale, car Mandrin s'était rendu avec quelques hommes à l'entrepôt des tabacs, situé dans la maison du sieur Raynal, rue Saint-Just. Il était suivi de plusieurs mulets chargés de tabac suisse. Comme l'entreposeur refusait d'ouvrir la porte, celle-ci fut enfoncée à coups de crosse. L'entreposeur fut forcé de descendre. En lui montrant les bennes, nouées de grosses cordes, Mandrin lui disait :

« Ne prenez pas ceci pour un songe. Ce que vous voyez est du vrai tabac. Le vôtre n'a pas une sève plus admirable, je vous l'abandonne à quarante sous la livre et ne veux pas d'autre acheteur que vous. »

Et de fait, l'entreposeur se demandait s'il rêvait.

Une rangée de baïonnettes alignées devant sa maison lui enseignaient qu'il s'agissait bien d'une réalité.

Force fut de conclure marché. L'entreposeur continuait de se frotter les yeux. Comment, lui, le représentant des Fermes, il achetait du « faux tabac » aux contrebandiers eux-mêmes! Mandrin reçut ainsi 2 494 livres, dont il donna quittance. Cette scène va se renouveler souvent.

Les fermiers généraux, effrayés du brusque développement que prenait la contrebande, avaient fait remettre en vigueur, publier aux prônes, afficher aux coins des carrefours, les édits qui interdisaient, sous les peines les plus sévères, d'acheter quoi que ce fût aux contrebandiers. Et c'est la réplique hardie et ingénieuse de Mandrin. « Puisque, par un coup de force, les fermiers

généraux veulent m'enlever ma clientèle, ce sont les propres agents des Fermes, receveurs, entreposeurs, buralistes, c'est-à-dire, en fait, les fermiers eux-mêmes, qui seront à l'avenir mes meilleurs clients. »

Et, non seulement il laissait entre les mains des buralistes de bonnes marchandises, mais encore des quittances, signées de son nom, où il déclarait avoir reçu les sommes qui lui avaient été versées.

Ces reçus furent reconnus valables dans la suite, et les fermiers généraux en remboursèrent le montant à leurs agents ; mais ils prétendirent se faire rembourser à leur tour par les populations.

D'un bourgeois de Rodez, Mandrin apprit qu'on avait saisi, sept ou huit jours auparavant, sur quelques contrebandiers, une grosse carabine et cinq fusils, déposés dans la Maison de Ville. Il en écrivit à M. de Séguert, juge-mage et subdélégué, pour réclamer ces armes, qui lui revenaient évidemment. Mandrin s'exprimait le plus courtoisement du monde, tout en prévenant M. le juge-mage que si, dans un temps raisonnable, il ne recevait pas la carabine et les fusils, il se verrait contraint de faire mettre le feu à sa demeure. Comme on ne savait plus où l'on avait déposé les cinq fusils, M. de Séguret s'empressa d'en faire acheter de tout neufs et il fit astiquer proprement la carabine, qui avait été conservée. Les armes furent portées à Mandrin qui se trouva avoir trois fusils de trop. Qu'en faire? — Mandrin n'hésita pas. Il les envoya chez l'exempt de la maréchaussée en lui demandant un billet de dépôt, car il les viendrait reprendre à son prochain voyage. Les bandits confient leurs fusils à la garde des gendarmes. Les brigands d'Offenbach eux-mêmes, qui deviendront célèbres par leurs capricieuses drôleries, n'oseront pas aller jusque-là.

Enfin, comme il se trouvait chargé d'une grande quantité de monnaie d'argent et de billon, qui n'était

pas d'un transport facile, il envoya chez le receveur des tailles convertir ses écus au soleil et ses sous noirs en louis d'or.

« Tout cela me vient de bon lieu, conclut le suddélégué de Vabre en s'adressant à son collègue de Lodève. Vous aurez peine à le croire. Les gens qui l'ont vu ne peuvent encore se le persuader. »

Tambour battant, fifres sifflant, les chevaux s'ébrouant sous l'éperon des cavaliers, au tintement joyeux de l'argent qui gonflait les ceintures, les Mandrins quittèrent Rodez par la route de Rignac.

Quand le bandit fut parti, l'entreposeur de Rodez eut la curiosité de faire peser le tabac qu'il lui avait laissé. Le compte s'en trouva exact. Et ce fut son tour d'être surpris en constatant qu'un brigand pouvait être honnête homme [1].

Le 1er juillet, les Mandrins arrivèrent à Rignac qui devait être le point extrême de cette deuxième campagne. Mandrin se voyait obligé de rentrer en Suisse, pour y laisser reposer ses hommes et ses chevaux, compléter sa troupe, se réapprovisionner en marchandises, et mettre en sûreté l'argent conquis. Enfin, il avait à cœur, pour couronner ces premières expéditions, qui n'avaient été marquées que par des succès, de repasser par Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et d'y accomplir l'acte de vengeance, un devoir à ses yeux, qui lui était imposé par la mémoire de son frère Pierre ; s'il est vrai que, d'autre part, il refaisait par son activité, et aux dépens des fermiers généraux eux-mêmes, la fortune patrimoniale que les fermiers généraux avaient ruinée.

Conformément au système des contrebandiers, Mandrin disloqua sa troupe et chacun de regagner la Savoie, en paisible voyageur, pour se retrouver ensuite avec les

1. Relation du subdélégué de Vabre (21 juill. 1754). *Archives de l'Hérault*, C 1978.

camarades à la date et à l'endroit préalablement fixés. Sans armes apparentes, ni bagages encombrants, les contrebandiers s'en vont, les uns tout seuls, les autres par groupes de quelques compagnons. Le soin de ramener les armes était confié à ceux des valets dont on était sûr. D'ailleurs, en différents points du pays, notamment chez des aubergistes, Mandrin avait des dépôts, aussi bien d'armes que d'argent, qu'il devait retrouver à une nouvelle campagne. C'est ainsi que l'hôtellier d'Astaffort (Lot-et-Garonne) servait de « caissier » à Mandrin.

Celui-ci arriva donc seul, le mardi 9 juillet, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. Il avait tenu sa venue secrète afin d'être certain de rencontrer l'employé des Fermes, Jacques-Sigismond Moret, qui avait livré son frère Pierre au bourreau.

Le soleil déclinait. Au centre du village, sur la place de l'Église, qui était le vieux cimetière d'alors, Moret promenait sa petite fille âgée de deux ans environ. Il habitait dans la maison d'une tante, à quelques pas de là. Plusieurs personnes se trouvaient sur la place, quand Moret vit se dresser devant lui la silhouette redoutée du contrebandier. Celui-ci tenait en main sa carabine. Le malheureux employé des Fermes se jeta à genoux. Il criait merci ; il criait grâce, tout en saisissant dans ses bras l'enfant qu'il avait avec lui. Il tendait l'enfant devant lui d'un geste désespéré :

« Grâce ! grâce ! »

Mandrin le regardait d'un air fixe, très tranquille. Il portait une veste d'une petite étoffe « gris obscur », croisée sur la poitrine, ce qu'on nommait « à la Bavaroise ».

« N'as-tu pas été employé, lui cria-t-il, et n'est-ce pas toi qui as mis la corde au cou de mon frère Pierre que tu as fait pendre ? »

L'homme, qui tremblait, continuait de crier : « Grâce !

grâce ! » et il tendait devant lui son enfant comme un bouclier vivant.

Mandrin ne l'écoutait pas. Il revoyait sur la colline, fichée en un pieu sanglant, la tête livide de son frère Pierre :

« Ote ton enfant, car je tire !

— Grâce ! grâce ! »

Du même coup Mandrin tua le père et l'enfant[1].

Différentes personnes assistaient à l'exécution de cette vendetta ; elles ne voulurent ou n'osèrent intervenir. Le lendemain, sur l'invitation du châtelain, le curé fit ensevelir les deux corps de Moret et de sa petite fille qui étaient restés sur la place où ils avaient été tués.

C'était, dans son extrême rigueur, l'intensité des obligations familiales, telles du moins que les comprenaient ces natures simples et rudes. La vengeance féroce, implacable, devenait à leurs yeux un devoir. La tradition en a persisté jusqu'à nos jours dans la vendetta corse. On en trouvera d'autres exemples au cours de ce récit et qui ne sont pas imputables à des brigands.

Restait le curé Biessy, l'instigateur des poursuites dirigées contre Pierre et contre Claude Mandrin, après le vol d'Ennemond Diot dans l'église.

Il se trouvait dans une de ses terres, sur la route de La Frette-Grand-Lemps, où il surveillait la rentrée de ses gerbes. On lui annonce de loin l'arrivée du contrebandier. Et le curé de se cacher très vite au milieu des bottes de blé qui s'entassaient sur l'un des chariots. Mandrin, mis au courant du stratagème par les moissonneurs, se donna le plaisir d'accompagner à cheval le « voyage » de blé contenant le curé Biessy, jusqu'au

1. Jugement qui condamne Mandrin, éd. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, p. 102. — *Abbrégé*, p. 15. — Traditions locales recueillies par M. Octave Chenavaz.

domicile de ce dernier, au centre du village, c'est-à-dire pendant près de deux kilomètres, en proférant contre le malheureux, plus mort que vif, les menaces les plus épouvantables ; puis, satisfait du châtiment, il abandonna sa victime dès que le chariot fut rentré dans la cour, et il prit la route de Grenoble, d'où, par le massif de la Chartreuse, il pénétra en Savoie, et regagna la Suisse.

La Cour des Aides de Montauban ne laissa pas que de s'émouvoir de l'expédition dirigée par les contrebandiers, dans l'étendue de sa juridiction, depuis Millau jusqu'à Saint-Rome-du-Tarn et à Rodez. Elle entama contre eux (27 janvier 1755) une procédure par contumace et renouvela les défenses « à ceux qui ont acheté des tabacs de contrebande de les débiter, enjoignant de les apporter au greffe de la Cour »; puis, elle fit afficher l'arrêt dans les villes et villages et aux poteaux des grands chemins.

Mais nul ne s'en inquiéta. Le public comprenait que le jeune contrebandier n'en voulait qu'aux Fermes générales, et comme celles-ci étaient détestées, Mandrin avait le public pour lui. « Tout le peuple est pour ces révoltés, écrit le marquis d'Argenson, puisqu'ils font la guerre aux fermiers généraux. » On a répandu des légendes merveilleuses sur la façon dont Mandrin échappait à ceux qui se mettaient à sa poursuite. L'une des plus connues veut que sa fameuse jument noire (qui était gris pommelé) ait été ferrée à rebours. De nos jours encore, cette jument noire défraie les récits des veillées d'hiver en Auvergne, en Franche-Comté, en Dauphiné et en Savoie. La vérité est plus simple. Mandrin échappait à ceux qui le poursuivaient parce que tout le pays faisait le guet pour lui.

Cependant il arrivait parfois que de bonnes gens, tout en le louant de son entreprise, lui demandaient pourquoi il massacrait tant d'« employés » :

« Attendez que nous en ayons pendu le dernier. Ils en ont fait périr impunément bien plus des nôtres.

— Mais pourquoi vous faites-vous donner de si grosses sommes par les directeurs des Fermes, leurs entreposeurs et leurs commis ?

— C'est un cas de conscience. Ce n'est là que le commencement des restitutions que les fermiers généraux doivent à ma troupe. De quoi se plaint-on ? Nous gracieusons le bourgeois ; nous payons bien au cabaret. »

Au fait, on ne se plaignait pas.

XII

LES MANDRINS EN SUISSE

Louis Mandrin et ses hommes passèrent les dernières semaines de juillet 1754 en Suisse, où le jeune « capitaine » était parvenu à se ménager chez un grand nombre d'aubergistes les concours les plus actifs. C'était plus particulièrement sur les bords du lac de Genève, à Coppet, l'aubergiste Bonnet, qui tenait un « logis » à l'enseigne de la Croix-Blanche ; à Plan-les-Ouates, paroisse Saint-Julien, c'était Richard ; à Carouge, alors en Savoie, mais à quelques kilomètres seulement de Genève, c'était Gauthier, l'hôtelier du Lion-d'Argent. Les correspondants du contrebandier à Genève étaient deux commerçants français, Bérard et François-Henri Divernois. Ce dernier ne laissait pas d'être un personnage considérable, ami de J.-J. Rousseau, qui lui fait bonne place dans sa correspondance. « Je vous aime tendrement, écrit Rousseau à Divernois, et j'attends avec la plus vive impatience la visite que vous me promettez. » Mandrin avait chez eux des dépôts d'armes, de munitions, de marchandises et d'argent.

L'industrie suisse trouvait dans la contrebande en France un important débouché. « On les voyait souvent (les Mandrins) passer près de Genève par déta-

chements de quatre-vingts à cent hommes, avec les marchandises qu'ils avaient achetées. »

« Ces brigands ne commettent pas le moindre désordre sur les terres de Suisse, observe la *Gazette de Hollande ;* Mandrin leur fait observer la plus sévère discipline à cet égard. »

De là, le contrebandier étendait un réseau d'espionnage sur les provinces de France qu'il se proposait de parcourir. Pour ce service, il avait à sa dévotion des gens de toutes classes, parfois de la meilleure société. « Ils ont des correspondants qui les préviennent des mesures que l'on prend sur la frontière de France et des obstacles qui peuvent les arrêter. » M. de Montperoux, résident de France à Genève, en écrit à M. Rouillé, son ministre. Il ajoute : « Ils sont d'ailleurs très secrets sur leurs projets dont les chefs seuls ont connaissance et affectent de répandre toutes sortes de bruits pour cacher leurs véritables desseins. »

La Cour de France pressait son représentant à Genève de se procurer des indications sur les projets des contrebandiers, concernant le temps de leurs départs et les lieux où ils devaient se rendre. « Je doute, répond M. de Montperoux, qu'il puisse m'être possible, quelque soin que j'y apporte, de pouvoir en être informé. J'ai cherché inutilement à intéresser par des récompenses proportionnées aux services. Je ne puis trouver personne qui veuille se charger d'un espionnage aussi dangereux. »

L'espionnage dont ils pouvaient être victimes et la trahison des leurs étaient ce que les contrebandiers redoutaient le plus. D'aventure, parvenaient-ils à mettre la main sur un « observateur » envoyé pour les surveiller, ils lui faisaient subir les plus affreux supplices, comme à ce malheureux dont ils s'emparèrent aux environs d'Yenne (Savoie). « Ils lui arrachèrent les yeux,

lui cassèrent les bras et les jambes, lui coupèrent la langue, enfin ils le firent expirer à force de tourments. »

L'ambassadeur français en Suisse, M. de Chavigny, demandait au gouvernement helvétique des mesures sévères contre les contrebandiers et recevait en retour les plus belles assurances ; et quand le gouvernement français revenait à la charge, les autorités suisses arguaient de leur impuissance. Elles ajoutaient qu'on aurait « très exactement l'œil sur le nommé Mandrin, contrebandier, ou, pour mieux dire, chef de brigands » et qu'il serait détenu « en lieu de sûreté, supposé qu'on vînt à le découvrir »... Mais, par fatalité, bien que Mandrin ne prît aucun soin de se cacher, il était impossible de le trouver.

Le 13 août 1754, Rouillé, ministre des affaires étrangères, écrivait au chevalier de Chauvelin, ambassadeur de France auprès du roi de Sardaigne, à Turin : « Il s'est répandu une grande quantité de contrebandiers sur les terres de la République de Genève et qui se retirent sur celles du roi de Sardaigne (en Savoie). Vous voudrez bien en parler à M. le chevalier Ossorio (ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne) et le prier d'obtenir des ordres de Sa Majesté pour les faire arrêter. »

Le gouvernement français envoya à Turin le signalement de cinquante-cinq contrebandiers, parmi lesquels Mandrin, Jean Saint-Pierre, Bélissard, tous ceux que nous connaissons. Le roi de Sardaigne transmit ce précieux document — il est très utile aujourd'hui pour écrire cette histoire — au « commandeur de Sinsan, son cousin », gouverneur de Savoie. Charles-Emmanuel III désirait que l'on fît arrêter, si possible, ces cinquante-cinq « brigands ». Et l'on s'empressa d'en informer l'ambassadeur français ; mais, en Savoie comme en Suisse, et bien que les Mandrins se montrassent partout publiquement, on ne parvenait pas à les découvrir.

XIII

TROISIÈME CAMPAGNE[1].

(juillet-août 1754.)

Mandrin en Franche-Comté et en Lyonnais.

Fin juillet, à la tête de sa bande, Mandrin rentra brusquement en France, par la Franche-Comté. Les brigades de Mouthe et de Chauneuve se portèrent à sa rencontre. Le jeune capitaine avait établi son campement à côté d'un petit bois, de manière à être protégé par des marais sur le devant, et, sur l'arrière, par la montagne. Il dissimula une partie de ses hommes dans un fossé, près du campement, et laissa approcher les « employés », qui furent surpris par un feu nourri, dont plusieurs furent étendus raides sur le sol. Les gâpians tournèrent bride, emmenant les blessés et les chevaux des morts. Dans leur fuite, quelques employés donnèrent contre un hourdis de chariots, dont Mandrin avait fait une manière de barricade, et furent faits prisonniers ; mais le vainqueur se contenta de les dépouiller de leurs armes et d'une partie de leurs effets. Puis il ordonna d'enterrer les morts et de leur rendre les honneurs militaires. Sur les tombes il fit faire des décharges de mousqueterie.

1. Antoine Vernière, *Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez* (1754). Clermont-Ferrand. 1890, in-8°.

L'affaire avait éveillé l'attention du pays ; bonne réclame pour nos margandiers qui s'empressèrent d'ouvrir un marché où leur tabac et leurs étoffes, deux jours durant, se vendirent en abondance.

Mandrin prit ensuite le chemin de Lyon ; mais il eut soin d'éviter la grande ville et se dirigea sur Saint-Chamond.

Par une chaude après-dîner, à quelques lieues de Lyon, sur une terrasse au bord du chemin, une société élégante prenait l'air en devisant. Des paysans accourent effarés : « Les Mandrins ! » La bande arrive, vite et bruyante, dans un grand remous de poussière : soixante cavaliers qui ralentissent leur allure en approchant de la terrasse. En tête, leur capitaine. Au passage, il salue les dames, de son chapeau festonné d'or ; il leur crie de n'avoir aucune crainte. Il entre dans le village, où, suivant l'usage, ses hommes se répandent dans les cabarets. La compagnie sur la terrasse se remettait de son alerte, quand elle voit paraître le chef des margandiers suivi de deux compagnons. Les dames lui achètent quelques pièces d'étoffes, au plus bas prix, et il goûte quelque peu du vin, des pastèques et des pommes d'orange que lui présentent ses clientes. Elles avaient un peu peur, agréablement. Pour le voir partir, les paysans se rassemblèrent. Mandrin, sur ses étriers, les jambes raides, leur demanda si, parmi eux, quelqu'un avait eu à se plaindre de ses hommes, et comme tout le monde se déclara satisfait, les filles saluant d'une jolie révérence paysanne, et les hommes en tirant un pied derrière l'autre, le jeune « capitaine », après avoir jeté aux gamins, qui se pressaient devant lui, une poignée de menue monnaie, disparut, comme il était venu, dans un nuage de poussière. Le 8 août, Mandrin entrait dans Saint-Chamond, où il débita sa contrebande sur la place du marché. Il s'en revenait par la route qui le

ramenait en Savoie, quand il vit poindre, au tournant du chemin, un carrosse attelé de deux chevaux robustes et dispos. Sa propre monture était fatiguée et il était pressé de regagner la frontière.

Dans la voiture une dame et son cavalier.

Mandrin, le chapeau bas :

« Vous avez là des chevaux dont je m'accommoderais assez.

— Ils sont à vous », dit le gentilhomme, qui avait compris dès l'abord qu'il n'avait pas d'autre discours à tenir.

Peu après, Mandrin renvoya, par un valet, les chevaux à l'adresse indiquée, en y joignant une pièce de caragah et des rubans de soie moirée qui contribuèrent au rétablissement de la dame ; car celle-ci s'était mise au lit avec une fièvre assez forte, en suite de l'émotion que le bandit lui avait donnée.

XIV

LES ARGOULETS

Cependant les fermiers généraux commençaient à trouver que l'aventure prenait une fâcheuse tournure. Ce bandit, ce brigand, ce malandrin, Mandrin, de qui le nom allait se répandant dans la France entière, leur coupait la bourse par trop lestement. Les grenadiers du régiment de Piémont, stationnés à Vienne, aux confins du pays sillonné par nos compagnons, désertaient pour les aller rejoindre. On voyait des volontaires de Flandre, « établis à Bourg pour surveiller les contrebandiers, passer la frontière avec les chevaux des officiers ». Ils traversèrent Nantua, Châtillon, et la planche d'Arlod sur le Rhône, « trois sapins joints ensemble, n'ayant aucun garde du corps, jetés d'une rive à l'autre, et s'éle vant de plus d'une vingtaine de pieds au-dessus du fleuve. » Les officiers durent racheter leurs chevaux et les ramener par le pont de Lucey (Bellegarde). Les milices bourgeoises montraient de la répugnance à protéger les intérêts des financiers. La maréchaussée était impuissante... ou complice.

Le contrôleur général décida donc d'envoyer sur la frontière de la Suisse et de la Savoie des corps spéciaux empruntés aux « troupes légères » — lesquelles étaient soigneusement distinguées des « troupes réglées ».

Dès le 21 août 1753, on en avait vu prendre quartier au Pont-de-Beauvoisin, partie France, un fort détachement : des volontaires du Dauphiné, sous le commandement du capitaine du Coudray.

Le Pont-de-Beauvoisin, au nord du massif de la Chartreuse, sur le Guiers, avait stratégiquement une grande importance. La ville, qui s'étendait sur les deux côtés du fleuve, était française sur la rive gauche, mais savoyarde, c'est-à-dire relevant de la cour de Turin, sur la rive droite. Les deux parties en communiquaient par un pont pittoresque, hardiment jeté sur le torrent, en une seule arche, qu'avait fait construire François Ier. Au milieu du pont, une croix de pierre marquait la limite des deux États. Le Pont-de-Beauvoisin, partie Savoie, était bondé de contrebandiers ; la partie française regorgeait d' « employés », auxquels, en 1753 et 1754, vinrent se mêler les soldats envoyés par les soins de la Ferme.

Du côté français, sur le pont, se tenait en permanence une sentinelle veillant au passage. Elle portait l'uniforme des volontaires du Dauphiné, habit et culotte bleus, veste et collet ventre de biche, chapeau bordé d'argent. Les contrebandiers, dont tous les Savoyards prenaient le parti, l'insultaient de la berge opposée, soir et matin.

Pour les tenir en respect, les volontaires du Dauphiné faisaient l'exercice, au grand jour, sur la place du Pont-de-Beauvoisin, partie France, au son des tambours et des fifres, sous les plis de leur drapeau « ventre de biche frangé d'argent, soleil d'or au centre, dauphins d'or aux coins. »

Bientôt il parut nécessaire de les renforcer par des troupes spéciales, semblables par certains côtés aux contrebandiers eux-mêmes, et mieux préparées par là à les combattre. On avait précisément sous la main un second corps de troupes légères, composé de fusiliers et

de dragons, sous les ordres d'un Dauphinois, le colonel Alexis de La Morlière, et qui semblait avoir été créé pour le dessein que l'on se proposait. Ces troupes avaient fait les campagnes de Bohême. Réorganisées par ordonnance du 16 octobre 1745, elles avaient combattu en Flandre sous la haute direction du maréchal de Saxe. On les appelait de ce fait les « Volontaires de Flandre ». Le peuple les nommait « les argoulets ». On a dit qu'on ne les classait pas parmi les troupes régulières : ramassis de gens de toutes conditions, de toutes nationalités ; pandours faits pour les hardis coups de main, gens de sac et de corde. Leur ardeur au pillage les avait fait surnommer les « croque-moutons ».

L'expression « argoulet » était devenue un terme de mépris aux yeux du reste de l'armée.

L'uniforme des argoulets se composait de l'habit brun, avec parements, collet, veste et culotte garance, brandebourgs de même couleur, de hautes guêtres de coutil noir, montant jusqu'au-dessus des genoux. Ils étaient coiffés de bonnets hauts et ronds en feutre noir, bordés de laine blanche. Les cavaliers avaient le même habit, avec des aiguillettes garance, une veste jaune, des culottes de peau, des bottines à la dragonne, un casque de fer avec turban écarlate, croisé de cuir noir et orné sur le devant de trois fleurs de lys en cuivre. Ces dragons portaient les cheveux longs, noués vers les tempes en cadenettes et réunis en une tresse unique dont la pointe leur battait le haut du dos. Singulier aspect. Étaient-ce vraiment des soldats français ?

Le colonel qui commandait les argoulets, celui qui les avait formés et les avait conduits à la victoire, Alexis Magallon de La Morlière, était Dauphinois comme Mandrin, né à Grenoble le 3 janvier 1707. Bien que jeune encore, — puisqu'il avait, en 1754, quarante-sept ans, —

il était un vétéran des grandes guerres qui avaient marqué le milieu du XVIIIe siècle.

Les fermiers généraux, qui ont désigné les « La Morlière » pour combattre Mandrin, vont conserver la direction de ces troupes. Ce sont les fermiers généraux qui leur paieront leur solde et les défraieront de tout : loyer, ameublement, casernement, fournitures de bois et de chandelle, nourriture et fourrage. Du moins se chargeront-ils de ces dépenses à leur manière, c'est-à-dire en les faisant retomber sur les populations, auxquelles ils feront imposer de ce chef des contributions nouvelles.

Les argoulets ne vont avoir d'autre tâche que de barrer la route aux contrebandiers.

Aussi ne sera-t-on pas surpris de voir cette partie de l'armée française, — non seulement les La Morlière, mais tous les soldats appelés à coopérer avec eux, — recevoir dorénavant leurs ordres, non plus du ministre de la Guerre, mais du contrôleur des Finances ; de même que les tribunaux, quand il s'agira de juger des contrebandiers, ne relèveront plus du garde des Sceaux, mais du contrôleur des Finances, ce qui veut dire des fermiers généraux.

Enfin, pour être assurés que tout se passera bien à leur gré, au cours de la campagne entamée contre les Mandrins, les fermiers généraux vont établir, auprès des officiers qui commandent les troupes, un personnage que l'on peut vraiment comparer aux commissaires qui seront délégués par la Convention auprès des armées nationales, quarante ans plus tard : ce personnage sera auprès des officiers le délégué de la Finance.

Le choix des fermiers généraux tomba sur l'un d'entre eux, sur Bouret d'Érigny, le frère du grand Bouret, de celui qui jetait si gaiement ses millions par la fenêtre. Bouret d'Érigny venait d'épouser une cousine de la Pompadour.

Dès son arrivée en Dauphiné, le fermier général se met au travail. Il n'est auprès de lui capitaine d'expérience. Il fait des plans militaires et préside aux manœuvres des soldats. Il estime que les passages du Graisivaudan ne sont pas suffisamment garnis, il fait venir des détachements nouveaux qu'il emprunte aux garnisons de Grenoble et de Barraux, et les place lui-même aux bons endroits.

Le gouvernement s'était flatté que l'annonce de l'arrivée des « La Morlière », précédés de la réputation que chef et soldats s'étaient acquise durant des campagnes fameuses, jetterait les contrebandiers dans la consternation. Le comte d'Argenson ajoutait naïvement : « Il serait fort à désirer qu'ils en eussent pris alarme assez vivement pour se disperser et épargner à ces troupes la peine qu'elles auraient à les détruire. »

Evidemment, — mais les Mandrins n'étaient pas hommes à s'effaroucher. Bien au contraire, ne voilà-t-il pas que ces marauds viennent, jusqu'au milieu du Pont-de-Beauvoisin, partie France, insulter au grand jour M. le colonel de La Morlière, en compagnie de M. Bouret d'Érigny lui-même ?

D'autre part, les argoulets ne tardèrent pas à faire parler d'eux : c'est un brave homme qui est tué à Voiron, pour ne pas avoir répondu à l'appel d'une sentinelle ; c'est la foire du village de Ballon en Savoie qui est envahie par les soldats français ; — « plusieurs des habitants furent blessés et l'officier criait : « Tue ! tue ! qu'on tire « sur ces gueux de Savoyards ! » — c'est l'un des consuls français du Pont-de-Beauvoisin qui est appréhendé, » « dans l'exercice de ses fonctions et revêtu de son chaperon », par ordre de La Morlière lui-même et conduit en prison. En quelques semaines, les argoulets se firent détester dans le pays, à l'égal des gâpians, dont on disait, dans le régiment même de La Morlière :

« C'est tous des canailles[1] ! »

En dehors des corps d'employés, des volontaires de Flandre et des volontaires du Dauphiné, une foule d'autres troupes étaient tenues en éveil pour faire face aux contrebandiers. Le ministre de la Guerre invite La Morlière à se tenir en rapport constant avec le duc de Randan, lieutenant-général en Franche-Comté, avec le marquis de Rochebaron, commandant pour le roi en Lyonnais et Forez, avec le duc de Villars, gouverneur de Provence, et avec le comte de Moncan, commandant en Languedoc, — afin de se concerter avec eux et prendre des mesures communes. Au camp de Valence, on teniat tout prêts plusieurs régiments d'infanterie. Un cordon immense de troupes interceptait les passages depuis le Jura jusqu'à la Méditerranée. Le marquis de Ganay, gouverneur d'Autun, en écrit au ministre de la Guerre :

« Quand fera-t-on cesser cette chaîne humiliante et coûteuse de tant de troupes assemblées dans trois ou quatre provinces, uniquement à l'occasion de ce bandit ? »

Imagine-t-on plus éclatant hommage à la puissance d'impulsion, à l'énergie, à l'activité du jeune maquignon de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ?

Mandrin est un simple d'esprit. Il ne comprend pas les pharisiens. Il a d'instinct horreur du publicanisme. Sa pensée fruste et brutale, violente, avec une sincérité d'enthousiasme qui met entre ses mains grossières des ressorts assez forts pour bouleverser un État, croit que c'est pour le bien des « petits » qu'il va ainsi, fonçant à l'aveugle sur ceux qui dépouillent les braves gens. Et les

1. Déposition de Cl. Gény, dit Beissant, devant le sénateur Dichat, à propos de l'attentat du château de Rochefort (voir plus bas). *Archives de la Savoie.*

financiers, leurs buralistes, leurs rats-de-cave, leurs argoulets et leurs gâpians s'enfuient à son approche ; — comme, dans la campagne, à l'approche du paysan, s'envolent, avec un menu bruit d'ailes, les moineaux qui pillent la moisson.

XV

QUATRIÈME CAMPAGNE[1]

(20 août-5 septembre 1754.)

Les Mandrins « percent » à Saint-Georges-d'Aurac (Auvergne). — Excès à Brioude. — La recette buraliste de Craponne (Velay). — Mandrin ouvre les prisons de Montbrison. — Il rentre en Suisse par la Bourgogne et la Franche-Comté. — Les gâpians de Pont-de-Veyle et du Fort-de-Joux.

Coupant les cordons de troupes qui avaient été disposées pour lui fermer la route, Mandrin rentre de Savoie en France, le 20 août 1754.

Le 26, il arrive en vue de Brioude. Il n'est pas six heures du matin. Les habitants de la ville sont éveillés au bruit des tambours et des fifres. Après s'être assuré le gîte dans deux auberges, les Mandrins se dirigent vers l'entrepôt des tabacs, rue de la Vieille-Cartellerie.

Ils étaient très surexcités, harassés par la longueur et par la rapidité de leur course depuis la frontière. Leur chef avait de la peine à les contenir.

1. Ant. Vernière, *Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez* (extrait de la *Revue d'Auvergne*, 1889) ; Clermont-Ferrand, 1890, in-8° de 98 pages — Ul. Rouchon, *Les exploits de Mandrin dans la Haute-Loire* (*Velay et Basse-Auvergne*) ; Privas, 1905, in-8° de 121 pages.

Ils réclament l'entreposeur. L'entreposeur est mort. Sa veuve, dame Angélique du Hamel, est âgée et elle est malade dans son lit. Comme des furieux les margandiers se précipitent dans sa chambre, en bousculant deux servantes qu'ils trouvent sur le palier. Ils entrent avec un affreux vacarme et en proférant mille injures. Ils disent à Mme du Hamel qu' « elle est la cause qu'ils ne peuvent faire tranquillement leur métier de contrebandiers et que, comme elle leur a occasionné beaucoup de pertes, ils sont venus la forcer de prendre tout leur faux tabac, sans quoi ils la jetteront par la fenêtre ». L'une des servantes a pu s'échapper pour aller prévenir les autorités. Cependant les contrebandiers contraignent la dame à leur donner ses clés et ils se mettent à forcer les tiroirs, à ouvrir les armoires, où ils trouvent 4350 livres dont ils s'emparent. Mais ils n'entendent pas voler cet argent. Ils vont laisser à l'entreposeuse de leur tabac de contrebande, de ce bon tabac, qu'ils vendent aux représentants de la Ferme, une qualité dans l'autre, au prix moyen de 5 livres la livre poids de marc.

Afin d'être assurés de donner mesure exacte, en honnêtes marchands, les compagnons envoient prendre les poids de la ville, malgré la résistance que leur oppose le fermier du poids du roi. Ils pèsent le tabac déposé chez Mme du Hamel. Il y en a pour 15 421 francs, sur lesquels ils n'en ont encore touché que 4 350. Les plus violents rentrent tumultueusement dans la chambre de la malade. Vainement Mandrin s'efforçait de les apaiser.

Cependant M. Croze de Montbriset, président en l'élection de Brioude, et J.-Fr. Magaud, conseiller du roi, faisant fonctions de procureur, assistés de leur greffier, se présentent aux portes de l'entrepôt. Ils en sont repoussés à coups de crosse par les compagnons qui y ont été placés en sentinelles.

Les Mandrins menaçaient la veuve du Hamel, si elle ne leur versait pas l'argent qui leur restait dû sur leur tabac, de la faire rôtir dans sa maison à laquelle ils allaient mettre le feu. L'entreposeuse terrifiée leur offrit toute sa vaisselle plate, mais les compagnons ne voulaient pas de vaisselle, et il fallut que la belle-sœur de Mme du Hamel se mît à courir la ville pour tâcher de trouver de l'argent. Elle revint avec 2 310 livres qu'elle avait empruntées de divers côtés. Ce qui fit un total de 6 660 livres que les contrebandiers empochèrent, tout en continuant d'en réclamer le complément ju qu'à concurrence de 15 000 livres. L'heure était venue pour eux d'aller déjeuner. A leur retour, l'après-midi, ils ne retrouvèrent plus la dame belle-sœur qui s'était enfuie. Ils la recherchèrent partout, jusque dans les maisons voisines dont ils forcèrent les portes. Enfin, après s'être assurés qu'il n'y avait réellement plus d'argent au logis, ils se décidèrent à reprendre une partie de leur tabac et à se remettre en route.

Avant de partir, l'une de ces brutes bourra encore d'un coup de crosse la malade dans son lit, tandis que des camarades houspillaient les servantes. Ils avaient dénoué aux deux pauvres filles leurs longs cheveux et les tiraient comme des cordons de sonnette.

Trois heures de l'après-midi tintaient à l'horloge de la ville, au moment où les Mandrins enfourchaient leurs chevaux.

Dans la soirée, le président en l'élection, avec son procureur et son greffier, trouvèrent dans la cour de l'entrepôt vingt-deux ballots de tabac : 200 livres en « Saint-Vincent », 1 411 livres en « Hollande », et 619 livres en « Brésil à fumer ». Les contrebandiers avaient également laissé à Mme du Hamel, en témoignage de l'argent qu'ils lui avaient pris, un reçu signé « Mottet ». Ce détail est à noter, car ces reçus sont généralement

acquittés au nom de Mandrin lui-même. Terrier de Cléron indique que celui-ci ne voulut pas s'associer en cette circonstance à la manière dont les compagnons s'étaient comportés.

Ce Mottet — de son vrai nom « Le Clerc de Champmartin » — était originaire de Varzy en Nivernais. L'intendant d'Orléans le signalait à M. Rouillé : « C'est un scélérat qui, après s'être fait plusieurs affaires criminelles, a été obligé de quitter le pays où vraisemblablement il ne serait pas revenu sans l'occasion qu'il a trouvée de se joindre à Mandrin qu'il accompagne dans toutes ces expéditions. »

Mme du Hamel ne put signer le procès-verbal qui fut dressé de ces faits « à cause de la frayeur dont elle était saisie ». La pauvre femme mourut huit jours plus tard, le 2 septembre. La visite des margandiers n'avait pas été pour la rétablir.

De Riom, de Clermont et d'Issoire, on avait dépêché en hâte toute la maréchaussée du pays, afin d'arrêter les « brigands ». Des divers points de l'horizon, on vit donc arriver les gendarmes, lourdement et magnifiquement, le 29 août, trois jours après le départ des compagnons ; ce qui se répète à chaque page de cette histoire.

A la sortie de Brioude, Mandrin avait divisé sa troupe en deux corps, dont l'un avait pris la route de Massiac ; l'autre, le plus important, et dont il conserva le commandement, repassa par Saint-Georges-d'Aurac et entra dans le Velay. En Velay, pays de montagnes, par les cols, par les gorges tapissées de sapins, où coule avec bruit l'eau intermittente des torrents, sur les plateaux d'où l'on découvre au loin la plaine bleuâtre qui ondule, bleue et transparente comme une mer immobile, - il semble que l'on voie serpenter les files hardies et rapides des contrebandiers. Cols et gorges d'un accès difficile,

dont les paysans, amis des margandiers, leur indiquent les plus secrets détours.

Craponne est bâti sur des plateaux volcaniques ; mais au fond d'une cuve de prairies verdoyantes, que bordent, en manière de clôture, des quartiers de rocs amoncelés. Mandrin y arriva le 28 août.

La maison de la recette buraliste de Craponne existe aujourd'hui encore, intacte, telle qu'elle était quand elle fut envahie par les Mandrins ; avec ses murs ventrus, tout de guingois. Les petites fenêtres sont jetées irrégulièrement sur les quatre façades, car elle a jour sur rue de toutes parts ; elles ont des contrevents pleins, en bois naturel, bruni par le temps, scellés aux chambranles par des pentures en fer noir. Sur chacune des deux façades principales, une porte vitrée, basse, à linteau cintré, et fermée la nuit d'un vantail de bois, les montants et le linteau rayés de nervures du XVe siècle. La toiture est en tuiles rouges et s'avance en auvent, couvrant une galerie à jour sur la rue, que soutiennent des poutres obliques engagées dans le mur. La maisonnette, en son exquise vétusté, se dresse au centre de la petite ville.

Les Mandrins s'y présentèrent au milieu de la nuit ; mais l'entreposeur, Dominique Boule, avait pris la fuite, laissant à sa femme le soin de recevoir les compagnons. Celle-ci dut accepter du faux tabac pour 3 400 livres qu'elle s'en fut emprunter : 2 200 livres au maire de Craponne et 1 200 livres à M. Daurier d'Ollias. La somme ne fut réunie que difficilement. « On la lui compta (à Mandrin), comme on put, en or et en argent ; jusqu'à secouer en sa présence le sac des liards, et encore celui des deniers. »

Comme de coutume, on laissa un reçu.

Il arriva que le maire, M. Calemard de Montjoly, mis de mauvaise humeur sans doute pour avoir été réveillé dans le milieu de la nuit, s'avisa de faire des observations

à Mandrin sur le métier qu'il exerçait. M. le maire présenta ces observations avec vivacité et sans se munir des précautions oratoires qui sont essentielles à la politesse ; ce qui obligea Mandrin à exiger de lui 50 louis, en sus de la somme reçue pour le faux tabac, amende pour les propos malsonnants où il s'était oublié.

Le 29 août, trois escouades de Mandrins, de trente-cinq à trente-six hommes chacune, entrent dans Montbrison-en-Forez, « le bonnet à la hussarde retroussé sur l'oreille gauche. » L'entreposeur des tabacs dut accepter pour 5 532 livres de tabac de contrebande, somme pour laquelle il reçut également une quittance du nommé « Mottet », « dont les billets commençaient à être en crédit. »

A Montbrison, Mandrin eut une idée nouvelle :

« Nous faisons de l'argent, faisons aussi des hommes! »

Le bandit se présente aux prisons de la ville et commande d'en ouvrir les portes. Il parle en maître.

« Qu'on m'apporte le registre d'écrou et que l'on m'aille quérir un serrurier ! »

Par celui-ci, Mandrin fait dériver les fers à ceux des détenus qui n'étaient incarcérés que pour désertion, pour contrebande ou pour faux-saunage. Il recruta de la sorte huit braves, qui furent heureux de se joindre à la bande de leur libérateur. Les prisonniers de droit commun, voleurs, filous et assassins, furent laissés sous les verrous :

« Pour vous, leur disait-il, je ne suis pas votre sauveur. Vous méritez d'être pendus. »

Quant aux fers, il les remit au geôlier. « Et ils ont rendu les fers, disant qu'ils étaient au roi », écrit M. de Rochebaron, commandant en Lyonnais et Forez.

L'assesseur de la maréchaussée, nommé David, assista à cette levée d'écrou, en lui donnant par sa présence une consécration officielle, puis il en dressa le procès-verbal.

Pour sortir de France, Mandrin fit un brusque détour vers le Nord. Il va toujours avec la rapidité du vent. Le voici au 1er septembre sur les confins de la Bresse. Il y entre par les collines arrondies du Mâconnais, d'où la Bresse paraît n'être qu'une forêt immense, soulevée de-ci, de-là, par des mouvements de terrain aux pentes insensibles, dont les dernières lignes se confondent avec la plaine, dans la brume de l'horizon. De ces hauteurs, vus à distance, les champs se perdent parmi les bois. Ils sont coupés de halliers épineux, de buissons d'églantiers et d'aubépine, des rideaux de peupliers. Les villages eux-mêmes se perdent dans des masses de feuillage, dont on ne voit émerger que les clochers pointus. La bande des contrebandiers s'y enfonce, assurée d'y échapper aux regards qui pourraient la guetter. Les Mandrins arrivent à Pont-de-Veyle, le 2 septembre. Ils en traversent l'unique rue, passant sous la vieille porte ogivale que surmonte un beffroi. Leur chef est pressé. Cependant, à l'autre bout de la ville, il s'arrête sur le vieux pont en dos d'âne ; car il y a rencontré deux gâpians de la brigade de Cormoranche, qui rejoignaient leur brigade, munis de ses appointements. En faveur de cette circonstance, car il ne fallait pas que ces gâpians prissent la peine de porter cet argent plus loin, il leur fit grâce de la vie. Une centaine de bonnes gens, qui assistèrent à la scène, y trouvèrent leur plaisir.

Combien de fois les gâpians ne leur avaient-ils pas soutiré leurs écus : à leur tour d'être dépouillés.

Au tournant de la route, Pont-de-Veyle a déjà disparu aux yeux des margandiers, car la petite ville est si basse qu'elle semble s'enfoncer dans les eaux ; dans les eaux de la Veyle, dans les eaux vertes des douves et des fossés qui l'enserrent de toute part.

Au moment de sortir de France, sur la frontière suisse, le 5 septembre, au Fort-de-Joux, Mandrin voit encore

le loin, sous les murs du château, une troupe de gâpians. C'est l'adieu des contrebandiers avant de repasser la frontière : une salve bruyante dont l'un des employés est tué ; plusieurs autres sont blessés grièvement.

Mandrin est hors d'atteinte.

Revenant sur la manière dont les contrebandiers avaient fait cette quatrième campagne, l'intendant d'Auvergne se plaignait au contrôleur général de ce que la maréchaussée n'avait même pas été capable de garnir les avenues de la province. La résistance de la police, comme celle des troupes régulières, était brisée par l'habile tactique et par l'étonnante agilité du contrebandier. Tantôt celui-ci répartissait ses hommes en petits détachements, tantôt il les groupait en cohortes nombreuses pour foncer à l'improviste sur les localités qu'il se proposait de mettre à contribution. On voyait les Mandrins partout à la fois, et l'on ne savait où les saisir. Les soldats du roi, détachés à leur poursuite, disaient que c'étaient des diables et les gendarmes arrivaient trop tard ; — tandis que les Mandrins perçaient où on ne les attendait pas, pour mettre à mal, avec gaieté, mais sans pitié, les employés des fermiers généraux.

XVI

CINQUIÈME CAMPAGNE[1]

(4 octobre-29 octobre 1754.)

Mandrin à Nantua, à Cerdon-en-Bugey, à Bourg-en-Bresse — La Dombes. — Réquisitions à Saint-Paul-de-Varax — Le coche d'eau à Saint-Romain-des-Iles. — Alerte à Lyon. — Roanne, Thiers, Ambert, Marsac, Arlanc, la Chaise-Dieu. — Combat entre Fix et Saint-Geneix — Le Puy-en-Velay. — Chez le receveur des Fermes à Montbrison. — Boën-sur-Lignon, Charlieu, Cluny — Mandrin et M. d'Espagnac, gouverneur militaire de la Bresse. — Rentrée en Suisse.

Franchissant le Rhône au Pont-de-Grezin, Mandrin rentre en France dans la nuit du 3 au 4 octobre 1754. Plusieurs chefs contrebandiers qui, jusque-là, avaient opéré d'une manière indépendante, étaient spontanément venus se ranger sous ses ordres. Il pénètre en France, à la tête de la troupe de margandiers la plus nombreuse que l'on y ait encore vue ; deux ou trois cents hommes, en comptant les valets qui conduisent un convoi de 98 chevaux chargés de tabacs et d'étoffes.

1. Ch. Jarrin, *Mandrin*, Bourg, 1875, in-8° de 68 p. ; 2e éd. pet. in-8° de 204 pages. — Ant. Vernière. *Courses de Mandrin*, Clermont-Ferrand, 1890, in-8°. — Ulysse Rouchon, *Les Exploits de Mandrin*, Privas, 1905, in-8°.


ITINÉRAIRE
DES
COURSES DE MANDRIN
1754
SIXIÈME CAMPAGNE
(15-26 décembre)
On sait que, après le combat de la Sauvetat Mandrin gagna le Vivarais et, par la Provence, le Comté de Nice, le Col de Tende, se rendit en Piémont, d'où il revint en Savoie; mais l'itinéraire précis n'est plus connu.
FRANCHE-COMTÉ
VESOUL
Semur
DIJON
Gray
BESANÇON
Doubs
Ornans
Dôle
Beaune
Corberon
Seurre
Autun
Mont-sous-Vaudrey
Pontarlier
Nolay
Arbois
La Rochepot
Corpeau
Chalon-s-Saône
LONS-LE-SAUNIER
La Boulaye
Orgelet
BOURGOGNE
St Laurent
les Rousses
Dompierre
Saligny
Digoin
Cluny
Charolles
MÂCON
Bresse
Serrilly
La Palisse
BOURG
Nantua
GENÈVE
le Breuil
Châtel Montagne
Arfeuilles
Roanne
Villefranche
Dombes
Trévoux
Riom
Thiers
St Just-en-Chevalet
Rhône
LYON
CLERMONT-FERRAND
LYONNAIS
Montbrison
Bugey
Vienne
Issoire
Ambert
St Étienne
St Bonnet le Chât
Forez
le Pont-de-Beauvoisin
le Grand Lemps
St Étienne de St Geoirs
Voiron
Brioude
Craponne
St Didier
St Marcellin
GRENOBLE
Tence
Murat
Langeac
LE PUY
Tournon
Romans
St Flour
VALENCE
Loire
PRIVAS
Drôme
Die
Pradelles
Langogne
St Bauzile
Vivarais
Montélimar
GAP
Viviers
Taulignan
Lot
MENDE
Aveyron
RODEZ
DAUPHINÉ
Ardèche
ÉTAT D'AVIGNON
Carpentras
Millau
Alais
Uzès
DIGNE
St Rome-du-Tarn
St Affrique
NÎMES
Beaucaire
Tarascon
Durance
Lodève
MONTPELLIER
Arles
PROVENCE
LANGUEDOC
GUIENNE
AUVERGNE
MARSEILLE
H. TROPÉ Cartogr.

Les Mandrins s'intitulent « voyageurs et marchands contrebandiers ». Ils passent sous le feu des canons de l'Écluse et franchissent la Valserine à six heures du soir. La poste aux lettres de ce jour est retardée ; Mandrin l'a arrêtée afin de prendre sur elle l'avance nécessaire au succès de son entreprise, car il ne doutait pas que les lettres expédiées de Genève n'annonçassent sa nouvelle expédition.

Mandrin prend le chemin de Nantua par la vallée de la Valserine. La route du col de la Faucille, riante d'abord, devient solitaire et sauvage à la hauteur du Crêt de la Neige et du Reculet. Avec sa troupe, il suit la rivière jusqu'à Châtillon-de-Michaille, qui se voit de loin perché sur son promontoire. Après Châtillon, le lit de la Valserine prend la direction du Nord, tandis que la route de Nantua, barrée par la montagne, oblique à gauche, pour retrouver la gorge où elle doit s'engager. Au fond du ravin avec un bruit monotone, la Semine coule sur une pente très raide ; mais, peu à peu, le torrent devient une rivière, qui guide les Mandrins jusqu'à Saint-Germain-de-Joux. La vallée s'élargit. Les contrebandiers passent à Pisserache, et ne tardent pas à découvrir le petit lac de Nantua dont les eaux bleu-saphir miroitent au centre d'un paysage de montagnes qui s'allongent dans toutes les directions. Sur ses bords, quelques maisons, groupées autour d'un clocher, ont l'air de barques de pêcheurs endormies dans une calangue.

L'unique rue de Nantua est en ellipse ; les maisons en sont étroites, avec des balcons en fer forgé.

Ni les trois compagnies établies dans sa ville, ni les dispositions stratégiques prises par M. de Tavanes n'empêchent Mandrin de faire son entrée sur les onze heures du soir. Tandis qu'il obtient 700 livres du bureau de tabac, quelques-uns de ses compagnons parcourent

le bourg, en tirant des coups de fusil. Ils menaçaient d'une balle quiconque s'aviserait de mettre le nez à la fenêtre. D'autres cherchaient les gardes dont se composaient les trois compagnies ; mais ceux-ci s'étaient « tapis dans leurs paillasses ». Quelques camarades s'étaient mis à boire dans les cabarets qu'ils avaient fait rouvrir à coups de talons de crosses contre les portes. Au fait, les Mandrins employèrent toute cette nuit à boire ; car, étant repartis au signal de quelques coups de fusil, après avoir passé à la Cluse, où les « bis-tan-clac-pan », on veut dire les métiers à tisser, étaient silencieux à cette heure nocturne, ils burent encore à une petite lieue de là, au village de Saint-Martin-du-Frêne, puis encore à Pont-de-Maillac, où ils se reposèrent enfin et dormirent sous la garde de leurs sentinelles. Ils n'en repartirent pas moins avant l'aube.

Du lieu dit « Notre-Dame-des-Sept-Douleurs », ils s'engagent dans des combes boisées, où la route se serre entre les futaies d'ormes et de chênes, entourée d'une végétation broussailleuse, très touffue. Il n'était pas encore jour quand, peu avant d'arriver à Cerdon-en-Bugey, les contrebandiers furent brusquement arrêtés par une fusillade qui partait des fourrés voisins. C'était une embuscade de gâpians et la première fois qu'on osait attaquer Mandrin. Ses compagnons répondirent ; mais, à la faveur de l'obscurité, sous le couvert des bois, les « employés » disparurent. Dans cette affaire, Mandrin eut un cheval tué et un homme blessé. En outre, un de ses valets, Caratin dit Gros-Claude, en faisant le coup de feu contre les agresseurs, eut le pouce de la main gauche emporté, son fusil lui ayant éclaté entre les doigts.

Les Mandrins poursuivirent leur route par Poncin et par Neuville-sur-Ain, où ils franchirent la rivière. Ils parurent devant Bourg, capitale de la Bresse, le

5 octobre 1754, à dix heures du matin. Ils étaient au nombre de 152 hommes, y compris les valets qui menaient les chevaux de bât.

Bourg avait 6 000 habitants et des « caisses considérables ».

Les clochetons de la vieille ville, aux maisons de bois peint, aux toitures pointues et vernissées, apparaissaient en un fouillis pittoresque au-dessus de l'antique « chemise » de briques, rempart bastionné sous Henri II. L'année d'avant, avaient précisément été refaites les serrures des lourdes portes aux pentures de fer ouvré, pratiquées dans l'enceinte, comme si l'on eût prévu l'attaque des Mandrins. Mais leur arrivée fut si brusque, ils se saisirent avec tant de promptitude des diverses entrées de la ville et portèrent si rapidement une troupe de solides gaillards, armés jusqu'aux dents, à la place des Halles, où les rues principales aboutissaient, que le gouverneur n'eut pas le temps de mettre en éveil les dragons casernés dans la ville, ni de rassembler les milices bourgeoises. Celles-ci pouvaient mettre en ligne l'imposant effectif de six à sept cents hommes, divisé en six pennonages, les uns armés d'arquebuses à rouet, et les autres de hallebardes d'une forme aussi terrible que réjouissante, dont quelques spécimens sont encore conservés au musée de la ville. Suivi du gros de sa bande, Mandrin se rendit à la maison du directeur des Fermes, M. Jean Hersmuller de la Roche, lequel, à la nouvelle de l'arrivée des compagnons, avait pris la fuite, comme l'avaient fait et comme le feront la plupart de ses confrères. On ne trouva au logis que Mme la directrice, qui était jeune et très jolie.

La cour de l'hôtel fut envahie en un clin d'œil par les mulets chargés de tabac. Les contrebandiers rangèrent en gros tas quarante-quatre ballots couverts de serpillière. Il y en avait, disait leur chef, pour

20 000 livres, et il priait la dame de les lui compter.

Mandrin était, ce jour-là, de très bonne humeur. La jeune femme n'en fut pas moins terrifiée. Elle n'avait jamais vu un bandit de si près ; et puis elle n'avait pas d'argent :

« Qu'à cela ne tienne, madame, on vous en fera trouver. »

Par une heureuse rencontre, Jean-François Joly de Fleury, intendant de justice, police et finances dans les provinces de Bourgogne, Bresse et Bugey, était précisément à Bourg, « suivant l'usage, pour le département des impositions ». Il logeait à l'hôtel de M. de Varenne, receveur des tailles, où il se trouvait dans le moment même, en compagnie du gouverneur de la ville, M. de Choin, et d'une société élégante, composée d'une trentaine de gentilshommes et de plusieurs dames de distinction.

Mandrin avait surpris Mme la directrice des Fermes à sa toilette. Il était nécessaire que, sur-le-champ, elle l'accompagnât chez Mgr l'intendant.

« Mais, monsieur, je ne suis pas habillée ! »

Mme la directrice n'en était pas moins charmante, et l'un des contrebandiers d'enlever la jeune femme dans ses bras robustes et de la déposer dans la rue, telle qu'elle était, en petites pantoufles, en pet-en-l'air et cotillon court, un peignoir sur les épaules et les cheveux épars.

Ainsi Mme la directrice s'en va par les rues, encadrée de deux bandits hirsutes et poussiéreux, qui ont le fusil sur l'épaule. L'air agite ses longs cheveux. La chaussée est bordée de maisons en bois aux boutiques basses et profondes ; les étages supérieurs, soutenus par des poutres en saillie, en surplomb sur la rue. Mandrin a son grand chapeau de feutre noir dont la visière antérieure, rabattue, ombrage ses yeux clairs.

son visage aux traits énergiques, hâlé. Ses boucles blondes lui tombent sur la nuque. Un foulard rouge au cou, son gilet de panne rouge, et son habit de pinsbeck gris, aux boutons de cuivre brillant ; une culotte de peau, des guêtres noires, des souliers aux boucles d'argent. A la ceinture de soie verte et rouge brillent les crosses de deux pistolets, au côté l'épée en verrouil, et dans sa main droite, sa fidèle carabine à deux coups baïonnette au canon.

« Je précédai cette incivile bande de trente pas », écrit le lieutenant de roi, M. de Bohan. Le spectacle était des plus curieux. Les bourgeois de la ville se pressaient au pas des portes et les femmes se mettaient aux fenêtres. Mandrin et ses hommes étaient d'une gaieté folle. En passant, ils expliquaient aux habitants, avec des quolibets et des lazzi, que les braves gens comme eux devaient être sans crainte, qu'on n'en voulait qu'à la Ferme et à ses suppôts.

« Sur les onze heures du matin, dit Joly de Fleury, nous fûmes informés de ces faits par différentes personnes de considération.

« Ayant vu par nous-mêmes, poursuit l'intendant, plusieurs de ces contrebandiers, qui entraient avec ladite dame de la Roche dans la première cour de la maison que nous habitions, nous avons prié M. de Bohan, lieutenant de roi de cette ville, et M. de Chossat, capitaine au régiment de Nice, tous deux chevaliers de Saint-Louis, d'aller trouver de notre part le commandant de la troupe et de l'engager à se retirer. »

Ces détails sont délicieux et rendus par Joly de Fleury sur un ton de distinction et d'humour tranquille qui en rehausse la saveur.

Les deux chevaliers de Saint-Louis trouvèrent en Mandrin un homme qui, comme eux, savait négocier dans les belles formes. Il commença par offrir ses

excuses à Monseigneur l'intendant de se voir ainsi dans l'obligation de venir faire du bruit à sa porte. Il suppliait Sa Grandeur de ne pas lui en tenir rigueur et de croire à la sincérité de son désespoir. C'était au sieur J.-B. Bocquillon, adjudicataire général des Fermes, qu'il en avait, et il ne lui était pas possible de cesser ses hostilités envers les protégés de ce dernier, jusqu'à ce que l'argent, qui lui revenait en paiement du tabac qu'il avait livré, lui eût été versé. Excuses dont l'intendant fut assurément touché puisqu'il les note avec soin dans son rapport au ministre. On se mit d'ailleurs facilement d'accord. Mandrin réclamait 20 000 livres pour le tabac qu'il avait déposé chez M. le directeur des Fermes. Joly de Fleury les fit compter par les soins de M. de Varenne, receveur des tailles, et les deux chevaliers de Saint-Louis firent porter l'argent au capitaine Mandrin « par des valets de ville, tel qu'on présente le vin d'honneur à l'intendant. »

Pendant ce temps Mgr l'intendant et sa noble compagnie se hâtaient de déguerpir et de franchir les murs qui se dressaient entre l'hôtel du receveur des tailles, et le couvent contigu des Capucins. Les dames montaient par des échelles et tombaient de l'autre côté dans les bras de jeunes messieurs empressés à les recevoir.

Mandrin ne fit aucune difficulté pour rendre aussitôt la liberté à Mme de la Roche etil libella une quittance ainsi conçue :

« Je déclare avoir reçue de M. le chevalier Chosat quapitaine au régt de Nice, la somme de vingt mille livres pour marchandise que j'ai livré à Mme La Roche à Bour, ce 5e otobre 1754.

« L. MANDRIN. »

« Vingt mille livres », en toutes lettres, selon les règles d'une bonne comptabilité.

Puis il se retira avec ses hommes, au faubourg des Halles, du côté de Besançon, où les compagnons se répandirent tumultueusement dans les auberges. Mme de la Roche, qui avait peur de rentrer chez elle, fut menée à l'hôtel du Gouvernement. Elle était toujours en jupon court, un jupon de mousseline vert d'eau, orné de falbalas. De ses pieds, les petites mules s'échappaient, glissant sur les pavés : elle les rattrapait, de mauvaise humeur. Dans l'hôtel du Gouvernement, on lui ouvrit l'appartement de M. Lenoir, commissaire des guerres, où elle se mit au lit.

Il était deux heures et demie. On dînait à trois heures. Était-ce réaction? Chacun mangea de bon appétit, Mgr l'intendant, M. le gouverneur, M. le lieutenant de roi, ces dames et leurs cavaliers, dans le grand réfectoire aux murailles blanches des Capucins ; Mandrin et ses hommes dans les cabarets du faubourg des Halles.

Mandrin avait particulièrement séduit M. de Chossat, capitaine au régiment de Nice-Infanterie, beau-frère du subdélégué de Bourg, et M. de Saint-André, ingénieur des Ponts et Chaussées. Ils s'attachèrent à lui et ne le quittèrent durant une grande partie de la journée.

Mandrin était attablé à l'auberge, quand un peintre de la ville, nommé Moraine, vint solliciter l'autorisation, tandis que le jeune chef de contrebandiers serait à manger, de s'asseoir dans un coin de la salle, afin de « tirer de lui quelques croquis pour un portrait. » Ayant terminé son dîner, tandis que nombre de ses camarades continuaient de boire en différents cabarets et que d'autres vendaient aux bourgeois leurs marchandises de contrebande, Mandrin se rendit aux prisons, où il « se fit représenter les registres de la geôle » et délivra dix prisonniers.

A quatre heures de l'après-midi, l'intendant et se

compagnie étaient encore à table chez les Capucins, quand une nouvelle députation vint gratter à la porte.

Mandrin réclamait une nouvelle somme, 3 000 livres, pour six balles de contrebande qu'il avait fait porter chez l'entreposeur des tabacs, M. François. « Il ne pouvait en conscience, disait-il, passer dans une ville telle que Bourg sans laisser du tabac à l'entreposeur. »

A vrai dire, les plénipotentiaires, que Mandrin avait délégués cette fois, étaient dépourvus de tenue et de correction diplomatiques. Ils s'étaient arrêtés en chemin pour boire à la santé de Mgr l'intendant. Du moins eurent-ils le tact de ne pas pénétrer dans la salle, où se trouvaient de si belles dames ; ils restèrent au seuil, la porte ouverte, en s'appuyant l'un contre l'autre pour tenir debout. MM. de Chossat et de Saint-André reçurent encore mission de suivre cette nouvelle négociation. Les deux délégués envoyés par Mandrin parlaient avec rondeur et tendresse, mais ils embrouillaient tout. MM. de Saint-André et de Chossat prirent donc le parti d'entrer directement en rapport avec le chef même de la bande, et cette seconde affaire fut rapidement conclue, comme la première, « après un échange de part et d'autre de beaucoup de marques d'amitié et de considération. » Le capitaine des contrebandiers donna quittance de l'argent.

Enfin, sur les cinq heures, après de nouvelles et copieuses libations dans les auberges, les Mandrins quittèrent Bourg et s'éloignèrent sur la route de Chalamont-en-Dombes. Ils chantaient à tue-tête. La plupart d'entre eux étaient dans un tel état d'ivresse qu'à peine pouvaient-ils tenir à cheval.

Après le départ des gais compagnons, les employés de la régie se mirent à peser gravement le tabac livré : le compte se trouva exact, 4 918 livres pesant, note Joly de Fleury dans son rapport, « que nous avons fait ren-

fermer dans un ballot dans une chambre du receveur des tailles. »

Le passage de Mandrin à Bourg est un des endroits intéressants de sa vie. Encouragé par la sympathie — ce que le gouvernement appellera le mauvais vouloir — des habitants, il s'y était surpassé. Il est vrai que la personnalité même de Joly de Fleury était faite pour s'harmoniser avec la sienne. Voltaire l'aimait beaucoup : « Homme aimable, dit-il, et conteur charmant. » Nous ne rendons pas suffisamment justice à ces grands seigneurs de l'ancien régime, à leur manière très humaine de gouverner les provinces et dans un très grand style.

On a dit comment Mandrin avait éveillé l'intérêt du capitaine au régiment de Nice, M. de Chossat, et de l'ingénieur des Ponts et Chaussées en service à Bourg, M. de Saint-André. Il leur avait découvert le fond de ses pensées. Car il lui arrivait de réfléchir sur la voie dans laquelle il s'était engagé. Il la devinait sans issue. Du moins, ses foudroyantes expéditions lui avaient révélé sa vocation. Il rêvait de devenir soldat, de servir son pays. Il avait déjà le tempérament des hommes de la Révolution ; il était très patriote. MM. de Chossat et de Saint-André se firent l'interprète de ses désirs auprès de Joly de Fleury, et celui-ci les transmit favorablement au ministre. Ils comptaient sans la bureaucratie française qui commençait de sévir. Les bureaux de la Guerre font répondre à l'intendant :

« A l'égard de l'amnistie qui vous a été demandée pour Mandrin, comme il a été condamné à mort pour fausse monnaie, il ne doit point espérer de grâce, et d'ailleurs il serait de mauvais exemple de traiter avec des gens de cette espèce. »

Sans parler de l'erreur grossière que commettaient les bureaux en confondant Louis Mandrin avec son frère Pierre, — jamais Louis Mandrin n'avait été condamné

pour fausse monnaie, — on notera ce seul trait, que ces Messieurs ne voulaient pas « traiter avec des gens de cette espèce ». Les bureaux de la Guerre préféraient, dans ce moment même, traiter avec la vieille mère d' « un principal chef de contrebandiers » pour tâcher de se faire livrer en trahison ceux qu'ils ne parvenaient pas à réduire par les armes. Aussi bien, on verra par la suite jusqu'où l'administration sera amenée dans cette voie.

Le portrait que Moraine avait « tiré » de Mandrin à Bourg, fut gravé à Lyon ; et la vente en eut un tel succès, que l'administration dut la faire interdire.

De ce moment, Mandrin connut aussi la gloire que donne la presse. « La nouvelle de ces beaux faits, écrit Terrier de Cléron, méritait d'embellir les papiers circulaires de Hollande, de Berne et d'Avignon ! » Il devenait le principal sujet d'entretien des nouvellistes de café. « On parlait du célèbre Mandrin à Marseille, tout le long de la côte et jusqu'aux Échelles du Levant. »

Quand il s'agit de rembourser à M. de Varenne l'argent avancé par lui pour les bennes de tabac, le contrôleur général écrivit à l'intendant de Bourgogne : « Je ne puis me déterminer à faire payer par les fermiers généraux les 23 000 livres que le receveur des tailles de Bourg-en-Bresse a payées aux contrebandiers. Je ne vois aucune raison qui puisse les assujettir à ce remboursement, si ce n'est l'intention que les contrebandiers ont eue de leur faire supporter cette perte ; ce qui ne peut être un motif pour le Conseil. Je ne puis me persuader que ces scélérats eussent pu se porter à de pareils excès, s'ils n'avaient des correspondances dans le pays et s'ils n'y étaient appuyés par la bonne volonté des peuples ; c'est ce qui peut conduire à prendre le parti de faire supporter par les provinces mêmes, par la voie de l'imposition, ces espèces de contributions, exigées

par les contrebandiers ; lorsque les contribuables sauront que ce sont eux qui doivent supporter ces exactions et tous les dommages qui en résultent, ils seront animés par leur propre intérêt à les prévenir. »

Que s'il eût manqué quelque chose à l'impopularité des fermiers généraux et à la faveur dont le peuple et la noblesse entouraient les contrebandiers, M. le contrôleur général prenait soin d'y pourvoir.

En quittant Bourg, les Mandrins s'engagèrent sur la route de Lyon. Ils entraient dans la partie marécageuse de la Dombes, parsemée d'étangs, des centaines d'étangs parmi les taillis de bouleaux et de chênes ; puis des landes, des jachères ; sur des mottes aux pentes mollement inclinées, des fermes isolées, comme aplaties sous leurs toitures basses et allongées ; par endroits, des terres d'une blancheur crayeuse, creusées en assiettes : ce sont d'anciens étangs momentanément remis en culture. Au delà de Servas, ce caractère se généralise encore : une lagune immense d'où émergent de vastes surfaces de bois et de terres labourées, des horizons lointains.

Le soir même, 5 octobre, les Mandrins arrivent à Saint-Paul-de-Varax. Ils y passent la nuit et reprennent le lendemain matin, 6 octobre, en tournant brusquement vers l'Ouest, la direction de Châtillon-sur-Chalaronne, Châtillon-lès-Dombes, comme on disait aussi. La route est une berge enveloppée par les flots. Parmi les étangs qu'on traverse sur des chaussées étroites, la longue file des contrebandiers semble, de loin, s'avancer dans l'eau. Sur leur droite, les étangs sont bordés de bois ; des vols de mouettes blanches jettent leur image mouvante sur les nappes d'eau tranquilles, où les arbres reflètent leur silhouette élargie, où séjournent des troupeaux entiers, immobiles durant des heures, trempés jusqu'au poitrail. Des bergères de quinze ans y poussent vigoureusement des poulains, campées sur eux à cali-

fourchon, sans autres rênes que leurs crinières, car, aux chevaux comme aux bœufs, l'eau des étangs fortifie les muscles. Du milieu des roseaux s'échappent, au passage des cavaliers, des sarcelles craintives, des couples de canards sauvages, tandis que, au cri rauque du chef de file, des bandes de vanneaux ont déjà gagné le centre de l'étang. Dans les pièces de terre qui séparent les eaux, les cochons et les oies paissent en liberté, et de longs attelages de six et huit bœufs s'enfoncent dans les jachères, entre les taillis. Vers le Sud, au fond du Grand-Bataillar, comme se nomme le principal de ces petits lacs, les plans s'effacent, les horizons se noient dans la brume en d'autres étangs qui se perdent dans la direction de Marlieux. C'est une impression de mer, de mer grise et délaissée, comme celle que donnent la Camargue et les lagunes de la Crau. En cette journée du 6 octobre, gravissant les collines plantées de genêts, les Mandrins arrivent à Châtillon-sur-Chalaronne, aux confins de la principauté de Dombes et de la Bresse. La troupe des contrebandiers passe sous les halles grandioses que Mlle de Montpensier a fait construire et arrivent par des ruelles étroites chez le receveur des gabelles que Mandrin, « le chapeau bas et le pistolet à la main », invite à ne pas lui refuser une contribution de 2 500 livres. M. le receveur n'a garde de la lui refuser.

De Châtillon, les margandiers prennent la route de Saint-Trivier. Les étangs ont disparu. C'est la vallée de la Chalaronne, au cours sinueux, entre de longs espaces sablonneux plantés de saules et de peupliers. A Saint-Trivier, Gros-Claude, le valet de Mandrin, blessé à la main lors de la surprise de Cerdon-en-Bugey, demeure pour se faire soigner. La bande continue par Thoissey. Voici les prairies de la Saône, et, dans une nappe de lumière, à l'horizon, les monts du Beaujolais. Le 7 octobre, les compagnons atteignent le pont de Saint-

Romain-des-Iles, sur la Saône, hameau de Romanèche, où ils font halte un instant.

Mandrin s'est assis sur l'herbe, au revers d'un coteau faiblement incliné, où tournent des moulins à vent. La rivière est tranquille et large, et ses eaux viennent mourir en un lent clapotis sur la grève où des oies barbotent. La rive est encombrée de troncs d'arbres qu'on y a traînés pour les équarrir et les confier ensuite au courant. Sur l'autre bord, une aunaie tend un rideau de verdure sombre, d'où émergent, à intervalles réguliers, des peupliers pointus. Mandrin garde les yeux fixés sur la rivière qui se perd à l'horizon. Il tient à la main, comme de coutume, sa carabine. On dirait un chasseur guettant un vol de canards sauvages parmi les joncs. Il se lève. Il a vu au loin le coche d'eau, la « diligence », qui remonte la Saône de Lyon à Chalon, tirée par trois chevaux de halage. Or, il lui est revenu, comme au loup du bon La Fontaine, que les gâpians de Chalon-sur-Saône ont mal parlé de lui et des siens. Mandrin fait signe au « postillon » d'arrêter. Celui-ci n'en a cure. D'un coup de fusil, Mandrin a coupé le jarret à l'un de ses chevaux. Mandrin entre dans le bateau avec cet air de commandement qui ne le quitte plus. Il dévisage les passagers, fait déplacer les ballots de marchandises,

> Mais n'y trouvant que des gendarmes,
> Des Gascons, des abbés, des Carmes,
> Des femmes — où n'en voit-on pas ?

il permet à « la voile vagabonde » de continuer sa route. Le poète oublie un malheureux gâpian que l'on dénicha à fond de cale, où il s'était tapi parmi des balles de peaux de moutons. Les contrebandiers voulaient lui casser la tête ; mais cette fois Mandrin s'y opposa ; car ce gâpian se trouvait aussi innocent qu'un gâpian pouvait bien l'être. Dans la suite, cet employé des Fermes, en des

circonstances tragiques, rappellera ce trait au bandit, qui ne s'en souviendra plus et répondra :

« J'oublie aisément mes bienfaits. »

On imagine l'émotion que répandit dans Lyon l'aventure du coche d'eau. Les officiers municipaux font à la hâte pratiquer des « coupures » sur la route de Mâcon. L'auteur de *la Mandrinade*, qui écrit à Lyon, fait une plaisante description de l'agitation générale : on met sur pied les *quartiers* (division de la ville en milices bourgeoises, par quartiers) qui viennent se ranger sur la contrescarpe, en « une aimable bigarrure » (chaque *quartier* était vêtu de couleurs différentes, couleurs vives et voyantes). Les « tafetatiers [1] »

> Jurent et font le diable à quatre.

Les clercs de la basoche ne sont plus à tenir. Il en est même qui s'aventurent, sur la route, hors de la ville :

> Mais déjà l'éclat des étoiles
> De la nuit annonce les voiles :
> Et, dans un splendide festin,
> On se prépare à voir Mandrin [2]...

Qui ne parut pas. La bande passa la Saône au pont de Saint-Romain. Du Nord au Sud, la terre s'étend, illimitée, presque nue : les collines ont perdu leurs bruyères; ce sont des vignes, des vignes et des vignes, qui semblent avoir été à leur crête comme nivelées à coups de faux Par-dessus cette mer de pampres et d'échalas, les monts du Beaujolais allongent vers le couchant leurs grandes vagues immobiles.

Laissant Beaujeu sur sa gauche, Mandrin s'en alla prendre gîte, le 7 octobre au soir, au petit village de Julie. Le 8, les contrebandiers franchirent les crêtes qui séparent le Beaujolais du Forez. Et ils se retrouvent

1. Expression lyonnaise, les ouvriers en taffetas.
2. *La Mandrinade*, p. 46-47.

en pays de montagnes, où les populations leur sont dévouées. Devant eux les sommets des monts s'arrondissent, semblables à d'énormes ballons atterrés, jusqu'aux plaines de la Loire, qu'on devine, sans les apercevoir encore, par delà les dernières hauteurs. Les contrebandiers se croient presque en sûreté, aussi Mandrin sectionne-t-il sa petite armée en plusieurs divisions. Il conserve la direction de la plus importante qui compte encore 150 hommes et marche sur Charlieu. Il y entre le 9 octobre. A l'entrepôt des Fermes, il reçoit 4 500 livres pour lesquelles il donne un reçu et 914 livres de « faux tabac ». Puis il prend la route de Roanne.

Une avant-garde de vingt-quatre contrebandiers entre dans Roanne sur les quatre heures du soir, et, après avoir rapidement parcouru la petite ville, vient se ranger militairement devant l'église.

Le gros de la troupe arrive entre quatre et cinq heures du soir.

A l'approche des Mandrins, tous ceux qui, de près ou de loin, touchaient à l'administration des Fermes et furent avertis à temps, coururent se cacher. « On escaladait à cet effet, de tous côtés, les murs des maisons religieuses. »

Pour aller plus vite, Mandrin divisa à Roanne sa troupe en trois bandes, dont l'une se rendit chez M. Hue, receveur des gabelles, et lui demanda 24 000 livres, que M. Hue dit ne pas avoir en sa possession.

« Qu'à cela ne tienne, on vous emmènera en otage, vous et votre fils. Cela vous vaudra cinquante mille livres de rançon. Faites avancer deux chevaux. »

Ce qui modifia les idées de M. le receveur ; du moins demanda-t-il que ses caisses fussent ouvertes en présence d'un juge et d'un greffier.

« Rien de plus juste, dit Mandrin. Nous ne sommes pas des voleurs. »

Les caisses contenaient dix mille livres, que Mandrin fit descendre dans la salle basse, où il les répartit entre ses hommes. En échange, il laissa du tabac.

Une autre bande procédait de même chez l'entreposeur, M. Forest, qui s'était enfui, laissant sa fille pour recevoir les « bandits ». Ils demandèrent à la demoiselle vingt mille livres :

« Mais, messieurs, je n'ai rien. »

Mandrin n'était pas à la tête de cette deuxième bande et l'on s'en aperçoit à sa façon de procéder. Mlle Forest est promenée par la ville, comme l'avait été, à Bourg, Mme de la Roche ; mais, tout en marchant, les contrebandiers tenaient leurs fusils braqués sur la pauvre demoiselle. On se rendit ainsi chez le receveur des tailles. Celui-ci dit qu'il avait en mains 2 400 livres et qu'il était prêt à les donner pourvu qu'on lui remît en échange un reçu valable, ce que ne pouvait faire une fille mineure. Nos contrebandiers se rendirent à la justesse de cette observation et s'en retournèrent avec la jeune fille au logis paternel, où ils se mirent à enfoncer les armoires dans lesquelles ils finirent par trouver 1 295 livres, dont ils s'emparèrent. La somme ne leur suffisant pas, il fallut que Mlle Forest se remît en route avec eux. Elle parvint à emprunter 1 206 livres à des amis de son père. En échange, les margandiers laissèrent un reçu signé « Mandrin » et du tabac.

Mandrin se rendit enfin à la prison. Il se fit présenter les registres d'écrou par la femme du geôlier, dame Antoinette, car le geôlier, Jean Chartier, était absent ; puis il exigea que les prisonniers fussent traduits devant lui l'un après l'autre, afin qu'il les pût interroger.

Au vrai, en ces fonctions de juge, Mandrin inclinait à une indulgence excessive. Celle-ci fut du moins tempérée à Roanne par le sous-brigadier de la maréchaussée, qui s'offrit pour remplir auprès du bandit les fonctions

d'assesseur. Le sous-brigadier remontra donc au contrebandier que la plupart de ces gens, qu'il voulait rendre libres, étaient des voleurs et des assassins. Mandrin après réflexion :

« Brigadier, vous avez raison. »

Dans le préau commun, les prisonniers rassemblés attendaient avec anxiété que le chef des margandiers eût prononcé sa sentence. Enfin deux des compagnons de Mandrin apparurent et appelèrent à voix haute : « Antoine Sauvageau, dit Lebon » et « Jacques Audonie ». Eux seuls, en fin de compte, étaient jugés, par Mandrin, dignes de clémence. Ils étaient détenus pour rébellion contre la maréchaussée. « Audonie et Lebon se présentèrent et se jetèrent parmi les contrebandiers. »

Joli tableau d'ancien régime : dans cette prison, pleine de sacripants confiés à la garde d'une femme, un contrebandier, chargé lui-même d'une condamnation capitale, siège, interroge et juge avec la gravité d'un magistrat; le brigadier de la gendarmerie lui sert d'assesseur ; les prisonniers, réunis dans la cour, se soumettent à cette autorité nouvelle, et, finalement, le procureur du roi, dressant de ces faits un procès-verbal officiel, s'exprime ainsi :

« Comme ces sortes d'incursions attaquent plutôt l'intérêt des Fermes que le bien public, nos concitoyens, en gens raisonnables, — M. le procureur au parquet de Roanne écrit bien « en gens raisonnables », — ont paru indifférents à leur arrivée. »

Du 5 octobre au 17 décembre 1754, Terrier de Cléron compte dix villes, Bourg, Roanne, Thiers, Le Puy, Montbrison, Cluny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour, Orgelet et Seurre, où Mandrin affranchit de cette façon les prisonniers pour contrebande, pour faux-saunage, pour désertion ou délits analogues.

A Roanne, Mandrin eut la satisfaction de se voir

apprécié, non seulement par M. le procureur du roi, mais par le receveur des gabelles lui-même, M. Hue, qui s'entretint avec lui très cordialement. Mandrin offrit de lui donner les noms de tous les gens de sa troupe, car, lui disait-il, « nous agissons à visage découvert. »

Les compagnons quittèrent Roanne, le 9 octobre, à six heures du soir.

Le lendemain, 10 octobre, arrivèrent, sous le commandement de M. de Coutan, les 120 dragons envoyés par l'intendant de Lyon pour la protection de la ville. M. de Coutan et ses dragons exprimèrent leur étonnement de ce que les contrebandiers fussent déjà partis.

Passant à Saint-Just-en-Chevalet, Mandrin et ses hommes s'arrêtèrent dans l'espoir d'y dénicher les gâpians de la brigade de Saint-Priest-la-Prugne qui y résidaient. « Il recherchait les employés comme un chasseur va à la quête du gibier », dit très bien l'abbé Régley. Lesdits gâpians avaient pris la fuite. Enfin on en trouva quelques-uns, un sous-brigadier, Antoine Rolland, qui fut assommé, un garde qui fut grièvement blessé. Dans le logis, qui fut pillé, les compagnons butinèrent armes et effets.

Les Mandrins entrèrent ce même jour, 10 octobre, dans Thiers, où les scènes connues se renouvellent.

Le 12, ils arrivent à Ambert, où ils se logent par groupes de six, dix, quinze, chez les divers aubergistes. Ils demandaient pour eux à déjeuner, pour leurs chevaux, du foin et de l'avoine. Ils n'admettaient pas qu'on leur répondît : « L'auberge est pleine. » Au reste ils payaient exactement.

Les consuls d'Ambert ayant voulu faire sonner le tocsin, conformément aux ordonnances royales, quelques contrebandiers s'emparèrent des serviteurs de l'église en leur conseillant de se tenir tranquilles, s'ils ne voulaient être pendus à la pointe du clocher ; et,

en toute sécurité, commença la tournée habituelle chez les receveurs des Fermes et chez les entreposeurs. Mme Michel Artaud, débitante, doit verser 1 500 livres contre un reçu et des balles de tabac. Place Grenette, les Mandrins ont, pour une fois, la bonne fortune de trouver chez lui l'entreposeur, M. Lussigny. Ils lui prennent dans sa caisse pour mille écus d'or, à leurs conditions coutumières. Mandrin offre lui-même à M. Lussigny de faire passer devant notaire procès-verbal du marché conclu. Après s'être muni de deux témoins, les sieurs J.-B. Ratier, peintre, et Henri Faure, négociant, on va trouver Me Herbuer-Laroche, qui dresse un acte en bonne et due forme. Mandrin y prend le titre de « marchand et chef de contrebandiers ».

Tous ces actes et les suivants sont naturellement rédigés sur papier « formulé » — papier timbré, dirions-nous aujourd'hui.

Comme M. Lussigny sortait, il fut entouré de quelques autres contrebandiers. L'un d'eux parlait haut, et se donnait également comme chef. Il appliqua à l'entreposeur le canon de son fusil sur la figure en réclamant encore 20 000 livres, sinon « il le couperait en deux ». Le pauvre entreposeur avait beau lui remontrer qu'il venait de compter mille écus à ses compagnons, le chef contrebandier répondait qu'il s'en moquait, — il employait même une expression plus énergique ; — si bien que M. Lussigny dut entrer chez M. Nicolon de Blanval pour lui emprunter 1 800 livres, puis chez Mayet et Cays, négociants associés, qui lui remirent un sac de 200 écus. Comme il revenait à son logis, avec ce sac — car les 1 800 livres de M. Nicolon de Blanval avaient été encaissées sur-le-champ par le chef contrebandier, — il y trouva une troisième bande qui forçait sa femme à prendre d'autres balles de tabac, après lui

avoir fait acheter au prix de 56 écus, vingt-six mouchoirs de toile peinte.

Ces faits furent constatés par de nouvelles quittances sur papier formulé, délivrées par M. Herbuer-Laroche, et contresignées par Mandrin.

Ici se passe encore une scène qui caractérise notre jeune contrebandier. Comme on était occupé à la rédaction de l'acte, Mme Lussigny se plaignit du prix élevé auquel était monté son lot de mouchoirs, 56 écus !

« Au fait, dit Mandrin, c'est un prix de fermier général ! »

« Voyant que la quittance portait 56 écus pour si peu de marchandises, il fit chercher le contrebandier qui était campé vis-à-vis de notre porte avec ses camarades et, après lui avoir donné une sérieuse réprimande, il lui fit rendre vingt-six écus, en disant que les mouchoirs en valaient bien trente. »

Mme Lussigny, surprise et charmée, et sans trop s'arrêter au mauvais vouloir de son mari, offrit à l'honnête bandit un verre de vin vieux. Au commencement du siècle, on conservait encore dans la maison — relique précieuse — le gobelet d'argent où Mandrin avait bu.

D'autres bandes, de dix ou douze hommes chacune, prélevaient pendant ce temps diverses sommes chez les débitants de tabac.

Vers midi, le maréchal-ferrant avait dû ferrer à neuf pour nos compagnons un certain nombre de leurs chevaux, travail pour lequel il fut payé cinq livres sept sols. Enfin, les contrebandiers visitèrent, selon leur coutume, la prison de la ville, qui leur fut ouverte par Damienne Jouvain, la geôlière — ici encore le mari était absent. La prison était vide — heureux pays — en sorte que les contrebandiers se retirèrent « sans autrement se mal comporter ».

Il était cinq heures quand la bande quitta Ambert, prenant la route de Marsac. En s'en allant, les margandiers promettaient aux bonnes gens de revenir les voir avant un mois.

Au départ de ses hôtes, M. Lussigny s'était empressé de fermer à barres et à verrous toutes les « huisseries » du logis. Bien lui en prit. A nuit close, vint y frapper le contrebandier La Faies, celui auquel Mandrin avait fait restituer de l'argent sur les mouchoirs. Il était revenu, bride abattue, mais trouvant les portes barrées, « il s'en retourna tout en jurant. »

Dans l'église d'Arlanc, capitale de la baronnie de ce nom, se célébrait la grand'messe, le dimanche 13 octobre, quand les Mandrins arrivèrent « comme des lions enragés ». On a la déposition des « notables », où se traduit en termes pittoresques l'effet que produisit cette bande farouche dans la petite ville. Les Man drins étaient au nombre de cent quinze.

Ils avaient « la figure la plus affreuse ».

Ils conduisaient soixante chevaux, dont chacun était chargé de deux ballots en sautoir, enveloppés de serpillières de toile et noués de grosses cordes. Le service divin en fut interrompu. C'étaient « des brigands, hérissés d'armes à feu ». Chacun d'eux avait une gibecière en bandoulière. Ils commencèrent par s'emparer de la place de la Halle pour y faire manger les chevaux, ainsi que de toutes les « avesnes » de la ville. Ils occupèrent les cabarets, où il fallut les servir à leur fantaisie. Ils sacraient et tempêtaient ; ils déclaraient qu'ils étaient venus avec la résolution de massacrer ceux qui ne leur obéiraient pas. Les scènes connues se répètent : descentes chez les buralistes et les entreposeurs, obligation d'acheter du tabac de contrebande, promenade des malheureux débitants par la ville, de maison en maison, sous bonne escorte, afin de leur

faire emprunter les sommes exigées. Quand les nommés Mayet, Coppat et Douvreleur, marchands de tabac, représentèrent « que leur débit était très médiocre, qu'ils n'avaient point chacun trois louis à leur disposition », ce furent des jurements : on allait leur brûler la cervelle et incendier leurs maisons. Les contrebandiers enfoncèrent les portes de leurs armoires, mirent sens dessus dessous leurs garde-robes, fouillèrent jusque dans leurs poches. Ils tirèrent dans l'intérieur de leurs demeures des coups de fusils dont vitres et meubles furent brisés. Chez Douvreleur, ils répandirent six livres de poudre sur la paillasse du lit, faisant le geste d'en approcher une mèche allumée ; chez Mayet, ils portèrent du chanvre et de la braise, avertissant d'ailleurs les habitants d'Arlanc que s'ils s'avisaient de soutenir leurs débitants de tabac ou de sonner le tocsin, ils mettraient le feu à la ville. Puis, de maison en maison, la promenade des malheureux entreposeurs recommença.

Les contrebandiers les bourraient de la crosse de leurs fusils, leur disant :

« Marchez, J... F..., pour nous fournir d'argent. Allons partout où il s'en trouvera ; car s'il en fallait pour nous faire pendre, vous en trouveriez d'abord. »

Enfin, en les traînant et en les maltraitant comme des criminels, ils firent ramasser aux sieurs Mayet père et fils 760 livres, à Douvreleur 1000 livres et 1500 livres aux deux Couppat. Dans les boutiques, ils prirent les marchandises qui leur convenaient, « à prix de contrebandier ». Les débitants recevaient des ballots de tabac et des reçus signés cette fois « Monsieur Mandrin » ; car le jeune capitaine les fit écrire par l'un de ses hommes. Ils ne sont pas de son écriture.

Les Mandrins quittèrent Arlanc à six heures du soir, pour atteindre le même jour encore la Chaise-Dieu,

où ils régnèrent en maîtres, depuis leur arrivée, le 13 octobre sur les neuf heures du soir, jusqu'au lendemain, deux heures après-midi, qu'ils partirent, prenant la route du Velay. On voit ici encore la rapidité de leurs mouvements. Depuis Thiers jusqu'à la Chaise-Dieu, ils avaient couvert, en quarante-huit heures, une distance de cent kilomètres, en dépit des stations qu'ils avaient faites à Ambert et à Arlanc.

Un de leurs biographes écrira :

Hé ! qui me fournira des jambes
Pour suivre ces chasseurs ingambes ?
Qu'ils vont vite et qu'ils tirent droit !

Sur la route du Puy, entre Fix et Saint-Geneïx, Mandrin fut attaqué par un détachement des hussards de Lenoncourt. Les hussards de Lenoncourt furent mis en déroute et nos compagnons entrèrent en bon ordre dans la pittoresque capitale du Velay.

Ils s'y présentèrent le 16 octobre, sur les midi, devant la porte des Farges.

La ville du Puy n'occupait pas au XVIIIe siècle la même étendue qu'aujourd'hui. Elle laissait, en dehors de son enceinte moyenageuse, le rocher Corneille et la fameuse pointe d'Aiguihle avec sa vieille chapelle sous le vocable de Saint-Michel.

Les Mandrins longèrent les vieux murs de l'enceinte, à créneaux et à machicoulis, avec leurs tours d'angle, lourdes, ventrues, coiffées de toitures en champignons pointus ; ils avaient à leur droite la pointe d'Aiguihle, et arrivèrent à la porte Pannessac. Sous la voûte en arc brisé, ils engagèrent la longue file de leurs chevaux. Ils suivirent la rue Pannessac jusqu'à la rue du Consulat, où se trouvait l'entrepôt des tabacs tenu par M. Dupin. Les Mandrins étaient coiffés de leurs chapeaux à larges bords, ils avaient le corps enveloppé de grande

houppelandes qui laissaient passer le canon luisant des fusils ; leurs valets faisaient avancer à coups de bourrades les chevaux chargés de bennes et de ballots. « Ils avaient fait annoncer qu'ils ne feraient aucun mal aux habitants paisibles, mais que, sur leur parcours, on se gardât de mettre la tête derrière les volets entrebâillés, qu'ils prendraient cette posture pour un danger ou une menace... Cependant, derrière les vitres, beaucoup de personnes regardaient le défilé. »

Le capitaine général des Fermes, M. Le Juge, avait fait garnir d'hommes et de munitions la maison de l'entreposeur ; il y avait installé tout un arsenal, fusils et munitions ; il avait fait monter des grosses pierres aux étages supérieurs, pour en accabler les assaillants ; les grilles des fenêtres et les barres des portes avaient été visitées et renforcées ; vingt commis « y couchaient et y montaient la garde nuit et jour ».

Tandis que la majeure partie des contrebandiers se répandaient dans la ville en quête de logis, vingt ou trente d'entre eux gravissaient l'étroite ruelle montante où se trouvait l'entrepôt de M. Dupin.

Au moment où Mandrin et ses hommes arrivèrent en face de la maison, dont les portes aux fortes serrures et les lourds volets de bois étaient fermés, une fusillade, qui s'échappa d'ouvertures habilement ménagées, tua l'un d'entre eux, et en blessa plusieurs autres. L'un de ces coups de feu cassa le bras gauche à Mandrin lui-même.

La rue du Consulat est une ruelle traversière, large de quatre mètres à peine, qui grimpe au flanc du coteau où est construite la vieille ville. Les maisons, hautes de deux étages, se sont comme enflées dans la partie supérieure, en sorte qu'en s'élevant elles vont chacune se rapprochant de celle qui est en face ; elles ont des toits en appentis protégeant les murs contre la pluie ; et la mince bande de ciel clair, qui court au-dessus de la

rue, en est plus étroite encore. Jamais de ses rayons le soleil n'en vient blanchir les pavés. Jusqu'à nos jours, la rue a conservé l'aspect du temps ancien, avec ses portes larges et basses, l'archivolte en plein cintre garnie de ferrures Louis XV. Les fenêtres, à croisillons blancs, sont fermées par des volets pleins, en bois naturel, rabattus le jour contre le mur.

On imagine à quel point l'étroitesse de la rue favorisait la résistance organisée dans la maison de l'entreposeur.

Les contrebandiers font face à l'ennemi. Le gros de la bande, qui était dispersé en ville, accourt au bruit de la fusillade ; mais c'est en vain que les compagnons déchargent leurs armes. Les balles s'aplatissent aux murs et à peine parviennent-elles à percer les contrevents de bois plein.

On s'était procuré un lourd marteau de maréchal-ferrant avec lequel, à grands coups, on cherchait d'enfoncer la porte, sous la direction de Mandrin ; inutilement. Ce fut alors que l'un des lieutenants de celui-ci, nommé Binbarade, eut l'idée de grimper sur la toiture d'une maison voisine, suivi d'une quinzaine d'hommes, d'où il s'efforça, en démolissant une muraille de peu de résistance, de pénétrer dans l'entrepôt.

La fusillade continuait entre gâpians et contrebandiers, crépitant du côté de la rue, et se répétant à présent en un écho bruyant au haut du toit. Le faîte des maisons voisines était garni de contrebandiers : on les voyait debout ou accroupis dans les gouttières. Leurs chapeaux à larges bords se découpaient en noir sur la clarté du ciel. Dans ce moment Binbarade fut blessé d'un coup de feu à la bouche, dont il eut une partie des dents fracassées ; un autre contrebandier, Bernard, dit la Tendresse ou le Grand Grenadier, eut également, tandis qu'il était sur le toit, la main gauche déchi-

rée d'un coup de fusil tiré par les employés ; mais la résistance des employés, pris entre deux feux, ne tarda pas à faiblir. Une blessure reçue par leur chef, le capitaine général, fut le signal de la débandade. Douze gâpians lâchèrent pied ; peu après M. Le Juge, avec les six employés qui étaient demeurés auprès de lui, s'échappa de toit en toit, par les immeubles voisins. Quelques-uns des employés avaient été blessés. A peine Mme Dupin, la femme de l'entreposeur, parvint-elle à échapper en se sauvant de maison en maison.

On imagine la fureur des margandiers. Ils ne parlaient de rien moins que de promener les têtes du capitaine général des Fermes, de l'entreposeur et de sa femme, au bout de piques, dans les rues de la cité.

La maison fut saccagée, du grenier à la cave.

Dans la cave les compagnons trouvèrent du bon vin de Tavelle ; douze bouteilles de ratafia, quatre bouteilles de vin d'Alicante, dix bouteilles de vin de Xérès, vingt-cinq bouteilles de vin muscat, cinquante bouteilles de vin de Bourgogne, et quatre bouteilles d'eau de la Côte, la fameuse liqueur de la Côte-Saint-André, du pays de Mandrin, et pour laquelle celui-ci avait une prédilection particulière ; dans le cellier, du lard et des jambons et des saucisses : ils en firent leur régal.

Quant au mobilier, dans le premier moment d'exaspération, on pensa à le mettre en pièces. Il parut plus pratique de le mettre à l'encan. Devant une table, dans la rue, l'un des Mandrins s'est improvisé commissaire-priseur. La foule des acheteurs a été attirée au roulement du tambour. La gendarmerie même est arrivée pour veiller par sa présence à la bonne tenue de la vente. Au reste, durant tout le cours de cette épopée, la maréchaussée ne cessa de se montrer, vis-à-vis de nos contrebandiers, d'une correction parfaite.

Et se dispersent « au vent des enchères » : le grand lit de Damas à la duchesse et le beau lit à la turque en satin bleu avec ses couvertures de laine de Ségovie et ses courtes-pointes en dentelle du Puy ; et le lit à niche de drap écarlate, et le lit à tombeau de cadis vert ; que d'autres lits encore sont vendus au plus offrant : la belle tapisserie en point de Hongrie et les tapisseries Bergame, les tableaux et les miroirs, les bahuts, les crédences, les chiffonniers et les guéridons ; tous les livres de la bibliothèque.

Mme Dupin avait une garde-robe admirablement montée : une infinie quantité de chemises avec ou sans dentelles, une multitude de corsets, de tabliers, de camisoles et de mouchoirs ; des cornettes de nuit, des bonnets piqués, des bonnets à dentelles, d'autres bonnets garnis de mousseline, des manchettes brodées, des manchettes rayées, des manchettes festonnées, des manchettes unies, des manchettes à dentelles ; et quelle quantité de coiffures ! coiffures de mignonnettes, coiffures à dentelles, palatines de dentelles, coiffes de mousseline, coiffes de gaze, coiffes de taffetas noir. Il y eut des contrebandiers qui, trouvant ces coiffes à leur goût, s'en parèrent en manière de cocarde à leur chapeau, gracieux trophée de leur victoire. Et toutes les robes de Madame : robes de cretonne brochée, robes de persianne, robes de cotonnade, robes de gros de Tours, robes de taffetas, robes de soie ou de satin, robes de gros de Naples ; une capote de camelot garnie de taffetas ; les jupes et les jupons : jupons de mousseline ornés de falbalas, jupons de bazin uni, jupons de coton, jupons de bourre de soie façon de Nimes, jupons de peluche, jupons de flanelle ; les manteaux de lit de damas, les manteaux de lit de satin blanc, les manteaux de lit de taffetas garnis de blondes, c'est-à-dire de dentelles ; et les souliers à boucles d'argent, à boucles de brillants,

les souliers glacés, les souliers de damas blanc, les souliers de carton, les souliers d'étoffe de soie ; une boîte de toilette remplie de fleurs d'Italie, rubans, pompons, bracelets, colliers et autres ajustements de femme; et les habits de Monsieur ; puis, la garde-robe de Mlle Dupin, et celle de MM. Dupin fils. M. le capitaine-général des Fermes, qui avait organisé à l'entrepôt la résistance des employés, fournit à cette vente sa belle épée à poignée d'argent, avec le ceinturon, sa redingote de drap bleu foncé, ses chemises et ses bonnets de nuit. Le linge et la batterie de cuisine, les meubles et les menus bibelots, tout y passa.

On croit voir la scène dans la ruelle étroite : les chevaux qui hennissent, les ballots empilés contre les murs, l'agitation affairée des contrebandiers, aux larges chapeaux de feutre noir, vendant à la criée les meubles et les hardes de M. l'entreposeur des Fermes, aux gens du pays, en sarraux bleus et chapeaux ronds, les femmes en bonnets blancs noués de rubans de couleur, en grosses jupes à plis droits; tous se pressent autour des vendeurs ; — et les gendarmes, impassibles, veillent à ce que tout se passe régulièrement.

Dans les greniers on trouva un important dépôt de blé. Mandrin voulait l'enlever, quand on lui fit observer qu'il n'appartenait pas à l'entreposeur, mais à un bourgeois de la ville qui l'y avait mis en dépôt. Le bonhomme était là, suppliant qu'on lui laissât son bien. Mandrin y consentit ; mais il lui fit payer une amende de six cents livres, pour lui apprendre à se commettre avec les suppôts des Fermes.

Ce qui ne fut pas vendu fut brisé, détruit, mis en lambeaux. Les armoires furent éventrées, les portes enfoncées, les serrures fracassées, les faïences précieuses brisées en mille morceaux sur le parquet. Il ne resta d'intact que quatre tonneaux dans la cave, encore deux

d'entre eux avaient-ils été vidés, les deux autres furent laissés à moitié pleins, après qu'une partie du vin en eut été répandue sur le sol.

Enfin, pour combler leur vengeance, les Mandrins voulurent incendier la maison, et déjà ils avaient fait démeubler un logis y attenant, qui courait le risque de brûler aussi ; déjà, et à quatre reprises, ils avaient allumé la chandelle, mais chaque fois ils avaient renoncé à leur dessein sur les prières d'une religieuse, une sœur de Saint-Charles, qui les suppliait, à mains jointes, de ne pas créer de nouveaux malheurs. Il y avait chez ces hommes, jusque dans leurs plus violents excès, un fond de bonté réelle et que l'on pourra comparer avec celle de leurs adversaires.

Les Mandrins couronnèrent leur journée en se rendant, comme de coutume, aux prisons, afin d'en faire sortir les détenus pour désertion ou pour contrebande. Ils espéraient y trouver un des leurs, nommé Rochette, qui y avait été enfermé trois semaines auparavant ; mais on leur avait brûlé la politesse en transférant le prisonnier en lieu sûr et qui ne put être découvert.

Les contrebandiers sortirent du Puy durant la nuit du 16 octobre, pour arriver le lendemain à Pradelles, où ils obtinrent 2000 livres de l'entreposeur, pour prix de quatre balles de tabac. Des sommes diverses furent aussi extorquées des entreposeurs de Langogne, de Tence-en-Vivarais, de Saint-Didier-la-Séauve et de Bonnet-le-Château.

Les contrebandiers entrèrent dans Montbrison le 23 octobre, à onze heures du matin. Ils étaient 150 compagnons.

Mandrin allait trouver à Montbrison un receveur des Fermes, M. Baillard du Pinet, qui devait enfin être homme à l'attendre et à lui tenir tête. M. du Pinet sut

comprendre Mandrin et lui parler, aussi lui devons-nous l'une des pages qui nous font le mieux connaître l'esprit du célèbre contrebandier.

Les Mandrins mirent donc pied à terre devant la maison de M. Pierre Baillard du Pinet, receveur du grenier à sel. Celui-ci, prévenu, s'était renfermé chez lui. Comme les contrebandiers se mettaient à heurter violemment à la porte et à menacer de tout briser, du Pinet leur dit de la fenêtre qu'il leur ouvrirait, s'ils lui promettaient de ne pas le tuer et de n'entrer qu'en petit nombre. Mandrin s'avança et lui répondit que, sur les deux points, il pouvait être rassuré.

La porte s'ouvrit et Mandrin entra, lui dixième. Il demandait au receveur 20 000 livres en échange du tabac qu'il allait lui livrer. Le receveur accueillit le bandit avec fermeté, mais avec politesse. Il l'introduisit avec ses compagnons dans son salon, où ils les présenta à sa femme, à sa sœur et à sa mère, nullement effrayées, et qui ne tardèrent pas à se mêler à une conversation commune. Celle-ci glissait d'un sujet à l'autre. Mandrin, qui avait le bras en écharpe, racontait comment il avait été blessé au Puy. Il souffrait beaucoup et demanda incidemment s'il ne serait pas possible de faire venir un chirurgien pour le panser. M. du Pinet se leva et donna ordre à un domestique d'aller quérir un chirurgien.

Dans ce moment, Mandrin était très las. Il était affaibli par le sang qui coulait de sa blessure. Mme du Pinet lui offrit de lui faire préparer un bouillon. Il accepta, et gracieusement la dame se rendit à la cuisine pour y recommander à la cuisinière de préparer ce bouillon avec soin.

L'auteur de la Mandrinade assista à la scène et la rapporte en ces vers burlesques, dans le style mis à la mode par Scarron :

Une dame, en fin cotillon,
Court aussitôt à sa cuisine,
Ordonner à sa Catherine
D'en mettre vite (un bouillon) sur le feu...

Notre poète — appelons-le « poète », puisqu'il écrit en vers — est frappé par le ton d'autorité de Mandrin, par son allure hautaine. Il ne daigne pas dire merci à l'accorte soubrette qui lui sert son potage.

De bon cœur dans ma peau j'enrage
De voir, dans la fleur de son âge,
Ce beau tendron au cuir poli
Servir, sur un drap bien blanchi,
Ce bouillon à ce méchant traître,
Qui, le prenant d'un ton de maître,
Ne lui dit pas : « Bien obligé. »

Cependant le domestique, envoyé à la recherche d'un chirurgien, revenait tout penaud. Il ne se trouvait pas de praticien dans tout Montbrison qui consentît à venir soigner Mandrin. Alors Mme du Pinet, qui décidément s'était prise de sympathie pour le « brigand », offrit d'aller elle-même se mettre en quête. L'un des contrebandiers, nommé « Chevalier », voulut l'accompagner, avec ses armes. « A la vue de mes armes disait-il, le chirurgien se décidera ; » et il sortit avec Mme du Pinet. Ce Chevalier n'était autre que le frère de Mandrin, Claude, qui avait alors vingt-trois ans. « Chevalier » était son nom parmi les contrebandiers. A Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Claude avait exercé le métier de peigneur de chanvre. Il était de taille moyenne, plutôt petit. Il avait avec son frère aîné un air de ressemblance, un air de famille, des cheveux châtain clair tirant sur le blond, des yeux gris. Sa barbe était de la même couleur que ses cheveux. Il avait une jolie figure.

Tandis qu'on était à la recherche du chirurgien, Mandrin, sensible à la sympathie qui venait à lui, se

laissait aller à confier le fond de ses pensées à M. du Pinet. « C'est un homme grand, froid dans la conversation, écrira le receveur du grenier à sel. Il convient qu'il fait un mauvais métier. » Mandrin s'excusait de l'avoir entrepris à force ouverte, sur les pertes que les Fermiers lui avaient fait subir dans son entreprise de Montpellier (l'affaire des mules). Comme M. du Pinet lui représentait que sa blessure avait besoin de repos, il répondait qu'il ne pouvait en prendre en France, mais qu'il serait bientôt en pays étranger, et que là il se reposerait. Les deux autres chefs parurent à M. du Pinet des jeunes gens qui étaient « sans grande qualité pour leur métier ». On a vu que l'un d'eux était Claude Mandrin, et le second François-Saint-Pierre, dit le Major, de qui il a déjà été question.

Les autres contrebandiers, qui étaient entrés et qui s'intéressaient peu à ces considérations d'un ordre général, « revenaient toujours à demander 20 000 francs au receveur ». Celui-ci pria alors Mandrin d'entrer seul avec lui dans son bureau. Il lui montra ses livres, lui justifia que sa recette ne s'élevait mensuellement qu'à 7 000 livres, qu'il payait dès que le mois était expiré. Dans le moment, il n'avait que 5 002 francs en caisse. Mandrin, qui entendait raison, lui dit alors qu'il le tiendrait quitte pour 6 000 livres, mais en le suppliant de lui garder le secret de cette concession, à cause de sa troupe, dont il ne faisait pas ce qu'il voulait. Comme il manquait 1 000 livres à M. du Pinet pour parfaire la somme, Mandrin lui dit qu'il les lui ferait prêter par le receveur des tailles, et il désigna quatre de ses compagnons qui accompagnèrent M. du Pinet chez M. Lecomte, le receveur. Le chirurgien étant enfin arrivé avec Mme du Pinet, Mandrin fut pansé.

Quand les quatre contrebandiers, qui, sur l'ordre de Mandrin, avaient accompagné M. du Pinet, virent que

celui-ci ne rapportait que mille livres, ils voulurent le forcer à rebrousser chemin. Mais le receveur leur dit que c'était le chiffre fixé par leur chef, et ils se calmèrent. L'argent sur la table, Mandrin voulut qu'on dressât de la transaction un procès-verbal régulier. On eut peine à trouver des officiers de justice, aucun notaire ne voulant se mêler de cette aventure ; enfin, le procureur du roi répondit à l'appel et rédigea un procès-verbal en présence de deux conseillers au présidial.

Comme Mandrin avait fait déposer dans la cour de l'hôtel des marchandises pour une valeur de 20000 livres, il fallut remettre le surplus — vu qu'il n'emportait que 6 000 francs — sur le dos des chevaux. Il laissa douze balles de tabac et fit recharger le reste, qui consistait en flanelles et en indiennes, « au grand murmure et mécontentement de sa troupe ».

En se retirant, Saint-Pierre et Chevalier querellèrent leur chef de ce qu'il s'était contenté de si peu d'argent ; Mandrin répliqua qu'il savait ce qu'il faisait et qu'ils devaient se taire.

Durant ces opérations, une poignée de contrebandiers s'étaient rendus à la prison dont ils avaient enfoncé les portes à coups de hache. Ils en tirèrent dix-neuf détenus qui s'agrégèrent à la bande. Il est remarquable que le concierge de la prison, Simon Rajat, quand il fut interrogé sur l'invasion des bandits, déclara avoir entendu dire la veille à l'un des prisonniers, Louis Charlin, qui s'adressait à ses camarades :

« Réjouissons-nous, Mandrin est à Chazelles. Il doit venir ce soir à Montbrison. Au demain, sur les dix heures, il viendra nous délivrer. »

Les Mandrins entrèrent ce même jour, mercredi 23 octobre, à Boën-sur-Lignon, vers les sept heures du soir. Dans la nuit du 23 au 24 octobre, à Villemontais, ils se séparèrent en deux corps, dont le principal, deux

cents contrebandiers commandés par le chef, traversa Roanne, au grand galop, le fusil haut, dans cette nuit du 23 au 24 octobre. Ils se dirigeaient sur Cluny. Les grosses tours romanes de l'antique abbaye bénédictine émergeaient des toitures rougeâtres. Les Mandrins entrèrent dans la ville, le 25 octobre, par les quinconces de tilleuls. A Cluny, Bernard dit la Tendresse ou le Grand Grenadier, qui avait été atteint d'un coup de feu au Puy, sur le toit de la rue du Consulat, s'arrêta, épuisé par sa blessure. Le malheureux y fut pris, le 28. On lui fit son procès et il fut rompu vif.

En quittant Cluny, vers Mâcon, l'horizon s'agrandit. Ce sont des plateaux inclinés, couverts de champs tondus, car les récoltes ont été faites ; vastes étendues de chaumes roussis au soleil. Les contrebandiers gravissent les cols de ces derniers contreforts des Cévennes ; à leurs pieds, du côté de l'Est, où ils se dirigent, les plaines de la Bresse, de la Dombes et du Dauphiné ; au loin surgissent des masses blanches, immobiles, les neiges des Alpes. Le route glisse vers le Sud, où se détachent, parmi les collines, des roches abruptes, taillées en dents de scie, les roches de Solutré et de Vergisson. La terre a des teintes d'ocre rouge, les sommets sont couverts de bruyères. La route coupe les vallons, elle grimpe les côtes, elle suit les ombrages de la petite Grosne. A mesure qu'on approche de Mâcon, les villages se multiplient. Mais les Mandrins ne pénètrent pas dans la ville ; ils passent la Saône en amont, le 26 octobre.

Sur la route de Pont-de-Vaux, les Mandrins s'avançaient en bon ordre quand vient à leur rencontre un postillon de grande maison. A leur vue, épouvanté, il tourne bride.

Le baron d'Espagnac, mestre de camp dans les armées du roi, avait pris une part importante à la victoire de Fontenoy, comme aide de camp du maréchal de Saxe

Il venait d'être nommé, le 16 octobre 1754, gouverneur militaire de la Bresse, du Bugey et du pays de Gex. Le siège de son état-major était à Bourg, d'où il devait diriger les corps de troupes placées dans le pays pour combattre les contrebandiers. En compagnie de son chef, le comte de Tavanes, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, Espagnac parcourait, en chaise de poste, le pays où il allait avoir à exercer son commandement. A sa grande surprise, il vit revenir le postillon — qui, selon l'usage, précédait sa voiture — dans un état d'effarement qui lui laissait à peine l'usage de la parole.

« Mandrin ! »

Au fait, voilà que, au tournant de la route, débouchent une centaine d'hommes, sous les ordres du célèbre contrebandier.

Force fut au baron d'Espagnac de faire arrêter la voiture, de décliner ses nom et qualités. Mandrin connaissait les hauts faits de Maurice de Saxe et considérait comme un honneur de pouvoir entrer en contact avec un officier qui avait été l'un de ses principaux auxiliaires. Et il avait une faveur à lui demander.

« Une faveur !

— Je vous serais très reconnaissant, monsieur le mestre de camp, de vouloir bien passer mes gens en revue et de les faire manœuvrer pendant quelques minutes. »

Il ne s'agissait pas de refuser. Mandrin céda au baron d'Espagnac son propre cheval et il le suivit modestement sur la monture d'un de ses hommes.

La revue se passa selon les règles militaires et l'aide de camp du maréchal de Saxe se déclara émerveillé de l'exactitude et de la rapidité qu'il avait constatées dans les mouvements de cette troupe d'élite. Sans doute il exagérait.

Peu après, à Bourg-en-Bresse, Mme d'Espagnac recevait en un rouleau de carton, une étoffe des Indes de

l'impression la plus fine, dont M. le mestre de camp n'eut pas de peine à deviner la provenance.

Les Mandrins arrivèrent le 26 octobre à Pont-de-Vaux.

Après avoir mis en liberté un déserteur retenu dans les prisons de la ville, les contrebandiers se répandirent dans les cabarets, burent à leur coutume, payèrent de même et se gîtèrent pour la nuit.

Au sortir de Pont-de-Vaux, la route de Saint-Amour court en ligne droite, sur un plateau légèrement ondulé, dénudé et triste jusqu'aux premiers contreforts du Jura. Pays de fondrières : le chemin est défoncé par les pieds fourchus des bœufs dont il garde l'empreinte. En cette fin d'octobre, les pluies sont tombées et les valets sacrent et tempêtent en pressant les chevaux qui enfoncent dans la boue.

Les Mandrins traversent des forêts, au sortir desquelles ils quittent la Bresse pour entrer dans la région du Jura. Ils se dirigent vers l'Est, où l'horizon est fermé par un rideau de roches, aux teintes d'un gris violet. C'est le Revermont, creusé de ravins, bossué de collines Les ceps, serrés en phalanges, grimpent à l'assaut des pentes, ou bien ils glissent et s'étalent dans des hémicycles, jusqu'au fond des cirques creusés en entonnoirs. Le long des crêtes, ils se profilent sur le ciel, ils entourent les celliers qui se cachent sous les noyers séculaires, ils s'accrochent aux ronces des murgers, ils rampent et s'appuient sur d'énormes pierres qui affleurent le sol, ou qui sont posées verticalement, pareilles à des menhirs. Par Saint-Trivier-de-Courtes, les Mandrins arrivent à Saint-Amour-en-Comté, le 27 octobre, avant le jour. Le jeune capitaine y fait panser sa blessure. Les contrebandiers y dînent et en repartent, après avoir rendu libres les prisonniers incarcérés pour dettes dans les geôles du roi.

Saint-Amour est sur les confins de la Franche-Comté,

que nos compagnons vont traverser au galop de leurs montures pour regagner la Suisse. Rapidement, par de courts lacets inclinant vers le Nord-Est, ils montent encore. Ils atteignent l'Oratoire des Quatre-Bornes. Ils ont devant eux de larges plateaux accidentés, avec des forêts et des landes pierreuses. Ils ne rencontrent plus que rarement un écart, une habitation cachée dans la verdure. Terre de dur labeur. Les vents de la montagne obligent les chaumières à se grouper en hameaux dans les coins abrités.

Les contrebandiers ont chevauché sur les hauteurs durant quelques heures et ils redescendent par Gray et par Loysia dans la paisible vallée du Surand. Ils égueyent la petite rivière. Sur les mottes, les ruines des vieux manoirs, le château d'Andelot, celui d'Orgelet. Ici les Mandrins dévalisent encore la maison d'un employé des Fermes et ouvrent les prisons. Ils franchissent l'Ain à Pont-de-Poitte. Sur leur droite apparaît Clairvaux, avec sa vieille église dressée sur un promontoire. A nouveau le chemin remonte, grimpe sur les rochers, monte encore, frôle des précipices et, au nord de Crillac, abandonne l'attrayant paysage, pour s'engager dans la montagne. Par une échappée on aperçoit encore Clairvaux, au Sud cette fois. A droite une vieille tour se profile, toute noire, sur le ciel clair. Nos compagnons atteignent les Petites-Chiettes (aujourd'hui Bonlieu), le premier village du Haut-Jura. La montagne devient menaçante, tant elle est proche, abrupte, hérissée de sapins énormes. Les nuages, en passant, se déchirent aux cimes. Les contrebandiers arrivent ainsi au col et au village même de la Chaux-du-Dombief, d'où ils descendent au Morillon, pour y franchir le pont du Dombief. Le paysage s'élargit. Le petit lac de Ratay dort au bord du chemin, près de la lisière d'une forêt de hêtres dont les branches dépouillées ont jonché le sol de leurs feuilles

roussies. Les feuilles brunes sont tombées sur l'eau des mares, qui en est couverte comme d'un tapis de vieux cuir troué.

Les compagnons se hâtent vers la frontière.

A Saint-Laurent, ils tuent encore un gâpian. C'était pour Mandrin comme un point final par lequel il croyait devoir clore chacune de ses campagnes.

La route s'engouffre dans la forêt du Mont-Noir.

A l'opposé du col de la Savine, sur le haut d'un cirque élevé, la commune des Rousses éparpille jusqu'à la frontière suisse ses chalets capitonnés de neige. Le village est tout bondé d' « employés » qui se sont terrés à l'approche des Mandrins. Le village est triste à cette altitude de 1 200 mètres, avec ses terres froides, rebelles à la culture, sous les crêts dénudés qui l'entourent. Il est environné de lieux-dits aux appellations sinistres, le Goulet de l'Enfer, la Malcombe, le Cimetière aux Bourguignons, le chalet du Massacre ; et, planant au-dessus des cimes avoisinantes, la sombre Dôle, à la coupole aplatie, pelée comme un crâne de vautour. C'est la route la plus élevée du Jura. Elle en longe à présent la dernière chaîne, près des sommets. A travers les forêts, trouées de clairières, la Dôle se dresse sur la droite. On la voit par échappées, au fond desquelles les carrés de neige, au milieu des pâturages, ressemblent à des linges étendus. Les contrebandiers s'engagent dans le col de la Faucille. Menaçants, au-dessus de leurs têtes, des groupes de rochers et de sapins énormes. A l'extrémité du passage, dans le large triangle formé par son évasement subit, brusquement la Savoie et une partie de la Suisse apparaissent à leurs yeux ; le croissant du lac Léman se dessine au centre du paysage, depuis les lointains indécis du Valais jusqu'à la pointe où Genève s'étale comme une plage rocailleuse dans son cadre de montagnes.

Le 28 octobre, par les Rousses et le col de la Faucille, les Mandrins sont ainsi rentrés en Suisse, d'où ils étaient partis le 4 octobre précédent. Dès le 29 octobre, on signale Mandrin avec sa troupe, « au nombre d'environ deux cents », dans les environs de Nyon et de Morges. La bande se partagea entre Coppet, Nyon et Rolle, sur les bords du grand lac bleu. Le 2 novembre, Mandrin était à Carouge, village sur la frontière qui sépare la Savoie de l'État de Genève, à deux portées de fusil de cette dernière ville, mais en Savoie.

Durant cette cinquième campagne, qui vient de se dérouler en trois semaines, du 4 au 28 octobre 1754, le jeune capitaine — que Voltaire, son voisin, va appeler « le plus magnanime des contrebandiers », — franchit avec sa troupe plus de deux cent cinquante lieues. Quelle fougue ! quelle activité ! quelle énergie et quelle présence d'esprit ! Il a le don de tout prévoir et de tout organiser. Ce sont les qualités essentielles des grands chefs militaires. Que de difficultés il a écartées, — au point que jamais une difficulté ne lui a barré le chemin. En ce cerveau rudimentaire, on trouve, comme un don naturel, le génie stratégique qui assure les marches et donne une connaissance instinctive des conditions géographiques d'un pays traversé pour la première fois.

« Ce Mandrin a des ailes, écrit encore Voltaire, il a la vitesse de la lumière. Toutes les caisses des receveurs des domaines sont réfugiées à Strasbourg. Mandrin fait trembler les suppôts du fisc. C'est un torrent, c'est une grêle qui ravage les moissons dorées de la Ferme. »

« Le peuple aime ce Mandrin à la fureur, ajoute Voltaire. Il s'intéresse pour celui qui mange les mangeurs de gens... »

XVII

UN MOIS DE REPOS.

(*Novembre 1754.*)

A peine nos compagnons furent-ils rentrés en Suisse et en Savoie, que le gouvernement français réclama l'extradition de Mandrin et de son ami Bélissard, « coupables de crimes atroces ». Comme l'écrivait le contrôleur général, Moreau de Séchelles, au ministre des Affaires étrangères, Rouillé: « Il serait à souhaiter que l'on fît un exemple de cet homme (Mandrin) dont le nom n'est déjà que trop célèbre. »

Il n'était bruit que de lui. Déjà naissaient à son sujet mille et mille légendes qui sont venues jusqu'à nous. Arrivait-il qu'on arrêtât quelqu'un : c'était Mandrin ; parlait-on d'un audacieux coup de main : il était l'œuvre de Mandrin. On avait vu Mandrin partout, il avait été partout. De là cette infinité de gobelets dans lesquels il a bu, de bottes qu'il a chaussées, de fers dont sa jument a été ferrée, de pièces d'indiennes dont il a fait présent à des dames de château, et de pistolets et d'épées dont il a exterminé les « suppôts » de la Ferme, reliques conservées comme des fétiches dans tous les coins de la France. « La mode est venue, écrit encore l'abbé d'Aurelle, de faire sortir les Mandrins comme des champignons du sein de la terre. »

Les portraits, que les graveurs de Paris et de Lyon avaient tirés de sa figure, « le mettaient dans le rang des personnages célèbres ». Il s'en débitait beaucoup plus d'exsmplaires que de celui du feu maréchal de Saxe, le vainqueur de Fontenoy. « Les Savoyards les vendaient en montrant la marmotte. » La police dut intervenir.

Mandrin arriva à Carouge avec Binbarade. Ils y restèrent à soigner leurs blessures, du 2 au 9 novembre 1754.

Le jeune contrebandier avait envoyé quérir à Genève l'un des meilleurs chirurgiens de la ville, en disant « que si on était assez hardi pour arrêter son homme, il mettrait le feu aux maisons de campagne des Genevois et qu'il trouverait bien le moyen de prendre un magistrat dont la vie lui répondrait de celle de son homme ». Notre bandit ne fit d'ailleurs pas bon ménage avec ce chirurgien, car comme son bras continuait d'enfler il le soupçonna de chercher à l'empoisonner. « Ses emportements engagèrent son hôte à faire avertir le chirurgien de ne plus revenir le panser. C'est, dit-on, ce qui a fait prendre à Mandrin le parti de quitter Carouge », écrit le résident de France à Genève, en date du 13 novembre. Mandrin alla à Fribourg pour achever de s'y faire guérir.

Il a déjà été question de cet aubergiste de Carouge, nommé Gauthier.

Il avait une assez grande fortune et prêtait de l'argent aux contrebandiers qui ne disposaient pas des ressources nécessaires pour acheter des chevaux et des armes. Au retour de leurs expéditions, les compagnons le remboursaient avec intérêt. Les comptes s'apuraient régulièrement.

Quand il ne logeait pas chez Gauthier, Mandrin était à cette époque chez Rochard, aubergiste à Plan-les-Ouattes, paroisse de Saint-Julien, à une demi-lieue de Genève, également sur territoire de Savoie. Il mettait chez lui une partie de son argent en dépôt. Dans une des

salles de l'auberge, il avait tout un arsenal de fusils, de gibecières et d'armes diverses.

Mandrin et ses hommes étaient très bien vus en Savoie. L'ambassadeur français à Turin en écrit au chevalier Ossorio : « La dépense qu'ils font dans les villages et l'exactitude avec laquelle ils paient à haut prix les denrées qu'ils consomment leur rendent les paysans favorables. »

Le séjour des contrebandiers à Carouge était devenu une des curiosités du pays. Les touristes « poussaient jusque-là » afin de les y voir. Pour se rendre en Suisse, les Mandrins guéaient la rivière d'Arve. Ils la traversaient de nuit, avec précaution. Après avoir fait un quart de lieue sur les terres de l'État de Genève, ils gagnaient le Chablais, passaient le lac, et allaient faire leurs emplettes de tabac à Neufchâtel. De Genève, on pouvait les apercevoir marchant dans la campagne par files de quatre-vingts à cent hommes, avec des ballots de tabac suisse posés en sautoir sur leurs montures.

Le 16 novembre 1754, Mandrin était revenu à Carouge. « Mandrin et sa troupe, écrit M. de Montperoux, occupent cinq à six lieues où ils se répandent. Ils y dépensent dans les plaisirs de la bonne chère l'argent qu'ils ont rapporté. »

La ville de Chambéry était toute bondée de contrebandiers. En Novalaise, ils constituaient la partie la plus importante de la population active. Montperoux l'écrit à son ministre : « Il est certain que toute la Savoie est pour les contrebandiers. » Quand, d'aventure, les troupes du roi de Sardaigne arrêtaient quelques-uns de nos compagnons, le Sénat de Savoie s'opposait à leur extradition et, au besoin, les faisait évader.

Le roi de Sardaigne n'avait d'ailleurs dans tout le pays qu'un unique régiment de dragons ; encore, quand il s'agissait de courir sus à des contrebandiers, hésitait-il à

le mettre en mouvement. Dans les estaminets du Pont-de-Beauvoisin, dragons Sardes et Mandrins trinquaient en francs camarades. Mandrin se montrait partout ouvertement. Le 22 novembre 1754, il fut aux noces d'un des hommes de sa bande qui se célébrèrent publiquement à Yenne, avec fifres, tambourins et violons. Il venait souvent à Groisy-en-Bornes, où il avait un dépôt de marchandises. Il y était reçu en bienfaiteur du pays. « Les meilleurs mets lui étaient réservés, le meilleur fourrage était pour ses chevaux ; chaque maison faisait avec joie des préparatifs pour loger quelqu'un des siens. »

Et comme Rouillé, ministre des Affaires étrangères, s'en plaignait auprès du comte de Sartirane, ambassadeur sarde à la Cour de France, l'Italien répondait finement :

« Je puis assurer à Votre Excellence que le roi, mon maître, a envoyé en Savoie les ordres les plus précis afin que l'on fasse tout son possible pour arrêter ce chef de contrebandiers ; malgré cela, il n'est pas étonnant que Mandrin se montre en Savoie, puisque de temps en temps il fait de semblables apparitions dans les villes de France. »

Mandrin était aimé des Dauphinois comme il l'était des Savoyards. « Les habitants du Dauphiné, écrit La Morlière, favorisent les contrebandiers. Les gens de naissance eux-mêmes et ceux qui sont en charge leur donnent des avis pour les garantir des mesures que les troupes du roi prennent contre eux. »

Mandrin profitait de son séjour en Suisse et en Savoie pour préciser et pour compléter l'organisation de sa bande. Il faisait des recrues auxquelles il donnait 300 livres d'engagement et une solde d'un écu par jour. Les bénéfices des expéditions étaient régulièrement répartis entre les chefs, c'est-à-dire entre ceux qui partaient avec chevaux, valets et marchandises. Il arrivait parfois

qu'un chef engageât dans une expédition des chevaux, des valets et des marchandises, sans y prendre part lui-même. Il n'en touchait pas moins un « dividende », proportionnellement moindre, il est vrai. Enfin il se trouvait des négociants pour placer leurs fonds dans les expéditions contrebandières, qui devenaient, par leur régularité, de véritables opérations commerciales.

Le ministre de la Guerre écrit à cette époque que les chefs contrebandiers ont adopté un costume vert, un costume semblable à celui que portaient les capitaines commandant les brigades de gâpians aux ordres des fermiers généraux. Mais Mandrin, à qui répugne toute dissimulation, continue de se vêtir d'un costume voyant ; c'est son habit gris-perle à boutons de cuivre brillants, sa veste de panne rouge, son grand manteau écarlate et son chapeau de feutre noir festonné d'or. Il se montrait ainsi en Savoie, toujours escorté « comme le roi ou la reine des guêpes », d'un détachement de six gardes, que l'on nommait ses canonniers.

Nos compagnons mettaient une attention extrême à être toujours exactement informés des mesures prises contre eux en France.

De son côté, le gouvernement français cherchait à être tenu au courant des faits et gestes, et surtout des projets de nos compagnons. Il insiste auprès de son résident à Genève pour qu'il tienne la main à l'organisation de ce service.

Montperoux écrit encore :

Un officier suisse, M. de Georgy, « capitaine dans Fischer », c'est-à-dire dans le régiment commandé par M. de Fischer, consentit à se rendre en Suisse et en Savoie, aux gages du gouvernement français, « pour éclairer les manœuvres des contrebandiers ».

Du premier jour, Georgy fit preuve d'un grand zèle. « Il me paraît, écrit Montperoux, que l'officier de Fischer

se conduit avec beaucoup d'adresse. Il a introduit parmi les contrebandiers un homme dont il est sûr, qui risquera même d'entrer dans leurs troupes. Cet officier veut hasarder d'avoir une entrevue avec Mandrin et même de faire quelques marches avec sa troupe. Je crains qu'il ne risque trop avec des gens qui se vengent au premier soupçon. »

Georgy arriva à ses fins. « Il a arrangé un rendez-vous avec Mandrin, par le moyen du gentilhomme savoyard qui s'est attaché à ce malheureux. » Le 1er décembre, Mandrin arriva à Carouge avec deux ou trois de ses hommes. Il en fit prévenir Georgy qui s'y rendit sur-le-champ.

Notre capitaine dans Fischer reproduit fidèlement la conversation qu'il eut avec le chef des contrebandiers, et Montperoux la mande à son ministre. Le bandit lui fit très bon accueil. Georgy avait l'accent étranger et feignit d'être au service de la reine de Hongrie, Marie-Thérèse ; il fit espérer à son interlocuteur qu'il parviendrait, en utilisant ses relations, à le faire entrer dans l'armée autrichienne. Devenir un soldat était le rêve de Mandrin, qui goûta cette proposition et offrit tout l'argent nécessaire à mener ce projet à bonne fin. Georgy demanda trois semaines pour la réponse, « comptant profiter de ce temps pour s'immiscer dans la confiance du contrebandier. »

Cependant Mandrin eût préféré prendre service dans l'armée française. Il fit lire à Georgy une lettre que lui aurait écrite le comte d'Argenson, ministre de la Guerre. « Après lui avoir fait voir la fin honteuse qui l'attendait, cette lettre lui promettait sa grâce. » Néanmoins, ajouta Mandrin, je n'ai pas trouvé assez de sécurité dans ces assurances. Il avait raison ; c'était un piège qui lui était tendu pour le faire tomber dans un guet-apens.

J'aime ma patrie, dit-il encore, et je ne crois pas

avoir manqué au roi en m'en prenant aux fermiers généraux. »

Puis il lui conta comment les Fermes lui avaient fait perdre 40 000 livres au temps où il avait son entreprise de mulets dans l'armée d'Italie.

« Je serais prêt à quitter le métier que je fais si je pouvais espérer que le roi me fît grâce. »

Mandrin laissa à Georgy son adresse, à Plan-les-Ouattes.

Quand le comte d'Argenson apprit l'espoir dont le jeune contrebandier s'était bercé, d'obtenir peut-être son pardon, il protesta vivement. Il travaillait dans ce moment avec Bouret d'Érigny à le réduire par d'autres moyens.

L'épopée que Mandrin avait tracée en quelques mois, et, plus encore, sa popularité grandissante, commençaient à émouvoir la Cour de France et les fermiers généraux. Le 12 novembre 1754, Louis XV renouvelle ses ordonnances contre les contrebandiers. Bouret d'Érigny se multiplie. Il parcourt les frontières de la Suisse et de la Savoie, se met en rapports avec les officiers qui y sont installés, leur trace une ligne de conduite contre l'ennemi commun. Il correspond avec l'ambassadeur français auprès du roi de Sardaigne. Il installe au Pont-de-Beauvoisin un contrôleur général des Fermes, qui est en même temps subdélégué de l'intendant du Dauphiné ; ce contrôleur, M. le Roux de la Motte, a mission d'organiser l'espionnage parmi les contrebandiers et de leur dresser des embûches.

La Morlière est toujours au Pont-de-Beauvoisin, à la tête de ses argoulets. Depuis le 16 octobre 1754, d'Espagnac est installé à Bourg-en-Bresse, muni d'ordres semblables.

Vis-à-vis des Mandrins, le rôle des argoulets de La Morlière et celui des compagnies placées sous les ordres

du baron d'Espagnac devaient avoir un caractère sur tout défensif. L'offensive était réservée à un corps d'élite, aux chasseurs de Fischer. Jean-Christian Fischer, d'origine allemande, peut-être alsacienne, était venu comme palefrenier dans la suite du maréchal d'Armentières. Il s'était distingué au siège de Prague, où le maréchal avait remarqué son activité et sa bravoure. De sa propre initiative, Fischer avait commencé d'y former un corps de troupes légères. Le 1er novembre 1743, celui-ci ne constituait encore qu'une compagnie, laquelle s'était progressivement accrue, jusqu'à former huit compagnies d'infanterie et huit de cavalerie. Les chasseurs de Fischer se distinguèrent particulièrement en 1747, au fameux siège de Berg-op-Zoom. Ils comptaient alors quatre cents chasseurs à pied et deux cents à cheval, presque tous alsaciens. Ils avaient la réputation d'être des soldats particulièrement résolus et braves.

Leur uniforme était entièrement vert, du moins pour l'infanterie. La cavalerie conservait la veste verte, mais recouverte d'une pelisse rouge, les culottes rouges, le bonnet noir avec plume et cocarde blanche et la shabraque rouge ornée aux coins de trois poissons jaunes — (allusion au nom de Fischer : pêcheur). L'équipage du cheval était rouge également avec trois poissons de laine jaune.

En 1754, Fischer, a la tête de ses chasseurs, avait le rang de lieutenant-colonel. Le baron d'Espagnac lui rendra ce témoignage : « C'est un des officiers les plus intelligents que je connaisse et toujours occupé de ses devoirs. Sa vigilance, son exactitude, les peines infatigables qu'il se donne et une bravoure décidée le rendent digne de tout intérêt. »

On plaça les « Fischer » à Cuiseaux, petite ville de Bourgogne, sur la route de Bourg à Lons-le-Saulnier, et dominant la région. De là, soit que Mandrin rentrât en

France par les Rousses et le pays de Gex, soit qu'il y rentrât par le Bugey, il devait être atteint, à l'issue des gorges ou au passage de la Loire. Fischer avait ordre « de poursuivre sans relâche et d'attaquer les contrebandiers partout où il les rencontrerait ».

Le régiment de Montmorin à Belley, celui d'Harcourt en Franche-Comté, et, en Bourgogne, le régiment de Champagne complétaient ce système de défense contre les Mandrins. On garnissait de troupes les pays que le contrebandier avait parcourus. Le régiment de Maugiron avait la mission de protéger le Forez et le Beaujolais; deux compagnies prenaient leurs quartiers à Villefranche, une autre à Charlieu, une quatrième à Montbrison, d'autres à Neuville-sur-Saône, à Belleville-sur-Saône, à Feurs. Des garnisons étaient mises à Trévoux, à Montmerle, à Thoissey. Et des postes de garde étaient établis sur tous les points qui commandaient les routes du pays. Il en était de même dans le Dauphiné.

Le comte de Tavanes, lieutenant général pour le roi en Bourgogne et Bresse, ordonnait d'interroger tous ceux qui se présenteraient pour entrer dans les villes, de s'enquérir de leur identité, de se renseigner sur le but de leur voyage. Ceux qui paraîtraient suspects devaient tout aussitôt lui être signalés.

Un épisode raconté par le chevalier d'Arceville indique la panique dont Mandrin avait rempli tous les esprits. En ce mois de novembre 1754, un gentilhomme de la frontière se maria. Les paysans du lieu, selon la coutume, accompagnèrent en signe de réjouissance la cérémonie de joyeuses mousquetades. Au bruit, la plus vive alarme gagne les postes de gâpians, alarme qui se répand en s'exagérant encore. Tous les corps de troupes sont mis sur pied. Le duc de Randan, gouverneur de la Franche-Comté, croit tout perdu ; des escadrons de dragons arrivent en toute hâte. Ils trouvent des

paysans qui chantaient et buvaient à la santé des jeunes époux.

Le 4 décembre 1754, du Pont-de-Beauvoisin, La Morlière donnait avis que les contrebandiers avaient abandonné les rives du Guiers vif et étaient remontés du côté de Genève. Le 6 décembre, il signale leurs rassemblements au-dessus de Chambéry et du côté d'Aix-en-Savoie. Le 7 décembre, M. de Montperoux reçoit avis que Mandrin se dispose à marcher, qu'il a quitté le voisinage de l'Écluse « et qu'il a pris son fusil à deux coups ». Pour cette campagne d'hiver, un grand nombre de curés savoyards, en dépit des admonestations épiscopales, ont mis à sa disposition les chevaux qu'ils possédaient.

Mandrin est à Nyon le 9 décembre avec dix-huit hommes. Il compose sa troupe de 90 hommes d'élite, sans compter les valets. Il n'a plus avec lui d'autres chefs de bandes momentanément associés à son entreprise ; il commande immédiatement à tous ses compagnons. Un des contrebandiers les plus importants de ce temps, le plus important après Mandrin lui-même, Joseph Bertier, dit le grand Joseph ou le grand Benoît, qui l'avait suivi dans la campagne précédente, reste auprès de lui pour le seconder. Il était tailleur d'habits et cabaretier au Pont-de-Beauvoisin, demeurant sur la place. Il était l'un des principaux propriétaires de la paroisse de Domessin.

On s'attendait à voir Mandrin se jeter en Alsace, mais, subitement, par le col de Saint-Cergues, il pénétra en Franche-Comté.

XVIII

SIXIÈME CAMPAGNE[1]

(15 décembre-26 décembre 1754.)

Mandrin pénètre en France par la vallée de Joux. — Engagement avec les cavaliers d'Harcourt à Mont-sous-Vaudrey. — L'entreposeur de Seurre en Bourgogne : Mandrin lui confie ses marchandises. — La prise de Beaune et celle d'Autun. — Combats de Gueunaud et de la Sauvetat. — Les Mandrins se dispersent. — Leur chef revient en Savoie par le Vivarais, la Provence et le Piémont.

Mandrin pénètre en Franche-Comté dans la nuit du 14 au 15 décembre, en contournant les Rousses, où les brigades de gâpians semblent dormir sous la neige. Par un brusque crochet vers le Nord, il s'engage dans la vallée de Joux. Il va avec ses hommes à toute vitesse. L'aurore s'est levée très pâle ; elle met des tons de cuivre

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de Mandrin...* par d'Arceville, publ. dans *Mandrin et les contrebandiers* (Paris, 1911, in-8°, p. 127-45. — Harold de Fontenay, *Mandrin et les contrebandiers à Autun* (extrait des *Mémoires de la Société éduenne*) ; Autun, 1871, in-8° de 44 pages. — Henri Bouchot, *Mandrin en Bourgogne* (extrait du *Cabinet historique*) ; Paris, 1881, in-8° de 32 pages. — Ant. Vernière, *Courses de Mandrin* (extrait de la *Revue d'Auvergne*) ; Clermont-Ferrand, 1889, in-8° de 98 pages. — Ul. Rouchon, *Les Exploits de Mandrin dans la Haute-Loire* (extrait du *Pays Cévenol*) ; Privas, 1905, in-8° de 123 pages.

clair sur la blancheur du paysage, car la neige est tombée toute la nuit. Les chevaux y enfoncent jusqu'aux jarrets ; mais ils sont frais et dispos, et, pressés par leurs cavaliers, avancent rapidement.

La neige est si blanche, qu'elle noircit par contraste le ciel, les lacs, l'Orbe aux eaux d'un bleu-saphir, et les rochers à pic, tous les coins où elle n'a pu s'étaler.

Les margandiers vont vite : déjà ils sont devant Pontarlier. La ville développe sur une seule ligne ses maisons sombres aux toits aigus. Ils la laissent sur leur gauche.

Après avoir franchi un petit affluent du Doubs, le Drugeon, la file des chevaux, en une longue caravane, s'enfonce dans les forêts, où des touffes très denses de houx font éclater leur feuillage taché de sang parmi les branches dépouillées des grands hêtres. Les taillis de chênes semblent en métal mat, en bronze clair ou en cuivre. On descend toujours, la neige est moins épaisse; c'est la fin des plateaux. Les Mandrins s'engagent dans les gorges de la Loue. La route, taillée dans le roc, tourne en lacets. Les rochers, aux teintes chaudes, dressent des hémicycles de murailles au sommet desquelles brille la neige. A leurs pieds la Loue se brise en écume. Les contrebandiers sont au nombre de quatre-vingt-dix, Mandrin, Broc et Saint-Pierre montent des chevaux qui ont selle et étriers, les autres ne portent que pes bats ou des batines, auxquelles sont attachées des cordes pour appuyer les jambes des cavaliers. Au centre de la troupe, plusieurs arquebuses à crocs, portées à dos de cheval forment l'artillerie de la petite armée. Elles ont été cédées naguère au contrebandier par la fille d'un gentilhomme Dauphinois, en échange de quelques aunes de mousseline.

A partir de Mouthier-Haute-Pierre, la Loue coule sur du cailloutis blanc, avec un joli murmure. Un soleil pâle, un rond de papier jaune collé sur la ten-

ture du ciel gris clair, un plat soleil d'hiver éclaire de sa frêle lumière la marche rapide des contrebandiers. Le 15 décembre au soir, les Mandrins couchent à trois lieues de Besançon. Il fait un froid de loup.

Une fois de plus, par la hardiesse et par la rapidité de ses mouvements, le jeune contrebandier a surpris et dérouté ses adversaires. Le duc de Randan, lieutenant-général en Franche-Comté, en écrit à son collègue de Bourgogne, le comte de Tavanes :

« Les contrebandiers n'ont point passé aux Rousses ; mais leur entreprise n'en est pas moins surprenante. Ils ont fait un crochet pour éviter les postes, ont percé dans un endroit, où, faute de troupes, il n'y a point de chaîne, et, ce qui est incroyable, ils sont arrivés jusqu'aux portes de Besançon, sans que le directeur des Fermes ait eu un seul avis. »

Le ministre de la Guerre, en sa réponse à la lettre du noble duc, ne peut s'empêcher de montrer sa mauvaise humeur. On a été trompé par un espion des Fermes et l'on a eu tort de se fier à cet « imbécile » — quelle expression, M. le comte d'Argenson ! — au lieu de suivre les avis du baron d'Espagnac, annonçant que les contrebandiers remonteraient par les Rousses, pour se faire un passage au-dessus de la ligne des postes établis à Saint-Claude.

Le duc de Randan, gouverneur de la province, se transporta immédiatement à Dôle, où, comme le note le chevalier d'Arceville, l'appelaient « des intérêts très chers » ; intérêts représentés par une jeune personne de qui les yeux lui paraissaient les plus beaux du monde. A Dôle, dans le salon de la baronne de P... se tint un grand conseil de guerre, « où tous les plus notables, ainsi que le commissaire des guerres, le trésorier et quelques dames assistèrent. »

« La baronne, poursuit M. d'Arceville, opina d'abord pour garder toutes les troupes dans la ville afin de la

préserver des pires malheurs et ce danger fit une si grande impression sur les dames de l'assemblée que quelques-unes s'évanouirent. Cet avis allait donc être suivi, si Mlle de..., dont l'autorité et la suffisance étaient pleinement reconnues depuis qu'elle avait pris en mains les affaires du duc, n'en avait proposé un mitoyen qui, conservant pour celui de sa tante la déférence qu'elle lui devait, faisait en même temps beaucoup d'honneur à sa prudence. Cet avis fut de garder une partie des troupes dans la ville pour la défendre et d'envoyer le reste à la suite de l'ennemi. Chacun y applaudit, avec toute la bonne grâce qu'on accorde d'ordinaire au crédit et à la faveur, et il fut décidé qu'on attendrait que toutes les troupes qui étaient en chemin fussent arrivées pour ne pas compromettre, avec deux cents chevaux seulement, l'honneur des armées du roi et d'un commandant de province et de plus duc et pair, et qu'en conséquence on ne partirait que le lendemain de grand matin. Pendant cette délibération faite si à propos, Mandrin, qui n'y entendait pas tant de finesse, cheminait avec célérité pour mettre entre les troupes et lui le plus d'intervalle qu'il pourrait. »

Le duc de Randan finit par mettre en campagne 150 dragons de Beaufremont, 120 cavaliers d'Harcourt, 50 cavaliers de Fumel, 60 cavaliers de Moutiers, 100 carabiniers et deux compagnies de grenadiers de Courten. « Les bandits, disait-il, seront enveloppés. » Le commandement supérieur de ces troupes fut attribué au marquis d'Espinchal. De son côté, M. de Rochebaron, gouverneur de Lyon, mobilisait un détachement des volontaires de Flandre et un corps de dragons établi à Saint-Étienne; en outre, il donnait ordre à Fischer, cantonné à Pont-de-Vaux, de se lancer avec ses chasseurs dans une poursuite sans relâche, jusqu'à ce qu'il eût exterminé le dernier des Mandrins. Enfin, du Sud, partait

un fort détachement de volontaires de Flandre, sous le commandement d'un officier basque, le capitaine Pierre Diturbide-Larre, pour prendre les margandiers à revers.

De Besançon, après avoir fait un brusque crochet par Arbois, Mandrin arriva avec sa troupe, dans la soirée du 16, à Mont-sous-Vaudrey, à quatre lieues de Dôle, où les compagnons s'arrêtèrent pour prendre nourriture dans une grosse ferme. Passent les cavaliers d'Harcourt. Ils ont mis l'épée au clair ; les Mandrins, avertis par leur sentinelle, ont pris leur carabine. Une première décharge met à terre l'un des hommes du roi, en blesse deux autres et les cavaliers d'Harcourt de prendre la fuite, en abandonnant le corps de leur camarade, que les contrebandiers dépouillent de ses armes, de son habit, de son chapeau et de son manteau. Jusqu'à ce jour Mandrin avait évité de s'attaquer aux soldats du roi, pour ne s'en prendre qu'aux gâpians, c'est-à-dire aux gens de la Ferme ; mais du moment où l'armée réglée était mobilisée contre lui, force lui était, pour se défendre, de se tourner aussi contre elle.

Les Mandrins entrèrent à Seurre sur la Saône, « petite ville du duché de Bourgogne », le 17 décembre, vers les cinq heures du soir. Le contrôleur, M. Raudas, dénombre leur troupe : une centaine d'hommes bien montés. Chacun d'eux a son fusil à deux coups, deux pistolets à la ceinture « et un autre dans l'aile du chapeau ». Mandrin commença par faire publier une proclamation aux habitants pour leur dire « de ne point interrompre leurs travaux ». « Loin que le peuple fût l'objet de ses expéditions, il prenait ses intérêts ». Aussi bien, bourgeois et artisans, « en gens raisonnables », pour reprendre l'expression de M. le procureur au parquet de Roanne, n'eurent garde de se mêler de ce qui ne les regardait pas. Suivant son habitude, Mandrin commença par se rendre chez l'entreposeur des tabacs. Il tira de lui 2000 livres

en échange de quelques bennes et d'un reçu signé « le capitaine Mandrin ».

Cet entreposeur avait l'air d'un brave homme.

On a vu précédemment comment Mandrin, pour répondre aux fermiers généraux, qui faisaient interdire au public de lui acheter ses marchandises, les avait obligés eux-mêmes, eux, les fermiers généraux, par l'intermédiaire de leurs entreposeurs et de leurs buralistes, à se faire ses principaux clients ; — le voici, avec ses compagnons, marchands à cheval qui traînent derrière eux une quantité énorme de tabac et d'étoffes, poursuivis bride abattue par les cavaliers du roi. A ce danger nouveau, Mandrin pare par une combinaison nouvelle.

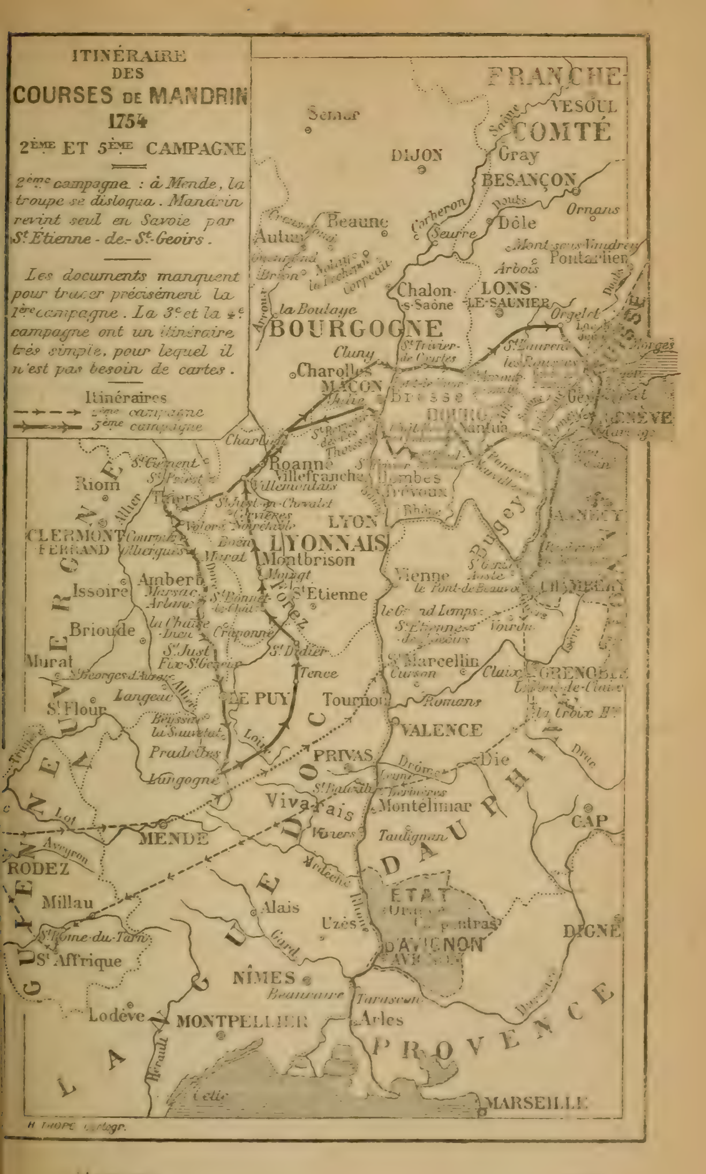
De même qu'il avait récemment mis en dépôt ses fusils chez les gendarmes de Rodez, pourquoi ne placerait-il pas ses marchandises de contrebande dans les magasins mêmes des fermiers généraux? L'entreposeur de Seurre lui inspire confiance : il va donc abandonner à sa garde toute sa contrebande, 146 ballots. L'allure de sa troupe, traquée par les « royaux », en sera allégée, et, dans les villes où il passera, au lieu de livrer directement ses marchandises aux représentants de la Ferme, il leur donnera désormais, en échange de leur argent, des bons à valoir sur le tabac et sur les étoffes laissés entre les mains de l'entreposeur de Seurre.

Puis les contrebandiers se rendirent chez le receveur du grenier à sel. Celui-ci avait fermé sa porte, mais les Mandrins l'enfoncèrent et entrèrent en tumulte. Ils réclamaient 100 000 livres. Le receveur en offrit 1 000.

« J'ai envoyé le restant de mon argent à Chalon.

— J. F..., voilà un cheval tout sellé. Tu n'as qu'à mettre tes bottes, nous t'emmènerons avec nous ! »

Le receveur expliqua qu'il avait un ami en ville qui pourrait lui prêter 3 000 livres, lesquelles, avec les


ITINÉRAIRE
DES
COURSES DE MANDRIN
1754
2ème ET 5ème CAMPAGNE
2ème campagne : à Mende, la troupe se disloqua. Mandrin revint seul en Savoie par St Étienne-de-St-Geoirs.
Les documents manquent pour tracer précisément la 1ère campagne. La 3e et la 4e campagne ont un itinéraire très simple, pour lequel il n'est pas besoin de cartes.
Itinéraires
2ème campagne
5ème campagne
FRANCHE-COMTÉ
VESOUL
Gray
DIJON
BESANÇON
Ornans
Dôle
Beaune
Autun
Seurre
Pontarlier
Arbois
Chalon-s-Saône
LONS-LE-SAUNIER
la Boulaye
BOURGOGNE
Orgelet
Cluny
Charolles
MACON
Bresse
Nantua
Charlieu
Roanne
Villefranche
Dombes
Trévoux
Riom
Thiers
LYON
CLERMONT FERRAND
LYONNAIS
Montbrison
Ambert
Issoire
St Etienne
Vienne
Brioude
Craponne
St Didier
Murat
St Marcellin
Tence
GRENOBLE
St Flour
Langeac
LE PUY
Tournon
Romans
VALENCE
Pradelles
PRIVAS
Die
Langogne
Vivarais
Montélimar
CAP
MENDE
RODEZ
Millau
Alais
Uzès
DIGNE
St Affrique
DAUPHINÉ
NÎMES
Beaucaire
Tarascon
Lodève
MONTPELLIER
Arles
PROVENCE
LANGUEDOC
MARSEILLE
ETAT
Carpentras
D'AVIGNON
Cette

1 000 livres qu'il possédait, feraient une somme de 4 000. Mandrin était pressé : dragons et fusiliers étaient à ses trousses ; il céda.

Après avoir touché ces quatre mille livres, en échange de plusieurs ballots de marchandises et d'un nouveau reçu signé « le capitaine Mandrin », on crut devoir rendre visite au capitaine général des Fermes. Celui-ci, il ne s'agissait de rien moins que de le tuer. Fort heureusement, demeura-t-il invisible. « Ils enfoncèrent armoires, bahuts, commodes, cabinets ; ils lui volèrent tout ce qu'ils trouvèrent ». Enfin, la visite obligée à la prison. Le geôlier est contraint de faire comparaître les détenus devant Mandrin, l'un après l'autre :

« Pourquoi es-tu en prison?

— Monsieur, pour sel.

— Sors. Et toi?

— Monsieur, pour dettes.

— Sors ! »

Tous les prisonniers furent ainsi élargis, « en sorte que la prison est demeurée vide. »

Les Mandrins quittèrent Seurre entre minuit et une heure, et furent coucher à Corberon, où ils passèrent la nuit du 17 au 18 décembre. Ils marchaient sur Beaune.

Les Beaunois avaient beaucoup ri de la peur manifestée par M. de Tavanes, gouverneur de Bourgogne, quand il leur avait fait passer l'avis de se tenir sur leurs gardes contre une attaque possible des margandiers. « Ils regardaient la crainte de M. de Tavanes comme une frayeur panique, ne pouvant pas s'imaginer qu'une poignée de contrebandiers pût faire contribuer des villes. »

L'alarme fut donnée à Beaune par des « bonnes femmes » de Corberon venues au marché. Beaune était défendu par des fortifications imposantes, dans le grand style du XVIIe siècle. Le Conseil de ville se réunit sous la

présidence du maire. Il fut décidé que l'on fermerait les portes « en ne tenant que le guichet ouvert », que les remparts seraient garnis de milices et que les Beaunois étonneraient la France par l'énergie de leur résistance.

Le 18 décembre, entre onze heures et midi, par le chemin de Corberon, les Mandrins arrivent, sur la route durcie par la gelée, au galop sonore de leurs chevaux. Déjà ils aperçoivent la ville, entourée de son croissant de collines, blanches de neige sous le ciel bas.

Les Mandrins approchent des faubourgs fermés par des barrières.

Derrière les faubourgs, la ville close d'un rempart de grosses pierres, avec des tours d'angle, de distance en distance des embrasures, où il y a des canons, et, aux saillies, des échauguettes en encorbellement. Au pied des murs, un large fossé, où, dans le terrain humide, ont été plantés des saules qui ont grandi rapidement. De leur ramure touffue, ils entourent la cité d'une large couronne vert pâle. Et quand le vent en renverse les feuilles, il semble que, tout autour des remparts, se noue une couronne d'argent. On accède aux portes d'entrée par des ponts dormants.

Au faubourg de la Madelaine, la garde de la barrière avait été confiée à l'adjoint Terrant, homme d'esprit qui s'était beaucoup amusé, non seulement de la « frayeur panique » de M. le gouverneur de Bourgogne, mais aussi de la terreur des bonnes femmes de Corberon accourues pour raconter, dans un état d'agitation extraordinaire, « la couchée des bandits ». A la barrière de la Madelaine, il rangea ses hommes ; puis, après avoir vérifié les alignements, sans prendre d'ailleurs le soin de fermer la barrière, « il s'occupa à déjeuner dans une maison du faubourg avec ses amis, qui avaient été auprès de lui rire de la peur qu'on avait des Mandrins ».

Les convives se sont levés. Du haut du beffroi com-

munal, le tocsin répand l'effroi. Les éclaireurs, que le maire a envoyés dans la direction de Seurre, sont revenus, hors d'haleine, pour dire que les brigands se trouvaient à Chalanges, hameau de Beaune.

Des armes brillent au loin, sur la route. En hâte les hommes, que l'adjoint Terrant a placés en une si belle ordonnance, abandonnent la barrière qu'ils laissent ouverte. Ils ne songent qu'à se replier sur la ville. « L'homme le plus intrépide, écrit un abbé qui se trouvait à Beaune, eût frémi, je ne dis pas de crainte, mais d'horreur en les voyant arriver. Ils traversèrent le faubourg Madelaine à grande course de cheval, fusils hauts et criant unanimement :

« Tue ! tue ! mettons le feu à la ville ! »

Le bon abbé note que « le chevalier Mandrin » rendit toute précaution inutile par son arrivée précipitée.

Comme c'était jour de marché, il y avait beaucoup de voitures aux abords de la porte de la Madelaine, où les Mandrins se présentèrent. Le pont était encombré de charrettes entoilées. Les contrebandiers y arriven pêle-mêle avec la garde montante de l'échevin Terrant Celle-ci veut défendre l'accès du pont rempli de cariole à limousine grise. Une fusillade s'engage. Pan ! pan pan ! Parmi les défenseurs de la place, le tailleur Sébas tien Bonvoux et un nommé François, huissier, « qu avait servi longtemps » et qui poussait la porte de l ville pour la fermer — sont tués. Un soldat du régimen d'Auvergne, Jacques Gattand, en semestre chez son pèr marchand mercier, se montre au haut des remparts. tombe dans les fossés, frappé d'une balle. Un autr bourgeois, un vitrier, nommé Manière, est grièvemen blessé. Le reste se met en débandade. Les Beauno avaient fini de rire. Ces contrebandiers vous avaien des fusils qui tuaient les gens, ce qui était une singuliè plaisanterie.

Tandis qu'une partie des Mandrins pénètrent dans la ille par la porte ouverte, leurs camarades grimpent quare à quatre un escalier qui était à côté de la porte, appliué au mur, jusqu'au haut du rempart.

Dans les rues de Beaune, les contrebandiers font éclaer des salves de coups de fusil. Les habitants fuient sans istinction ; ils se terrent. Les Mandrins sont maîtres e la ville. Il est midi.

Les Mandrins sont 66 ou 67 hommes. Ils ont des fusils deux coups, des fusils à munition, des carabines et des iscaïens. Ils sont jaunes et bronzés. « La plus grande artie, notent les chanoines du chapitre, étaient en habits de Savoyard ». Ils ont bien l'air de bandits : aquets de haillons où brille l'acier des armes. Ils ont e petits chevaux vifs et nerveux, mais qui semblent arassés de fatigue. Au milieu d'eux, Mandrin, leur capiaine, est resplendissant, avec son habit gris à boutons aunes, sa veste de panne rouge à carreaux, un mouchoir e soie autour du cou, et son grand chapeau de feutre oir, festonné d'or, d'où s'échappent des cheveux en ueue. A sa large ceinture sont fixés un couteau de chasse t deux pistolets. Il tient en main son fusil à deux oups armé d'une baïonnette. « Il avait le visage basanné t pipé, un peu gravé de petite vérole. »

Les Mandrins se comportaient civilement dans les illes qu'ils occupaient et n'y rudoyaient que les gens e la Ferme ; mais ils n'admettaient pas qu'on leur fît injure de les recevoir au son du tocsin, avec des boureois en armes aux barrières et en leur fermant la porte u nez. Leur dignité voulait qu'ils fissent payer ces utrages.

La prudence leur commandait en outre, dans une ville ui paraissait hostile, de ne permettre à aucun habitant e demeurer dans la rue. Ils tiraient indistinctement sur uiconque montrait un coin de son visage, de manière

à rendre les rues désertes et à faire clore les volets. Telle était au reste invariablement leur tactique dans les localités où l'opinion publique ne se déclarait pas ouverte ment pour eux.

Mandrin était, comme de coutume, parfaitement instruit de tout ce qui concernait la localité. Il en avait donné la preuve en choisissant exactement pour l'attaque le point faible des remparts.

Il descendit au « logis » de « la Petite-Notre-Dame », faubourg de la Madelaine, l'auberge la plus voisine des remparts, à l'intérieur desquels il ne voulait pas pénétrer, se sachant poursuivi par les soldats du roi. Il plaça des sentinelles à la porte du « logis », et, après avoir mis ses pistolets sur le lit de la chambre où il s'installa, il commença à donner ses ordres. Il plaça des hommes à la tête du pont de la ville, d'autres à la porte et d'autres sur les remparts ; puis il fit entrer dans Beaune trente de ses compagnons, distribués en trois corps de dix hommes chacun, qui se suivaient à cent pas de distance.

Les trente Mandrins longèrent Saint-Pierre et s'engagèrent dans la grand'rue. Tout passant ou tout curieux qui mettait le visage à la fenêtre recevait un coup de fusil. Ils arrivèrent ainsi au corps de garde, dont ils s'emparèrent. Quelques balles logées dans l'horloge communale firent cesser le tocsin. « Ils donnèrent tant d'épouvante et causèrent tant d'alarme qu'on ne savait que devenir ».

Sur la place de l'Hôtel de Ville, le restant des contrebandiers se rangèrent militairement. On ne voyait plus forme humaine dans les rues, où quelques chiens vaguaient à la recherche de leurs maîtres.

Mandrin avait tout réglé d'une manière précise et ses ordres étaient exécutés ponctuellement.

A la prison de la ville, quelques compagnons exigèrent du geôlier le livre d'écrou. Ils rendirent la li

berté aux détenus pour contrebande ou pour dettes.

Cependant, au faubourg de la Madelaine, Mandrin déjeunait avec son état-major. Le prix du déjeuner monta à 52 écus. Il donna la pièce à la servante. Au logis de la Petite-Notre-Dame, pour reprendre l'expression dont se sert un des ecclésiastiques qui nous renseignent si précisément, Mandrin « tenait sa Cour ». Il avait mandé devant lui le maire de Beaune, M. Pierre Gillet ; mais celui-ci avait jugé prudent de se cacher. Les Mandrins trouvèrent le précepteur de ses enfants, Claude Monnot, et le menacèrent d'un coup de pistolet s'il n'amenait pas le maire sur-le-champ. Et le maire de Beaune fut conduit entre deux Mandrins, comme un prisonnier de guerre, au logis de la Petite-Notre-Dame, dans le faubourg de la Madelaine.

Chemin faisant, les compagnons rencontrèrent M. Coutot de Montbreuil, « qui était habillé de bleu ». Ils le prirent pour le colonel Fischer et l'obligèrent à venir avec eux.

Le maire de Beaune arrive au logis de la Petite-Notre-Dame. Mandrin se lève pour le recevoir. Le bandit était très irrité. « Ce chef de bande, dit un des spectateurs, était bien pris de son corps, résolu dans sa pose, bref de la parole et du geste. Son visage, énergique dans l'expression, était moitié hâlé, moitié terreux. »

Mandrin annonça au maire de Beaune que, pour punir ses concitoyens de la manière dont ils s'avisaient d'accueillir les étrangers qui leur faisaient l'honneur de se présenter à leurs portes, il frappait la ville d'une contribution de 25 000 francs. Gillet se récria. Il aurait voulu négocier. Il cherchait à faire agréer des excuses; mais le contrebandier était pressé, il répliquait d'un ton cassant :

« Vous n'avez pas 25 000 livres ? adressez-vous aux employés de la Ferme.

— Emmenons le maire à défaut, insinuait Bertier d'un ton goguenard.

— Tu entends, Gillet, les camarades veulent t'emmener ? » appuyait Mandrin.

Et comme le maire hésitait encore :

« Gillet, tu as entendu ? »

On se mit finalement d'accord à 20 000 livres. Suivant le conseil de Mandrin, le maire les envoya quérir chez M. de Saint-Félix, receveur du grenier à sel, et chez l'entreposeur des tabacs, M. Estienne.

Tandis qu'on attendait que l'argent fût apporté, Mandrin se plaignit auprès de M. le maire de ce qu'on lui avait fait boire à son auberge un vin qui avait mal défendu la réputation des fameux crus de Beaune.

« J'en ai du bon dans ma cave, répondit M. Gillet, et je vous en offrirais de grand cœur, si nous étions chez moi.

— Il faut l'aller chercher. »

Ce qu'on fit par douze bouteilles.

Le vin arriva promptement. Le maire dut vider son verre le premier, après avoir trinqué avec le bandit. Mandrin ne but d'ailleurs que très peu, crainte de se griser.

Apprenant que tout dans Beaune était tranquille, Mandrin dispersa ses hommes, à l'exception de sept ou huit sentinelles qui restèrent postées de distance en distance, l'œil au guet. Le restant des contrebandiers se répandirent dans les cabarets pour boire, ou chez les armuriers pour faire réparer fusils et pistolets.

Au logis de la Petite-Notre-Dame, Mandrin, rassuré sur les dispositions des habitants, laissait entrer qui voulait. C'était une cohue. Il n'avait gardé auprès de lui que quatre ou cinq de ses hommes, entre autres un contrebandier qu'on nommait « le Brutal ». Et tant de monde s'engouffra dans la chambre où il se trouvait

que celle-ci en fut « pleine comme un œuf ». Que si l'on eût voulu s'emparer de lui dans ce moment, notent les chanoines du chapitre, rien n'eût été plus aisé, car ils étaient serrés dans cette chambre au point que nul des contrebandiers n'eût pu faire usage de ses armes. Mais, ajoutent les chanoines, personne ne se souciait de tenter quelque chose en faveur des fermiers généraux.

Cependant l'argent n'arrivait pas. Les receveurs des Fermes, qui n'avaient pas la somme chez eux, faisaient la quête en ville. De temps à autre, celui des Mandrins qu'on nommait « le Brutal » sortait de la pièce, pour s'en aller dans la rue voir si rien ne venait, puis il rentrait pour répéter avec insistance que, décidément, il fallait partir en emmenant le maire comme otage. Gillet s'ingéniait à imaginer de bonnes paroles pour faire prendre patience.

« Mandrin, lui, au moindre bruit, prêtait l'oreille, étant toujours en crainte des régiments mis à sa poursuite. » Enfin, sur les deux heures et demie, Estienne, entreposeur des tabacs, et Saint-Félix, receveur du grenier à sel, arrivèrent avec les 20 000 francs. Ils comptèrent au bandit 700 louis d'or de 24 livres, parmi lesquels il y avait six demi-louis ; le reste en trois sacs remplis d'argent blanc.

M. David de Chevannes, qui avait accompagné M. le maire, crut le moment propice, tandis que l'on présentait cet argent au contrebandier, de hasarder une plaisanterie. Il avait entendu vanter les bonnes œuvres de Mandrin, « qui prenait aux gros pour donner aux petits ».

« Vous qui êtes si charitable, vous avez là des demi-louis pour faire vos aumônes. »

Mandrin ne répondait pas.

« N'est-ce pas vrai, répéta M. de Chevannes, d'un air plaisant, que vous avez bien là de quoi faire des aumônes ?

— Ne me le répétez pas une troisième fois ! dit Mandrin, en regardant M. de Chevannes « avec des yeux foudroyants ».

Celui-ci se tut ; il se retira modestement au second rang, puis, sans qu'on prît garde à lui, il disparut.

Comme le maire voulait faire compter et peser l'argent :

« Il n'est pas besoin, dit Mandrin, vous êtes d'honnêtes gens. Je m'en rapporte à votre droiture. Vous ne voudriez pas me tromper. »

Il mit une partie de l'or dans sa ceinture, le reste dans son gousset. Il confia les sacs d'écus à l'un de ses lieutenants. Puis, demandant du papier et une plume :

« Je dois vous faire une quittance. Les fermiers généraux ne tiendraient pas compte aux receveurs, si je ne donnais un reçu. »

Et, « mettant un genou en terre », il donna quittance de l'argent qu'on lui avait remis.

Il donna en outre un bon sur les ballots de tabac qu'il avait laissés chez l'entreposeur de Seurre.

Cependant les contrebandiers, qui s'étaient répandus dans la ville, n'avaient pas laissé d'y commettre quelques excès. Une bonne vieille vint dire au capitaine que ses hommes lui avaient pillé des effets. Et Mandrin de lui remettre cent vingt livres, que la pauvre femme prit en lui baisant la main avec des larmes de reconnaissance. L'horloger Midot, qui tenait un magasin de poudre à feu, se plaignit, lui aussi, d'avoir été « butiné ». Mandrin le fit rentrer en possession de ce qu'on lui avait pris. Il fit payer largement tous les cabaretiers qui avaient « traité » sa troupe.

A quatre heures moins le quart, le chef donna le signal du départ. Rendu à sa belle humeur par le vin de M. le maire, Mandrin, en se mettant en selle, le salua de son chapeau, et ceux qui se tenaient auprès de lui :

« Messieurs, à vous revoir au Carnaval ! »

La troupe des margandiers se rangea militairement, et, longeant les fossés, elle quitta la ville en passant par la porte Bretonnière. Elle prit la route de Chagny.

L'ordre du départ fut exécuté si rapidement que l'un des contrebandiers en fut oublié dans la ville, où le lendemain il fut pris et mis en prison. Ce brave avait fait honneur, plus que de raison, au vin de Beaune. On l'avait trouvé, dormant sous une mangeoire à côté de son cheval et couché sur son fusil.

Que devenaient cependant les troupes mises à la poursuite des margandiers. Le 18, avant l'aube, à Dôle, le chevalier d'Espinchal, leur commandant, les disposait en ordre de marche, dans la rue qui conduisait à la porte de Chalon.

« D'abord un énorme falot, suspendu au haut d'une perche et très utile dans une nuit fort noire, servait de fanal et déterminait la marche générale. Les dragons, toujours avides de gloire, se prétendirent l'avant-garde comme marchant à l'ennemi, mais le commandant, par le même motif, attribua cet honneur au régiment de cavalerie de Fumel, dont il était lieutenant-colonel ; une troupe de cent canonniers, sans canon, marchait ensuite ; qui était suivie des détachements de cavalerie du régiment d'Harcourt ; puis venaient les dragons, qui s'étaient contentés de l'arrière-garde, et la colonne était fermée par une compagnie de grenadiers. Le merveilleux et la science de cette disposition, note le chevalier d'Arceville, consistaient principalement dans la manière dont cette cavalerie était entrecoupée par des troupes d'infanterie qui, ne pouvant la suivre, laissaient d'immenses intervalles des unes aux autres, qui auraient fait croire à Mandrin, s'il eût pris le temps de s'arrêter pour nous observer, que notre armée était beaucoup plus considérable qu'il ne la croyait, puis-

qu'elle ne passait pas le nombre de cinq cents chevaux et de deux cents hommes d'infanterie. Notre général savait qu'à la guerre il ne faut pas négliger les petits moyens qui souvent déterminent les événements plus que les grandes manœuvres.

« Mais comme on ne peut pas pourvoir à tout, et que la sagesse humaine est très bornée, il arriva ce qu'on n'avait pas prévu et ce que cependant on aurait dû prévoir, qu'on s'égarerait faute d'un guide. Le falot éclairait le chemin, mais ne l'indiquait pas, et celui qui le portait, étant parvenu au point où la route se partage en deux branches, pour aller à Beaune ou à Chalon, n'osa passer outre et jeta la tête de la colonne, ainsi que tout le reste, dans la même perplexité ; cependant, comme il est rare qu'il ne se trouve pas une bonne tête parmi un aussi grand nombre de mauvaises, un intelligent de la troupe se détacha pour chercher un guide et, selon ce qui se pratique à la guerre, saisit le premier qui lui tomba sous la main. Ce fut un malheureux prêtre, qui était sorti d'un village voisin pour administrer un mourant, lequel n'attendait plus que les passeports nécessaires pour faire en paix, avec sûreté, le voyage de l'autre monde. En vain il releva l'importance et la sainteté de son ministère dans l'occasion présente, il exposa le danger du malade et le péril de son âme, en vain il tira pour dernière ressource de dessous sa soutane le créateur et le modérateur des globes immenses qui roulent sur nos têtes, et qu'il tenait enfermé dans une petite boîte, il parlait à un sourd qui ne lui répondit autre chose sinon que guerre et raison n'allaient point ensemble, que ces beaux discours étaient hors de saison ; et cette courte harangue, accompagnée de menaces et de jurements, fut assez efficace pour le déterminer à marcher à la tête de cette troupe de brigands privilégiés, jusqu'à ce que, rencontrant un buisson fort épais, il cacha sou-

dainement sous sa soutane la lanterne sourde qu'il portait pour se conduire et, s'élançant derrière la haie, il s'y tapit du mieux qu'il le put, priant Dieu en silence pour ces âmes à demi damnées dont il n'entendait pour récompense que des malédictions.

« Cet événement, tout puéril qu'il paraissait, devint cependant considérable par ses effets, puisqu'en suivant ce prêtre on s'engagea dans la route qu'on ne devait pas tenir et qu'on perdit beaucoup de temps avant de rentrer dans la véritable, dont on s'était écarté. »

Sept heures seulement après que les Mandrins eurent quitté Beaune les « royaux » se présentèrent devant les remparts. Il était onze heures du soir.

« Nous fûmes traités par cette ville ainsi que Mandrin aurait dû l'être, écrit le chevalier d'Arceville : nous en trouvâmes les portes fermées et, ayant sollicité le Magistrat (Conseil de Ville) de nous fournir le logement pour cette nuit, il s'en défendit sur ce qu'il n'avait point d'ordre pour le faire et nous invita à passer outre, sans avoir égard à la marche forcée que nous venions de faire et à la disette de tout que nous éprouvions. Il fallut donc nous procurer par nous-mêmes ce qu'on nous refusait avec tant de dureté, et nous prîmes le parti d'agir dans les faubourgs comme il est d'usage de le faire dans un pays ennemi. Toutes les maisons y furent marquées à la craie et logèrent autant de cavaliers ou de soldats qu'elles en purent contenir; les portes, qui ne s'ouvrirent pas assez tôt, furent enfoncées, et chacun se pourvut de vivres et de fourrages de la manière qu'il jugea à propos, non sans avoir maudit, avec une énergie vraiment soldatesque, le Magistrat, la ville et ses habitants. »

Mandrin avait pris la route de Chalon par Chagny. Sur la gauche, la plaine s'étend toute plate, comme infinie, blanche de neige; mais sur la droite ondulent

les collines précieuses où croissent les meilleurs vins : le clos Saint-Désiré, les Aigreaux, les Grèves, le Clos du Roi, les Blanches-Fleurs, Aloys-Corton. Au pied des collines, ou bien y grimpant à mi-côte, ces villages aux noms fameux, Pommard, Volnay, Meursault.

Peu avant d'atteindre Chagny, c'est-à-dire au village de Corpeau, les Mandrins changèrent de direction pour égarer la poursuite. Corpeau est un type de village bourguignon, à toitures en tuiles brunies, sur un mamelon que revêtent les clos de vigne entourés de murailles basses en pierres libres. Mandrin tourna brusquement sur sa droite, à angle aigu, descendant vers les prairies humides, où de minces filets d'eau sont jalonnés de saules argentins et de longs peupliers.

Les contrebandiers arrivèrent sur le soir à La Rochepot dans un bas-fond, entre de hautes collines couvertes de chênes. Un château de l'ancien temps, d'aspect féodal, domine le paysage de ses rondes tours hautes, aux toitures aiguës, qui encadrent, sur le fond du ciel, la flèche de la chapelle gothique. Le village est comme un nid, que l'oiseau aurait caché dans un trou de verdure.

Les Mandrins rodèrent autour du lieu à l'orée de la nuit. Ils trouvèrent un pauvre homme qui avait tué un cochon. Ils le lui achetèrent et, le faisant rôtir sur place, ils en firent leur souper.

Les contrebandiers passèrent à La Rochepot la nuit du 18 au 19 décembre. Ils en repartirent le matin à l'aube. Le contrôleur de Nolay s'attendait à ce qu'ils tombassent chez lui, n'y ayant pas d'autre bureau dans la ville. Mais ils passèrent « comme un foudre », à huit heures et demie du matin, sans s'arrêter.

Fischer, qui avait quitté Besançon avec ses chasseurs, le mardi, 16 décembre, sur les huit heures du matin, était arrivé à Beaune sur les minuit, une heure après les soldats de M. d'Espinchal qu'il y joignit. Il avait

avec lui une compagnie de hussards et deux de grenadiers. Il demanda au chevalier d'Espinchal un de ses détachements de dragons pour en renforcer son détachement, résolu qu'il était de prendre les devants avec ses troupes rapides et légères. D'Espinchal accéda à son désir. Le détachement de dragons, qui se joignit aux « Fischer », fut placé sous les ordres du chevalier d'Arceville, à qui nous devons une précieuse relation de ces événements. Ventre à terre, avec ses hussards, ses grenadiers et ses dragons, Fischer se mit à la poursuite des Mandrins. Ceux-ci approchaient d'Autun.

Le maire de Beaune s'était empressé de mander à M. Roux, maire d'Autun, les événements du 18 décembre. Ce dernier avait aussitôt fait fermer les portes de la ville et donné ordre à M. de Montaigu, qui commandait la milice bourgeoise, de rassembler ses troupes et de se préparer à une vigoureuse résistance.

Mandrin venait de quitter Creuzefond et il approchait de l'antique capitale des Éduens, quand il aperçut, sur la route, longeant les rives de l'Arroux, que jalonnaient des aunes dénudés, une file de cavaliers vêtus de longs manteaux aux couleurs diverses, bleus, noirs, rouges ou gris.

Au premier moment, Mandrin crut à une attaque, car ces hommes venaient à lui. Singulier uniforme, à vrai dire, et singulier ordre de bataille. Cependant, par prudence, il fit ranger ses contrebandiers. La troupe approcha : elle se composait de jeunes séminaristes, au nombre de trente-sept exactement, pour la plupart des fils de familles bourgeoises, parmi les meilleures de la ville d'Autun, qui, en l'absence de leur évêque, se rendaient à Chalon pour y recevoir les ordres.

La pieuse théorie était conduite par le supérieur du séminaire, l'abbé Hamard. Mandrin l'aborda et, après s'être fait connaître, il lui expliqua que lui et ses jeunes

élèves avaient mieux à faire qu'à se fatiguer en se rendant jusqu'à Chalon. Ils allaient lui servir d'otages. Et il emmena les jeunes ouailles en leurs manteaux de couleur jusqu'au faubourg Saint-Jean, où il les consigna dans le couvent des vénérables dames bénédictines de Saint-Jean-le-Grand. Il établit lui-même son état-major dans une maison située à l'entrée du parc, près de l'église.

Après avoir rangé ses hommes dans la cour du couvent, il dépêcha des parlementaires aux Autunois, pour les prier de lui ouvrir leurs portes et de lui verser vingt-cinq mille livres, afin de ne pas le mettre dans l'obligation d'incendier les faubourgs et de massacrer les séminaristes. Il était une heure de l'après-midi. M. de Montaigu, major de la milice bourgeoise, fut chargé par les Autunois de la négociation. Il trouva les Mandrins dans le couvent Saint-Jean, occupés à faire des préparatifs de cordes, d'échelles et de claies pour escalader les murs. M. de Montaigu revint très ému. La ville capitula. Les milices bourgeoises et les postes placés aux portes de la ville mirent bas les armes. Par la porte des Marchaux, que le maire fit ouvrir, Mandrin entra seul, sans autre escorte que deux de ses hommes, l'air bon enfant et martial, tenant en main son fusil à deux coups armé d'une baïonnette. Les deux hommes qui l'accompagnaient étaient en haillons, mais ils avaient de grand manteaux de gros drap bleu, à parements et doublure écarlates. Mandrin imposait par sa résolution et par son prestige, et aussi parce que les Autunois savaient qu'à la moindre manifestation hostile les 37 séminaristes, gardés chez les Bénédictines, devaient être égorgés: Mandrin avait emmené avec lui dans la ville l'abbé Hamard, entre ses deux ordonnances. Les représentants des Fermes, qui savaient les troupes du roi à la poursuite des contrebandiers, cherchaient à traîner les négociations en longueur. Mandrin les pressait. Enfin

il transigea pour une somme de neuf mille livres, qui lui fut comptée, moitié par M. Duchemain, entreposeur des tabacs, moitié par M. Pasquier, receveur du grenier à sel, et pour laquelle il donna des reçus et des bons sur les marchandises laissées au bureau de Seurre. Tout se fit d'ailleurs avec bonne grâce comme à Beaune, et Mandrin ne crut pas devoir refuser la prise de tabac que M. Duchemain eut l'honnêteté de lui offrir.

Comme celui-ci lui demandait de quel droit il levait ainsi des contributions sur les Fermes :

« Du droit, répondit Mandrin, qu'Alexandre avait sur les Perses, et César sur les Gaules. »

A la prison, six détenus furent élargis par notre jeune conquérant qui s'y présenta sans autre escorte que ses deux camarades : c'étaient trois marchands, deux laboureurs et un menuisier. Un septième prisonnier, nommé Carion de la Barre, refusa la grâce qui lui était offerte.

Mandrin eut encore le temps d'enrôler à Autun sept colporteurs. Le voyant marcher seul dans la ville, suivi de ses deux gardes du corps, les gens se présentaient à lui comme à un souverain. Quelques bourgeois lui proposèrent spontanément leurs services comme correspondants et entreposeurs pour l'écoulement de ses marchandises. L'entreprise se développait et s'affermissait.

Les Mandrins quittèrent Autun à six heures du soir. A peine furent-ils partis que le propriétaire de la maison où leur chef était descendu, au faubourg Saint-Jean, le rejoignit au galop de son cheval. Il avait tenu à lui rapporter lui-même une épée que l'un de ses hommes avait oubliée dans une mangeoire.

Les contrebandiers s'engagèrent au flanc des montagnes qui dominent la plaine où coule l'Arroux, une route étroite, bordée de groupes touffus de chênes et d'acacias, le bois de Reunchy. Les chênes avaient conservé leurs feuilles brunies, durcies et recroquevillées par l'hiver,

bourrées de flocons de neige blanche dans leurs menus replis.

Deux heures après le départ de Mandrin, Fischer arrivait. En chemin, il avait rencontré les séminaristes, auxquels Mandrin avait rendu la liberté et qui s'étaient remis en route vers Chalon. « La peur les tenait encore saisis. »

Fischer arriva à Autun, avec ses chasseurs et ses dragons, à onze heures de la nuit. Il avait gagné trois heures sur les bandits. Un cavalier de la maréchaussée vint annoncer que ceux-ci étaient campés à une lieue et demie, aux environs d'un village nommé Brion. Dès le lendemain, vendredi 20 décembre 1754, à quatre heures du matin, comme il faisait encore nuit noire, Fischer se mit en route avec sa petite armée. On se hâte. Les chevaux sont pressés à coups de canne et d'éperon ; mais à Brion on ne trouve pas l'ombre d'un brigand.

Personne dans le pays ne consentait à servir de guide contre Mandrin. Fischer en était réduit à suivre la trace laissée par les chevaux des contrebandiers sur la route trempée de neige, qu'il faisait éclairer avec des brandons. « Cette trace, écrit l'officier, me mena d'abord sur le chemin de Montigny, et ensuite me jeta, par la traverse, dans des bois presque inaccessibles, d'où j'arrivai à une montagne, sur la croupe de laquelle est situé le village de Gueunand. »

Gueunand (se prononçait *Gunan*) s'élève à mi-côte d'une montagne couverte d'une épaisse forêt de chênes mêlés de hêtres, et dont la crête arrondie trempe dans les nuages par les temps couverts. C'est le mont de Gueunand. A ses pieds s'étend la plaine où l'Arroux trace son cours sinueux.

Les prés disparaissaient sous la neige.

De-ci, de-là, des touffes d'arbres, des haies qui séparent les finages et donnent à la campagne un air de jardin

la française ; des bouquets de saules gris aux bords es ruisseaux étroits ; et, par endroits, ce sont comme es pans de murs hauts et raides, formés par les lignes e peupliers. A droite, au premier plan, sur une motte, château du Pignon-Blanc, façade carrée, presque lu-ineuse sur les masses sombres, dont l'entoure, en forme e croissant, une hétraie effeuillée. Et plus loin, se tirant ors du grand drap blanc dont l'hiver a couvert la plaine, admirable panorama que dessinent les contreforts du orvan, d'un bleu pâle, de plus en plus pâle à mesure ue les plans s'éloignent, d'un bleu clair et léger — à horizon ce n'est plus que de l'atmosphère durcie, — ù se dresse la pointe aiguë du Beuvray.

« Après avoir marché tout le reste de la nuit avec eaucoup de précaution, par la crainte de nous égarer, crit le chevalier d'Arceville, nous parvînmes sur la rête d'une colline fort escarpée, d'où nous découvrîmes ans le bas plusieurs maisons éclairées et entendîmes ne grande rumeur : c'était le village de Gueunand, resque entouré de montagnes, excepté du côté de ourbon-Lancy, dont le chemin était à l'opposite de ce-ui par lequel nous venions. Au centre de ce village était ne grosse ferme à laquelle conduisaient deux rues, une e chaque côté : par l'une on venait d'Autun, et par autre on allait dans des bois et différents villages du Iorvan.

« C'était dans cette ferme que Mandrin avait passé nuit avec une partie de ses gens, et le reste s'était ispersé dans plusieurs autres maisons, où ils ne pen-aient guère que nous dussions les troubler. Ils y étaient ans une entière sécurité et se disposaient au départ, rsque, à la pointe du jour, un des contrebandiers de la erme en étant sorti leva les yeux par hasard et nous perçut presque sur sa tête ».

On vit Mandrin qui circulait sans veste devant la mai-

son, appartenant à un certain Moley, où il avait passé la nuit. Sur-le-champ, Fischer, disposa ses hommes pour l'attaque. Celle-ci présentait de grandes difficultés. Les Mandrins occupaient les maisons du village, et le lieu avait été habilement choisi pour une défense armée. La droite en était inabordable, protégée qu'elle était par un bastion que fournissait la nature, un mamelon gazonné. Fischer, qui le vit couvert de neige, écrit que c'est un rocher. La gauche, où s'étalaient plusieurs fermes, était coupée de courtils clos de palissades. Celles-ci étaient formées par des pieux plantés à la distance respectiv d'une aune et dont la « remplissure » était faite de boi d'épine. Puis des vergers, où croissaient des poiriers des châtaigniers, des noyers séculaires, entourés d haies d'épine et de mûriers, et des chemins creux bordé de buissons. Enfin chaque maison, basse, aux mur èpais, sans autre ouverture qu'une porte étroite flan quée d'une unique fenêtre, était d'une facile défens Sur le derrière, des halles, où les contrebandiers avaien attaché leurs chevaux à la longe. Pour entrer dans l village, une seule route, dont nos compagnons étaien les maîtres. Mandrin l'avait rapidement hérissée d barricades, formées de chariots et de charrettes entr mêlés de brassées de branches d'épine, et il y ava mis sur affût ses arquebuses à crocs. Outre ses cha seurs, Fischer avait sous ses ordres les quarante dr gons du régiment de Beaufremont, pris à Beaune, deu compagnies de grenadiers suisses du régiment de Court et des cavaliers de la maréchaussée commandés par lieutenant Balot, emmenés d'Autun. Il mit ses pr pres troupes, pour une grande partie des Alleman et des Suisses, sur le devant, « pour qu'il ne fût pas d que, pour acquérir de la gloire, il avait sacrifié des s jets nationaux ».

Fischer commença par envoyer ses chasseurs souten

ar les dragons de Beaufremont, pour couper la retraite ux contrebandiers. Les trompettes et tambours pré-édaient les troupes, sonnant et battant la charge avec igueur « car il entrait dans notre plan, écrit d'Arceville l'intimider les contrebandiers par ce bruit de guerre », nais déjà Mandrin, avec une hardiesse inouïe, avait ommencé l'attaque. Jamais sa valeur guerrière ne parut avec plus d'éclat que dans cette affaire de Gueu-hand. Il avait immédiatement reconnu l'impossibilité le triompher de ces troupes nombreuses, disposant le meilleures armes, commandées par un chef expéri-menté. Il n'avait avec lui que quatre-vingt-dix hommes, parmi lesquels il en choisit dix-huit, des plus résolus. A la tête de cette poignée de braves, il tint tête aux sol-dats de Fischer, tandis que les autres battaient en re-traite, à travers les vignes, les halliers et les chemins creux. Dans le débraillé de la surprise matinale, sans chapeaux ni vestes, en bras de chemises, tout en se reti-rant, ils ne cessaient de faire feu sur leurs adversaires, « pareils à des sangliers furieux qui font respecter leurs défenses aux chasseurs dont ils sont poursuivis ». Du haut des maisons qu'ils occupaient et où ils avaient pra-tiqué des canardières, les dix-huit compagnons, qui avaient assumé la tâche de couvrir la retraite de leurs camarades, faisaient pleuvoir des balles meurtrières sur les chasseurs de Fischer qui s'efforçaient de dissimuler, derrière les haies vives ou dans le creux des chemins, leurs pelisses rouges et les cocardes blanches de leurs bonnets. L'un des Mandrins, Antoine Chalcat, du lieu de Serre en Dauphiné, eut dans ce moment la main gau-che emportée, son fusil lui ayant éclaté entre les doigts.

Fischer sentait ses troupes fléchir. Enfin il parvint à mettre le feu dans une ferme où Mandrin avait posté neuf de ses compagnons. Dans la grange s'entassaient jusqu'au faîte les bottes de foin sec. En quelques instants

l'incendie fut effroyable : les nappes de flammes, battues par le vent, montaient dans les airs. Les neuf contrebandiers se laissèrent brûler vifs plutôt que de se rendre, fidèles à la consigne du chef, de tenir jusqu'au bout pour assurer la retraite du gros de la bande ; — et, de leurs mains calcinées, ils tiraient encore des coups de fusil.

Fischer perdit sept grenadiers, cinq hussards, deux officiers et un maréchal des logis. Il eut cinquante-sept blessés. Les contrebandiers perdirent leurs neuf compagnons brûlés[1] ; cinq autres furent faits prisonniers, parmi lesquels il y en avait deux qui étaient blessés assez grièvement. On les transporta à Autun où ils passèrent à travers une foule de peuple qui emplissait les rues ; les fenêtres de toutes les maisons étaient garnies de curieux, depuis le bas jusques en haut. « J'ai vu les dragons de Beaufremont, écrit un témoin oculaire, rentrer dans Autun le jour de l'attaque, emmenant trente quatre chevaux qu'ils avaient pris sur l'ennemi ; suivaient en même temps deux chars, sur lesquels étaient traînés quatre (*lisez* : cinq) Mandrins, dont deux étaient mortellement blessés, à l'escorte de la maréchaussée. »

L'un des prisonniers, qu'on nommait dans la bande « le Curé », mourut le 5 janvier 1755, de ses blessures.

Mandrin avait perdu son fameux chapeau galonné d'or ; il avait été atteint de deux coups de fusil.

Les mémoires justificatifs qui furent rédigés, d'une part par le colonel Fischer, de l'autre par le chevalier d'Arceville qui tient la plume au nom des officiers, ses camarades, présentent le combat de Gueunand sous un jour qui leur est favorable. Le marquis d'Argenson, bien renseigné sur ces faits, écrit au contraire : « Fischer a été

1. En date du 24 décembre 1910, M. Adolphe Canet, notaire à Autun, nous faisait l'honneur de nous écrire : « Les neuf crânes des neuf hommes de Mandrin tués en Gueunand, hameau de Brion, ont été dernièrement mis à jour par un cultivateur de Gueunand. »

battu à plate couture. » C'est une exagération ; mais la relation de M. Duchemain, l'entreposeur d'Autun, donne bien l'impression de l'échec éprouvé par les royaux. L'entreposeur accuse Fischer d'avoir compromis le succès de la campagne « par sa trop grande ambition », dans la crainte de devoir partager le mérite d'une victoire sur Mandrin avec les renforts qu'il savait faire diligence pour le rejoindre ; d'Arceville l'accuse au contraire d'avoir volontairement laissé échapper Mandrin, afin de voir traîner en longueur des hostilités où il trouvait son compte.

Fischer ne put se procurer personne, après le combat de Gueunand, qui consentît à lui servir de guide pour la poursuite des « brigands ». Il se mit cependant à cheval, avec ceux de ses hommes qui étaient assez dispos pour continuer la campagne ; mais ses chasseurs, pour lestes qu'ils fussent, n'étaient pas hommes à gagner les Mandrins de vitesse.

Chacun dut rendre hommage à la valeur que les contrebandiers avaient déployée dans ce combat contre des troupes d'élite, commandées par un officier éprouvé et qui leur étaient trois ou quatre fois supérieures en nombre. « Au cours de l'action, disait-on, les contrebandiers n'étaient ni des hommes ni des soldats, c'étaient des diables. » Le correspondant de la *Gazette de Hollande* écrit : « La conduite des Mandrins à Gueunand passera pour un véritable prodige militaire ». Et Fischer lui-même dut proclamer « que Mandrin s'était battu en brave homme et entendait très bien le métier de la guerre ».

En se retirant devant les troupes nombreuses, qui le poursuivaient et auxquelles arrivaient d'heure en heure des renforts, Mandrin fit dix-sept lieues dans la seule journée qui suivit le combat de Gueunand. Il franchit l'Arroux, la Loire et la Besbre. Dans cette course folle, il emportait ses compagnons blessés, chargés comme des

ballots sur des chevaux de bât. Lui-même était blessé. On aurait pu le suivre à la trace, « le chemin par lequel il s'est retiré étant marqué de sang ». Il passa la Loire le 20 décembre, jour du combat, sur les six heures et demie du soir. On se fera une idée de la rapidité de sa marche en songeant que, dans le même temps, les chasseurs de Fischer, qui le poursuivaient, ne firent que quatre lieues. Mandrin, atteint de deux balles, était harcelé, poursuivi par des troupes légères, et de toute part arrivaient contre lui des renforts frais et dispos. D'autre part, depuis le 18 décembre, les volontaires de Flandre, placés sous les ordres du capitaine Diturbide, Larre, avaient quitté leurs quartiers d'hiver dans le Dauphiné et se dirigeaient vers le Forez, pour couper la retraite aux contrebandiers, ainsi qu'il a été dit.

Mandrin divisa à nouveau ses forces en deux tronçons. Il se jeta lui-même dans le Forez, car il ignorait la marche des troupes commandées par le capitaine Diturbide, destinées à lui couper la retraite. L'autre colonne remonta la Loire. Il revenait en Auvergne pour la troisième fois. Des mouvements populaires, occasionnés par la cherté des vivres, agitaient le pays. Le marquis d'Argenson écrit dans ses Mémoires que les hobereaux, à la tête de leurs paysans, allaient piller les greniers des monopoleurs. Mandrin faisait école. La relation que Fischer a laissée de l'affaire de Gueunand signale deux ou trois cents « vauriens » qui, dans le Forez, attendaient le moment de se joindre à Mandrin. Nous savons que celui-ci, à son départ de Suisse, comptait trouver en Auvergne un renfort d'hommes résolus : les deux ou trois cents « vauriens », sans doute, dont parle Fischer.

Après l'affaire de Gueunand et le dédoublement de sa troupe, les forces commandées directement par Mandrin se trouvent réduites à une cinquantaine d'hommes. Il est lui-même blessé. Il n'en continue pas moins à répandre

la terreur. Ceux qui ont la mission de le poursuivre s'affolent. Le chevalier d'Arceville écrit que les autorités tremblaient que Mandrin ne vînt reprendre de force, dans Autun, les camarades faits prisonniers à Gueunand. Au point, écrit d'Arceville, « que le chevalier d'Espinchal, pour rompre les desseins prétendus des Mandrins, m'enjoignit, dans une de ses lettres, de faire pendre, sans forme de procès, ceux que j'avais entre les mains, afin qu'étant débarrassé de leur garde, j'eusse plus de moyens pour défendre la ville et m'opposer à leurs autres entreprises ». « Mais, ajoute notre officier, mon obéissance, toute passive qu'elle était, ne le fut pas assez pour déférer à un pareil ordre et me persuader qu'il y eût aucune circonstance qui pût autoriser qui que ce fût dans le royaume à s'arroger le droit de vie et de mort sur aucun des sujets, quelque coupable qu'il parût. Ce fait paraîtrait peut-être incroyable, si je n'avais entre les mains l'original de cette lettre, ainsi que de plusieurs autres qui attestent la vérité de ce que j'ai rapporté. »

A Autun, un soldat du régiment de Bourbonnais est tué dans un cabaret par des chasseurs de Fischer qui le prennent pour un contrebandier. Aux yeux des gardes qui scrutent l'horizon du haut des remparts aux portes closes, les troupeaux de moutons qui passent au tournant de la route deviennent des contrebandiers. A Dijon, que défendent 8 000 soldats, l'alarme est si vive qu'on ne laisse ouverte qu'une seule des portes de la ville, encore y place-t-on un corps de garde nombreux ; à la barrière d'Auxerre, l'abbé de l'Isle, grand-vicaire de M. de Condorcet, évêque de Gap, promu à Auxerre, — délégué pour venir prendre en son nom possession du siège épiscopal, — est arrêté, fouillé, questionné : c'est un espion, dit-on, un espion de Mandrin qui a coutume de se faire précéder d'émissaires en habits ecclésiastiques.

A Strasbourg, les gâpians veillaient aux barrières des faubourgs. Arrive un individu bien armé, bien monté, chargé d'un porte-manteau bourré d'effets. C'est un contrebandier isolé, un simple « porte-col ». Il veut entrer par la barrière des Gobelins. Les gâpians l'arrêtent.

« Ce porte-manteau?

— Des étoffes prohibées, mais n'y touchez pas. »

Les employés veulent se saisir de l'insolent, mais celui-ci, après avoir donné un coup de sifflet strident :

« Je suis Mandrin ; vous allez avoir beau jeu, mes gens arrivent ! »

En un instant le poste est vide, et notre homme d'entrer tranquillement dans la ville, tandis que les employés des Fermes ont été se blottir au fond d'une cave, derrière des futailles amoncelées.

En Bourbonnais, en Beaujolais, en Lyonnais, en Auvergne et en Forez, les lettres circulaires des gouverneurs et des intendants stimulent les officiers municipaux : on bouche les brèches des vieux murs, les portes sont réparées, les enceintes sont refaites et des coulevrines y sont installées.

Et puis il arrive que de mauvais plaisants s'amusent à faire « des peurs » aux gens. Ils accourent sur la place hors d'haleine : « Voilà les Mandrins ! » Le tocsin retentit, les magasins se ferment, des femmes se trouvent mal. Le subdélégué à Roche-Savine fit mettre en prison un de ces gais farceurs, « pour l'exemple », écrit-il à l'intendant.

Mandrin passa l'Arroux à La Boulaye, et la Loire à Saint-Aubin. Il arriva au port Saint-Aubin le 21 décembre à quatre heures du matin. Ici, pour la seconde fois, il divisa en deux tronçons ce qui lui restait de troupes, conservant la direction du premier, avec Joseph Bertier pour lieutenant, et donnant le commandement du second à un contrebandier du nom de Jac-

ques Michard, dit le Camus, fils d'un serrurier du Pont-de-Beauvoisin.

Mandrin passa le même jour à Dompierre-sur-Besbre, où il prit, à quatre cavaliers de la maréchaussée, leurs chevaux, leurs armes et tout leur fourniment. Ses compagnons, exaspérés par le combat de Gueunand, voulaient les massacrer, mais Mandrin s'y opposa. Il repartit à deux heures du soir. Il était à Vaumas vers sept heures et alla coucher à Servilly.

Le 22, Mandrin et sa bande, au nombre de 35 hommes, arrivaient au Breuil, près de La Palisse. Ils se proposaient de « passer debout », quand ils entendirent une femme qui criait :

— « Voici les contrebandiers, il faut aller chercher la brigade de Vichy qui est chez Arpaja ! » (cabaretier du village).

Au fait, les contrebandiers allèrent chercher la brigade, dont ils massacrèrent deux gâpians qui buvaient au cabaret, et tuèrent deux autres dans un champ voisin. Le capitaine de la brigade grièvement blessé par eux mourut peu après. Le texte du jugement prononcé dans la suite contre Mandrin porte que plusieurs de ces « employés » lui demandaient à genoux de leur laisser la vie. Les contrebandiers, en emmenant bon gré mal gré un paysan du Breuil, qui dut leur servir de guide, continuèrent leur route par Arfeuilles et Châtel-Montagne. A Châtel-Montagne, ils firent panser plusieurs de leurs blessés et achetèrent deux chevaux.

Nos compagnons avaient en effet les « royaux » sur leurs talons. Fischer venait d'être renforcé par un détachement que lui avait amené M. de Clamoux. Il divisa à son tour ses forces en deux troupes pour la poursuite des margandiers. A Toulon-sur-Arroux, il fut rejoint par M. d'Espinchal, qui, de Nolay, était arrivé ventre à terre avec de nouveaux renforts. M. de Clamoux,

placé à la tête du second corps, vint coucher à Luzy.

Ces détachements, l'un et l'autre, serraient les Mandrins de près. A Châtel-Montagne et à Noirétable, où ils vont arriver, Clamoux ne les manqua que de quelques heures. Néanmoins, avec une rapidité qui continuait de faire l'étonnement des hommes de guerre, Mandrin gagnait les royaux de vitesse.

Le même jour encore, 22 décembre, à Saint-Clément, les contrebandiers assassinèrent un sabotier, Jean Driffort, qui refusait de leur indiquer les maisons où ils croyaient devoir se trouver des employés des Fermes [1], et aussi de leur servir de guide jusqu'à Saint-Priest-la-Prugne, où ils arrivèrent le même jour. Mandrin, épuisé par ses blessures, se tenait avec peine sur son cheval. Durant les journées qui suivirent Gueunand, c'est Bertier qui eut, en réalité, la direction de l'expédition. Ainsi s'expliquent ces excès.

Les Mandrins couchèrent dans la nuit du 23 au 24 décembre à la Paterie, commune de Marat, un relais de diligence. Quand ils en repartirent à l'aube, ils emmenèrent deux filles de l'auberge.

Dans cette course, qui pouvait paraître une fuite, les Mandrins ne laissaient pas de faire des recrues, principalement en colporteurs, tant était fort le mouvement d'opinion qu'ils avaient déterminé.

1. Voy. le *Jugement souverain qui a condamné à la roue Louis Mandrin...* En consultant les registres paroissiaux de Saint-Clément, on trouve à la date du 23 décembre : « L'an 1754, le 23 décembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Jean Driffort, vivant sabbautier, mort du jour d'hier, 7 heures du soir, âgé d'environ 30 ans. (Communication de M. l'abbé Seigle, curé de Saint-Clément, Allier). Le moulin du bourg Saint-Clément appartenant alors à la famille Diffort, dans quelques relations du temps la victime des Mandrins est qualifiée de « meunier ». Mais c'est à tort qu'elles prétendent que les Mandrins tuèrent également la femme du sabotier. Il n'en est pas question dans le *Jugement souverain*, de même qu'il n'est fait nulle mention du décès de la femme dans les registres paroissiaux.

En longeant les rives de la Dore, les Mandrins arrivèrent, le 24 décembre, sur les dix heures du matin, en vue d'Ambert. Hommes et chevaux étaient très fatigués; ils se reposèrent environ deux heures sur le chemin de Marsac, où Mandrin entra peu après à la tête de sa bande, monté sur un cheval gris pommelé. Il était drapé dans un manteau écarlate. Les brigands obligèrent un riche industriel de la ville, M. Dupuy de la Grand'Rive, fabricant de papier, à leur fournir de l'avoine pour leurs chevaux. Précipitamment, ils firent manger cette avoine à leurs montures, après l'avoir répandue sur leurs manteaux de gros drap bleu doublé de rouge, qu'ils déployèrent à terre. Puis, sans rien réclamer d'autre, sur les trois heures de l'après-midi, ils prirent la route d'Arlanc, à l'exception de Mandrin lui-même, qui resta à Marsac avec deux camarades, sans doute pour s'enquérir de la marche des chasseurs de Fischer qui le poursuivaient ventre à terre. A Marsac on fut frappé de la tristesse de Mandrin, faisant contraste avec la gaieté qu'il avait montrée au cours de sa précédente expédition. Gueunand lui a été un rude coup ; il commence à douter de la réalisation de son œuvre.

La bande, qui avait continué sa route, traversa Arlanc sur les quatre heures du soir, au galop, d'un trait.

Un poissonnier d'Arlanc envoie ses observations au subdélégué d'Issoire. Il compta exactement 42 hommes et 46 chevaux. Les contrebandiers étaient vêtus misérablement à l'exception des trois chefs qui marchaient en tête. Plusieurs des hommes avaient le bras en écharpe, enveloppés dans des linges sanglants. Hommes et chevaux paraissaient las. Plusieurs des chevaux étaient blessés. Les chefs pressaient continuellement leurs compagnons de hâter leur allure. Les Fischer les serraient toujours de près. Un corps de cent vingt hussards et dragons arriva à Ambert, sur les huit heures du soir, le

jour même où les Mandrins y avaient passé ; ils en repartirent le lendemain à quatre heures du matin. Fischer et ses hommes étaient, eux aussi, exténués, mais ils activaient la poursuite.

Interrompant leur course, les Mandrins firent une halte à la Chaise-Dieu où ils passaient pour la seconde fois ; puis, après quelques heures de repos, guidés à travers les fourrés profonds du Bois-Noir par un homme du pays, un certain Laudau, les margandiers arrivèrent à Fix-Saint-Geneix, où ils descendirent chez la veuve Fontaine, cabaretière, en cette veillée de Noël, au moment même où l'on sortait de la première messe de minuit.

Les chasseurs de Fischer, qui arrivaient ventre à terre, au nombre de cent cinquante à deux cents, ne les manquèrent à la Chaise-Dieu que de trois heures. Les royaux ne s'arrêtèrent que pour obliger les consuls de la ville à leur fournir des guides et des chevaux, et repartirent dans la direction que les Mandrins avaient prise.

Et, à ce moment même, arrivaient dans le pays, sous le commandement du capitaine Diturbide-Larre, les dragons de La Morlière dont il a été question. Le capitaine Diturbide venait d'atteindre Le Puy et se dirigeait, lui aussi, dans la direction où les Mandrins venaient de lui être signalés. Du Nord et du Sud les contrebandiers étaient menacés : ils allaient être pris comme dans un étau.

Bien qu'il fût pressé et qu'il connût le danger si instant, Mandrin voulut s'arrêter une heure, en cette nuit de Noël, sur ces hauteurs couvertes de neige, pour entrer, à Fix-Saint-Geneix, dans l'église pleine de lumières et y entendre les chants en l'honneur du Dieu des pauvres gens. Il assista avec ses bandits à la seconde messe de la nuit. Quelles furent, dans ce moment, ses pensées? Quelles émotions s'agitèrent en lui, durant cette heure

de recueillement? Que ne donnerait-on pas pour avoir une peinture vivante de ces bandits en haillons et en armes, entassés parmi des paysans tranquilles, parmi les femmes inclinées sous leurs coiffes blanches, entre les murs nus de cette petite église perdue sur les hauteurs, lumineuse dans la nuit, dans la vague clarté de la neige, entre les masses de sapins noirs, — et toute bourdonnante de vieux noëls?

La messe entendue, les Mandrins firent joyeux réveillon ; et ce fut ainsi que, malgré les ennemis qui les talonnaient, nos compagnons restèrent à Fix-Saint-Geneix jusqu'à onze heures du matin. Conduits par plusieurs guides, ils longèrent les bois de Vazeilles, de Ninirolles, de Saint-Jean-de-Nay, et arrivèrent ainsi jusqu'à Beyssac, petit village sur la paroisse Saint-Jean-de-Nay, où ils s'arrêtèrent encore à se «rafraîchir ». Jour de Noël, joyeuse fête. De Beyssac, ils montèrent vers La Sauvetat, village écarté, dominant les hauteurs, sur la route de Pradelles. Deux chemins y conduisaient. Les contrebandiers prirent le plus mauvais, sans doute pour dérouter les soldats attachés à leur poursuite, et ils atteignirent La Sauvetat, sur les cinq heures du matin.

Leur jeune capitaine s'est ressaisi ; sa blessure le fait moins souffrir. De ce moment, nous allons le retrouver sans faiblesse nouvelle, tel que nous l'avons connu jusqu'à ce jour, présidant avec fermeté à la destinée de sa bande.

Les Mandrins arrivèrent donc à La Sauvetat-en-Velay, le jeudi 26 décembre, sur les cinq heures du matin ; or le capitaine Diturbide-Larre, avec les cavaliers de La Morlière, y était depuis une heure.

Au moment même où les Mandrins avaient quitté Beyssac, Diturbide y était arrivé avec ses cavaliers. Il y avait pris ses informations, et un paysan lui avait dit que les contrebandiers s'étaient engagés dans les sentes

qui conduisaient à La Sauvetat. Il y avait tout aussitôt poussé sa troupe, faisant presser les chevaux à coups d'éperons et de plats de sabre. Des deux chemins, il prenait naturellement le plus court, ignorant que les bandits avaient pris le plus long. Le capitaine Diturbide comptait donc trouver Mandrin à La Sauvetat, mais il avait fait si grande diligence qu'il y était arrivé avant lui, à trois heures et demie du matin. L'obscurité était complète. Immédiatement, le capitaine Diturbide avait fait fouiller le village et, n'y trouvant aucun de ceux qu'il cherchait, il s'était imaginé les avoir manqués et que Mandrin était déjà reparti. Il avait alors fait entrer les chevaux dans les écuries, pour leur faire donner de l'avoine et du foin, et avait permis à ses hommes de se répandre pour boire dans les cabarets et dans les maisons de ceux des paysans qui consentiraient à les recevoir.

La Sauvetat-en-Velay est un pauvre village, presque à la crête d'une masse volcanique ; il est à cinq lieues au sud du Puy. Du sommet de la montagne, où des quartiers de roc saillent de terre, on domine la contrée : un premier plan de mamelons, recouverts comme d'une calotte par des bois de sapins noirs ; plus loin la dentelure azurine des monts aigus, dont les flancs cerclent l'horizon comme les gradins d'un cirque gigantesque.

Les maisons de La Sauvetat sont construites en blocs de lave fauve, et les rues sont semées de sable roux, où, par endroits, la roche volcanique paraît à fleur de terre. Chaque maison est isolée de la voisine, comme en une farouche défiance, basse, massive, regardant d'un air louche, de sa petite fenêtre unique sur le flanc de la porte étroite. Le rude aspect de chaque demeure est rendu plus sombre encore par la cour dont elle est entourée, protégée d'une muraille à hauteur d'épaule, muraille formée par des blocs de lave rouge, énormes, qui ont été entassés l'un sur l'autre et se tiennent libre-

ment sans mortier ni ciment. Les portes des cours sont faites de lourdes palissades de bois à peine équarri. Le fumier est entassé sur le devant, entre des blocs de lave. Constructions âpres et sauvages, dont chacune est comme un bastion fortifié, et que l'on dirait avoir été faites pour servir d'aire à un vol de brigands.

Voilà donc les Mandrins qui arrivent sur les cinq heures du matin à La Sauvetat. Ils étaient trente-six. Le village est tout bondé des cavaliers de La Morlière — cent cinquante environ — et nul des Mandrins ne s'en doute. Il fait nuit noire et le froid est d'une rigueur affreuse. Trois contrebandiers sur leurs chevaux se présentent à la porte d'une écurie. Une sentinelle crie : « Qui vive ! »

Le premier des trois contrebandiers, sans répondre, tire son pistolet, presse sur la gâchette, mais le coup rate. La sentinelle riposte et le contrebandier tombe de cheval, frappé à la cuisse. C'était l'un des principaux de la bande, Louis Levasseur, dit le Normand. Au bruit, les La Morlière, qui faisaient manger de l'avoine à leurs chevaux ou buvaient dans les auberges, brident au plus vite, ils se précipitent sur leurs armes. Dans la nuit, Mandrins et volontaires de Flandre se fusillent à bout portant. Un maréchal des logis de La Morlière, Dominique Pinaty, qui était demeuré dans la maison d'un paysan, nommé Belut, fut dans ce moment tué d'un coup de fusil qu'un Mandrin lui tira par la fenêtre. Il était assis tranquillement près d'une table où brûlait une chandelle. Protégé par l'obscurité de la rue, le contrebandier le tira à bout portant.

Épuisés, réduits à une poignée d'hommes, les Mandrins ne pouvaient que battre en retraite. Ils s'échappèrent par petits groupes dans des directions différentes. Leur chef emmena quelques compagnons dévoués. Il ne laissait entre les mains du capitaine Diturbide que deux che-

vaux. Outre le maréchal des logis, de qui il vient d'être question et qui fut tué, les volontaires de Flandre avaient eu un cavalier de blessé.

Les Mandrins se sauvèrent d'autant plus aisément que les soldats de La Morlière, craignant d'être fusillés dans l'obscurité, qui était complète, s'étaient empressés de rentrer dans les maisons, dès après que l'alarme eut été donnée.

Les contrebandiers trouvèrent un premier asile dans les forêts épaisses et profondes des environs. La plupart d'entre eux avaient abandonné leurs armes apparentes : quelques-uns les avaient même jetées dans un étang voisin[1]. Au reste, ils étaient protégés par la sympathie du peuple qui partout favorisa leur fuite.

Après l'affaire de La Sauvetat, on vit de divers côtés plusieurs petits groupes de contrebandiers qui fuyaient et cherchaient à se dérober ; surtout on crut en voir. Car s'il nous fallait additionner ici tous les Mandrins qui, dans les jours suivants, furent signalés sur différents points de la France, il leur faudrait attribuer de formidables effectifs. Il n'était pas de vagabond, ni surtout de faux-saunier, qui, dans l'imagination des braves gens, ne se transformât en un Mandrin, et, le plus souvent, en Mandrin lui-même.

Durant son passage à Bourg, Mandrin disait à un ecclésiastique que « s'il pouvait gagner sûrement le Vivarais, il n'avait plus rien à craindre, qu'il en connaissait les montagnes et que le pays était pour lui. »

Les relations entre les contrebandiers et les protestants du Vivarais étaient anciennes.

Ce fut en effet de ce côté que Mandrin chercha refuge après la tempête. Du Vivarais, il passa en Provence, après avoir franchi le Rhône ; par le comté de Nice et le col de Tende il se rendit en Piémont et, par la route de Turin, il revint en Savoie, d'où il regagna la frontière suisse.

son point de départ. Le 24 janvier 1755, il était de retour à Carouge, au Lion-d'Argent, chez son fidèle ami Gauthier Il y devait trouver le repos comme à la suite de sa dernière campagne, quand il était revenu blessé au bras après le combat livré dans la rue du Consulat, au Puy.

Cette sixième campagne avait mis le comble à la renommée de Mandrin. Ses adversaires eux-mêmes parlaient de lui avec étonnement. Durant les six derniers jours qui avaient précédé l'affaire de La Sauvetat, il avait franchi avec ses compagnons plus de cent lieues, en plein hiver, dans des pays de montagnes aux sentiers perdus sous les neiges, souvent dans l'obscurité de la nuit, dans le froid de la saison la plus rigoureuse qu'on eût jamais vue, un hiver plus rude que le fameux hiver de 1709 lui-même, et sans se laisser arrêter par les blessures cruelles reçues au combat de Gueunand.

XIX

LE RETOUR EN SAVOIE

(*Janvier-avril 1755.*)

Quelques jours après que Mandrin eut quitté la Suisse pour l'expédition en Bourgogne et en Auvergne que nous venons de relater, le résident de France à Genève écrivait à son ministre :

« Depuis le départ de Mandrin, je n'entends plus parler des contrebandiers » ; détail qui montre encore l'importance prise par le jeune maquignon parmi ses compagnons d'aventures.

Il est bien devenu, comme le disent les gazettes, le « capitaine général des contrebandiers ».

Le voici donc de retour sur les bords du lac Léman. Voltaire se trouvait à Prangins, d'où il écrit à la duchesse de Saxe-Gotha :

« Il y a trois mois, Mandrin n'était qu'un voleur, c'est à présent un conquérant. Il fait contribuer les villes du roi de France et donne de son butin une paie plus forte à ses soldats que le roi n'en donne aux siens. Les peuples sont pour lui, parce qu'ils sont las du repos et des fermiers généraux. Ce brigandage peut devenir illustre.....

Mandrin et Saint-Pierre le cadet arrivèrent à Carouge le 24 janvier 1755. Ils y restèrent jusqu'au 26, pour alle

ensuite rejoindre ceux de leur camarades qui s'étaient rendus en Suisse.

On vit le jeune « capitaine » circuler avec ses hommes à Saint-Genix, à Yenne, au Pont-de-Beauvoisin, à Montmélian, au Bourget ; il résidait fréquemment au château de Rochefort-en-Novalaise, près de Sainte-Marie-d'Alvey, appartenant à M. de Thoury, fils d'un premier président au Parlement de Grenoble.

« Les habitants de Savoie ne cessent de se déclarer ouvertement pour les contrebandiers », écrit le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, au moment même où Mandrin revenait de sa sixième campagne. Le résident de France à Genève en donne la raison : « Toute la Savoie est pour eux (les Mandrins) ; ils y répandent beaucoup d'argent, car ils le dépensent plus facilement encore qu'ils ne le gagnent. »

Ils étaient la providence des aubergistes. Les hobereaux, les cultivateurs du pays, tous les curés louaient leurs chevaux aux compagnons, généralement à raison de 36 livres pour une campagne en France. « Le curé de Seyssel en a cinq ou six, depuis dix ans, qu'il loue de même, malgré les réprimandes de l'évêque de Grenoble de qui il dépend. »

Nombre de nos compagnons étaient devenus riches au métier qu'ils faisaient. Mandrin lui-même, à l'époque où nous sommes parvenus, possédait une fortune personnelle de cent mille livres — ce qui représenterait une somme triple aujourd'hui. Il les avait mises en dépôt chez le marquis de Chaumont, qui avait pour gendre un président au Parlement de Grenoble, et chez le marquis de Saint-Séverin, à qui appartenait un des plus beaux châteaux du pays.

Joseph Bertier, dit le Grand-Joseph ou le Grand-Benoît, possédait, lui aussi, 100.000 livres. Il était tailleur d'habits et cabaretier à la Guinguette, un hameau

à l'entrée du Pont-de-Beauvoisin, partie Savoie.

Bélissard, dit le Pays, était aussi riche que Mandrin et que Bertier. Son frère, nommé Clément, exerçait en France le métier d' « opérateur ». Il y était à la tête du service des « renseignements », si bien organisé par les contrebandiers. Son argent était en dépôt chez le curé de Saint-Jean-de-Maurienne. Car nos compagnons plaçaient leurs économies en bonnes mains. Broc, lieutenant de Mandrin, possédait 30.000 livres, qu'il avait chez lui, aux Échelles, où il était marié et où il tenait boutique. Les Coconnier et Carnaval avaient, eux aussi, 30 000 livres chacun, en dépôt chez divers marchands de Chambéry. Le Major, c'est-à-dire Saint-Pierre, avait 25 000 livres entre les mains de ses parents aux Échelles. Chacun de ces hommes était « chef contrebandier » et entretenait, durant les mois de repos, douze ou quinze hommes à sa solde ; Mandrin en entretenait ordinairement vingt-cinq.

Que s'ils n'eussent pas été tentés par les âpres et terribles jouissances du métier qu'ils faisaient, chacun de ces hommes aurait donc pu couler désormais ses jours dans le repos, fortune faite. Mais les rudes campagnes en France les attiraient, comme la mer attire le marin. C'est ce que disaient les camarades de Mandrin à ceux qui prétendaient qu'il était disposé à abandonner la contrebande : « Il y est trop attaché ».

Les fermiers du pays choisissent Mandrin pour parrain à leurs enfants. Ce leur est un honneur. Mandrin va danser aux noces de village et aux noces de château. Le 29 mars 1755, un dîner est organisé pour lui au château de Naveisy, en Savoie, à cinq lieues de Genève, sur la route de Lyon. Les invités sont des négociants de Lyon et de Genève. Le château appartient à une dame qui s'associe à ces marchands et à ces contrebandiers pour une nouvelle campagne en France, dont on espère

de fructueux bénéfices. A la fin d'avril, Mandrin passe plusieurs jours avec son major, au château d'un gentilhomme savoyard, à trois lieues de Châtillon-de-Michaille.

Le docteur Passerat de la Chapelle, qui fréquentait en Savoie, écrit au ministre de la Guerre : « Les contrebandiers sont favorisés des Savoyards, je veux dire qu'on en fait l'apologie dans de très bonnes maisons. On y vante les actions de Mandrin et on les met au niveau des traits du plus grand héroïsme. J'en ai été plus d'une fois témoin. »

Ses dernières campagnes ont mis sur le front du jeune « capitaine » une couronne de lauriers. Il entre en relation avec les meilleures familles de Savoie ; il est reçu sur le pied d'un commensal estimé et fêté par la plus haute noblesse, par M. de Saint-Albin de Vaulserre, président au Parlement de Grenoble, et beau-fils du comte de Marcieu, lieutenant-général en Dauphiné. M. de Saint-Albin, lui aussi, engageait des fonds dans ses « opérations ».

Le château de Saint-Albin s'élevait sur la frontière de Savoie, commandant un domaine à cheval sur Saint-Beron (Savoie) et Saint-Albin ou Vaulserre (France). Mandrin y séjournait fréquemment, logé au château, tandis que ses troupes campaient dans les communs ou les dépendances. C'est par le château de Saint-Albin que Mandrin faisait souvent passer sa contrebande en France, et, par Rives, Tullins, le bac de La Rivière, et, de là, par la rive gauche de l'Isère, par Romans, Bourg-de-Péage, Crest, Bourdeau, Dieulefit et Taulignan, jusqu'en Avignon.

M. de Piolenc de Thoury, président au Parlement du Dauphiné, — fils du premier président qui avait naguère, le 21 juillet 1753, condamné Mandrin à être roué vif, — aimait à lui faire les honneurs de sa table. Les

magistrats de Chambéry l'estimaient et l'entouraient d'égards, non moins que leurs confrères de Grenoble.

Le marquis de Ganay en écrit au ministre de la Guerre : « Vous savez que Mandrin a été condamné à être pendu, il y a quelques années, à Chambéry. Malgré cet arrêt, il y va très souvent, il y couche, il y séjourne. Il y a environ un mois (c'est-à-dire en mars 1755), il y a soupé chez l'un des principaux magistrats de cette ville, et il y a été fort caressé, quoique ce juge ait signé autrefois sa sentence de mort[1]. »

Mandrin causait d'une manière brillante, avec gaieté et entrain. Nous laissons à penser s'il avait des anecdotes à raconter. A table on se taisait pour les entendre.

Au salon, les dames se pressaient autour de lui. Aussi les maîtresses de maison en étaient-elles arrivées à se l'arracher, car elles n'avaient pas souvent l'occasion d'offrir à leurs invités un héros tourné comme celui-là.

Telle était la faveur dont les Mandrins jouissaient en Savoie, que le gouvernement de Louis XV devait y faire accompagner, par des soldats, les témoins français appelés à y venir déposer contre eux devant les tribunaux du pays, « afin de mettre lesdits témoins à couvert de toutes les insultes des habitants ». Les fermiers généraux de France, chargés d'approvisionner la Savoie en sel, étaient obligés de demander des détachements de soldats au roi de Sardaigne, pour faire conduire leurs convois jusqu'aux divers lieux où se trouvaient leurs entrepôts, Saint-Genix, Yenne, le Bourget, Montmélian.

1. Rapport (avril 1755) du marquis de Ganay, gouverneur d'Autun, au ministre de la Guerre, Archives du ministère de la Guerre, ms. 3406, n° 178. M. de Ganay écrit au cours de son rapport. : « Je me suis trouvé en connaissance avec M. de Lisle, chevalier de Saint-Louis et officier très intelligent de La Morlière, actuellement au quartier de Saint-Christophe, auprès du Pont-de-Beauvoisin, et dans le voisinage de Mandrin. Il me donne exactement des nouvelles des contrebandiers. »

Familièrement, dans les guinguettes, les Mandrins buvaient avec les dragons piémontais. L'agent Marsin, qui s'était affilié aux contrebandiers, raconte que, étant à Hermance avec les Mandrins, « les gardes du roi de Sardaigne nous mirent nos armes en état, par ordre de leur capitaine général qui vint nous voir ». Dans les conflits où les contrebandiers pouvaient être mêlés, les juges du duché de Savoie avaient ordre de prendre leur parti.

Si bien qu'on imagine l'accueil fait par la Cour de Sardaigne, dont relevait la Savoie, au chevalier de Chauvelin, quand il venait réclamer, au nom de la Cour de France, l'arrestation des « bandits ».

XX

LES SOURCES DE LA GLOIRE.

Les Dauphinois partageaient, à l'égard des Mandrins, les sentiments des Savoyards. Et, comme en Savoie, il ne s'agit pas seulement des gens du peuple, mais de ceux que La Morlière, dans une lettre au ministre, appelle « les principaux habitants ». « Plusieurs gentilshommes, dit le colonel des argoulets, plus particulièrement ceux des frontières de la rivière du Guiers, depuis la Grande-Chartreuse jusqu'au Rhône, et de la plaine du Graisivaudan depuis Grenoble jusqu'au delà de Montmélian, frontière de Savoie, excitent continuellement leurs vassaux, pour favoriser et même défendre les bandes armées pour l'entrée des contrebandes en France, dans leurs passages sur leurs terres ».

Que ne fait-on pas pour désorganiser les lignes de troupes qui ont été mises sur la frontière afin d'empêcher les Mandrins de pénétrer en France? « Plusieurs gentilshommes et principaux habitants de la frontière, écrit La Morlière, ne s'occupent continuellement qu'à gagner par prévenances, caresses et politesses tous les officiers des troupes que le roi fait passer dans cette province pour le service. » La Morlière prend le parti de renvoyer dans leurs foyers ceux de ses officiers qui se sont laissé corrompre « par l'appât des plaisirs », au grand regret

des mêmes gentilhommes « qui rendaient (disaient) partout que je ne méritais pas d'avoir de si bons officiers que ceux-là. » La Morlière recevait « mille bulletins, plus infâmes les uns que les autres », qui l'informaient qu'il serait sous peu « empoisonné ou assassiné ». Et, ce qui paraîtra le plus surprenant, ajoute le commandant des volontaires de Flandre, « c'est qu'il me serait facile de découvrir, parmi le nombre de ceux qui m'en ont fait parvenir, des gens portant des noms connus et sujets du roi. » Bref, conclut La Morlière, les volontaires de Flandre, officiers et soldats, sont « abhorrés des gentilshommes et principaux habitants, tant de la partie de France, que de la partie de Savoie ».

Jusque parmi les troupes qui, sous les ordres de La Morlière, étaient postées sur la frontière pour combattre les Mandrins, de vives sympathies, de l'admiration même, pour les hardis contrebandiers ne laissaient pas de se faire jour. Un jeune officier, destiné à une carrière illustre, au cours de laquelle il devait remplir « l'Europe des récits glorieux de sa bravoure et de son intrépidité », qui combattit aux côtés de Lally-Tollendal aux Indes et de La Fayette aux États-Unis, l'un des rares amiraux qui aient vaincu les Anglais sur mer, celui qui donna Suffren à la marine française, le comte d'Estaing, ne pouvait s'empêcher d'exprimer publiquement ses sentiments. Révolté du service qu'on lui imposait, en le mettant aux ordres des financiers et sous la surveillance de leur délégué, le contrôleur des Fermes, Le Roux de la Motte ; plein d'estime pour la vaillance, pour la valeur militaire, pour l'indépendance de caractère et pour les aspirations généreuses de ce Mandrin qu'on lui représentait comme un abominable scélérat ; il ne pouvait se retenir d'en dire son opinion, et un peu rudement sans doute, à Le Roux de la Motte, à ce racleur d'argent qui voulait régenter des soldats.

En vain les tribunaux, par des condamnations retentissantes, s'efforçaient-ils de modifier le cours de l'opinion publique. Au moment même où les Mandrins rentraient en Suisse, la Cour des Aides de Montauban terminait la procédure instruite contre eux pour les affaires de Saint-Rome-du-Tarn et de Rodez, des 23 et 30 juin 1754. Elle publia son arrêt le 30 janvier 1755.

Les contrebandiers étaient condamnés à avoir les bras, cuisses et reins rompus vifs sur un échafaud qui devait être dressé sur la place de la ville ; après quoi, à être mis sur des roues, plantées dans les différentes avenues, et à y demeurer les membres rompus « tant qu'il plairait à Dieu de leur conserver la vie ». Mandrin lui-même devait être coupé en quatre parties, « la tête, séparée du corps, mise et attachée sur une des portes de la ville de Rodez, et les jambes et bras exposés, ainsi que le tronc, sur des roues qui devaient être plantées sur le chemin par où les contrebandiers étaient entrés de Languedoc en Rouergue ».

La Cour de Montauban, pour reprendre ses propres expressions, voulait « rendre un arrêt capable d'épouvanter ceux que l'exemple de ces brigands pourrait séduire ». Comme nos compagnons étaient en terre étrangère, elle dut renoncer à son exhibition de têtes, de troncs et de bras sanglants sur les places et aux croisements des grand'routes, du moins fit-elle publier sa sentence à sons de trompe sous les halles et dans les carrefours ; elle la fit afficher aux encoignures des rues, aux portes des églises et des monuments publics, et aux poteaux des grands chemins.

La voix des crieurs se perdit dans le vent, le vent décolla les affiches. Le marquis d'Argenson, d'après les nouvelles que lui adresse « un de ses amis qui a un commandement contre les contrebandiers », note que « tout le pays est contre les royalistes et pour les rebelles »,

car ceux-ci « font la guerre aux riches fermiers généraux ».

Le témoignage le plus touchant des sympathies dont Mandrin était soutenu se trouve dans les registres de catholicité rédigés par un pauvre curé de village, l'abbé Léonard, desservant de Saint-Médard, au canton de Saint-Galmier. L'humble prêtre vivait dans un pays que Mandrin avait visité plusieurs fois, non loin de Montbrison, de Boën, de Saint-Bonnet-le-Château.

Parmi les baptêmes, les mariages et les enterrements consignés dans son registre, il met une « Note sur le brave Mandrin, chef des contrebandiers, qui ont apporté dans ce pays du bon tabac pour 45 ou 46 sols la livre, ce qui faisait autant de plaisir que de service au public, dont il s'était attiré la confiance avec ses gens ».

« Après quoi, poursuit l'abbé Léonard, ledit Mandrin, intrépide, en fournit aux grands dépôts, ou bureaux de la ville de Montbrison, du Puy, et plusieurs autres villes jusqu'en Auvergne, auxquels il vendait sur le pied de tabac de Hollande et, en même temps, faisait ouvrir les portes des prisons royales, et mettait en liberté les prisonniers, à l'exception toutefois de ceux qui y étaient pour vol et rapine, sans que personne s'y opposât, pas même le ministre public. »

« Il était si vigoureux et si redoutable, dit l'abbé Léonard, que, à la tête de sa troupe, il passa et repassa le Rhône, malgré le régiment de La Morlière-Dragons, qui le boudait et qu'il mettait en fuite. On n'a pas vu son pareil pour le courage et l'entreprise. »

Le curé de Saint-Médard résume ensuite la dernière campagne qui vient d'être racontée, et, tout à coup, cédant à l'enthousiasme poétique où l'entraîne son héros, il insère dans son registre de catholicité, parmi les baptêmes, les mariages et les enterrements, les vers suivants :

Brave Mandrin !
Que ne fais-tu rendre bon compte,
Brave Mandrin !
A tous ces maltôtiers de vin,
De sel, de tabac, qu'ils n'ont honte
De voler pauvre, riche et comte?
Brave Mandrin !
Quelle nation.
Eût jamais fait de connaissance,
Quelle nation,
Avec gens de telle façon !
Qui, sans étude ni science,
As parcouru toute la France,
Sans émotion,
Passant partout,
Dans les villes, à la campagne,
Passant partout,
Sans craindre Morlière du tout.
Ta troupe et toi as l'avantage
De faire un pays de Cocagne
Passant partout.

Les anecdotes vraies ou fausses sur le caractère et la générosité de Mandrin, qui déjà se répétaient dans les villes, aux champs, le soir à la veillée, ne sont pas moins caractéristiques. Stendhal en a recueilli quelques-unes, des générations mêmes qui avaient connu le célèbre contrebandier. La petite Lamiel s'est prise d'enthousiasme à lire les faits et gestes du bandit. Son oncle, qui l'élève, l'en a grondée :

« Mais pourquoi mon oncle ne veut-il pas que je l'admire? » disait-elle dans son lit, ne pouvant dormir.

Puis, tout à coup apparut cette idée bien criminelle :

« Mais est-ce que mon oncle aurait donné dix écus, comme Mandrin, à cette pauvre veuve Renoart, des environs de Valence, à qui les gabelous venaient de saisir sa vache noire et qui n'avait plus que treize sous pour vivre, elle et ses sept enfants ? »

C'est encore, dit-on, ce qui arriva à un cultivateur de la Côte-Saint-André. Pour une dette de huit cents livres, son modeste patrimoine allait être vendu. Mandrin lui

remit la somme dont il avait besoin pour s'acquitter.

D'une vieille paysanne des Échelles en Savoie, nous avons entendu une anecdote semblable, mais, cette fois, après que le débiteur eut reçu sa quittance en bonne et due forme, Mandrin aurait été reprendre à main armée l'argent versé au riche créancier. « Mandrin était pour détruire les grosses têtes et donner aux petits », disait la bonne femme, résumant d'un mot sa légende et son histoire.

Dans la Bresse, de Seyssel à Châtillon-de-Michaille, la physionomie du contrebandier est restée gravée en traits identiques dans la mémoire du peuple : « C'était un qui prenait à ceux qu'avaient de trop pour donner à ceux qu'avaient pas assez. »

Or, tel sera toujours — qu'on fasse ou qu'on sermonne — l'idéal de la justice distributive, à l'opinion des bonnes gens.

Mandrin se devait à lui-même d'être, lui aussi, à l'instar des fermiers généraux, un fournisseur de dots aux filles pauvres mais honnêtes. C'était la forme de charité à la mode. Il donna 1 200 livres à un jeune paysan de Saint-Basile-en-Vivarais pour lui permettre d'épouser celle « de qui son cœur était épris ».

On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer les traits semblables dont le fameux contrebandier aurait été le héros. La tradition en repose sans doute sur un fond de vérité ; et tout y serait-il légendaire, que la légende encore en serait caractéristique. La légende n'est-elle pas la fée active à tresser des couronnes, que le temps ne flétrit pas, sur le front de ceux qui ont incarné les aspirations populaires ?

XXI

LES ESPIONS

Contre une poignée de contrebandiers groupés sur la frontière, les fermiers généraux avaient obtenu qu'on mît sur pied toute une armée. Les officiers, qui la conduisaient, menaient leur campagne militairement, oubliant qu'ils étaient sous les ordres d'une compagnie de financiers. Le contrôleur général en écrit au baron d'Espagnac : « M. de Fischer me propose une augmentation de chevaux pour sa troupe, mais je lui ai dit que ce n'était pas à force d'hommes et de chevaux qu'on terminerait cette affaire, mais par le moyen de bons espions qui donneraient des nouvelles ; que je préférerais donner de bonnes et grandes gratifications à ceux qui feront des captures importantes, telle que celle de Mandrin, à la dépense d'une augmentation dans la compagnie. »

Vilain son de cloche et qui ne cessera de tinter désormais.

En janvier 1755, Fischer se rendit à Genève pour y organiser, d'accord avec M. de Montperoux, résident de France, un système de renseignements. Plusieurs de ses hommes consentirent à lui servir d'espions auprès des Mandrins. Nous avons le rapport que l'un d'entre eux, nommé Marsin, rédigea en avril 1755. Il était parvenu

à se glisser dans la confiance de Mandrin, au point que celui-ci lui donnait la direction des petits détachements, qui passaient et repassaient le lac de Genève, pour tirer de Suisse les marchandises que sa troupe y avait en dépôt.

Marsin arriva en Savoie au commencement de janvier 1755. A Yenne, où de nombreux contrebandiers faisaient leur résidence, il parvint à se lier avec un cabaretier du nom de Bayer, très aimé des compagnons et qui lui facilita ses débuts. Au Pont-de-Beauvoisin, où il se rendit ensuite, il fut présenté à un marchand du nom de Lasnet, ami de Mandrin, et il eut le courage de s'y loger chez Mistrallet, à l'*Image de Notre-Dame*. Il entrait par là de plain-pied dans le milieu où il voulait pénétrer. Cependant Marsin était impatient de s'aboucher avec Mandrin lui-même. Il prit le parti de se rendre du côté de Genève, où le célèbre contrebandier se trouvait à ce moment. Un mot d'introduction de Lasnet lui valut, dès le premier jour, la confiance de deux chefs contrebandiers, Le Camus et Dauphiné. Ils l'accompagnèrent même pour passer la montagne. Arrivé à Carouge, Marsin descendit au Lion-d'Argent, une des retraites préférées de Mandrin. Gauthier, l'aubergiste, fit au premier abord des difficultés pour le recevoir, mais une lettre de Lasnet les aplanit encore.

« Etes-vous donc de la bande? lui demanda Gauthier.

— Je viens pour m'y incorporer. »

« Dès ce moment, dit Marsin, je fus le bienvenu. »

Gauthier lui donna le mot de passe, « Thoury », le nom du propriétaire du château de Rochefort.

Le lendemain, — Marsin ne précise malheureusement jamais ses dates, — il se rendit avec Gauthier à Genève où il vit deux commerçants, Divernois et Bérard, qui, sur une troisième lettre de Lasnet, lui offrirent

de l'aboucher avec le chef des contrebandiers.

Ce qui fut fait. Mais deux jours après, quelqeus Genevois ayant donné à Mandrin de la défiance sur le compte du nouveau venu, « il ordonna à quelques contrebandiers qu'il avait avec lui d'intimider Marsin et de lui conseiller de se sauver ». Celui-ci tint ferme, et comme Gauthier fournissait de lui bon témoignage, Mandrin, le visage épanoui, s'avança vers Marsin, les bras ouverts, et l'embrassa.

De ce moment, il le considéra et le traita comme l'un des siens.

Mandrin et Marsin demeurèrent ensemble à Genève une douzaine de jours. L'espion raconte comme il vit Mandrin retirer plus de 1 400 louis d'or qu'il avait en dépôt chez Divernois et Bérard, et 9 000 livres qu'il avait confiées à Gauthier. Le jour de son départ, Mandrin donna à dîner à une douzaine de Genevois, chez Rochard, restaurateur à Plan-les-Ouattes, paroisse Saint-Julien.

L'espion Fischer projetait d'enlever Mandrin.

Il s'était associé, à cet effet, deux déserteurs qu'il posta, à plusieurs reprises, en différents endroits où le contrebandier devait passer, mais l'occasion ne fut jamais favorable. « Pour me la procurer, écrit l'agent de Fischer, j'imaginai un jour de parier avec Mandrin que mon cheval galoperait mieux que le sien, ce que Mandrin accepta ; mais comme, en galopant, je conduisais Mandrin près de l'endroit où j'avais posté mon monde, tout auprès du village nommé Le Bachet-de-Pesay, nous trouvâmes sur notre chemin les nommés Carnaval, Bertier et Canonnier — trois chefs de la troupe de Mandrin — qui venaient de Rumilly, pour joindre Mandrin à Carouge, et qui, nous ayant abordés, nous dirent sur notre pari que nous étions des fols et qu'il fallait garder nos chevaux pour une meilleure

occasion, sur quoi ils nous ramenèrent en carrosse avec eux. »

Mandrin dit à Marsin qu'il se faisait toujours suivre de contrebandiers résolus, ses gardes du corps, au sujet desquels on le plaisantait souvent, mais qu'il savait par ses agents en France qu'on cherchait à l'empoisonner, ou à l'assassiner, ou à l'enlever.

Marsin était payé pour le savoir. Sur ces entrefaites, Mandrin tomba malade et se retira, pour se rétablir, au château de Rochefort. Durant son absence, c'est Marsin qui, d'accord avec les chefs de la bande, s'occupe des intérêts communs. Ils préparent des approvisionnements de tabac et en font passer en France par des porte-cols sans armes.

Un soir d'avril, Marsin était à Hermance avec Bélissard. La veille, ils s'étaient rendus à Coppet, pour y acheter du tabac chez un certain Bonnet, qui en tenait un important dépôt destiné à la contrebande. Tous deux, l'espion et le margandier, logeaient dans la même auberge, porte à porte. Sur le soir, six contrebandiers apportèrent une lettre à Bélissard. Celui-ci, qui était dans son lit, se la fit lire à haute voix par son valet, nommé Lejeune. Le domestique de Marsin, qui écoutait à la porte, entendit Bélissard qui disait :

« Comment ce coquin nous trahit ! »

Il s'agissait sans doute de son maître, qu'il vint avertir. Marsin lui dit :

« Fais sortir secrètement les chevaux de l'écurie. »

Il lui jeta son porte-manteau et s'échappa lui-même par la fenêtre. « Dès que je fus à cheval, écrit l'agent de Fischer, je suivis le premier chemin, mais, après une demi-lieue, je fis réflexion que si ces gens-là couraient après moi, ils m'attraperaient, de sorte que je quittai le chemin et me mis derrière un rocher. A peine y étais-je, que je vis passer les contrebandiers

qui couraient après moi. » Sur la route de Saint-Albin, Marsin rencontra deux autres compagnons, Charles et La Violette, qui lui demandèrent où il allait :

« Je vais rejoindre Mandrin à Salleneuve.

— Nous y allons aussi. »

Force fut ainsi à Marsin de continuer sa route botte à botte avec eux. A un moment donné, il aurait voulu se débarrasser de ses deux conducteurs. Ceux-ci, qui se méfiaient peut-être de lui, tenaient absolument à le mener jusqu'à Salleneuve. « Mais, ayant trouvé un paysan à qui je demandai le chemin de Clermont, ces deux contrebandiers voulurent sauter sur moi pour m'arrêter. Je les tuai l'un après l'autre. » Après quoi, ayant marché toute la nuit, Marsin arriva à Seyssel, vers sept heures du matin. Le 22 avril, il était à Bourg-en-Bresse, où il rendait compte à d'Espagnac de sa mission et rédigeait son mémoire, qui fit sensation dans les bureaux du ministère de la Guerre ; puis il rejoignit son chef, le colonel Fischer, à Pont-de-Vaux.

L'espion avait été découvert parce que les Mandrins avaient arrêté l'homme qui allait chercher ses lettres à Chambéry.

Bien d'autres agents furent encore entretenus auprès des contrebandiers par le gouvernement de Louis XV. Il a déjà été question de Georgy. Parfois le résident de France imaginait de faire expulser ses propres agents du territoire de Genève, afin d'inspirer par là confiance en leur faveur aux contrebandiers.

On comprend comment Mandrin en était arrivé à ne plus avoir foi en personne. « Ses inquiétudes et la défiance où il est de ses propres gens, écrit Montperoux, le tiennent dans un mouvement continuel. Il n'ose plus s'arrêter en aucun endroit. Un de ses gens, nommé

Saint-Pierre, que l'on appelle le Major, est quant à présent le seul avec lequel il vive. »

Ce service de renseignements était centralisé a Bourg entre les mains du baron d'Espagnac ; mais celui-ci n'en était rien moins que flatté et demandait qu'on l'en débarrassât : « Cet emploi, écrivait-il au ministre de la Guerre, répugne à ma probité. »

XXII

SUR LES BERGES DU GUIERS VIF

A la hauteur des Échelles, le Guiers, affluent du Rhône, se sépare en deux bras qui enserrent le massif de la Chartreuse : le Guiers vif, au cours rapide, et le Guiers mort, immobile par endroits comme un lac. Le Guiers vif marquait la frontière entre la France et la Savoie ; mais le lit en appartenait au second de ces deux États.

Sur les berges escarpées de la rivière, côté France, avaient été établis, sous le commandement de La Morlière, les postes des volontaires de Flandre et de Dauphiné, les fameux argoulets. De là, Le Roux de La Motte, contrôleur général et agent des Fermes, dirigeait son service d'espionnage. Et, sur l'autre bord du cours d'eau, à Saint-Genix-d'Aoste, à Domessin, au Pont-de-Beauvoisin part de Savoie, aux Échelles part de Savoie, à Saint-Christophe part de Savoie, les contrebandiers faisaient leur principal séjour. On imagine les rapports entre Mandrins et argoulets, séparés par une étroite rivière et que, en de nombreux endroits, on pouvait passer « en chemin », c'est-à-dire à gué.

Le Pont-de-Beauvoisin surtout, était en perpétuelle ébullition. La ville, construite sur les deux bords du fleuve, relevait du roi de Sardaigne sur la rive droite,

et du roi de France sur la rive gauche. Les deux parties en étaient reliées par le fameux pont construit par François Ier, le point principal, et pour ainsi dire le seul point de communication entre la France et la haute Italie, où tant d'ambassades s'étaient rencontrées, où les princesses italiennes, qui venaient épouser des rois ou des fils de roi de France, avaient été remises aux représentants de ces derniers. Le vieux pont du XVIe siècle était conservé, il y a quelques années encore, avec sa voûte, très haute, en arc brisé, des touffes de mousse et de bignon blanc prises entre les grosses pierres, et, au centre, le petit obélisque, aux armes de France et de Savoie, surmonté d'une croix, qui avait marqué la limite des deux États.

Les vieilles baraques du Pont-de-Beauvoisin, à toitures en auvent, couvertes de tuiles ou de chaume, avec des galeries en saillie sur la rivière, se pressaient, pittoresques et paisibles, sur les bords de l'eau ternie par les lessives et les lavures, entre les bouquets d'aunes et les groupes de peupliers. Les galeries en étaient encombrées par des caisses et par de gros pots en grès où poussaient des fleurs de curé, des dahlias, des soleils, des roses trémières. Le linge aux couleurs bigarrées y séchait au vent de la montagne. Les assises des maisons, noircies et verdies par l'humidité, effritées par le courant rapide, trempaient dans l'eau, au pied des monts. Sur elles semblaient veiller, de leur hauteur impassible, les cimes toujours blanches, éblouissantes dans la clarté du jour.

Sur la place du Pont-de-Beauvoisin, partie Savoie, et sur celle de Saint-Genix-d'Aoste, les Mandrins « faisaient leur carillon ». Ils y faisaient l'exercice au son des fifres et des tambours, sous les yeux bienveillants des Savoyards ; ils y avaient installé des tirs à la carabine, où les compagnons se rendaient habiles à « dé-

monter » le gâpian ; ils y faisaient publiquement leurs enrôlements, à la manière des sergents recruteurs en France pour les armées du roi. « Les contrebandiers battent journellement la caisse, — écrit M. de la Tour-Gouvernet, commandant pour le roi, au Pont-de-Beauvoisin — ils battent la caisse en proposant de s'engager dans la « brigade de Mandrin ». « Ils promettent beaucoup d'argent, de bons chevaux, du plomb et de la poudre. » Ils se rangeaient en bataille sur la rive droite du cours d'eau, de préférence à la tête des ponts, d'où ils narguaient les soldats en faction sur l'autre bord. Pour tâcher de mettre fin à ces « indécences », comme disait M. de la Tour-Gouvernet, le chevalier de Chauvelin, ambassadeur à Turin, avait obtenu que l'on installât des dragons piémontais au Pont-de-Beauvoisin, part de Savoie. Mandrins et dragons devinrent frères et amis. Dans les maisons de bouteille, au bord de l'eau, on les voyait vider chopine en un joyeux concert. Ils ne se disputaient que sur la manière dont ils faisaient respectivement l'exercice, par orgueil de corps.

Les Mandrins sont de jeunes gars, de beaux gars, des boute-en-train. Ils plaisent aux filles de Savoie. Ils font des chansons sur les argoulets, sur les soldats de La Morlière et sur les filles des villages, part de France, que ces lascars ont pu charmer. Chacun y est nommé par son nom. Sur les rives du Guiers vif, gars et filles de Savoie viennent chanter les chansons des Mandrins, en vue des corps de garde où les argoulets se mêlent aux gâpians. Ceux-ci en prennent ombrage. Le dimanche, 4 mai 1755, plusieurs des chansonniers sont allés entendre la messe à Saint-Christophe, part de France, car il n'y avait pas de service à Saint-Christophe, Savoie. Les argoulets les ont reconnus. Ils tombent sur eux à coups de crosse et de plat de sabre. Les jeunes

filles ont leurs robes déchirées, elles sont frappées à coups de poing.

Mandrin a son quartier général au château de Rochefort en Novalaise, à une petite lieue de Saint-Genix-d'Aoste. Il a installé une vingtaine d'hommes dans le village. Lui-même, dans le château, avec Broc, son lieutenant, et Saint-Pierre, son major, un secrétaire et deux ordonnances, en vrai chef d'État-Major, dirige l'ensemble de ses troupes, répandues dans le pays.

Entre Mandrins et argoulets, d'une rive du Guiers à l'autre, s'échangent menaces et insultes. Le marquis de Saint-Séverin, banquier et ami de Mandrin, a son château sur les bords mêmes du Guiers. Là, les Mandrins et leurs adhérents sont installés comme chez eux. Gare aux gâpians et aux argoulets qui passent sur la berge opposée ! Quelles bordées d'injures, souvent accompagnées d'une grêle de pierres. Encore doivent-ils s'estimer heureux quand ils n'attrapent pas un coup de fusil. D'une rive à l'autre du Guiers vif, l'on se tirait, en effet, des coups de fusil, car les gâpians et les argoulets ne laissaient pas de riposter. Au fait, de part et d'autre, on estimait que c'était encore la meilleure manière de s'exercer.

Et quand il arrivait que la Cour de France faisait des représentations à celle de Turin, celle-ci ne répondait qu'en exprimant la plus grande surprise, car ces contrebandiers se tenaient tranquilles en vérité, au point qu'on ne savait même s'ils existaient ; ou bien le comte de Sartirane, ambassadeur sarde auprès de Louis XV, répondait en formulant des plaintes au sujet de violences pareilles dont les sujets du roi son maître avaient été victimes de la part des argoulets.

Cette vie animée, bigarrée, marquée d'attentats et de pilleries réciproques, est peinte avec de vifs et pitto-

resques détails dans les dépêches échangées entre les Cours de France et de Sardaigne.

Le 15 février, sur les sept heures et demie du soir, Bellerose, des volontaires de Flandre, compagnie de Champagne, était en faction sur la rive française du Guiers, au clos de Boissin, à la hauteur du guet de Popet, quand il vit des Savoyards entrer avec des chevaux dans la rivière. Il cria par trois fois : « Qui vive ! » point de réponse. Alors il appela à la garde et fit feu. Un détachement d'argoulets vint pour lui prêter main forte et entra dans l'eau ; les Savoyards rétrogradèrent en abandonnant un ballot de peaux de mouton dont s'emparèrent les argoulets. Les Savoyards criaient aux soldats des Fermes qu'ils étaient des J... F..., de F... gueux !

« Tue ! tue ! il faut faire feu sur ces canailles ! »

Et ils leur jetèrent des pierres dont un maréchal des logis fut blessé.

Les argoulets alléguaient que l'on avait voulu franchir de force le territoire, qu'il y avait un passage déterminé, le pont, « et que s'il était libre à tout le monde de traverser le Guiers la nuit, sans raisonner aux sentinelles, on pourrait être investi de toutes parts sans que l'on sût par qui ». Les Savoyards répondaient que le lit de la rivière était terre de Savoie et que les paysans y guéaient leurs peaux comme d'usage. En fin de compte, il fallut restituer les peaux.

Le dimanche 22 novembre 1754, sur les deux heures après midi, au moment où les vêpres sonnaient à Saint-Christophe, part de France, le capitaine de l'Isle, qui y commandait le poste des volontaires de Flandre, s'avança avec quelques hommes sur le devant du château de Bonneste, où il logeait, pour observer un groupe de contrebandiers à cheval, arrêtés sur la rive opposée. Au moment où il s'approchait, l'un de ceux-ci lui cria ,

« J... F... ! c'est toi que je cherche ! »

Et deux balles sifflèrent aux oreilles du capitaine.

Les deux hommes à cheval, qui avaient fait feu, étaient « le neveu du Camus » et Pélegrin, « deux fameux contrebandiers ». La Cour de France réclama leur extradition, qui fut refusée.

Peu après, on tira sur le capitaine de l'Isle une seconde fois. « Il n'est pas de jour, écrit cet officier, où mon poste ne soit insulté par ces gens. »

Il est vrai que le capitaine de l'Isle était particulièrement détesté des Mandrins et des Savoyards. Le chevalier de Balbian, qui commandait pour le roi de Sardaigne aux Échelles, exprimait le vœu qu'il fût éloigné de la frontière, ainsi que Saint-Amour, aide-major dans les volontaires de Flandre, « ce boute-feu ». « Ce qui vaudrait la tranquillité aux paysans de la grotte qu'ils s'amusent à inquiéter et à menacer. »

Mais l'homme que les Mandrins considéraient comme leur plus redoutable adversaire était le contrôleur des Fermes et subdélégué au Pont-de-Beauvoisin, Le Roux de La Motte, le bras droit de Bouret d'Érigny ; il était « la cheville ouvrière » de tous les projets ourdis contre eux. « Il serait à désirer, écrivait le comte de l'Hospital, que les contrebandiers se décidassent à pénétrer, parce que, par les avis soigneux, intelligents et infatigables de M. Le Roux de La Motte, on pourrait n'être que sûr, en les suivant à propos, de leur anéantissement. »

A cette époque même, Le Roux de La Motte avait conçu l'« espérance et le projet d'attirer et de gagner, à quelque prix que ce fût, quelqu'un des chefs des contrebandiers, pour agir et manœuvrer sûrement, selon les circonstances, et procéder à une destruction générale et efficace d'une bande considérable. »

Son choix tomba sur Piémontais : un jeune Italien, d'Alexandrie en Piémont, d'où son surnom. Il s'appelait

de son vrai nom Louis Jarrier. Il avait vingt-deux ans. Il était de taille moyenne, avec des cheveux blonds et « crêpés », noués en queue, « un visage rond, blanc et joli ». Son père avait servi dans les troupes d'Espagne. Sa mère, « veuve et boiteuse et demeurant au Pont-de-Beauvoisin, Savoie, quartier d'Aigue-Noire », avait été servante chez Dodelin, l'un des cabaretiers de l'endroit.

Le Roux de La Motte fut mis en rapport avec le jeune contrebandier par les époux Perrin, du Pont-de-Beauvoisin, où le mari était tanneur.

« M. de La Motte me donna un louis d'or, dit la femme, en m'engageant à le mettre en communication avec Piémontais. »

Celui-ci avait eu vent de ces projets. Perrin raconte qu'étant allé à Saint-Genix en Savoie, le jour de la fête Notre-Dame de mars (Annonciation), il rencontra sur le pont Piémontais, qui lui dit :

« Vous savez qu'une fois je vous ai donné du tabac pour fumer une demi-douzaine de pipes ; je veux encore vous en donner d'une espèce qui est meilleure que celui du bureau ; mais je veux que nous buvions chopine. »

Ils retournèrent ensemble à Saint-Genix. Piémontais le mena chez un cabaretier, nommé Sales, où il s'enferma avec lui dans une chambre particulière. Après qu'on y eut apporté de quoi boire et manger, le contrebandier reprit :

« J'ai fait aujourd'hui mon bon jour (ce qui voulait dire qu'il avait communié). Je veux me convertir et ne plus offenser Dieu ; mais je vous regarde comme mon ami. Il faut que vous me fassiez un plaisir pour me tirer de la captivité. »

L'expression employée par le contrebandier est intéressante. Il est libre et indépendant ; mais l'« outlaw » se sent « captif » par la contrainte morale qui pèse sur lui.

Vous connaissez M. Le Roux de La Motte, poursuivit Piémontais ; dites-lui que s'il pouvait me faire avoir ma grâce en France, comme il l'a fait avoir à Ballet (un contrebandier qui s'appelait de son vrai nom Pierre Drevet et avait femme et enfants à Saint-Geoire en Dauphiné), lequel Ballet est un coquin, il verrait la manœuvre que je ferais : sauf quatre de mes camarades, je lui ferais prendre toute la bande. »

Perrin avait peur. Les contrebandiers ne plaisantaient pas avec ceux qui les trahissaient, il craignait d'être « écartelé ». Les deux compagnons sortirent de l'auberge en se jurant le secret. Piémontais, qui accompagna Perrin jusqu'au bateau de Saint-Genix, ajouta qu'avant tout La Motte devait procurer à sa mère un logement, car si les camarades venaient à soupçonner ce qui se tramait, la malheureuse serait lapidée.

Quand Perrin fut revenu au Pont-de-Beauvoisin, Le Roux de La Motte lui renouvela l'assurance que les plus grandes récompenses seraient données à ceux qui feraient prendre Mandrin.

Le mardi, 8 avril, les époux Perrin allèrent jusqu'à Avressieux, où ils savaient devoir trouver Piémontais. Ils lui montrèrent un sauf-conduit que Le Roux de La Motte venait de leur remettre pour lui, et lui dirent que celui-ci désirait qu'il vînt en France ; mais le contrebandier se méfiait, d'autant qu'il s'était vanté publiquement, à plusieurs reprises, de tuer un jour ou l'autre le contrôleur des Fermes. Enfin, il déclara qu'il se rendrait le jour même, vers sept heures et demie du soir au pré Saint-Martin, sur les bords du Guiers, à trois portées de fusil en aval de la ville. On pourrait ainsi se parler des deux berges opposées, chacun restant en territoire ami. Le contrebandier désirait aussi qu'on apportât une bouteille de vin au rendez-vous.

Perrin et Marie, sa femme, regagnèrent immédiate-

ment le Pont-de-Beauvoisin (France), en courant. Ils arrivèrent en nage. A six heures du soir, Marie Perrin vit Le Roux de La Motte. « Vous viendrez avec moi », lui dit celui-ci et il lui remit une bouteille de vin. Il ajouta :

« Allez m'attendre, avec votre mari, près de la grange qui est au pré Saint-Martin. »

L'intention de La Motte était de se faire accompagner par Diturbide-Larre, le capitaine des volontaires de Flandre qui commandait à l'échauffourée de La Sauvetat ; mais celui-ci en fut empêché parce qu'il s'était fait saigner dans la journée pour une esquinancie. Le contrôleur des Fermes pria donc un autre officier dans La Morlière, Joseph Duverger, de venir avec lui.

Au pré Saint-Martin, le Guiers vif fait un coude. Sur la rive française, l'herbe est touffue. Elle y est pleine de violettes qui répandent leur parfum tranquille dans la douceur du soir. Des clôtures de haies vives, des touffes d'arbres, aunes noirs et saules gris disposés en rideaux : les derniers feux du soleil se sont éteints à la cime des montagnes. La nuit est tombée. Piémontais est venu, en regardant autour de lui, accompagné de deux hommes. Tous trois sont armés. Ils approchent de la rive française où les deux hommes se cachent derrière des haies coupées et touffues. Le ciel est couvert, il fait très sombre. Piémontais retourne seul sur la rive savoyarde ; il n'a plus d'armes sur lui.

La Morlière avait vivement engagé Le Roux de La Motte à se faire suivre de quelques fusiliers ; mais La Motte avait répondu « qu'il était convenu qu'il irait seul et que si Piémontais voyait quelqu'un, il se retirerait et qu'il ne pourrait plus venir à bout de ses affaires ».

Les époux Perrin sont donc venus les premiers au rendez-vous. Ils pénètrent dans le pré Saint-Martin par une porte qui en ferme la clôture. Le tanneur se tient

a une dizaine de pas en avant, vers la rivière ; sa femme, en attendant, s'est assise sur des fagots. Enfin arrivent le contrôleur des Fermes et Joseph Duverger. L'obscurité est complète. La Motte fait arrêter l'officier des volontaires de Flandre derrière la clôture, auprès de la grange.

Quand Perrin vit arriver le contrôleur des Fermes, il vint jusqu'au bord de l'eau. Il « filait tout bas » et, de temps à autre, il appelait Louis Piémontais :

« Viens vite ! voilà ma femme avec le monsieur !... Louis Piémontais, viens ! allons ! »

Enfin Piémontais répondit en patois :

« Etes-vous itié?

— Oui.

— Il me semble que j'entends des personnes qui parlent?

— Nenni, il n'y a que ma femme et lui » (Le Roux de La Motte).

A ce moment la femme Perrin dit à La Motte, qui restait appuyé contre un arbre :

« Venez donc ! »

Trois coups de feu retentissent coup sur coup. Le bruit s'en est presque confondu en une détonation unique. Le contrôleur des Fermes s'écrie : « Je suis mort! » Deux hommes passent dans les broussailles, se jettent dans la rivière et reparaissent sur l'autre bord. Dans la nuit noire, ils ont bien visé. Le Roux de La Motte est atteint au bras et à la cuisse, et il a le bas-ventre percé de part en part. La femme Perrin se précipite sur lui, le prend dans ses bras, lui prodigue les premiers soins ; elle pleure, elle est désespérée, elle lui fait boire le vin de la bouteille que Piémontais avait exigé qu'on apportât. Duverger est accouru ainsi que Perrin. Ils trouvent Le Roux de La Motte étendu dans l'herbe, au pied d'un grand chêne. D'une voix éteinte, le contrôleur demande à être transporté

chez La Morlière. Duverger ramène dix hommes du corps de garde. Quant à la femme Perrin, après avoir été changer ses vêtements couverts de sang par les soins qu'elle avait donnés au blessé, elle revint chez M. de La Morlière, où « elle s'entretint de cette trahison avec la cuisinière ».

Le Roux de La Motte expira le surlendemain. Les heureuses saignées que le capitaine Diturbide s'était fait faire dans la journée lui avaient sauvé la vie. Que si les Mandrins avaient pu le tuer, en même temps que le contrôleur général, ils eussent détruit d'un coup les deux hommes qui tenaient en main les fils de tous les projets formés contre eux. Quant à leurs adversaires, la mort du contrôleur des Fermes les laissait désemparés.

Piémontais « se fit trophée en Savoie de cette action ». Le baron d'Espagnac écrit que, pour le récompenser, Mandrin lui aurait donné quarante louis d'or.

La Cour de France réclama auprès du roi de Sardaigne, avec la dernière énergie, l'extradition du coupable. Le contrôleur général des Finances rédigea lui-même le mémoire qui servit à Turin au chevalier de Chauvelin. « Sa Majesté le roi de Sardaigne, écrit-il, a trop de religion et d'équité pour accorder un asile à de tels monstres. Il serait inouï qu'elle parût autoriser le crime et lui donner asile. On ne peut s'empêcher d'observer que le refus de livrer les coupables blesse le droit des gens, la sûreté publique et réciproque, et les règles de l'humanité et de bon voisinage, et que, si on ne nous facilitait pas les moyens de faire un exemple éclatant de sévérité, en livrant les coupables, ce serait donner tacitement les mains à la continuation de pareils crimes, par la continuité de l'impunité. On ne saurait se refuser à aucune réflexion, que l'on ne fait qu'avec peine, qu'il est cruel de n'avoir pu retirer jusqu'ici aucune satisfaction des désordres et des meurtres commis par ces bandits et qu'on nous

ait toujours opposé des défaites, pour se dispenser de rendre aucun de ces scélérats misérables. »

Le contrôleur général oubliait que l'entrevue du pré Saint-Martin n'avait été sollicitée par le représentant de la haute finance qu'avec l'intention de « faire manœuvrer les contrebandiers de manière à procéder à une destruction générale et efficace d'une bande considérable »; et que ces conditions n'étaient guère celles que d'honnêtes adversaires ont coutume de ménager aux parlementaires.

A Turin, le chevalier de Chauvelin fit de son mieux. « Le chevalier Ossorio, écrit-il à son ministre, m'a assuré que son maître, indigné d'une action si noire, avait prévenu mes sollicitations en donnant les ordres les plus précis de saisir et arrêter ces malheureux partout où ils se trouveraient. »

Qu'advint-il? Les dragons sardes du Pont-de-Beauvoisin arrêtèrent peu après Didier le cadet, qui avait été l'un des deux hommes postés par Piémontais derrière les haies du pré Saint-Martin, et connu pour tel. Mais dès le lendemain, on le remit en liberté.

XXIII

DERNIERS PRÉPARATIFS

« Ces gens-là se fortifient tous les jours, écrivait Marsin dans son rapport sur les contrebandiers, et il leur arrive journellement du monde de toutes sortes de nations. »

Le docteur Passerat de la Chapelle, qui les observe de Châtillon-de-Michaille, note de son côté l'accroissement rapide des forces contrebandières, qui s'organisaient en Suisse et en Savoie. Le baron d'Espagnac signale le nombre grandissant des recrues que Mandrin fait ouvertement. Celui-ci veut constituer sous ses ordres un corps d'un caractère de plus en plus militaire. « Il veut former en règle, écrit le comte de Marcieu, une troupe à lui qu'i exerce en Savoie, aidé de ses principaux camarades qu'i appelle ses officiers. » Sa renommée lui attire des compagnons de toute l'Europe. Passerat de la Chapelle estime que l'effectif des Mandrins s'est accru jusqu'au chiffre de 2 000 hommes. Et que ne devaient pas pouvoir entreprendre 2 000 hommes de cette trempe, sous les ordre d'un tel chef ?

A les organiser, Mandrin consacrait l'argent rapport de sa dernière campagne, et le jeune contrebandier, rend à sa bonne humeur, « plaisantait beaucoup sur ce que l roi de France lui avait donné le moyen de lever une con pagnie franche avec laquelle il se proposait de granc

ojets ». Il s'était approvisionné en armes toutes neuves, ont il avait établi des dépôts sur la frontière de Savoie, oche du Dauphiné. Et il avait formé, à portée, des magasins à poudre. Il avait des bateaux tout prêts « sur les vières qui tombent dans le Rhône ».

Les agents du gouvernement français, en Suisse et en avoie, ne cachaient pas les difficultés qui attendaient s troupes destinées à poursuivre les Mandrins lors de la mpagne prochaine. « On les battra difficilement », rit Marsin. Dans les derniers jours d'avril et les preiers jours de mai 1755, on suit Mandrin, accompagné son major et de deux valets, aux foires de Romont et Nyon, en Suisse, à celles de Carouge en Savoie. Il y it les achats nécessaires à sa cavalerie. De leurs boulerds, les Genevois aperçoivent au loin les Mandrins qui ssent le lac avec les chevaux de remonte qu'ils se sont ocurés aux assemblées voisines. « Ce sont des chevaux prix », écrit le résident de France. Au marché de rouge, Mandrin n'en acheta qu'un, trouvant les autres op grands. Le 30 avril, il passe à Carouge avec vingtux chevaux de selle, qu'il avait acquis le 25 à la foire de omont, où il avait, en outre, passé un contrat avec maquignon juif, Jonas Mayer, qui devait lui livrer Nyon, pour le 15 mai, quarante « chevaux-dragons ». s'arrête à Carouge deux heures pour se rafraîchir ; is il franchit l'Arve au pont de l'Estambière et prend route de Montmélian. Le 4 mai, il est à Nyon, où il çoit encore une livraison de vingt-cinq chevaux.

Dès la fin du mois de mars, les Mandrins font passer Suisse en Savoie les marchandises qu'ils y avaient cumulées. Dans la seule localité de Coppet, au pays Vaud, ils avaient un magasin de trois cents quintaux tabac. On les voyait ainsi, par bandes de dix ou douze, averser le lac de Genève sur des barques où s'empilent les bennes de tabac, les rouleaux d'indiennes et les

caisses de montres et d'articles de Genève, puis tire vers Saint-Jean-de-Maurienne. Canonnier commandai une bande de vingt-cinq de ces déménageurs. Ils avaien parsemé la Savoie, depuis Aix jusqu'à la Maurienn de dépôts de marchandises destinées à la contreband

A mesure qu'approchait le moment fixé par Mandri pour son retour en France, les fausses nouvelles, au quelles certes il n'était pas étranger, se répandaien pour dépister ses adversaires. Tantôt on disait que s compagnons, las de sa domination, l'avaient rejeté qu'il était errant de côté et d'autre ; tantôt que, s'étai pris de querelle, à Saint-Jean-de-Maurienne, avec Sain Pierre, son major, celui-ci lui avait cassé la tête d'u coup de pistolet. Cette dernière nouvelle prit de la co sistance. Des lettres affluèrent à Genève pour la confi mer. Ou bien, on affirmait que Mandrin allait pénétr en France par la Provence, afin de gagner l'Espagne des camarades l'attendaient. Mais les officiers du roi, s la frontière française, se tenaient sur leurs gardes.

Les gouverneurs militaires des provinces du Sud-Est comte de Saulx-Tavanes en Bourgogne et Bresse, comte de Marcieu en Dauphiné et le duc de Villars Provence redoublaient d'activité pour faire face à l' cursion nouvelle qu'ils n'envisageaient pas sans inqu tude. Au dernier moment prévalut l'opinion que les M drins allaient se jeter en Provence. Mais le baron d' pagnac estime que leur projet est de pénétrer en Fra par petites troupes et par de nombreux côtés à la f de manière à échapper aux poursuites, en se donn rendez-vous dans l'intérieur du royaume.

Pour leur barrer la route, le baron d'Espagnac et officiers placés sous ses ordres étaient au guet. Les co mandants de Belley, de Saint-Rambert, de Tourn de Mâcon et de Charolles avaient ordre de leur pr main forte en cas de besoin. Le duc de Villars, gou

ur de Provence, avait, de son côté, fait avancer vers arcelonnette et Entrevaux un détachement de la garson de Toulon. Il avait échelonné des troupes tout le ng du Var.

Les brigades des employés de la Ferme avaient été doublées et mises sous le commandement « d'officiers d'une avoure reconnue ». On les multipliait le long des frontières où elles étaient postées à tous les passages.

Les gouverneurs des provinces renouvelaient leurs structions aux officiers municipaux. Comme on savait sympathie des populations pour les contrebandiers, le inistre de la Guerre faisait interdire, dans les provinces ontière, le port des armes à tous ceux qui n'y étaient as formellement autorisés. Interdiction, également, de assembler en armes pour les processions, noces, baptmes, fêtes et autres occasions.

Le comte Jacques-Raymond de l'Hospital avait été nvoyé, le 27 janvier 1755, en qualité de maréchal de amp, pour servir spécialement contre les contrebandiers, ous les ordres du comte de Marcieu, en Dauphiné, comme baron d'Espagnac servait en Bourgogne et Bresse sous s ordres du comte de Tavanes. En l'absence du comte Marcieu, il devait avoir le commandement général la province. Il établit son quartier général à Voiron. avait à cette date trente-cinq ans. Dès son arrivée, le omte de l'Hospital déploya le plus grand zèle contre les bandits ». Il réclamait des exécutions exemplaires et ibliques, à la manière de la Cour des Aides de Monuban. « Je pense encore, écrit-il, le 8 avril 1755 au inistre de la Guerre, qu'il serait de la plus grande importance de faire exécuter sur la frontière les contrebandiers is, comme aux Échelles, au Pont-de-Beauvoisin et à oste, et de les y laisser exposés bien en vue : ces lieux nt pleins, en deçà et en delà, de contrebandiers et d'esits mutins; la punition ne fait impression aux hommes,

qu'autant qu'elle est évidente, et je crois que c'est le moment de la rendre rigoureuse et authentique. Peu d'exemples de cette nature inspireraient beaucoup plus de terreur aux contrevenants et rendraient plus présente l'idée redoutable qu'on doit avoir de la puissance du roi, que les exemples multipliés et ensevelis à Valence. »

Ce comte de l'Hospital avait pris pour femme la fille aînée de M. de Boullongne, intendant des Finances. Sa belle-sœur avait épousé le fils du fermier général Caze. Entré dans une famille de financiers, ce gentilhomme, quoique officier, en avait adopté les idées et les mœurs.

M. le comte de l'Hospital va s'associer intimement avec La Morlière. L'un et l'autre s'entendront avec le fermier général Bouret d'Érigny ; ils s'assureront la complicité de M. de Fumeron, premier commis au ministère de la Guerre, et leurs hauts faits rempliront la fin de ce récit.

QUATRIÈME PARTIE

LA PRISE ET LA MORT DE MANDRIN

XXIV

ROCHEFORT-EN-NOVALAISE

(11 mai 1755.)

En date du 9 avril 1755, le contrôleur général des Finances avait écrit au baron d'Espagnac : « Nous préférons (aux dépenses pour les troupes) donner de bonnes et grandes gratifications à ceux qui feraient des captures importantes telle que celle de Mandrin... »

Le lendemain, il y revenait encore. Il n'était plus d'humeur à solder les mémoires de Fischer pour l'accroissement de sa compagnie. Il voulait des captures importantes et n'épargnerait pas les « récompenses ». C'est d'ailleurs ce qu'il écrit à Fischer : « Vous et vos gens serez contents de moi, quand la besogne le méritera. »

L'Hospital et La Morlière se mirent à réfléchir sur les moyens d'accomplir cette « besogne » et de gagner ces « récompenses ». Vers la fin d'avril, ils crurent avoir trouvé ; mais une incursion de contrebandiers, qui

avaient franchi l'Isère, le 20 de ce mois, força l'Hospital à se dégarnir et retarda l'exécution des « projets médités ».

On n'avait pas cru devoir mettre d'Espagnac dans la confidence. Il avait servi comme aide de camp sous les ordres du maréchal de Saxe et l'on craignait qu'il n'eût des préjugés militaires. Le marquis de Ganay, gouverneur d'Autun, se fût montré plus raisonnable. En ce mois d'avril 1755, il offrait au ministre de la Guerre d'aller surprendre Mandrin, en Savoie, « dans son asile ». M. de Ganay, qui était colonel, proposait d'employer à cette expédition une partie de son régiment. Le succès est d'autant plus assuré, écrivait cet homme de guerre, que ces « coquins (il s'agit des contrebandiers) se croyant en sûreté dans les États de Savoie, n'y sont pas sur leurs gardes ». « Soyez persuadé, Monseigneur, ajoutait le gouverneur d'Autun en s'adressant au ministre de la Guerre, qu'on ne parviendra jamais à battre ni à saisir Mandrin en France. » Après ce fait d'armes, M. de Ganay espérait être nommé maréchal de camp.

Depuis les derniers jours d'avril, on a vu Mandrin s'occuper activement à terminer les préparatifs nécessaires à sa prochaine incursion en France. Il recrute et exerce ses hommes ; il achète des chevaux. Le 4 mai, il était à Carouge, où il recevait livraison de vingt-cinq chevaux ; le 7 mai, à la foire de Rumilly-en-Savoie, il vendait une jument noire à un marchand de Carpentras, son correspondant en Avignon, nommé Masson ; mais le 8 mai, à la foire de Saint-Félix, il remarquait huit personnes qui le suivaient et l'observaient : des espions de La Morlière, pensa-t-il. Le 9 mai, sur les quatre heures après midi, par une pluie battante, Mandrin et Saint-Pierre le cadet revenaient à leur logis habituel, le

château de Rochefort-en-Novalaise, situé à une petite lieue de la frontière française que traçait le Guiers vif. Mandrin boitait, son cheval lui étant tombé sur la jambe.

Le Pont-de-Beauvoisin était en rumeur. Le commandant de la place, part de France, M. de la Tour-Gouvernet, que La Morlière et l'Hospital ont eu soin de laisser en dehors de leurs projets, signale au gouverneur du Dauphiné les déplacements de troupes, l'arrivée d'une demi-compagnie de volontaires de Flandre casernés aux Échelles et d'une demi-compagnie de ces mêmes volontaires en quartiers à Saint-Christophe. Le capitaine Diturbide-Larre, qui commande les argoulets établis au Pont-de-Beauvoisin, va se trouver à la tête d'un effectif important. Le nombre des « employés » a été également renforcé. M. de la Tour-Gouvernet, dans son rapport, montre les officiers de garde « toujours alertes » et les « patrouilles qui se font toute la nuit ». « Mais, ajoute-t-il, comme tout est secret pour moi, je ne dis rien et ne réponds de rien. »

La Morlière fut instruit de l'arrivée de Mandrin au château de Rochefort par une dénonciation émanant d'un ecclésiastique, de qui le nom est demeuré inconnu. On tient directement le détail de La Morlière, qui en écrit au ministre de la Guerre. Il lui transcrit même une phrase de la lettre que l'ecclésiastique lui a adressée :

« Prenez garde à ce point : la femme fermière du château est l'amie de Mandrin et doit avoir son argent. Surtout, ne laissez sortir personne : les domestiques vous instruiront de tout. »

La légende d'après laquelle Mandrin aurait été trahi par une dame de château, qui l'aurait livré, ne repose donc sur aucun fondement; mais on en voit ici l'origine.

Dans la nuit du 10 au 11 mai 1755, sur les onze heures, une troupe composée de cinq cents hommes environ, pour la plupart des argoulets de La Morlière et pour une

partie des « employés » des Fermes, se rassemblèrent sur la rive française du Guiers vif. C'était à une demi-lieue en aval du Pont-de-Beauvoisin, au lieu dit le Pilon, à la hauteur d'Avaux, côté France (paroisse de Romagnieu), vis-à-vis du château de Beauregard, côté Savoie, à un endroit où le Guiers vif est guéable et que l'on nommait « la Rive ».

La Morlière accompagna ses hommes jusqu'à ce point, et dirigea le passage ; mais il crut prudent de ne pas s'aventurer au delà du cours d'eau, jusqu'en Savoie.

Il abandonna la conduite de la troupe au capitaine Diturbide-Larre qui avait commandé l'expédition de La Sauvetat. Diturbide était secondé par un groupe d'officiers des volontaires de Flandre, tous déguisés. Les « employés », au nombre de quatre-vingt-dix, étaient commandés par les capitaines de brigade Fournier, Marchand, Moulin et Francheville.

Sur les bords du Guiers, les berges se redressent en escarpements rocailleux, plus élevés sur la rive de Savoie. Pour se faire son lit, la rivière les a comme tranchées. Mais au point où les La Morlière se sont arrêtés, les bords descendent en pente douce. De larges bancs de pierres plates et rondes, rocs que les eaux ont limés, permettent en cet endroit de guéer le cours d'eau. Sur les rives, des touffes de chênes, d'acacias et de saules gris. Du côté français, Romagnieu, sur une motte, domine le gué. Par delà le cours d'eau, en Savoie, on aperçoit au loin le château de Rochefort sur sa colline ronde et pointue. Il détache ses trois tours carrées sur le massif de la Chartreuse, qui tend l'horizon de murailles formidables, bleutées par l'éloignement, où les ruines du château de Montbel, dressées sur l'un des premiers sommets et dominant le château de Rochefort, semblent une aire abandonnée. Et plus haut encore et plus loin, la crête du massif, où des nuages se sont écroulés.

Dans cette nuit du samedi 10 au dimanche 11, le ciel est resté couvert.

Les soldats se sont arrêtés et, sur un signe des chefs, la plupart d'entre eux ont retiré leurs vestes écarlates, les vestes rouges des La Morlière, bien connues dans le pays. En un tas, ils ont jeté leurs bonnets noirs, bordés de laine blanche.

Les effets sont cachés dans les vergnes, au bord de l'eau. D'ailleurs une partie en est emportée par un paysan de Romagnieu, Sébastien Chapuisat, qui, pour les aller mettre à l'abri chez lui, fait plusieurs voyages, vestes et bonnets empilés sur ses bras jusque par dessus sa tête. Les argoulets se sont coiffés pour la plupart de mouchoirs, les uns blancs, les autres de couleur, qu'ils se sont noués en manière de bonnets. Beaucoup d'entre eux se sont noirci le visage avec du charbon, d'autres se sont mis des gazes sur la figure.

Le plus grand nombre des argoulets sont donc en petite veste blanche, mais quelques-uns ont eu l'imprudence de conserver les « bonnets de police » qu'ils ont dans leurs quartiers, quand ils sont en petite tenue. Ils ont gardé aussi leurs havre-sacs, qui leur seront utiles, comme on verra. Les employés des Fermes sont en justaucorps ; mais quelques-uns sont vêtus de leur veste verte. Enfin tous ont leur fusil de munition, le fusil uniforme.

Deux paysans du bourg de Romagnieu, Trafil père et fils, que les argoulets ont rencontrés, sont contraints à leur montrer exactement le gué et à traverser la rivière devant eux.

Dans l'obscurité, les cinq cents hommes conduits par le capitaine Diturbide passent la rivière, en désordre, troupe bariolée, sinistre, silencieuse. Sur la rive de Savoie, la frontière n'est gardée que par l'écu de la

maison de Sardaigne ; les argoulets en sont quittes pour lui tirer leur révérence. Ils prennent la vallée du Paluel, en laissant sur leur droite le torrent qui les sépare des collines boisées où saillent, d'une masse de verdure, les tours coiffées en champignon du château de Belmont. Ils vont devant eux, à travers champs, marchant sur le château de Rochefort. Le lendemain, on suivait leurs traces au ravage fait dans les blés qu'ils avaient couchés sous leurs pas, dans les nappes de blé vert qui s'étendaient, en se modelant aux mouvements du terrain, depuis Romagnieu jusqu'à Rochefort, sur une lieue de distance.

Ils suivent le vallon que dominent des hauteurs boisées, ils laissent sur leur droite Avressieux, avec son château à mi-côte.

Les argoulets marchent en ligne droite sur le château de Rochefort, dressé sur le coteau, parmi les vignes en foule, où se mêlent des plants de tabac.

Du milieu des pampres émergent les vieux murs de défense, percés de place en place par de longs et minces trous carrés, pour l'écoulement des eaux contenues dans les terres que le château enserre de ses fondations. Entre les grosses pierres, mal équarries, dont sont formés les murs massifs, la mousse, des touffes de bignones et de bouillon blanc ont jeté leurs racines. Les toitures du château sont en tuiles. Elles détachent leur couleur rouge, aux teintes diverses, sur la masse verdoyante des noyers touffus, qui s'alignent et se pressent à l'arrière du bâtiment, comme pour l'abriter contre les vents froids de la montagne.

De la terrasse, le regard découvre un horizon lointain vers l'occident : la vallée du Paluel, et en France, Avressieux, Belmont, Romagnieu ; d'autre part, la vallée de Saint-Genix-d'Aoste. Ainsi, du côté du couchant, la vue s'étend jusqu'à la frontière française, et, au delà,

elle embrasse une distance de plus de deux lieues. Au Nord et à l'Est, c'est la puissante muraille de granit qui soutient le massif de la Chartreuse, taillée à pic, dont le château de Rochefort, du haut de sa motte, est séparé par un vallon qui le protège d'un large fossé naturel.

Le village de Rochefort est construit dans le voisinage sur un autre mamelon moins élevé.

L'entrée du château est sur le derrière, pour qui arrive des bords du Guiers.

On accède à la résidence par une somptueuse allée de noyers, qui conduit à une cour extérieure, manière de verger bien abrité où les cerisiers effeuillaient leurs fleurs blanches sur le gazon terreux. Tout autour, les communs : des écuries, une grange couverte en appentis, mais les côtés ouverts à l'air ; des bûchers, un puits à auge taillée dans un bloc de granit, où le bétail vient boire, par dessus l'épaisse margelle ronde.

La façade du château se compose d'un corps de bâtiment, percé au milieu d'une porte charretière, basse, en plein cintre, et flanqué, sur les deux côtés, en manière d'ailes, de deux tours carrées, massives, trapues ; dans celle de gauche, la chapelle ; dans celle de droite, le logis occupé par Mandrin.

Cette entrée est défendue par une grille en fer forgé qui forme porte à claire-voie, fermée à l'intérieur d'une lourde poutre de bois, que l'on fait mouvoir en l'enfonçant dans un trou pratiqué dans l'épaisseur du mur. A droite et à gauche de cette entrée, de petites fenêtres à grilles de fer, fermées intérieurement d'un volet de bois plein. Celle de droite éclaire une chambre, à ras de terre, où loge Joseph Veyret, un jeune jardinier, qui sert aussi de concierge au château.

Après avoir ouvert la grille de fer, on passe une voûte sous le corps de bâtiment, et l'on s'introduit dans la cour intérieure.

Cette seconde cour, carrée, est entourée de constructions. Dans l'angle des murs, à droite en entrant, un degré de pierre mène jusqu'au premier étage à un palier extérieur sur lequel sont percées deux portes, la première, à droite, donnant accès dans les pièces aménagées sur la façade (par là on arrivait à la chambre de Mandrin) ; la seconde s'ouvre sur les chambres où logent le fermier et sa famille, occupant le premier étage du bâtiment qui, en se repliant à angle d'équerre, ferme la cour sur la droite. Le degré de pierre s'abrite d'une toiture en auvent, couverte de tuiles. Sous le degré, à niveau du sol, l'entrée de la cave.

En pénétrant dans la cour, on voit, face à soi, le bâtiment qui sert d'habitation aux seigneurs du domaine : sept ou huit marches conduisent à une grande porte à deux battants, aux panneaux de noyer, encadrée de fins pilastres que surmontent de petites urnes rondes sculptées en haut-relief dans la pierre. Chambranles et linteau ont conservé leurs nervures du xve siècle ; au-dessus, dans une niche, une Vierge en pierre sculptée de la même époque, dont les pluies ont usé les contours. Les fenêtres à fins meneaux sont également du xve siècle.

Sur la gauche en entrant, dans la tour d'angle, la chapelle. Plus loin, le puits de forme ronde, où l'on a adapté une pompe qui remplit l'auge carrée, taillée dans un quartier de roc ; derrière le puits, le mur très bas, percé d'une porte qui donne accès au jardin en terrasse — d'où l'on domine la vallée du Paluel ; — on passe du jardin au potager.

L'ensemble des constructions, où des parties plus anciennes sont demeurées encastrées, date du dix-septième siècle.

Motte fortifiée : au temps jadis résidence seigneuriale, militaire et agricole d'un baron laboureur, où, dans la vaste cour, en cas d'alarme sur la frontière, se

réfugiaient les paysans. Et, de fait, défendu au Nord et à l'Est par le massif de la Chartreuse, le château offrait, du côté du Sud et de l'Ouest, une guette admirable pour la surveillance de l'ennemi.

De là, les Mandrins auraient pu voir les argoulets se rassembler sur les bords du Guiers, passer la rivière et monter jusqu'à eux, par la vallée du Paluel, en glissant parmi les blés. Mais ils dormaient sans méfiance, sur la foi des traités, confiants en la sauvegarde que leur offrait la couronne de Savoie.

Gâpians et soldats de La Morlière arrivèrent au château sur les trois heures du matin. Ils passèrent par la grande allée de noyers et remplirent la cour extérieure. Ils firent un terrible vacarme à la porte grillée et aux fenêtres qui la flanquaient à droite et à gauche et dont les volets de bois plein furent enfoncés par eux. Le jeune jardinier, Joseph Veyret, accourut pour ouvrir. Et la masse des argoulets s'engouffra sous la voûte.

Veyret est bousculé; d'un grand coup de sabre sur la tête il est jeté à terre, couvert de sang, et la bande furieuse se répand avec des cris dans la cour intérieure. Au bout de leurs fusils, les argoulets ont leurs baïonnettes. On a relevé le jeune jardinier et rudement on le secoue. Un autre domestique, qui est accouru au bruit, est houspillé de même. Il s'agit de dire où est Mandrin.

« Il est parti », déclarent les domestiques. Des coups de poing, des coups de plat de sabre, des coups de pied leur redressent la mémoire. « Il a fallu sérieusement les caresser », écrit La Morlière. L'un de ces malheureux en eut le bras cassé. Enfin, ils indiquent dans le coin de la cour à droite le degré de pierre.

Éveillé par le bruit, Mandrin n'a vu les argoulets qu'au moment où ils pénétraient dans la cour intérieure. Il n'a auprès de lui qu'un seul de ses compagnons, Saint-

Pierre le cadet, avec lui couche dans la chambre de la tour du coin.

Sur l'indication des domestiques, une bande d'argoulets s'est élancée vers le degré de pierre. Les deux portes du palier sont enfoncées à coups de crosse : les uns se précipitent dans l'appartement où se trouve Mandrin ; les autres dans celui où couchent le fermier Perrety et sa femme. Pour arriver à la chambre de Mandrin, on traverse une grande pièce, longue et haute. Trois fenêtres, face à l'entrée, donnent sur la cour extérieure. Elles sont étroites, hautes, à croisillons blancs. Elles ont des volets en bois naturel. En les ouvrant, on a devant soi le rideau brillant des noyers séculaires, et plus loin, plus haut, le massif de la Chartreuse. Trois autres fenêtres, qui leur font vis-à-vis, donnent sur la cour intérieure.

La chambre où Mandrin couchait avec Saint-Pierre est conservée telle qu'elle était en 1755 : une large pièce carrée, blanchie à la chaux, mesurant six mètres sur chaque côté et cinq mètres de haut. Les solives du plafond sont apparentes, soutenues par une énorme poutre transversale ; elles sont peintes, elles aussi, à la chaux blanche. Deux portes en bois naturel, dont l'une, par laquelle se précipitent les argoulets, à droite de la fenêtre, fait communiquer la chambre de Mandrin avec la grande pièce qui vient d'être décrite, et dont l'autre, percée dans le mur face à la fenêtre, donne accès dans l'appartement occupé par le fermier Perrety.

Mandrin et Saint-Pierre sont saisis avant qu'ils aient pu se retourner. On les garrotte et, sans qu'on leur permette même de se vêtir, de passer leurs culottes, on les transporte sur des charrettes tenues prêtes à cet effet.

Argoulets de La Morlière et commis des Fermes se conduisirent au château de Rochefort comme des sauvages. Ils se précipitent dans la chambre du fermier

Perrety qu'ils accablent de coups ; ils le frappent sur la tête avec un bâton ; ils lui bourrent la poitrine et les reins à coups de crosse, lui pochent l'œil et lui mettent la figure en sang. C'est à peine si sa femme, Jeanne-Marguerite, a eu le temps de passer un jupon. Elle paraît, n'ayant sur la poitrine que sa chemise, les bras nus, les cheveux défaits. L'un des argoulets lui arrache du cou une petite croix et sa chaîne en or ; elle en a la nuque marquée d'une ligne sanglante. Un autre lui passe les mains sous son jupon pour lui ôter ses jarretières « neuves, du prix de vingt-quatre sols ». Un troisième lui enlève des pieds ses chaussures à boucles d'argent, et un autre lui retire de la gorge son mouchoir d'indienne. Un gâpian prend à Jeanne-Marguerite, dans la poche de son jupon, deux écus de France. La dame est mise au net. Elle proteste, crie, se débat. Les soldats, en manière de caresses, lui appliquent rudement leurs mains sur les épaules, sur la gorge nue, sur la figure. Dans la chambre, on lui prend tout l'argent qu'elle possède, une centaine de louis d'or qu'elle avait mis sous son prie-Dieu de bois-noyer. On prend au fermier l'argent qu'il avait en réserve pour deux termes de son bail, quarante-sept louis d'or au dernier coin de France et un petit sac à procès rempli de doubles louis neufs que Mandrin lui avait confié. Sur place, le capitaine Diturbide-Larre répartit cet argent entre ses hommes. Et comme le malheureux Perrety protestait, Diturbide commande de lui tirer un coup de fusil qui le manque heureusement, mais du moins la frayeur le fera tenir tranquille.

La servante, Anne Demeure, n'est pas épargnée non plus que sa maîtresse. On la lutine avec des plaisanteries de goujat. On lui prend neuf livres, sur elle, dans sa poche.

Argoulets et gâpians enlèvent du château tout ce qu'ils peuvent. Ce qui ne peut être emporté est saccagé

et détruit. Toutes les armoires sont enfoncées, les coffres fracassés, les bahuts brisés, les huches éventrées. On faisait sauter les serrures à coups de talons de crosse.

Au fermier, soldats et commis prirent tous ses effets, justaucorps, culottes de drap, et culottes de finette, culottes doublées de peau, guêtres, bas de coton, souliers, chapeaux, manteau ; ils lui prirent ses armes, ses selles ; à la servante, Anne Demeure, ils volèrent ses chemises, ses mouchoirs de soie rouge et bleue, ses mouchoirs d'indienne, et son jupon d'une petite étoffe, dite raze ; au pauvre jardinier, qu'ils ont à moitié assommé, les gâpians prennent son couteau et la serpette dont il se servait pour tailler les arbres. Ils enfoncent les coffres de bois de sapin où les valets d'écurie, François Berthet et Claude Planche, avaient rangé leurs effets. Les vestes de ratine brune et de ratine cannelle y sont butinées, ainsi que le linge et l'argent qui s'y trouvent: maigres économies que les deux domestiques avaient réalisées sur leurs gages. Claude Planche, pour avoir fait la mauvaise tête, est garrotté et jeté sur la charrette avec Mandrin et Saint-Pierre. Et la charrette part pour la frontière de France, escortée d'une partie seulement de nos conquérants, car le reste demeure à parfaire le pillage du château et à vider la cave.

Quel régal ! Le président de Thoury en écrit au commandeur de Sinsan, gouverneur de Savoie, pour le roi de Sardaigne :

« L'excellence de la cave m'avait engagé à y faire porter de Grenoble mes meilleurs et plus anciens vins, et j'y en envoyais prendre, à mesure que j'en avais besoin. Ces vins sont sans doute un objet que je regrette, car je les destinais à être bus par d'honnêtes gens. »

Ce dernier mot est dur, écrit par un magistrat français à un fonctionnaire étranger, au sujet des déprédations commises par des Français en terre étrangère.

ı reste, on comprend l'irritation de M. de Thoury
sant la liste des flacons vidés par les argoulets :
ixante bouteilles de liqueurs de Paris, de Lunéville,
ı Côte-Saint-André et de Montpellier « extrême-
; vieilles » ; cent bouteilles de Beaujolais, vieux de
re ans ; cent cinquante bouteilles de vieux vins de
ɔre et d'Espagne ; dix-huit grandes bouteilles de
lu Cap... Gâpians et argoulets dévorèrent tout le
et tout le pain qu'il y avait dans la maison et plu-
s sacs de noix.
s portes en bois de noyer qui donnaient accès au
nent du fond de la cour, où le seigneur de Thoury
it sa résidence, avaient été enfoncées dès le premier
ent, et l'on avait vu sortir, pour être empilés sur
:harrettes ou fourrés dans les havre-sacs, ou ficelés
es ballots dont gâpians et argoulets se chargèrent
orte-col : 56 paires de drap, 82 nappes de table,
douzaines de serviettes, des tentures, des tapisseries,
;arnitures de lit, des couvertures de soie ou en toile
:he piquée, des tapis de Turquie, des matelas, des
ısses, une batterie de cuisine au grand complet,
ervice d'argenterie, cuillers, fourchettes, huiliers,
les, sucrier, cafetières ; des armes de chasse, des
:ières, des plats et des assiettes d'étain, des miroirs
oilette, des salières de cristal, douze chandeliers
;ent, des tableaux pour des dessus de porte et de
ıinée, et toute la garde-robe de M. de Piolenc. Les
:sentants de l'autorité allèrent jusqu'à mettre au
ge les archives du château et à s'emparer d'un cer-
nombre de vieilles gravures qu'ils répandirent
ite dans les champs, ces images ne présentant pas
rs yeux un intérêt suffisant. Ce qui ne put être em-
, lits, fauteuils, chaises et canapés, fut mis en
:s. Les carreaux des fenêtres sautaient en éclats ;
ıdant qu'un certain nombre de soldats ne cessaient

de tirer des coups de fusil tout autour du châtea particulièrement dans le galetas qui était au-dessu la chambre de Mandrin, où il y avait quantité de ments, « dans le dessein d'y mettre le feu, décla fermier Perrety, et d'embraser tout le château, quoi ils n'ont heureusement pas réussi ».

Ce détail fut répandu par le fermier, et de là, doute, la légende d'après laquelle Mandrin se s caché sous des bottes de hoques et de sarments, et a été trahi par le bout de ses jambes sortant du ta

Je me mis donc à l'ombrage,
A l'ombrage d'un fagot ;
Mes pieds passaient un peu trop ;
Cela donnait à connaître
A celui qui me cherchait,
Sans trop savoir où j'étais.

Une partie des argoulets et des gâpians ne s'ét pas rendus tout d'abord au château de Rochefort, chez le curé du lieu, « révérend Antoine de Gal que l'on savait ami de Mandrin. Ils étaient arrivé aussi, en forcenés et avaient trouvé le curé da cour, où, levé avant l'aube, il disait son bréviair furieux réclamaient Mandrin. Ils se précipitèrent les chambres en demandant « du clair » pour fouiller partout.

Plusieurs des argoulets poussèrent ainsi leu cherches jusque dans l'église, où ils cherchèren tous les bancs ; d'autres dans la grange qui étai plie de foin ; et comme le curé les y avait suivis gnant qu'ils n'y missent le feu avec leurs chande chef de la bande lui répondit rondement :

« Je me f... de toi et je m'embarrasse peu q presbytère soit brûlé. »

Enfin, un certain nombre cherchèrent Mandri la cave où ils ne le trouvèrent pas davantage, n

t du fruit dont ils se consolèrent. Puis, ils rejoigni- leurs camarades au château, sur la hauteur, où on ntendait tirer des coups de fusil dans l'obscurité.

ıx premières lueurs de l'aurore, les pointes des Alpes chissaient, quand nos héros, avec leur proie et leur ı, reprirent le chemin de France. Ils redescendirent la vallée du Paluel, et arrivèrent à Avressieux.

était six heures du matin. Le maître d'école, Daniel ard, Dauphinois d'origine, était dans sa cour, quand arriver, à travers prés, cette bande aux costumes ıges et divers, les visages noircis ou couverts de gaze, paules chargées de paquets, presque tous armés de ;, la baïonnette au canon. Les argoulets se dirigèrent vers sa maison, où une quinzaine d'entre eux trèrent et se mirent à fouiller partout. Ils y décou- nt une carotte de tabac pesant environ deux livres. 'était pas en France et les Fermes n'avaient rien à ir. Cette carotte ne lui en fut pas moins imputée à e, ce qui fut un motif à piller sa maison. On prit ıaître d'école ses habits, ses vestes, ses chapeaux ; ıême on le lia et on l'emmena de force. De gais ıs, qui allaient derrière lui, de temps à autre lui aient des coups de pied, pour rire et pour le faire cher plus vite. Après qu'on eut fait quatre cents pas tte façon, l'un de ceux qui commandaient demanda :

N'est-ce pas le maître d'école Bernard ? »

, sur la réponse affirmative :

Pourquoi ne l'avez-vous pas tué ? »

en de plus facile.

trois ou quatre argoulets de larder le malheureux eurs baïonnettes, après quoi la bande continua sa en le laissant pour mort. Le maître d'école resta du sur le milieu du chemin, où son sang coulait par blessures.

Poursuivant leur route, en descendant par Sain Colombe et Joudain, vers Saint-Genix-d'Aoste, r braves virent quelques paysans réunis devant u grange. Ils leurs tirèrent des coups de fusil dont le f mier du comte de Mellarède, seigneur d'Avressieux, grièvement blessé.

Ils approchent ainsi de Saint-Genix-d'Aoste. M drin, Saint-Pierre et le domestique Claude Planche s toujours sur leur charrette, Mandrin les jambes n n'ayant pour tout vêtement que sa chemise et sa ve Ils sont tous trois ficelés comme des saucisses, « dans toute la longueur du corps, » ce qui fait que voiture allant cahin caha, ils peuvent à peine se te debout.

En passant, les argoulets mettent en joue tous paysans qu'ils aperçoivent, afin de leur faire prendr fuite.

La troupe arrive à Saint-Genix-d'Aoste, part Savoie. En un clin d'œil, tout le bourg est en rum d'autant que c'est le moment, dimanche matin, sur sept heures, où les gens sortent de la première messe

Les La Morlière passent brillamment en tirant coups de fusil à droite et à gauche, tuant ou bless n'importe qui. Ils criaient : « Tue ! tue ! tue ! », manœuvre empruntée aux Mandrins, mais les Mandr eux, n'avaient en pareille circonstance jamais tu blessé personne. Jean-Baptiste Berthier a la ja gauche fracassée. Quelques jours après, on dut lu faire l'amputation. L'aubergiste Antoine Sales, Salomon, est assassiné dans la rue, près de sa mai Le malheureux tomba « le ventre contre terre ». Cla Chevalier, maréchal à Saint-Genix, se précipita p lui porter secours, et l'entendit murmurer encore

« Ah ! mon Dieu, je suis mort ! »

Et Sales expira.

Cependant les deux gâpians qui avaient fait le coup, les nommés Regard et Cochet, dansaient autour du cadavre en chantant :

« Dors ! dors ! dors, mon vieux ! »

Plusieurs des témoins entendus par les soins du Sénat de Savoie parlèrent ainsi :

« Sales dit Salomon était un très honnête homme, obligeant tout le monde. Il est même notoire qu'il a fait plaisir à l'un des Regard pendant que celui-ci a demeuré à Saint-Genix. Ils allaient souvent à la chasse et buvaient ensemble. Regard fit cela parce que Sales avait donné un coup de pied à l'un de ses frères, il y a trois ans. »

Quand Mandrin avait tué le brigadier des Fermes, Sigismond Moret, pour venger son frère livré au bourreau, il n'avait du moins pas dansé autour du cadavre. Antoine Guinet, dit Campillon, charpentier, est blessé d'un autre coup de feu, qui lui perce le bras de part en part ; François Perret, tranquillement assis à son huis, est frappé d'un coup de baïonnette.

Nombre de braves gens se réfugièrent dans l'intérieur de l'église, croyant y être en sûreté ; mais les soldats s'y précipitèrent avec violence. Ce ne sont que coups de crosse et de plats de sabre, les femmes sont frappées à coups de pied. Plusieurs bourgeois de Saint-Genix furent ainsi blessés dans l'église où ils répandirent beaucoup de sang. Des forcenés abordèrent un certain Ginard dit Favre de la paroisse de Buvin en Dauphiné, bourrelier de son état. Le bonhomme était appuyé à la table de communion. L'un des gâpians lui cria :

« Sors ! bougre, il faut que je te tue ! »

Le malheureux fut pris par les cheveux et traîné sur le parvis jusqu'au seuil de l'église, où trois argoulets embusqués le tuèrent à coups de fusil.

Ces derniers faits sont connus par le rapport, après

enquête, du Sénat de Savoie, car le curé du lieu ne vit pas grand'chose.

Révérend Joseph Vianney, curé de Saint-Genix-d'Aoste, un grand ami de Mandrin, — qui parlera de lui peu avant sa mort, avec une vive tendresse — était dans sa sacristie, se préparant à dire la messe, quand il entendit tout ce bruit : « Je regardai, dit-il, par la porte de la sacristie, d'où l'on peut voir par une ouverture qui est au rétable du maître-autel, ce qui se passe dans l'église. » Mais quand il vit ces hommes « armés de fusils » et « tout en fureur » et qu'ils s'avançaient du côté de l'autel, « il jugea à propos de fermer la porte de la sacristie. »

D'autres « La Morlière » se rendaient pendant ce temps à la maison où demeuraient Pierre Tourant et Fr. Gaussin, son beau-fils, deux contrebandiers très connus, surnommés « Nîmes », du lieu d'origine de Pierre Tourant. Gaussin était dans son lit, malade. Deux pointes de baïonnette le firent se lever. Les deux Nîmes furent saisis, liés, garrottés et adjoints à Mandrin, à Saint-Pierre et à Claude Planche sur leur charrette. Nous sommes toujours en territoire italien.

Argoulets et gâpians poursuivaient leur route à travers Saint-Genix, pillant de droite et de gauche les magasins. En passant ils prenaient aux hommes leurs chapeaux de dessus la tête, aux femmes, ils arrachaient les menus bijoux de village, dont elles s'étaient parées pour l'office du dimanche, et les peignes de métal qu'elles portaient dans les cheveux. Ils tiraient aux passants leurs bourses de leurs poches. Dans les boutiques, ils enlevèrent de-ci, de-là, des livres, des fusils, des jambons, des rasoirs. Ils dévalisèrent entièrement le magasin d'un chirurgien.

Marguerite Verd, une fille de vingt-deux ans, raconte comment fut pillée la boutique de son père.

« C'étaient des soldats de La Morlière. Ils s'étaient guisés, s'étant presque tous noirci le visage afin de être pas reconnus, quelques-uns s'étant mis des gazes r la figure. Après que tout fut volé, l'un de cette oupe, ayant une veste rouge, et un habit gris blanc, en frisé et poudré, et ayant l'air d'un officier, que je connais pas, étant à la porte de cette boutique, dit ces pillards :

« Est-ce ainsi, bougres ! qu'on pille les marchands ? »

« Mais nous n'en fûmes pas moins volés ; » ajoute la uvre fille.

Le magasin de la dame Aubert, garni d'étoffes et us particulièrement d'indiennes, fut entièrement vidé.

Jacques Bejuy, laboureur, ses deux fils Pierre et aude, et la femme de ce dernier, étaient partis de la our-du-Pin à trois heures du matin, pour rendre un eu à Notre-Dame de Pagnieu, dont la chapelle était oignée d'environ quatre cents pas de Saint-Genix. Au oment où, entre sept et huit heures du matin, ils passient le pont et s'acheminaient vers la route qui menait ladite chapelle, ils rencontrèrent les La Morlière, rissés de butin. Bejuy et ses enfants sont de bonnes ns, des Français, qui vont en pèlerinage. Les argous les bousculent, les rouent de coups ; ils leur enlèvent urs chapeaux de la tête, ils leur prennent leur argent ns la poche ; Jacques Bejuy a les côtes enfoncées un coup de crosse, et son fils Pierre a le bras percé une baïonnette.

L'expédition se fit en un tel tumulte que, le lendeain, on trouva, tant au château de Rochefort que dans s blés où les La Morlière avaient passé, et sur les bords Guiers vif, quantité de bonnets, de chapeaux, de ïonnettes et de fourreaux, dont ils avaient semé leur ute. On eût dit un champ de bataille, mais sans morts blessés, abandonné par des soldats en déroute.

La troupe revint donc par le pont de Saint-Genix sur les huit heures du matin. Les premiers rangs entouraient la charrette où Mandrin, Saint-Pierre le cadet, les deux Nîmes et Claude Planche étaient ligotés.

Après avoir traversé le pont, les La Morlière arrivèrent au second bras du Guiers, — car, en cet endroit, la rivière se sépare en deux bras qui se rejoignent un peu plus bas, enserrant une petite île.

Le second bras du Guiers se passait par un bac, que faisaient manœuvrer Joseph et Laurent Péclier père et fils, de Saint-Genix, part de Savoie.

Le fils, Laurent, était à son poste. Il passa un premier groupe de soldats, une quinzaine, armés de leurs fusils, baïonnette au canon, entourant Mandrin, « qui avait son mauvais habit et les jambes nues ». Il était toujours noué avec des cordes. Péclier fit ce premier passage, puis revint sur la rive de Savoie pour en faire un second. Cette fois ce fut Saint-Pierre qu'on transborda de la sorte, également entouré d'une quinzaine de fusiliers. Puis le batelier passa successivement Claude Planche et les deux Nîmes. Les soldats étaient pour la plupart en veste blanche d'uniforme, ils avaient le visage, les uns noirci au charbon, les autres couvert de gaze, quelques-uns portaient leurs bonnets de petite tenue, d'autres s'étaient noué des mouchoirs rouges ou bleus autour de la tête, d'autres avaient la tête nue ; tous avaient les poches, le devant de leurs vestes, leurs havresacs bourrés d'objets pillés, que plusieurs portaient ficelés en ballots. C'étaient particulièrement des pièces d'indienne. « Il y en avait aussi qui portaient du jambon, du lard et des canards qui poussaient des cris en se débattant, et d'autres choses, dit le jeune Péclier, auxquelles je n'ai pas bien pu faire attention. »

Péclier fit ainsi quinze ou vingt passages. Son bateau

était fixé par une corde à un anneau qui glissait sur une autre corde tendue d'une rive à l'autre. La dernière traversée comprit vingt-cinq hommes. Le batelier saisit la conversation de deux argoulets qui se vantaient, l'un, d'avoir tiré Ginard hors de l'église de Saint-Genix, l'autre, de l'avoir tué à coups de fusil. Les frères Regard, des gâpians, qui avaient tué Antoine Sales l'aubergiste, étaient accompagnés de leur sœur, une fille de France. Elle était venue le matin à Saint-Genix. Quand on fut sur la rive de France, l'un des Regard lui mit quantité d'indiennes dans son tablier « qu'elle emporta en s'en allant du côté de Saint-Didier ».

Péclier estime qu'il passa ainsi trois cents hommes environ. D'autres, pendant ce temps, guéaient la rivière, ayant de l'eau un peu au-dessus des cuisses.

Sur la rive de France, quatre officiers les firent ranger. « C'étaient des officiers de La Morlière, dit le batelier, mais je ne sais pas leurs noms. Je n'ai même pas pu voir leurs habits, parce qu'ils avaient tous quatre sur le corps une redingote de drap ordinaire qui les couvrait. »

La Morlière lui-même avait attendu ses hommes sur le bord du fleuve, avec impatience.

Il dévisagea Mandrin qui ne paraissait pas abattu. Au capitaine Diturbide et aux autres officiers, qui ne pouvaient s'empêcher, en soldats, de lui témoigner de la sympathie, et qui lui disaient : « Eh bien, Mandrin, voilà le fruit de ton imprudence ! » il répondait avec entrain et bonne humeur, avec cette bonne humeur qui ne l'avait quitté qu'un moment, quand, après le combat de Gueunand, il avait entrevu l'impossibilité de l'œuvre qu'il avait entreprise.

Ayant terminé sa tâche, qui lui avait pris deux heures, Laurent Péclier demanda à être payé.

« Ayant voulu demander mon paiement, dit le jeune

homme, l'un de ces hommes armés m'enjoua avec son fusil, et menaça de me tuer : un autre me frappa sur l'épaule gauche d'un coup de crosse de son fusil. »

De cette monnaie de singe, le batelier dut se contenter.

Durant les jours qui suivirent, on vit les La Morlière vendre sur la frontière de France les habits galonnés d'or, qu'ils avaient pris à Rochefort à M. le président de Thoury, et autres objets qu'ils ne voulaient pas garder pour leur usage personnel.

Le lieutenant-colonel de La Morlière se mit tout aussitôt en route pour Paris, afin d'y voir le ministre et de lui donner personnellement des détails sur ces faits d'armes.

Mandrin dut partir le jour même, pour Valence, où l'attendait Levet de Malaval, juge aux gages des fermiers généraux. On le mit avec son ami Saint-Pierre sur une charrette couverte. Les cordes, qui les garrottaient, furent remplacées par des chaînes. Une soixantaine de dragons de La Morlière les escortaient.

Ils couchèrent la nuit du 11 au 12 mai à Voiron. M. de Saint-Mauris, chevalier de Malte, les y vit. « Ce qu'il y a de surprenant, écrit-il au receveur de l'Ordre de Malte, à Lyon, ce qu'il y a de surprenant, l'ayant vu ce matin (12 mai) dans sa charrette, c'est qu'il (Mandrin) paraissait d'un aussi grand sang-froid que s'il allait à des noces, la pipe à la bouche, fumant, riant et goguenardant. Son camarade, qui est un jeune homme, n'est pas de même. »

« Ce camarade (Saint-Pierre) pleurait beaucoup », écrit de son côté le président Terrier de Cléron.

« Va, lui disait Mandrin. Il ne vaut pas la peine de s'attrister, un mauvais quart d'heure est bientôt passé. »

La « conduite » arriva à Saint-Marcellin, le 12 mai, sur les midi. On descendit au *Petit-Paris*, où Mandrin et

son compagnon dînèrent tous deux. Mandrin se trouvait ainsi dans son pays, car Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs relevait du bailliage de Saint-Marcellin.

« J'étais là, présent, écrit l'abbé Morel, curé de Montrigaud. Je vis toute cette conduite. Plusieurs de ses connaissances lui parlèrent. Il leur répondait d'un ton ferme et résolu. Ils furent coucher à Romans », nuit du 12 au 13 mai.

Partout, sur son passage, la foule se pressait pour voir le célèbre contrebandier. Lui-même, par moments, en était surpris et un peu choqué.

« Voilà bien des curieux ! » lui arrivait-il de murmurer.

L'entrée dans Valence se fit le 13 mai sur les huit heures du matin.

Mandrin et Saint-Pierre entrèrent dans la ville précédés d'un bruyant cortège. Les dragons de La Morlière se tenaient raides sur leurs chevaux, sabre au poing. Devant eux, des trompettes sonnaient une marche triomphale. « La curiosité était si grande, note l'annaliste Michel Forest qui demeurait dans la ville, qu'on s'étouffait pour le voir passer. » Les gamins et les désœuvrés précédaient le cortège, comme ils vont aujourd'hui devant les musiques militaires.

Mandrin et Saint-Pierre furent conduits dans les prisons du présidial, où Levet de Malaval, président de la Commission de Valence, les reçut et signa cette décharge :

« Je soussigné, commissaire du Conseil, certifie qu'un détachement de la cavalerie du corps des volontaires de Flandre, commandé par MM. d'Usson et Duverger, a remis aujourd'hui, sur les huit heures et demie du matin, les nommés Louis Mandrin et Jean Saint-Pierre, dit Janbon. A Valence, le 13 mai 1755.

Signé : « LEVET. »

XXV

LA RÉCLAMATION DU COMMANDEUR DE SINSAN.

Immédiatement après son équipée, La Morlière partit donc pour Paris en brûlant des étapes. A peine arrivé, il vit le ministre de la Guerre, sous les yeux duquel il écrivit la lettre suivante, en ayant soin de la dater du Pont-de-Beauvoisin et du 11 mai, jour de son exploit :

« Il court ici, et dans les environs, un bruit, lequel consiste à rendre qu'une quantité de gens inconnus sont allés hier, vers les onze heures du soir, du côté de la Savoie, qu'ils y ont enlevé, sur les deux heures, Mandrin, et quatre autres de ses camarades, qu'ils conduisent actuellement à Valence. L'on rend encore que les mêmes gens inconnus en ont tué une huitaine et blessé plusieurs autres. Si j'apprends, Monseigneur, quelque chose de plus particulier sur cette nouvelle, j'aurai l'honneur de vous en faire part. J'ai celui, etc.

Signé : « LA MORLIÈRE. »

Le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, à qui cette lettre — écrite dans son bureau même, — était adressée, savait par le menu tous les détails de l'aventure. Immédiatement il fit porter ce billet au ministre des

ffaires étrangères, qui en fit tirer sans désemparer une ouble copie, dont un exemplaire fut envoyé au comte Sartirane, ambassadeur sarde auprès de Louis XV, l'autre au chevalier de Chauvelin, ambassadeur du i de France auprès de la Cour de Turin. Un troisième emplaire, agrémenté de mensonges nouveaux, fut lressé par La Morlière au comte de l'Hospital, qui comandait à Voiron et qui avait été l'un des instigateurs coup de main. A son tour l'Hospital retransmit ces détails authentiques » au ministre de la Guerre, qui les parvenir à son collègue des Affaires étrangères, lequel instruisit la cour de Sardaigne, laquelle se trouva nsi posséder des informations provenant de sources verses, des sources les meilleures, informations conrdantes : que si, après cela, elle s'avisait encore de étendre que des officiers et des soldats du roi de rance avaient opéré l'enlèvement des Mandrins et ommis les brigandages de Saint-Genix-d'Aoste, c'était ie véritablement elle n'était pas de bonne foi.

Le commandeur de Sinsan — la forme italienne du om est « Cinzano » — était commandant et lieutenantnéral en Savoie pour le roi de Sardaigne. Il résidait à hambéry. Dès le 11 mai il écrivait à son collègue, le omte de Marcieu, gouverneur du Dauphiné pour le roi e France :

« Monsieur,

« L'attentat qui vient d'être commis par les troupes ommandées sur la frontière par M. de La Morlière, ce iatin (11 mai), sur les terres du Roi mon maître, est 'une trop grande conséquence pour que je puisse me ispenser d'en faire part à la Cour (de Sardaigne), afin ue l'on prenne les moyens de remédier à un inconvéient auquel je n'avais pas lieu de m'attendre, par la élicatesse avec laquelle j'ai toujours cherché à entre-

tenir l'intelligence qui est nécessaire entre voisin Mais comme on a poussé la hardiesse à un point de viole non seulement les droits de souveraineté, mais enco d'enlever par violence des personnes qui doivent jou de l'immunité que l'État d'un autre souverain leur pr cure, lorsque la rémission n'est point convenue, j' l'honneur de lui en faire part (à la Cour de France) p M. de la Fournache, mon aide de camp, persuadé qu'e attendant que me viennent les ordres de Sa Majest elle voudra bien donner incessamment les siens, po prévenir toute violence contre les prisonniers qui ont é faits à Saint-Genix et à Rochefort, et les faire jouir d droit qui leur est acquis, comme ayant été arrêtés da les États d'un autre souverain, jusqu'à ce qu'il en so ultérieurement décidé ».

Le comte de Marcieu, un vrai gentilhomme, de q les auteurs du coup de main se défiaient, n'était a courant de rien. Stupéfait de la réclamation du com mandeur de Sinsan, il demanda des éclaircissements a Pont-de-Beauvoisin. En l'absence de La Morlièr parti pour Paris, Diturbide-Larre lui répondit :

« Tout ce que je puis vous dire, c'est que j'ai appr que la troupe des contrebandiers, qui habitent ordina rement Saint-Genix, avaient pris dispute ensemble po le partage des vols qu'ils ont faits dans leurs courses, d façon que les plus forts ont forcé les plus faibles à jeter en France, et, par événement, m'étant trouv avec partie de nos troupes, sur la frontière, j'ai ramas Mandrin, quatre autres de ses compagnons, et fait fus ler cinq à six qui se sauvaient. Voilà, Monsieur, tout les circonstances, et c'est un coup du ciel que le hasar m'ait conduit du côté que ces gens-là fuyaient. S j'apprends quelque chose de nouveau et d'intéressai, j'aurai l'honneur de vous en faire part. »

On admirera particulièrement « le coup du ciel

urbide-Larre est fier de son épître ; il en envoie copie
a Morlière, qui est à présent très occupé à se faire
oir dans les bureaux de Paris et dans les antichambres
Versailles. Il y ajoute ces mots : « Vous verrez que, par
réponse (au comte de Marcieu), je rends l'affaire
e qu'elle doit être, et, sur toutes choses, soyez
nquille ». Il concluait : « Pourvu que la Cour soit
tente, je m'embarrasse fort peu de ce qu'on
it dire. »

)u moins le résultat fut-il bien celui que les deux com-
es avaient espéré, en laissant le gouverneur du Dau-
né dans l'ignorance de leur entreprise.

En réponse à la réclamation du commandeur de Sin-
, Marcieu ne peut que répondre en toute sincé-
:

« De ma connaissance il n'est pas entré de troupes
Roi, mon maître, en Savoie, et, suivant les nouvelles
 je reçois du Pont-de-Beauvoisin, c'est une querelle
 quelques contrebandiers ont eue entre eux qui a
né lieu à ce qui est arrivé à Saint-Genix et à Roche-
t, dont vous vous plaignez. J'ignore qu'on ait enlevé
sujets de Savoie, et qu'on ait commis aucun attentat
puisse troubler la bonne intelligence qui règne entre
 souverains et que je m'efforce d'entretenir par toute
te de moyens. Je supplie donc Votre Grandeur
suspendre son jugement et de s'informer plus exac-
ient. »

Bouret d'Érigny et La Morlière gagnaient du temps.
tait l'essentiel. On avait à Valence des magistrats
ciles au premier coup de sonnette. Devant que M. le
uverneur de Savoie fût « informé plus exactement », les
miers généraux devaient avoir réalisé leur vengeance.

XXVI

LA COMMISSION DE VALENCE

M. Levet, « commissaire du Conseil », qui venait d signer à Valence, en date du 13 mai 1755, l'écrou d Louis Mandrin et de Jean Saint-Pierre, était présiden d'un tribunal spécial institué à la demande des fe miers généraux et payé par eux, la fameuse « commis sion de Valence », nommée aussi « Chambre ardente tribunal d'exception pour juger les contrebandiers.

Cette commission de Valence, créée le 31 mars 173 étendait son autorité sur plusieurs provinces : Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, la Provence, Languedoc et l'Auvergne. Le motif que le Conseil d roi avait donné pour dépouiller de leur juridiction l tribunaux régulièrement constitués, Parlements et Cou des Aides, était précisément que la compétence de ch cun de ces tribunaux ne s'étendait que sur une provin déterminée ; or, disait le Conseil, « il arrivait que l chefs contrebandiers s'associaient dans une entrepri commune et commettaient leurs délits en des provinc différentes ».

Cette Commission se réduisait en réalité à un ju unique, qui siégeait souverainement et pronon toutes les peines possibles et imaginables, jusqu'a plus horribles supplices, avec les raffinements de crua

les plus affreux. Ses sentences, sans appel, étaient exé-cutoires dans les vingt-quatre heures ; le jour même si le juge le trouvait bon.

A vrai dire, ce commissaire se faisait assister par six adjoints, mais ceux-ci étaient choisis par lui, nommés par lui, révoqués à son gré, du jour au lendemain, et il désignait à son désir celui d'entre eux qui devait remplir les fonctions de procureur. « Ce qui rend ce tribunal encore plus redoutable, disent les magistrats du Parlement de Grenoble, c'est le pouvoir énorme attribué au chef de cette Commission ; il peut subdéléguer à sa fantaisie et exercer une plénitude de juridiction d'autant plus terrible que, dans un ressort immense, ce chef, ce préposé de la Ferme, par la préférence qu'il donne aux juges qu'il choisit, les met nécessairement dans la plus grande dépendance, « suivant les vues du Fermier », et les asservit à toutes ses volontés par la crainte de la révocation ou l'appât des salaires qu'il sera maître de leur prodiguer ».

« Ainsi, concluent les magistrats, s'anéantit cette maxime de mœurs, ce principe du gouvernement français que les juges d'un tribunal doivent être assurés de leur état pour ne dépendre d'aucun homme et n'avoir à suivre et à redouter que la loi ».

Devant la Commission de Valence, les gens de la Ferme avaient toujours raison, leurs adversaires avaient toujours tort. C'est encore le Parlement de Grenoble qui le constate. Et telle était l'autorité que ce tribunal d'exception était arrivé à usurper, que les receveurs des Fermes faisaient conduire dans les prisons du Présidial de Valence, sur lesquelles ce tribunal avait la haute main, les particuliers dont ils croyaient avoir à se plaindre, en dépit de l'inhibition formelle qui leur en était faite par les tribunaux réguliers.

Pour accomplir sa besogne, le chef de la Commission de

Valence recevait annuellement douze mille livres, ses adjoints quatre mille, et, en outre, une part dans les bénéfices, et des gratifications pour services bons et loyaux. L'argent était payé par les fermiers généraux, et, ce qui semblait justement monstrueux à tous les hommes de ce temps, — alors que le roi ne pouvait se mêler en rien de la façon dont ses magistrats rendaient la justice, au point qu'il lui était interdit d'avoir particulièrement aucun rapport avec le chancelier, — ce commissaire, à la dévotion des fermiers généraux, était placé sous les ordres, non du chancelier, garde des Sceaux, chef de la justice en France, mais sous les ordres du contrôleur général des finances, l'homme des fermiers généraux qui le gorgeaient de pots-de-vin.

Le Parlement du Dauphiné en fait encore la constatation :

« La Commission ne connaît d'autre règle, de règle unique que l'intérêt du fermier général, qui ne la stipendierait aussi chèrement si ses procédures et ses jugements ne le dédommageaient des salaires qu'il lui prodigue. » « Lorsqu'à Rome, dit Montesquieu, les jugements furent transportés aux traitants, il n'y eut plus de vertus, plus de police, plus de lois, plus de magistrature, plus de magistrats. »

Pour combler la mesure, ces commissaires, qui jugeaient de la vie et du sang de leurs concitoyens, avaient une part dans les amendes, dans les confiscations, dans la dépouille des malheureux qu'ils condamnaient, et leurs témoins, les gâpians, avaient aussi leur part dans les amendes et dans les confiscations. Nul débat contradictoire, pas d'avocats, tout à huis clos et en secret.

On ne connaissait rien du procès que le résultat quand on voyait les malheureux conduits au lieu de leur supplice où ils étaient pendus, roués ou rompus vifs. Une série de ces jugements sont conservés dans les

Archives de la Drôme : 77 particuliers, accusés de contrebande, sont condamnés à être pendus (parmi eux une femme), et 58 à être rompus ou roués vifs ; 631 contrebandiers sont envoyés aux galères, — un seul acquittement ; jamais de grâce. C'est un record.

Le Parlement du Dauphiné s'exprime en ces termes : « Depuis que la Commission de Valence existe, elle n'a présenté aux regards des peuples consternés que des punitions particulières assorties à l'avidité du fermier général, des juges vengeurs de ses intérêts pécuniaires, enfin les supplices les plus effrayants qui, en répandant l'effroi et la désolation, ont dépeuplé cette province pour faire profiter les étrangers de ses dépouilles. »

« J'ai passé huit fois à Valence, écrit un voyageur, et huit fois j'ai vu, exposés sur les grands chemins, les cadavres frais des pendus et des roués. » Les habitants de la ville, interrogés, se taisaient avec épouvante. Les avocats disaient, très bas, dans un coin : « Que voulez-vous, Monsieur, notre ministère est ici absolument inutile ; tout ce que nous ferions, tout ce que nous dirions, serait en vain. Nous ne connaissons ni les lois de ces tribunaux, ni la manière dont ils procèdent. Les seules personnes stipendiées par la Ferme peuvent s'immiscer dans ces sortes d'affaires. Tout ici est irrégulier et opposé aux lois de la nation et de l'humanité, et, comme la cupidité est le seul mobile de ces tribunaux et de ceux qui les font agir, l'arbitraire est leur seule règle de conduite, et, malheureusement pour le citoyen, la nuit la plus obscure couvre toute leur démarche. »

Quand il est question de la Commission de Valence dans les délibérations du Parlement du Dauphiné, elle y est appelée « ce tribunal de sang ». Les États de Provence flétrissaient « les maximes et les formes du sanguinaire tribunal valentinois ». « Ma plume se refuse à nommer ces tribunaux cimentés par le sang », écrit

l'avocat Darigrand. Dans *Candide*, Voltaire énumère les fléaux de l'humanité : « La peste, la pierre, la gravelle, les écrouelles, l'inquisition et la Chambre de Valence. »

A l'époque où se déroule ce récit, la Commission de Valence avait redoublé de férocité et de fureur. Il ne se passait plus de jour que les habitants de la ville, saisis d'horreur, ne vissent pendre ou rompre vifs des contrebandiers.

« De la vie, écrit un bourgeois de Valence, on n'a vu une telle boucherie. »

Depuis le 3 décembre 1738, le président de la Commission était Gaspard Levet, seigneur de Malaval.

Le nombre de condamnations aux supplices les plus atroces que cet homme prononça, pour le compte d'une compagnie financière, fait frémir. Quand ils le voyaient approcher, ses concitoyens s'écartaient ou cessaient de parler. On l'appelait à Valence « le Torquemada des quarante (les fermiers généraux) ». Et il en était arrivé à en faire trophée. Avec le temps, à mesure qu'il vieillissait, ces supplices qu'il entassait, et parfois pour des motifs futiles, avaient tourné son esprit à un sadisme sanguinaire. « Ce monstre, tourmenté de la goutte, ne pouvant se soutenir, se faisait porter au pied des échafauds, et là, dans un fauteuil, il savourait les tourments et la douleur des misérables qu'il faisait exécuter. » La nuit, en rêve, il voyait des monceaux d'or, des monceaux de « louis effectifs » où ruisselait du sang.

Mandrin était en bonnes mains.

XXVII

COMÉDIE DIPLOMATIQUE

On imagine la fureur des contrebandiers quand ils apprirent l'attentat dont leurs camarades avaient été victimes. « La nuit du 11 au 12, il y en avait plus de cent, armés, qui gardaient cette ville (le Pont-de-Beauvoisin, part de Savoie), écrit La Tour-Gouvernet. Ils menacent ouvertement de vouloir assassiner M. de Larre et M. de La Morlière, comme de mettre le feu dans le pays, surtout au bourg d'Aoste, où l'on a été obligé d'envoyer un renfort de la garnison. »

Aoste était bourg de la frontière française, face à Saint-Genix.

Sur toute l'étendue de la frontière, les Savoyards se sentaient sous la menace de brigandages commandés par des officiers français. Les populations passaient les nuits, éveillées, dans l'alarme. Le gouverneur de Savoie établit des postes militaires dans les différentes localités de la frontière, afin de les protéger, contre les soldats du roi de France, « en cas de fanfaronnade nouvelle ».

Le chevalier de Saint-Juille, en quartier au Pont-de-Beauvoisin, mande au commandeur de Sinsan : « De toutes parts le pays est prêt à résister. Sur les hauteurs, les paysans ont leurs armes prêtes et font des provisions de munitions de guerre. »

A la Cour et dans les États de Sardaigne, éclata une stupéfaction indignée. Le chevalier Ossorio, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, mande dans son cabinet l'ambassadeur de France, le chevalier de Chauvelin. « C'est une entreprise, lui dit-il, dont l'histoire de tous les pays et de tous les temps n'offre pas d'exemple. »

Le Sénat de Savoie reçoit l'ordre de procéder sans retard à une enquête, afin de fournir une base solide aux réclamations à introduire auprès de la Cour de France.

L'ambassadeur de France à Turin, le chevalier de Chauvelin, parle dans ses dépêches de l'émotion produite : « Les particuliers mêmes qui n'ont aucune influence sur l'administration se sont éloignés de moi. » Et, dans une dépêche chiffrée : « Cette entreprise est regardée comme un attentat contre la tranquillité publique et une violation des droits les plus sacrés. »

Les dépêches venues de l'étranger faisaient connaître l'impression produite en Europe. Les Anglais, qui avaient préludé à la guerre imminente, se réjouissaient de l'événement. Les sentiments d'amitié du roi de Sardaigne pour le roi de France, son neveu, en seraient ébranlés. Et peut-être même la Sardaigne, si importante par la situation qu'elle occupait au flanc de la France, allait-elle être jetée dans l'alliance britannique.

Charles-Emmanuel III envoya un courrier extraordinaire au comte de Sartirane, son ministre en France. Il exigeait une réparation immédiate, qui devait consister en trois points : la restitution des contrebandiers enlevés, une indemnité pécuniaire proportionnée aux dommages causés, la punition des chefs qui avaient dirigé l'entreprise.

Ne pouvant maintenir sa première version, la Cour de France en imagina une nouvelle. C'étaient les seuls employés des Fermes qui, par excès de zèle, avaient

violé le territoire du roi de Sardaigne. Leurs chefs, au nombre de quatre, allaient être punis, et déjà l'on avait donné des ordres pour leur arrestation.

« Cependant, dit en terminant le comte d'Argenson s'adressant au comte de Marcieu, comme il est important de savoir s'il n'y a pas eu de militaires qui aient eu part à cette violation, il est nécessaire que vous fassiez à ce sujet les perquisitions les plus exactes et que vous m'en rendiez compte, pour que je prenne les ordres du roi sur ce qui les concerne. »

On continuait de berner le gouverneur du Dauphiné, afin qu'il fût de bonne foi dans les déclarations qu'il ferait à la Cour de Turin : et comme on le savait honnête homme, on se méfiait de lui. Et tandis que Marcieu s'occuperait à ces « perquisitions » tendant à rechercher si des officiers avaient été mêlés à cette aventure, où le ministre de la Guerre lui-même les avait fait agir, Levet de Malaval, à Valence, opérerait rapidement.

Fléchissement des caractères sous le poids de l'argent : le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, obtenait à ce moment 500 000 livres comptant, plus 200 000 livres pour l'aider à acheter la terre de Paulmy.

La lettre de d'Argenson, en parlant des quatre capitaines des Fermes que l'on donnait ordre d'arrêter, pour les punir de leur participation à l'expédition de Rochefort — à laquelle ils avaient été mêlés d'ordre supérieur — faisait allusion à la comédie que la Cour de France jouait aux yeux de l'Europe.

La nouvelle « combinaison » est exposée par le contrôleur général au comte de Marcieu, qu'il importait de duper jusqu'au bout. Moreau de Séchelles, contrôleur général des Finances et le comte d'Argenson, secrétaire d'État pour la guerre sont les deux ministres qui ont combiné, d'accord avec leurs subordonnés, le guet-apens dont se plaint le roi de Sardaigne, et Séchelles

s'apprête à en récompenser les auteurs, de la façon qui devait le mieux leur convenir. Il n'en écrit pas moins au gouverneur du Dauphiné :

« Le roi désapprouve la conduite des quatre capitaines des Fermes qui commandaient l'expédition de Rochefort. Il a résolu de les faire conduire par lettre de cachet dans les prisons de Pierre-Encise, à Lyon. »

Il fallait que cette incarcération se fît d'une manière solennelle. « Vous sentirez l'importance que cette conduite soit faite avec une sorte d'éclat, ajoute le contrôleur, afin qu'on soit informé des véritables intentions du roi. »

Les quatre pseudo-victimes, les agents des Fermes, Fournier, Marchand, Moulin et Francheville, furent écroués à Pierre-Encise le 25 mai.

Incarcération sensationnelle, et qui fut mise dans les gazettes pour que nul n'en ignorât.

La Cour de Turin, malheureusement, n'était pas aussi sotte qu'on se l'imaginait à la Cour de France.

Le chevalier de Chauvelin fit valoir auprès de la Cour de Sardaigne l'éclatante réparation que devait constituer l'incarcération des capitaines des Fermes à Pierre-Encise. Le chevalier Ossorio répondit :

« La punition des coupables ne peut passer pour une réparation, quelque authentique qu'elle soit. On ne peut empêcher les indifférents d'imaginer que ces mêmes gens, punis dans un temps avec éclat, peuvent être récompensés dans un autre avec profusion. La seule remise des contrebandiers peut être une satisfaction. »

Mais les dépêches mettaient pour parvenir de Turin à Versailles et à Marly, quatre ou cinq jours ; cependant que, à Valence, Levet de Malaval ne dormait pas.

XXVIII

LA MORT DU CONTREBANDIER[1]

La prison où Mandrin fut écroué à Valence, place du Présidial, était sous la dépendance des fermiers généraux. Les gardiens en étaient des gâpians.

Au fond d'un cachot, Mandrin fut attaché par des chaînes, rivées à ses chevilles et à ses poignets. Il n'était plus question que de lui, dans toute la province. Le

1. Les pièces du procès de Mandrin ont été brûlées en 1871, avec les archives de la Cour des Comptes, déposées au palais du quai d'Orsay. L'histoire de la détention, du procès et de la mort de Mandrin est reconstituée ici d'après les documents suivants :

Précis de la vie de Louis Mandrin, chef des contrebandiers avec un récit de sa prise et de l'exécution de son jugement. S. d. (1755, in-4° de 4 p.) ; relation immédiatement contemporaine (permis d'imprimer ce 24 juin 1755). Ad. Rochas (p. 31) incline à la considérer comme une relation officielle. Nous pensons que ce n'est qu'un simple « canard », comme les événements importants en faisaient encore naître fréquemment dans les lieux où ils s'étaient produits. Le récit est presque exclusivement consacré au procès et au supplice de Mandrin. Souvent réimprimé, entre autres par Simian, *Mandrin*, p. 58-63, par Rochas, l'*Arrestation de Mandrin*, p. 31-35, et par A. Fouquier, *les Causes célèbres*, livr. 99 et 100, p. 36-37. — Au *Précis* on joindra les pages de Terrier de Cléron, *Abbrégé* (p. 52-72). Le *Précis* et l'*Abbrégé* sont complétés par : 1° les *Annales* de Michel Forest, bourgeois de Valence éd. Brun-Durand p. 42-46 ; 2° une lettre de Valence, 27 mai 1755, imprimée à la suite du jugement qui condamna Mandrin (Clermont-Ferrand chez Boutandon, imprimeur du roi), 2 feuilles in-4°, *Archives de la Drôme ;* 3° une correspondance de Valence, du 25 mai 1755, publ.

président de la Commission, Levet de Malaval, était assailli de requêtes : chacun voulait voir le héros et l'entretenir. Les curieux étaient introduits par groupes de cinq ou six, après avoir fait queue très longtemps. Ils regardaient le prisonnier et conversaient avec lui, par une porte à claire-voie, grillée. « Il avait beaucoup d'esprit, écrit un habitant de Valence, Michel Forest, la réponse sûre et prompte, la physionomie des plus guerrières et des plus hardies, l'œil vif ; enfin la figure montrait qu'il était capable d'entreprendre ce qu'il avait fait. »

Il répondait avec grâce et entrain aux questions qu'on lui posait, quand elles n'étaient pas indiscrètes. Sa conversation était pleine de « sentiment » ; mais, par moment, il disait rudement leur fait à des malappris qui le traitaient en bête curieuse ou qui « insultaient à son malheur ».

D'ailleurs, « il ne se plaignait de rien, sinon d'avoir été pris en trahison. » Les femmes admiraient sa prestance, sa taille bien tournée, sa jambe « haute » et « qui était des mieux », ses épaules larges, ses cheveux blonds annelés et son air d'audace qui les remplissait d'émotion.

On venait en poste des villes voisines ; les voituriers organisaient des coches de plaisir. Quand, fatigué de ces visites, Mandrin demandait à se reposer, les gens attendaient son réveil à la porte grillée. Du jour où les interrogatoires furent commencés et où Mandrin dut

dans le *Courrier d'Avignon* de mai 1755, p. 175 ; 4° une lettre écrite de Valence, le 27 mai 1755, à une personne d'Autun, publ. par Harold de Fontenay, p. 34-35 ; 5° une correspondance de Valence du 28 mai 1755, insérée dans le *Courrier d'Avignon* de juin 1755 ; 6° une correspondance de Valence, du 30 mai 1755, insérée dans la *Gazette de Hollande* du 17 juin suivant ; 7° enfin, une lettre de Mme de Bressac, du 4 juin 1755 publ. par Gallier, *la Vie de province au XVIIIe siècle.*

traverser la cour pour se rendre, de son cachot, à la « chambre du secret » où siégeait Levet de Malaval, il voyait les curieux qui s'y entassaient, pressés comme des harengs dans une caque. Le contrebandier en exprima plus d'une fois son dégoût.

Un particulier de Tournon, à qui Mandrin avait sauvé la vie un jour où ses camarades, le prenant pour un gâpian, voulaient le tuer, lui envoya des pigeons et du vin vieux. Dès qu'on sut que Levet de Malaval permettait à son prisonnier ces douceurs, ce furent d'incessantes arrivées de pâtés, de saucisses, de gâteaux à l'eau-de-vie, de bec-figues confits dans de la gelée, de bouteilles de bourgogne et de flacons de liqueur.

Mandrin faisait honneur à ces envois, au vin vieux surtout. Chaque jour, le courrier lui apportait une nombreuse correspondance. Les lettres lui étaient remises après avoir été décachetées. L'une d'elles le toucha beaucoup. Elle était écrite par un acteur qui lui demandait pardon « à genoux » de l'avoir joué sous le costume d'Arlequin.

Tous les témoignages recueillis sont unanimes sur l'attitude tranquille, ferme, sans forfanterie, que Louis Mandrin garda durant tout son procès.

Levet de Malaval, à qui Mandrin en avait imposé, le traitait avec égards, il lui donnait du « Monsieur » et le faisait asseoir.

Le juge lui demandait quels étaient les fauteurs de ses crimes : « Ce sont les receveurs et les employés des Fermes », répondit-il ; — s'il n'avait pas été soutenu par les subsides de quelque puissance étrangère :

« J'avais assez de ressources en moi-même. »

Et comme on l'interrogeait sur les noms de ses complices :

« Je n'en ai pas meublé ma mémoire pour les livrer aux tribunaux. »

Il fit élargir un garçon perruquier, en déclarant qu'il l'avait forcé, par menaces de mort, à entrer dans sa bande, parce qu'il avait besoin de lui pour lui faire la barbe. Un autre témoin niait avoir reçu quatre louis que Mandrin lui avait donnés :

« Tu fais bien, lui dit-il, de soutenir que tu n'as pas reçu les quatre louis, puisque, après te les avoir présentés vingt fois inutilement, je les laissai sur la table et te forçai ainsi à les prendre. Je t'avais pris pour me servir de guide dans la route que je voulais tenir et, quoique tu protestasses que tu ne la savais pas, je te gardai. »

Et comme quelques-uns de ses camarades, confrontés avec lui, pleuraient sur son sort :

« Que pleurez-vous, tandis que je suis tranquille ! Si la mort fait une certaine peine, ne faut-il pas savoir la braver? Ne devez-vous pas avoir appris à le faire pendant que je vous commandais ? »

On voulut le confronter avec deux de ses anciens valets, La Pierre, qui lui avait servi de haut-le-pied, et le grand Bertier, arrêtés précédemment. Mandrin refusa de leur répondre. Il ne comprenait pas qu'on prît contre lui les témoignages d'anciens domestiques.

Durant ses conversations avec son juge, Mandrin lui prouva, en lui citant les dates exactes et les circonstances, qu'à trois reprises différentes, il aurait pu le faire assassiner. Quelques camarades l'y poussaient, mais il répugnait à un guet-apens.

Il reconnut les délits de contrebande armée qui lui étaient imputés ; mais il nia avoir eu part aux meurtres commis durant ses expéditions. Souvent même, il avait cherché à les empêcher, ce qui fut reconnu exact.

Étant donnée la manière dont Mandrin avait été arrêté, et en présence des négociations entamées entre les Cours de France et de Sardaigne. devant la protestation et la réclamation formelle de Charles-Emma-

nuel III, Levet de Malaval avait le devoir de diriger lentement, sinon de suspendre sa procédure. Mais le contrôleur général des Finances lui avait fait tenir des ordres précis.

Le président de la Chambre de Valence mit bouchées doubles. Mandrin dut subir deux interrogatoires par jour, de quatre heures chacun. Les confrontations et les témoignages les plus essentiels furent écartés, parce qu'on n'avait pas les gens sous la main. Il fallait gagner de vitesse les courriers dépêchés par le roi de Sardaigne. Ce match, où un magistrat s'est engagé, avec le supplice d'un homme pour but, produit une impression sinistre. Bref, Malaval fit tant et si bien que le procès immense fut instruit et terminé et le jugement prononcé en douze jours. Les contemporains, qui n'étaient pas au courant du coup de main de Rochefort-en-Novalaise, en expriment leur étonnement.

Il arrivait parfois, dans la prison du Présidial, que l'on réunît Mandrin et son ami Saint-Pierre. Mandrin songeait aux conditions dans lesquelles il avait été pris. Il ne doutait pas qu'il ne fût réclamé par le roi de Sardaigne. Et il pensa qu'il se trouvait un moyen d'aplanir le conflit sur le point d'éclater. On a vu son vif désir de prendre rang dans les armées du roi. Le capitaine Diturbide avait témoigné des égards au bandit qu'il était allé saisir au château de Rochefort.

A son adresse, Mandrin fit écrire par son ami, Saint-Pierre, le billet suivant :

« Monsieur,

« Celle ycy est pour vous prier de vouloir bien vous resouvenir des bontés que vous avez eu pour moy et de vouloir me les continuer. J'esperre que Monsieur ne m'a point a bandonner et qui voudra bien me pro-

curer les puissance de M. le colonel de La Mourelière, et luy représenté que sy voulé bien me faire plaisir, que, chez luy, en moy, il pouroit ce flatet d'avoir un soldats. »

Et il signait :
« Tout à vous.

« L. Mandrin. »

Diturbide-Larre transmit cette lettre au colonel de La Morlière en l'agrémentant de plaisanteries sur le prisonnier de Valence, « ce général manqué ». La Morlière transmit la lettre de Mandrin au comte d'Argenson, avec d'autres plaisanteries, et qui firent beaucoup rire le comte d'Argenson. Les fonctions de ce dernier à la tête de l'armée française étaient remplies par Mme de Pompadour. Au maréchal de Löwendal, qui était mourant, les nouvellistes faisaient dire, sur son lit d'agonie, qu'il fallait accorder la vie au jeune chef des contrebandiers, comme à l'unique capitaine capable de le remplacer au moment où menaçait d'éclater la lutte contre la Prusse et l'Angleterre. « Les vieux généraux ont quitté, écrit le marquis d'Argenson ; les jeunes se poudrent ; ce sont des femmes auxquelles il ne manque que des cornettes ; » — le chemin de Rosbach.

Les seules visites que Mandrin ne supportait qu'avec impatience étaient celles des prêtres. Malaval lui avait d'abord envoyé, comme confesseur, un gros dominicain. Le contrebandier le reçut en lui jetant un verre de vin à la figure. Puis, quand il revit le juge :

« Cet homme, qui s'est présenté de votre part, était bien gras pour venir me parler de pénitence. »

Un recollet n'eut pas meilleur succès. Mandrin l'accabla d'injures :

« Si j'étais en liberté et que j'eusse mon sabre, je te hacherais en morceaux. Et s'il m'était possible de te tenir, je te ferais passer à travers ces barreaux ! Sors d'ici, gueux ! »

Les adieux que lui firent, les 15 et 16 mai, ses deux anciens valets, La Pierre et le grand Bertier, qui allaient au supplice, l'avaient cependant ébranlé un moment. La Pierre parla à Mandrin en termes émus et très forts; mais celui-ci ne tarda pas à trouver l'oubli de ces idées noires dans le fond d'un flacon de liqueur. Cependant Mandrin exprima le désir de voir son cher curé de Saint-Genix-d'Aoste. On lui répondit qu'il n'était plus temps de le faire venir.

Plusieurs « dames de charité » le visitaient : âmes pieuses qui se donnaient pour mission la conversion des pécheurs. L'une d'elles lui parlait du ciel, Mandrin l'interrompit :

« Dites-moi plutôt, Madame, combien il y a de logis (auberges) d'ici en paradis, car il ne me reste que six livres à dépenser sur la route. »

Et comme il remarqua que cette plaisanterie trop brusque avait fait de la peine, il présenta ses excuses. La « dame de charité » profita de l'avantage qu'elle avait dans l'instant pour devenir plus pressante ; Mandrin en fut touché.

Levet de Malaval, qui s'était fait porter dans la prison, étant repris d'un de ses accès de goutte, intervint dans ce moment. Bien qu'il n'eût pas le cœur tendre, note Mme de Bressac, il se mit à pleurer de son côté. Les natures les plus cruelles ont de ces sensibleries. Comme la dame nommait à Mandrin le Père Gasparini, jésuite italien, « homme de mérite et de la maison (collège) de Tournon », il parut fléchir.

Malaval insistait : « Je ne viens point en qualité de juge, lui disait-il, mais plutôt en qualité d'ami et de

frère. Je ne vous annonce rien de sinistre. Il ne faut cependant pas vous flatter ; mes fonctions sont remplies. Mettez ordre, à tout événement, aux affaires de votre conscience. Je vous en offre les moyens. Vous trouverez ici de grands directeurs qui méritent votre confiance. »

Mandrin céda. Il vit le Père Gasparini, le jour même, 24 mai. Le prisonnier aurait voulu remettre sa confession au lendemain ; mais le Jésuite savait qu'il devait être exécuté le 26, et il l'engagea à commencer sa confession sur-le-champ.

Cette confession dura deux jours, les 24 et 25 mai. Puis le contrebandier rédigea son testament. Il couvrit de son écriture quatre pages qu'il remit à Gasparini. Sa sœur Marianne était instituée légatrice universelle de tous les biens qu'il possédait en Savoie, des sommes qui étaient déposées chez les marquis de Saint-Severin et de Chaumont. Plusieurs hôteliers et plusieurs curés savoyards étaient dépositaires de sommes moins importantes. Les biens qu'il pouvait avoir en France devaient être, par le jugement à intervenir, confisqués au roi, mille livres y étant prises au préalable en amende à M. Bocquillon, concessionnaire des Fermes.

Le 26 au matin, Léorier, greffier de la Commission, donna lecture à Mandrin du jugement qui avait été rendu l'avant-veille par Levet, assisté de ses six comparses, Gaillard, Luillier, Bolozon, Bachasson, Rouveyre de Létang et Cozon. Le contrebandier était condamné au supplice le plus épouvantable : à la torture, à la roue, et les débris de son corps à être exposés aux fourches patibulaires. « Il en a ouï la lecture avec toute la tranquillité possible, écrit au ministre de la Guerre, l'intendant du Dauphiné. On m'ajoute qu'on n'a jamais vu un criminel si doux sur la sellette. »

La lecture terminée, il se contenta de dire aux juges :

« Je vous prie de m'envoyer le Père Gasparini, pour ıever ma confession avant de me faire mettre dans tourments. »

En entrant, le Jésuite lui dit qu'il lui apportait les npliments de l' « employé » trouvé naguère dans le he du Rhône à Romanèche, auquel lui, Mandrin, ait sauvé la vie, quand ses camarades le voulaient r.

« Tiens ! dit Mandrin, je ne m'en souviens pas ! » ajouta en souriant : « J'oublie mes bienfaits. »

La confession, à la fin de laquelle le Jésuite lui donna osolution, dura de huit heures jusqu'à dix. Puis on appliqua les instruments du supplice, les brodequins devaient horriblement lui comprimer les jambes. sirant signer son interrogatoire à la question, il prit e chaise et s'assit. La douleur n'avait pas altéré son age et sa main ne trembla pas. Les bourreaux vaient d'ailleurs pu tirer de lui le nom d'aucun de complices et camarades, ni aucune accusation, cune indication de nature à leur nuire.

Les sentences prononcées par la Commission de lence sont conservées par centaines, ainsi que les tes où elles furent exécutées. On constate invariament un intervalle de quatre ou cinq jours entre la ndamnation et l'exécution des contrebandiers envoyés supplice. Il en est notamment ainsi des arrêts rendus r Levet de Malaval. En l'occurrence, on aurait eu une son pour différer davantage encore, puisque la réclation du roi de Sardaigne était instante. « Cette restiion attire la curiosité de tout Paris, note l'ambasleur sarde. On est persuadé que l'exécution de ndrin étant le but principal des fermiers généraux, ils ont dépendre de là leur triomphe. » Le président de Commission de Valence comprit qu'il importait de

tuer le jeune contrebandier immédiatement. Il n'av[...] pu le faire dès le samedi soir, l'arrêt ayant été p[...]noncé trop tard ; le lendemain était un dimanc[...] Malaval fixa donc au lundi, 26 mai, l'exécution de l'ar[...] prononcé le 24. Les fermiers généraux ne pouvai[...] demander mieux. Quant à Jean Saint-Pierre, le ca[...]rade de Mandrin, qui avait été saisi avec lui à Roc[...]fort, et qui était réclamé, lui aussi par la Cour [...] Sardaigne, il fut supplicié le 27 mai, le jour même o[...] fut condamné. On pense à sœur Anne qui, penchée [...] le haut des tours, attend avec une cruelle inquiétude [...] cavaliers libérateurs. Malaval est au guet avec [...] égale anxiété ; mais ce qu'il craint, c'est que les ca[...]liers n'arrivent à temps.

Aussi bien, l'opinion publique, dès cette époque, [...] s'y trompa pas, et la plume de Michel Forest, [...] rédige les Annales de Valence, s'en exprime claireme[...]

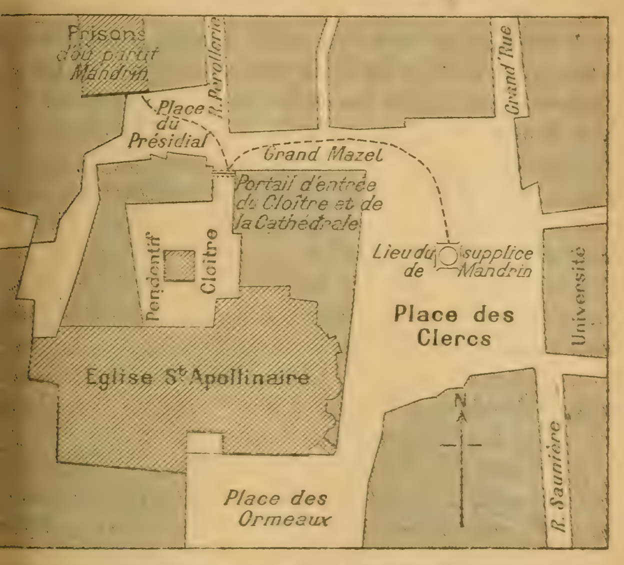
Le jour de l'exécution, 26 mai, la ville fut envahie [...] une foule d'étrangers venus de quinze lieues à la ron[...] On en compta jusqu'à six mille. Si l'on avait pu prév[...] la rapidité que les juges mirent à faire périr Mandri[...] en serait venu bien davantage.

« Mandrin sortit de sa prison avec une constance [...] une fermeté sans pareilles », écrit Michel Forest. [...] était pieds nus, en chemise, avec une torche dans [...] mains, les poignets et les bras liés, la corde au col [...] un écriteau derrière le dos, où étaient ces mots :

CHEF DE CONTREBANDIERS
ASSASSIN, CRIMINEL DE LÈSE-MAJESTÉ, FAUX-MONNAY[...]
PERTURBATEUR DU REPOS PUBLIC

Au moment de quitter la prison, Mandrin embra[...] une dernière fois son camarade Saint-Pierre, et, com[...] celui-ci pleurait, il lui fit courage.

Entre les rangs pressés d'une foule compacte, Man-in traversa en biais la place du Présidial, où se trou-it la prison, pour se rendre à l'entrée du vieux cloître, celle des trois portes de la cathédrale que l'on nom-ait la porte du Pendentif. Devant ses yeux le vieux ndentif carré, aux colonnes cannelées, au chapiteau



Plan de Valence au XVIIIe siècle.

Reconstitué par M. Marius Villard, architecte-voyer de la ville de lence, avec tracé du chemin fait par Mandrin le 26 mai 1755, de la son jusqu'à la porte de la cathédrale, dite du Pendentif, où il fit amende norable, et, de ce point, au lieu du supplice.

uri d'acanthe ; les murs sombres et massifs du cloître, , dans le fond, le flanc droit de la cathédrale.

Mandrin se mit à genoux, au seuil de la porte, et lut une voix tranquille la formule de l'amende honorable i débutait par ces mots :

« Je demande pardon à Dieu, au roi et à la Justice. » ivait l'énumération des délits qui lui étaient repro-

chés. Il fit cette amende honorable, note Michel Fores « avec un air fier et aussi martial que celui qu'il deva avoir lorsqu'il se battait, ce qui étonna tous les assi tants ».

L'église Saint-Apollinaire de Valence occupe la te rasse qui domine la vallée du Rhône, bordée sur la ri opposée par les derniers contreforts de l'Ardèche, c se dressent les ruines, trouées de lumière, du château c Crussol, à pic sur la crête aiguë des rochers. La vil descend par étages jusqu'au port Saint-Nicolas, pr des bancs de gravier humide. C'est une succession c jardins et de vergers, de clos de vignes où, de place e place, dans la verdure, les toits de tuiles mettent d rectangles rouge-clair ou brunis par le temps. La vieil enceinte crénelée plonge sa base noircie dans l'eau c fleuve. Et, sur l'autre bord, est tracé le chemin c halage où les chevaux de trait font remonter le Rhôr aux lourdes péniches, aux gabarres et aux chalands.

De la porte du Pendentif, Mandrin, traversant grand Mazel, vint à la place des Clercs qui servait aus de place d'Armes, où l'échafaud avait été dressé.

La place des Clercs et la petite place aux Arbre autrement dite des Ormeaux, avec laquelle elle comm niquait, grouillaient de curieux. Des spectateurs étaie grimpés jusque sur les toitures plates des maisons v sines, d'autres s'accrochaient aux balustrades d frontons. Les pilastres romans, dont est ornée l'absi de Saint-Apollinaire, retenaient des grappes humain Les toitures de quelques vieilles baraques en appen faillirent crouler. Comme pour un spectacle, des ent preneurs avaient dressé des échafaudages où la pla coûtait douze sols.

De Tournon et de Saint-Vallier, on avait fait ve des brigades de maréchaussée qui accompagnère Mandrin au supplice. Le régiment de Tallaru, en g-

nison à Valence, avait pris les armes. Par surcroît de précaution, on avait fermé les portes de la ville. Il était six heures du soir.

Mandrin était pieds nus, mais cela ne l'empêcha pas — et bien qu'il fût à peine tiré de la torture aux brodequins — de marcher avec assurance. Arrivé devant l'échafaud, le condamné s'arrêta quelques instants pour en examiner la construction. Sa contenance comme son allure étaient des plus simples. Sa figure, à l'expression ouverte et aux traits sympathiques, prévenait en sa faveur. Il s'assit sur la croix de Saint-André, où il devait être roué, et dit tout haut :

« Jeunesse, prenez exemple sur moi. »

Conformément à l'usage du temps, on avait fait placer en effet au premier rang les enfants des écoles, pour les édifier par le spectacle du crime puni.

A ce moment, écrit un témoin oculaire, ses yeux commencèrent à paraître un peu égarés.

Quant au Jésuite, qui assistait Mandrin, il avait plus besoin d'être soutenu que le condamné, car il pleurait comme une femme. Mandrin ayant demandé de l'eau de la Côte, — la fameuse liqueur sucrée et aromatique que l'on fabriquait à la Côte-Saint-André, pour laquelle, depuis son enfance, il avait une prédilection, — lui et le confesseur en prirent tous deux ; ce qui n'empêcha d'ailleurs pas le Père Gasparini de s'évanouir. Comme le bourreau voulait retrousser au condamné les manches de sa chemise :

« Laissez-moi faire, mon ami, » lui dit Mandrin.

Il défit lui-même ses boutons, releva ses manchettes et retroussa sa culotte.

Enfin il s'étendit sur la croix. Il fit signe au bourreau qu'il était inutile de lui couvrir le visage.

« Fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras. »

Le supplice de la roue avait été importé d'Allemagne au XVIe siècle. Le condamné était attaché, les bras étendus et les jambes écartées, sur deux morceaux de bois, disposés en croix de Saint-André, c'est-à-dire en forme d'X. Sur chaque traverse on avait pratiqué des entailles profondes, particulièrement à l'endroit où devaient se trouver les genoux et les coudes du patient. Après que celui-ci y avait été solidement fixé, le bourreau frappait à l'aide d'une lourde barre de fer, à tours de bras, de manière à briser les os des jambes, des bras et du bassin. Le supplicié ayant été rendu de la sorte suffisamment souple, on l'attachait, en repliant les bras et les jambes, sur une petite roue de carrosse, le dos posé à plat sur l'une des faces de la roue, qui était ensuite hissée avec son fardeau pantelant, au haut d'un poteau élevé, de manière que le condamné y agonisait lentement, la face tournée vers le ciel, à regarder les vols de corbeaux guettant son dernier soupir.

Le Père Gasparini, revenu à lui, exhortait le contrebandier. Il disait tout haut :

« Voilà un homme qui va mourir en bon chrétien. »

Et le bourreau lui fracassa les membres de sa barre de fer, lui assénant à toute volée les huit coups réglementaires sur les bras, les jambes et les reins : horrible margouillis d'os brisés et de chairs déchirées. Mandrin ne poussa pas un cri. Après avoir été laissé huit minutes les membres broyés (ce court délai représentait un adoucissement de peine), il fut étranglé. C'était une faveur du juge — accordée à la demande de l'évêque de Valence — afin que le misérable ne restât pas à expirer lentement sur la roue. Les débris de son cadavre furent exposés aux fourches patibulaires. La sentence, qui l'avait condamné à mort, et le procès-verbal de son exécution furent affichés dans les lieux où il avait passé.

La tranquillité, la simplicité et la vraie grandeur dont Mandrin fit preuve jusqu'au dernier moment, frappèrent tout le monde. Les témoignages en sont nombreux et unanimes.

Aux fourches patibulaires, où ses débris furent exposés, ce fut durant trois jours un ardent pèlerinage. « On y afficha des vers de tout étage et des épitaphes en lettres de sang. »

Voici l'une d'entre elles :

Tel qu'on vit autrefois Alcide
Parcourir l'Univers la massue à la main,
Pour frapper plus d'un monstre avide
Qui désolait le genre humain,
Ainsi j'ai parcouru la France,
Que désolaient mille traitants ;
Je péris pour avoir dépouillé cette engence,
Je jouirais comme eux d'une autre récompense,
Si j'avais dépouillé les peuples innocents.

« Qu'est-ce que c'est que ce criminel, observe le chevalier de Goudar, dont toute la France parle ? qu'un chacun plaint, que tout le monde regrette, et à qui une infinité de gens voudraient racheter la vie de leur propre sang ? »

L'évêque de Valence, Alexandre Milon, avait mandé de Lyon un peintre originaire de Valence, Jacques-André Treillard. Il désirait avoir un portrait authentique du fameux contrebandier. Si grande avait été la hâte du juge, que Treillard arriva trop tard ; néanmoins il put encore installer son chevalet le 27 mai, au pied des fourches. Il y prit des croquis de la figure du supplicié, qui lui permirent de peindre ensuite son portrait. Celui-ci fut gravé à Valence même. L'original en semble perdu ; du moins la gravure en a-t-elle été retrouvée.

affreuses et destiné à plus de retentissement?

Ce même jour, 27 mai, avait été exécuté Saint-Pierre le cadet, condamné à la roue comme Mandrin. Il fut mis à mort une heure après que la sentence eut été prononcée, éveillant la compassion de tous les spectateurs par son extrême jeunesse.

Dans ce seul mois de mai, Levet de Malaval fit rompre ou pendre quatorze contrebandiers ; il en tenait douze autres dans sa geôle pour les fournées prochaines. Et tous les jours on lui amenait de nouvelles victimes.

XXIX

LES EXCUSES DU ROI DE FRANCE[1]

On a dit l'émotion produite en Italie par l'équipée de Rochefort. Le chevalier de Chauvelin, ambassadeur de France à Turin, est submergé sous des flots de protestations, de représentations, de récriminations. Pour diplomate qu'il soit, il en perd son assurance.

En France, dès qu'il eut connaissance de l'événement, c'est-à-dire le 19 mai 1755, le comte de Sartirane (en italien Sartirana), ambassadeur de Charles-Emmanuel III auprès de Louis XV, fit tenir à Rouillé, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, une protestation contre cette « violation énorme » des droits de souveraineté attachés à la couronne de son maître. Il en demandait une réparation éclatante et, avant tout, la restitution des contrebandiers arrêtés.

La Cour de Versailles avait prévu l'orage, sans croire qu'il se déchaînerait avec un tel fracas.

1. Les documents relatifs au différend qui se produisit entre les Cours de France et de Sardaigne, après la prise de Mandrin, sont conservés aux Archives des Affaires étrangères, mss Turin 223, 224, 225. — La contre-partie s'en trouve aux Archives de Turin, D'après les documents de Turin, a été publiée l'importante étude de A.-D. Perrero, *l'Arresto in Savoia del capo-contrabbandiere Luigi Mandrin*. Vertenza tra la Corte di Torino e quella di Francia (1755) dans *Curiosita e ricerche di Storia subalpina*, livre XIX, Turin 1882, p. 397-367.

Elle crut habile de laisser aussi longtemps que possible son ambassadeur auprès du roi de Sardaigne dans l'ignorance des faits réels, en ne lui transmettant que les versions « ostensibles », ainsi qu'elle avait fait à l'égard de Marcieu, commandant en Dauphiné; afin de ne pas priver Chauvelin, dans la défense de la cause dont il était chargé, d'une ardeur et d'un air de conviction qui lui auraient sans doute fait défaut s'il eût connu la vérité.

La première version adoptée est celle que nous connaissons : les contrebandiers se sont disputés sur la frontière pour le partage de leurs « vols », et le parti le plus faible, Mandrin et ses amis, ayant été rejetés en France, les argoulets les ont arrêtés ; mais ce système de défense dut être abandonné presque dès le premier moment, devant la réplique indignée de la Cour de Sardaigne. La deuxième version, nous la connaissons aussi : les employés des Fermes, sans ordres de leurs supérieurs, ont pris sur eux de s'en aller spontanément en Savoie tirer vengeance de tant de duretés que les contrebandiers n'ont cessé de leur faire subir ; la Cour de France désapprouve leur initiative et a fait incarcérer les quatre directeurs des Fermes qui en ont été les promoteurs.

Quand Sartirane se rendit auprès de Rouillé pour lui renouveler de vive voix ses représentations, le ministre de Louis XV crut pouvoir dire que le gouvernement français était étranger à l'aventure, et que déjà, avant toute réclamation, les coupables, à savoir les quatre directeurs en question, avaient été punis.

En Dauphiné, Marcieu, qui poursuivait ses recherches sur les auteurs de l'équipée, ne tarda pas à découvrir la part qu'y avait prise La Morlière ; mais le ministre de la Guerre lui répond rudement : « Il importe, lui écrit-il, que vous ne témoigniez pas de mécontentement public

contre cet officier (La Morlière) *quand même il aurait fait quelque chose sans vos ordres* (barré), parce que ce serait l'accuser d'un fait, *que l'intention du Roi est de désavouer* (barré), qui doit au moins rester dans l'incertitude, s'il n'est pas possible d'en détruire absolument le fondement. »

Bien que la puissance du roi de Sardaigne ne pût être mise en ligne avec celle du roi de France, les conditions où se trouvait l'Europe imposaient à la Cour de Louis XV la plus grande circonspection. L'Angleterre était résolue à la guerre. Sous peu, ses escadres s'empareraient en pleine paix de l'*Alcide* et du *Lys*. « L'on équipe douze vaisseaux de guerre à Brest, en sorte qu'ils soient prêts pour la fin de ce mois », écrit le marquis d'Argenson, à l'époque même où nous sommes parvenus.

Il importait donc de ménager le roi de Sardaigne qui, par la position de ses Etats, était à même de créer de graves embarras au roi de France.

L'affaire Mandrin arrivait on ne peut plus mal à propos. Le secrétaire d'État de Charles-Emmanuel III pour les affaires étrangères, le chevalier Ossorio, était un esprit très fin, cultivé, habile à percer les intrigues, enclin au soupçon, un diplomate de l'ancien temps. Les grosses malices que les fermiers généraux inspiraient à notre ministre des Affaires étrangères ne le trouvèrent pas dupe un seul instant.

Chauvelin a laissé une relation détaillée de l'entrevue qu'il eut avec Ossorio, le 24 mai, quand il lui alla transmettre la version officielle du gouvernement français. Ossorio l'écouta attentivement, puis, après un moment de réflexion :

« Cette dépêche ne fait mention que des employés des Fermes ; cependant les différentes relations, qui nous

sont parvenues, portent que les dragons de La Morlière et même des officiers déguisés étaient mêlés avec les commis. » — « De plus, poursuivait Ossorio, l'emprisonnement des quatre capitaines des Fermes est une peine peu proportionnée à l'attentat. »

Ossorio exigeait :

1° La punition effective des coupables ; 2° le dédommagement des pillages, la restitution des effets volés, une indemnité aux veuves et aux enfants des victimes ; 3° enfin, et surtout, la remise de Mandrin et de ses compagnons.

Le lendemain de cette entrevue, c'est-à-dire le dimanche 25 mai, il y eut comme d'habitude réception au palais de la Vénerie, dans les environs de Turin, où Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, faisait sa résidence. On parla encore de Mandrin et le roi lui-même dit d'un ton très ferme au ministre de Louis XV qu'il comptait sur « une réparation entière ».

« La seule remise des contrebandiers arrêtés illégitimement, ajoutait Ossorio, peut être une satisfaction. » Chauvelin, qui transmet ces paroles à Versailles, termine ainsi sa dépêche :

« Si cette condition n'est pas remplie, il est difficile de prévoir quelle issue aura cette affaire. »

La Cour de France commençait à comprendre que la comédie de Pierre-Encise ne produisait pas un effet suffisant. Sartirane recevait l'ordre d'exiger une satisfaction immédiate et parlait très haut, au point que Rouillé, Argenson et le contrôleur général Moreau de Séchelles se décidèrent à tirer Louis XV de sa torpeur coutumière et à lui faire écrire, de sa propre main, à son bon frère et oncle, le roi de Sardaigne, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et oncle,

« Je n'avais pas attendu les représentations que Votre

Majesté a chargé son ambassadeur de me faire, pour ordonner au chevalier de Chauvelin de marquer à Votre Majesté mon regret et mon mécontentement de l'entreprise téméraire qui a été faite sur le territoire de la Savoie. Les ordres que j'ai donnés, et ceux que je suis disposé à donner, mettront, à ce que j'espère, Votre Majesté dans le cas d'être satisfaite.

« Ma tendre amitié pour Elle et les liens du sang qui nous unissent me déterminent même à lui témoigner moi-même la sincérité de mes sentiments à cette occasion. J'ai reçu des preuves trop constantes des siens à mon égard pour n'être pas persuadé qu'Elle voudra bien s'en rapporter à moi du soin de la contenter sur ce qui s'est passé et de prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher qu'à l'avenir il n'arrive rien de pareil. Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Majesté l'assurance du désir que j'ai, et que j'aurai toujours, d'entretenir avec Votre Majesté l'union la plus intime et la plus parfaite confiance.

« Je suis, avec l'amitié la plus tendre, de Votre Majesté le bon frère et neveu.

Signé : « LOUIS. »

Rouillé recommandait à Chauvelin d'avoir soin, en remettant cette touchante épître au roi de Sardaigne, d'y joindre « tout ce qu'il jugerait devoir faire impression sur l'esprit et sur le cœur de Sa Majesté. » Le roi de France se proposait d'ailleurs de faire indemniser les personnes victimes des dommages occasionnés lors de l'entreprise du 11 mai et de faire restituer les objets enlevés. Enfin, assurait Rouillé, on s'occupait de faire des recherches pour savoir si réellement des officiers avaient été mêlés à l'aventure ; que si l'on en trouvait, ils seraient punis. Le ministre terminait en faisant appel à tous les talents de l'ambassadeur français

auprès du roi de Sardaigne, « pour empêcher une rupture entre les deux Cours ».

Dès que Chauvelin fut en possession de la lettre autographe de Louis XV, c'est-à-dire le 31 mai, il s'empressa d'en aller faire part au chevalier Ossorio. « Le chevalier Ossorio me dit, écrit-il à Rouillé, que le roi son maître sentirait sûrement le prix de l'attention délicate qu'avait le roi son neveu de lui écrire ». Mais il ajouta « tout aussitôt », « avec vivacité », « en regardant fixement » l'ambassadeur français :

« C'est fort bien, Monsieur, mais ce qui se dit dans l'intérieur du cabinet ne saurait passer pour une satisfaction. La souveraineté blessée par un acte de violence ne saurait être dédommagée et réintégrée que par une action d'éclat. Un détachement est entré à main armée et en pleine paix dans le territoire de Savoie ; il y a enlevé, à la face de toute l'Europe, des gens qui devaient se croire dans un asile sacré ; tous les princes, jaloux, avec raison, des droits attachés à leur indépendance, attendent avec empressement la satisfaction qui, seule, peut constater et rendre réel le désaveu de cet attentat. Les souverains seraient en butte aux violences de leurs voisins plus puissants qu'eux, s'il suffisait de désavouer verbalement une entreprise visiblement contraire au droit des gens, et si les effets ne devaient nécessairement confirmer les paroles. Il n'y a qu'un genre de satisfaction proportionné à l'outrage, hors duquel tout le reste est insuffisant et illusoire :... la restitution de Mandrin et de ses camarades. »

Le lendemain de cet entretien était un dimanche. Le roi de Sardaigne recevait à la Vénerie. L'ambassadeur français s'y rendit de bonne heure. « Je me fis annoncer au roi de Sardaigne, écrit-il à Rouillé. Je lui remis la lettre du Roi... Le roi de Sardaigne prit la

ttre, la lut très lentement, la relut une seconde fois en parut satisfait. » « Ensuite, prenant un air encore us ouvert, ajoute Chauvelin, il me dit qu'un témoinage aussi frappant des sentiments du Roi confirmait réalisait les espérances que M. le comte de Sartirane i donnait d'une satisfaction complète. »

« Ma cause, disait Charles-Emmanuel, est la cause tous les souverains. Le roi mon neveu est plus intéssé que tout autre à en soutenir et à en défendre le oits. »

Allusion aux attentats contre la souveraineté franise que les Anglais commettaient à l'époque même ns l'Amérique du Nord.

« L'entreprise sur mon territoire ayant été publique éclatante, poursuivait le roi de Sardaigne, je ne puis uter que la réparation ne le soit de même et je ttends avec d'autant plus de confiance et d'empresseent, qu'elle prouvera à toute l'Europe l'amitié que roi mon neveu a pour moi ! »

Mais, le 26 mai, Mandrin avait été exécuté. Le bruit arriva à Turin, les premiers jours de juin. L'irritation, ndignation, le dépit de chacun, depuis l'homme du uple jusqu'au souverain, ne connurent plus de bornes. Ossorio fit venir l'ambassadeur français pour lui ansmettre la défense de reparaître à la Cour.

Le roi de Sardaigne mettait le représentant de ouis XV littéralement à la porte.

Ainsi les événements tendaient à une rupture comète entre les deux États. Chauvelin mandait de Turin ie « l'animosité », « les clameurs » allaient croissant.

Paris, Sartirane apprenait de son côté le supplice de andrin et se rendait chez Rouillé pour exiger une dience immédiate du roi. Rouillé dut l'accompagner Versailles. « Le Roi Très Chrétien me parut déconrté, écrit l'ambassadeur italien. Il toussa et cracha.

pendant quelque temps avant de me faire réponse. « Enfin, dit Sartirane, il m'a répondu d'une voix tremblante. »

Quand il se retrouva seul avec son ministre, le roi rentra en possession de lui-même et se décida enfin à prendre une décision dans cette affaire, la seule décision qui pût encore arrêter un conflit armé. Il envoya Rouillé chez Sartirane lui annoncer que le roi de France enverrait à Turin l'un des grands seigneurs de sa Cour pour y présenter des excuses en son nom au roi de Sardaigne.

Le choix de Louis XV tomba sur le comte Philippe de Noailles, fils du maréchal de ce nom et lui-même soldat de carrière. Il était, depuis 1748, lieutenant général des armées du roi. D'ailleurs, tout chamarré de cordons, de titres et de rubans, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'Or, bailli et grand' croix de l'Ordre Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur des ville et château de Versailles, « etc., etc. » comme nous disons aujourd'hui. Ce qui devait toucher plus particulièrement le roi de Sardaigne, c'était que le comte de Noailles était le fils du maréchal qui avait combattu avec Charles-Emmanuel en 1735 contre l'Autriche, en Lombardie. Bien que chargé d'honneurs, le comte de Noailles n'avait pas encore passé quarante ans.

Le 12 août au matin, à Turin, Chauvelin put en communiquer la nouvelle au chevalier Ossorio.

« Malgré toutes mes représentations, écrit le cardinal de Bernis, représentations qui furent fort vives, tant auprès des ministres que dans mes conversations avec Mme de Pompadour, le Conseil (du roi) opina pour une ambassade extraordinaire, et le maréchal de Noailles ne dédaigna pas de solliciter cette commission humiliante pour son fils. On peut dire que, en cette occasion

le Conseil du roi n'a guère eu d'attention pour sa gloire (au roi) et pour celle de la France. Cet État a essuyé de grands revers ; mais jamais il n'avait fait de bassesses. Aussi le maréchal de Belle-Isle, qui parlait quelquefois comme un preux chevalier, disait-il en frappant du pied, qu'il avait honte d'être Français et que jamais, depuis Hugues Capet, la couronne de France n'avait essuyé pareil outrage. »

Le comte de Noailles lui-même en arrive à parler du « déchaînement de la Cour et de la Ville » sur sa « commission » et sur sa « personne ». Aussi demande-t-il d'être mis à couvert par un texte très précis des paroles qu'il aura à prononcer. Il prie aussi qu'on lui fasse ce discours très court, « à cause de la timidité dont il est quand il faut parler en public et, de plus, son état de militaire le dispensant des fleurs de rhétorique. »

Au désir de la Cour de France, cette ambassade aurait d'ailleurs aussi peu d'éclat que possible. A Versailles on eût souhaité que ce fût presque une ambassade de famille. Il ne conviendrait d'y voir qu'une marque de « complaisance » du roi de France pour son bon oncle de Sardaigne. Le comte de Noailles rendrait visite à toute la famille de Charles-Emmanuel III, au duc et à la duchesse de Savoie, au duc de Chablais, Benoît-Marie-Maurice, qui avait quatorze ans, et à Mesdames de Savoie, pour lesquelles leur cousin, le roi de France, avait une tendresse particulière ; puis il irait à Parme réciter à l'Infant et à l'Infante les compliments du roi leur beau-père et père, leur donner des nouvelles de sa santé et les rassurer tous deux sur les hostilités commencées par l'Angleterre. Bref, il fallait que, parmi ces effusions familiales, le reste se fît le moins « ostensiblement » possible.

Le comte de Noailles quitta Paris le 25 août. Le 30, il coucha aux Échelles. De cette localité, sur la frontière,

il écrivit au commandeur de Sinsan, gouverneur de Savoie, qu'il ne ferait que passer à Chambéry sans s'y arrêter. Il n'en trouva pas moins, à son arrivée dans la ville, cinquante dragons avec un étendard pour lui faire cortège. Il passa la nuit du 1er septembre à Aiguebelle. Le 3, Noailles arriva à Suze, où, à la descente de son carrosse, il se heurta à une garde de cinquante hommes avec un drapeau, ainsi qu'à tous les officiers des quatre régiments en garnison dans la ville et au gouverneur, un respectable vieillard de quatre-vingt-quatorze ans. Il eut le canon, à son entrée et de même, le lendemain 4 septembre, quand il partit. L'après-midi il arriva à Rivoli, où il trouva le chevalier de Chauvelin. Les deux ambassadeurs firent de ce moment route dans le même carrosse. Noailles entra à Turin ce jour 4 septembre, à six heures du soir. La journée du 5 fut employée à un nombre infini de visites, à commencer par celle que l'étiquette obligeait de faire au chevalier Ossorio, lesquelles furent immédiatement rendues.

L'audience, pour laquelle l'ambassadeur français était venu, lui fut fixée par le roi de Sardaigne au samedi 6 septembre, dix heures et demie du matin.

Les représentants de Louis XV auraient voulu que la cérémonie se passât à la dérobée, sans bruit, ni témoins, sans apparât. Ils ne demanderaient qu'à se faufiler par l'escalier de service. La Cour de Sardaigne, au contraire, désire donner à la manifestation le plus d'éclat et le plus de magnificence possible. Ossorio aurait volontiers fait abattre des murailles, comme pour les triomphateurs antiques, afin de ménager une entrée sensationnelle au représentant extraordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le comte de Noailles est entouré du plus grand nombre de soldats possible, de trompettes, de drapeaux, de chambellans et de maîtres des cérémonies ; il est fourré, quoi qu'il en ait, dans le

carrosses du roi ; on lui met sur la poitrine toutes les décorations dont dispose la Cour de Turin, qui est au regret de ne pouvoir lui en offrir davantage, tandis que le représentant de Louis XV se désole de ne pouvoir les refuser.

Le chevalier Ossorio proposait une audience semi-publique ; mais Noailles n'y voulait d'autre témoin que le roi lui-même ; encore si le roi avait pu se dispenser d'y assister... Enfin il fut décidé de commun accord que le roi de Sardaigne recevrait l'ambassadeur français en n'ayant auprès de lui que son ministre des Affaires étrangères. Noailles est donc placé dans le carrosse du roi, lequel est précédé d'un carrosse de Cour où se trouvent le grand maître des cérémonies avec deux gentilshommes de la Chambre ; par derrière, le carrosse de l'ambassade de France ; à droite et à gauche, les valets de pied du roi de Sardaigne, que la livrée du comte de Noailles encadre sur les deux ailes. Ainsi le cortège se rend à l'audience de Charles-Emmanuel III, à travers des rues « bondées de peuple ». Au moment où il arrive au palais, la garde prend les armes et « rappelle ». Le palais est bourré de suisses, de gardes, d'uniformes : il y en a à toutes les portes, aux moindres encoignures, sur chaque marche des escaliers ; paliers, vestibules, antichambres et salons sont « remplis de la première noblesse ». Noailles est d'abord conduit à la Salle des Ambassadeurs, d'où il est mené chez le roi.

Devant Charles-Emmanuel, qu'il trouva seul avec son ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'il avait été convenu, le comte de Noailles parla ainsi :

Sire,

Le Roi mon maître se devait à lui-même le désaveu qu'il a fait de ce qui s'est passé sur le territoire de Votre Majesté et la punition des coupables.

Mais les sentiments qu'il a toujours eus pour la personne de Votre Majesté ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvait satisfaire que sa justice.

Le Roi, mon maître, a voulu que cette circonstance servît à resserrer toujours davantage les liens de l'amitié qui ne l'unissent pas moins intimement à Votre Majesté que les liens du sang.

Je viens ici en porter de sa part le témoignage le plus solennel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter des ordres dictés par le cœur du Roi, mon maître, et d'assurer à Votre Majesté que son amitié lui sera toujours chère et précieuse.

La composition de ce petit morceau d'éloquence diplomatique doit être attribuée à l'abbé Delaville, premier commis aux Affaires étrangères. Elle ne paraît pas avoir été des plus aisées, car on en conserve plusieurs rédactions qui furent successivement tentées, avant qu'on arrivât à celle qui satisfît : les unes faisaient trop directement allusion aux événements du 11 mai, les autres n'en parlaient pas assez.

Le chevalier de Chauvelin écrit que le comte de Noailles produisit sa petite harangue avec beaucoup de grâce et de fermeté. Le roi de Sardaigne y répondit « avec de grands témoignages d'amitié et de tendresse pour le roi de France. » La conversation dura ensuite une demi-heure « et ce temps fut employé, de part et d'autre, en expression générale de sentiments ». Du cabinet du roi, Noailles passa dans l'appartement du duc de Savoie, qu'il trouva réuni « aux dames de sa famille ». Tout ici encore se passa en échange de protestations d'amitié, de dévouement, de tendresse.

Au ministre des Affaires étrangères, Noailles parla de la guerre virtuellement ouverte entre la France et l'Angleterre, il s'efforça de lui démontrer que l'intérêt du roi de Sardaigne était de s'allier au roi de France,

equel était à même de lui procurer des agrandissements e territoire. Ossorio répondit par son amour de la aix. Milord Bristol, ambassadeur anglais, s'était pluieurs fois rencontré avec l'envoyé extraordinaire de ouis XV. Chaque fois il lui avait fait de « grandes évérences » ; mais il était resté dans un « grand silence » endant que le comte de Noailles avait été présent.

Le 20 septembre, l'ambassadeur extraordinaire eut on audience de congé. Le 21, Charles-Emmanuel III crivait à « Monsieur son frère et neveu » la satisfaction u'il avait éprouvée de la manière dont Noailles s'était cquitté de sa mission.

Il y avait cependant une ombre au tableau. La Cour e Turin avait été froissée, non seulement du caractère troit, presque clandestin, que la Cour de France avait onnée à l'ambassade, mais encore de la singulière éserve du discours prononcé au nom du monarque rançais.

A Versailles on avait eu le tort de ne pas comprendre ue l'humiliation, à laquelle Louis XV s'était vu réduit, tait dans le fait même d'envoyer une ambassade xtraordinaire, pour faire des excuses à un « roitelet », omme on disait à Versailles ; cette démarche consentie, e roi de France n'eût fait que se grandir en exprimant es regrets franchement et ouvertement.

D'autre part, à Paris, le mouvement de réprobation ontre l'ambassade humiliante du comte de Noailles e laissait pas de se développer. Sartirane y revient ans ses dépêches. Nouvellistes de cafés et de promeades publiques en parlaient ouvertement. « L'ambasade extraordinaire » donnait naissance à mille satires, hansons, petits vers et quolibets.

Le marquis d'Argenson traduit le sentiment général : « Il y a grande honte, et c'est à effacer de nos fastes. »

Il est vrai que les fermiers généraux étaient débarrassés de Mandrin.

Levet de Malaval dut lâcher les deux Nîmes, de leur vrai nom Pierre Tourant et François Gaussin, les deux contrebandiers que les argoulets avaient enlevés dans la matinée du 11 mai, à Saint-Genix-d'Aoste. Ils furent confiés à deux brigades de maréchaussée qui les remirent le 5 juillet 1755 — avec Claude Planche, le domestique du fermier Perrety, enlevé avec Mandrin au château de Rochefort — entre les mains des officiers du roi de Sardaigne ; restitution qui se fit sur la frontière, « avec cérémonie ».

Il avait enfin été convenu que la Cour de France verserait des indemnités aux victimes des violences commises par les argoulets, les 10-11 mai, en terre de Savoie. La Cour de France avait ajouté qu'elle s'en rapportait à l'estimation qui serait produite par le roi de Sardaigne.

« Il est aisé de juger, écrivait Rouillé à Chauvelin, que les dommages auront été exagérés. » Le Sénat de Savoie communiqua les résultats de l'enquête qu'il avait ordonnée : le chiffre des réclamations se trouva être d'une modicité extrême, presque ridicule. Pour plusieurs personnes assassinées, nombre de blessés, pour le pillage du château de Rochefort et de quatre ou cinq boutiques, on réclamait une somme totale de 34 957 livres 17 sols 6 deniers. Aussi Rouillé ne peut-il s'empêcher d'en écrire : « La fixation des indemnités ne pouvait être plus modérée. » Le ministre qui, en toute cette aventure, n'avait eu à faire qu'aux fermiers généraux et à leur séquelle, est stupéfait de se trouver brusquement en face d'honnêtes gens.

Restait la punition, solennellement promise, des officiers auteurs de l'attentat. De temps à autre, le comte

de Sartirane, à Paris, en rappelait le souvenir au ministre des Affaires étrangères ; mais celui-ci répondait invariablement que « l'on n'avait déjà que trop fait par l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire et qu'une telle réparation devait tenir lieu de tout. »

Faut-il s'étonner que, à la suite de cette aventure, les sympathies de la Cour de Sardaigne aient penché vers l'Angleterre, au début de la terrible guerre qui va s'engager ? Rouillé s'en plaint à Sartirane. A qui la faute ?

CINQUIÈME PARTIE

LA FIN DES FERMIERS GÉNÉRAUX

XXX

REMOUS D'OPINIONS

A peine Mandrin était-il supplicié, que l'on représentait, sur diverses scènes de France, des pièces de théâtre dont il était le héros. En hâte, était imprimée une brochure où sa vie était racontée. Huit ou dix jours après sa mort, paraissait à Lyon sa prétendue oraison funèbre, suivie d'une complainte sur sa vie et son supplice. Et voici que, de toutes parts, viennent au jour des biographies, des testaments supposés, des discours et des précis inspirés par la mémoire du célèbre contrebandier. Poèmes, petits vers, dialogues et satires, chansons et canards, nouvelles à la presse, lettres, factums et pamphlets, c'est une pluie de « Mandrinades ». Divers tirages de ses portraits sont répandus à des milliers d'exemplaires; ils vont jusqu'aux villages perdus au fond des gorges, ou à la crête des montagnes. Le paysan inculte cloue l'image du bandit dans la salle basse, sous le crucifix qui retient la branche de buis bénite aux Rameaux,

sous l'image de ce Christ qui a été supplicié par la « gent publicaine » pour avoir voulu le bien des malheureux.

Des publications relatives à Mandrin, M. Edmond Maignien a réuni l'abondante bibliographie. Dans la plupart de ces écrits, Mandrin chevauche botte à botte avec les plus illustres héros. Une médaille est frappée en son honneur, où l'on voit son effigie, « tel qu'il a paru à la tête de sa troupe ».

« Ma prise et ma prison, lui fait dire un de ses biographes, forment une époque remarquable pour la France. J'ai entendu les sanglots de ceux mêmes de qui on disait avant ce moment que j'étais la terreur. »

Les modes se tournent à la Mandrin, les filles se coiffent à la Mandrine, les rubans se nouent à la contrebandière. Le brigand fait tort à Mme de Pompadour. Les hommes s'arment à la Mandrin. Le pistolet réglementaire de cavalerie et de marine est appelé « pistolet à la Mandrin ».

Mandrin a passé partout. Ici ce sont ses grottes ; là, au fond des bois, une large pierre horizontale, ronde et lisse, lui a servi de table. Aux environs de Chamonix, sur les premiers gradins du Montanvert, les guides attirent l'attention du touriste sur la « roche à Mandrin ». De lui, un chemin aux environs de Dôle, est nommé le « chemin des margandiers ». A l'auberge Juge, au val de Fier, on montre ses bottes. Les brodequins de sa jument, la fameuse jument noire, ferrée à rebours pour dépister les gâpians, sont aujourd'hui conservés, l'un au Pont-de-Beauvoisin, l'autre à Grenoble.

Dans combien de maisons n'a-t-il pas passé une nuit, quand les « royaux » étaient à ses trousses ? Et quand il repartait, le lendemain, il ne manquait jamais de laisser à Madame un rouleau d'indienne ou de mousseline brodée, et aux domestiques des carottes ou des rôles de tabac. Combien d'enfants n'a-t-il pas fait sauter sur

ses genoux ? Nous en avons recueilli personnellement vingt témoignages :

« Oui, Monsieur, il a tenu mon grand-père sur ses genoux. »

A la fin de la journée, Mandrin devait avoir les genoux bien fatigués.

Mandrin a eu la gloire, qui lui est unique, de donner son nom à ses compatriotes. Les habitants de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et du pays environnant sont aujourd'hui encore nommés « les Mandrinots ».

Dès les premiers jours, les fermiers généraux s'étaient efforcés d'arrêter l'essor de cette popularité inquiétante. L'abbé Régley, ancien aumônier du prince de Marsan et prieur d'Estréchy (d'autres disent Terrier de Cléron, président de la Chambre des comptes de Dôle), accepta la mission d'écrire une biographie de forme populaire, où les faits et gestes de Mandrin étaient présentés sous le jour le plus odieux. Elle parut sous le titre : *Histoire de Louis Mandrin depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec un détail de ses cruautés, de ses brigandages et de son supplice*. Cet ouvrage fut tiré à des centaines d'éditions, à des centaines de mille d'exemplaires. Il n'est pas rare qu'on le déniche, de nos jours encore, dans les caisses des bouquinistes : petit livre populaire, imprimé sur « papier à chandelle », en « têtes de clous », jadis offert par le porte-balle qui traversait le village, ou vendu à la foire patronale, parmi les affiquets rustiques et les sabots de bois.

Tout au contraire, les écrits où les actions du contrebandier étaient louées, ceux même où elles étaient présentées simplement, avec impartialité et avec exactitude, comme l'*Abbrégé de la vie de Louis Mandrin, chef des contrebandiers de France*, étaient interdits et poursuivis. Aux Mandrinades rimées, qui faisaient l'éloge du supplicié de Valence, on opposa une Mandrinade

en prose, où il était représenté comme le plus horrible des scélérats. Et comme, par les soins de l'administration, la calomnie ne cessa d'être répandue, durant des, années, avec une obstination inlassable, que les colporteurs continuèrent d'écouler l'*Histoire de Louis Mandrin*, par milliers et milliers d'exemplaires, les vendant simultanément avec les éditions de la *Vie de Cartouche*, peu à peu l'opinion publique fut retournée. L'habitude s'introduisit de ranger face à face, en parallèle, Cartouche et Mandrin. Et puis « Mandrin » sonne comme « malandrin ». Victor Hugo lui-même n'a pas résisté à la richesse de la rime. Dans le Velay, on appelle aujourd'hui un aventurier peu honorable « une trace de Mandrin ».

En Bourgogne, le nom de Mandrin est devenu, dans la bouche du peuple, un terme de mépris. En Limousin, court le proverbe : « Aveir una mina de Mandrin », comme il nous arrive de dire d'un individu qu'il est « fait comme un voleur ». Mistral, dans son *Trésor*, donne le verbe « mandrineja », « mener une vie de brigand ».

Et c'est ainsi que, jusque devant la postérité, les fermiers généraux paraissent avoir gagné leur cause. Mais, en ses replis cachés, l'âme populaire a conservé au grand contrebandier de fidèles sympathies.

Victor Advielle, secrétaire de la sous-préfecture de Saint-Marcellin, visitait Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Il s'occupait de réunir les éléments d'une vie de Mandrin. Une bonne vieille en bonnet tuyauté, courbée et tremblotante sur son bâton de frêne, lui faisait voir la haute maison massive, où Louis Mandrin naquit, le 11 février 1725 Advielle laissait aller la vieille, en son bavardage trottant menu ; car elle avait connu dans sa jeunesse de bonnes vieilles qui avaient connu Mandrin. Enfin, feignant d'ignorer la fin du héros :

« Et, après tout cela, Mandrin, qu'est-il devenu ? »

Et la brave femme, avec une indéfinissable expression, où se mêlaient son admiration pour le héros, sa tristesse et sa colère :

« Ah ! Monsieur, ils l'ont tué ! »

XXXI

LA RÉFORME DES FINANCES [1]

Il n'est pas douteux que les campagnes de Mandrin, son supplice et les complications entraînées par l'équipée de Rochefort n'aient produit une vive impression, non seulement sur l'opinion publique, mais sur ceux qui avaient en main le gouvernement de l'État. De cette époque, les remontrances des Cours souveraines contre la manière dont les impôts étaient perçus allèrent se multipliant.

Les édits bursaux, dit le Parlement de Paris (mai 1763), « tendent à la subversion des lois fondamentales du royaume », ils menacent la « sûreté même de la Couronne ». Le Parlement de Bordeaux ose parler de la chute des Empires « causée par le mécontentement des peuples » ; celui de Rouen demande qu'on lui envoie l'état financier du royaume, avec un tableau des revenus et des dettes, « afin qu'il avise aux remèdes à y apporter ». Les Cours des Aides, les Cours des Comptes mêlent leurs

1. Marquis de Mirabeau, *Théorie de l'impôt*, Paris, 1760, in-12. — Adr. Delahante, *Une famille de finance au XVIII[e] siècle*, 2[e] éd. Paris, 1881, 2 vol. in-8°. — Ch. Gomel, *Les Causes financières de la Révolution française*, Paris, 1892, in-8°. — Louis Reybaud, *Les Derniers Fermiers généraux*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1874, p. 282-308. — René Stourm, *Bibliographie historique des Finances de la France au XVIII[e] siècle ;* Paris. 1895, in-8°.

voix à celles des Parlements. Ceux-ci nomment des commissions afin d'étudier les griefs des contribuables. Les Parlements de Besançon, de Rouen, de Bordeaux, de Metz, d'Aix, de Grenoble refusent d'enregistrer les édits nouveaux. Ils peignent en dures couleurs les exactions dont le peuple est victime. On emprisonne les magistrats, on les exile par lettres de cachet ; mais le peuple les accompagne de ses acclamations.

Le Parlement de Rouen prétend que les lois fiscales ne sont obligatoires qu'à la condition d'être enregistrées par l'ensemble des Parlements du royaume, formant par leur réunion le « Parlement de France ». Les abus menaçaient de dresser, en face de la monarchie, un pouvoir qui déjà avait la prétention de la contrôler, pour la dominer ensuite. La Cour des Aides de Paris, en ses remontrances du 23 juillet 1763, fait entendre cette menace prophétique : « Si l'on osait insinuer au Seigneur-Roi que ces peintures sont outrées, et si on lui rendait suspectes d'exagération les assertions des magistrats à cet égard, les Cours alors ne pourraient s'empêcher de Le supplier de vouloir bien écouter ses peuples eux-mêmes par la voix de leurs députés dans une convocation des États généraux du royaume. »

En ces remontrances, qui se répètent dans les diverses provinces, presque de mois en mois, c'est naturellement l'administration des Fermes générales qui est le plus violemment prise à parti. « La Ferme des aides, dit le Parlement de Rouen, attaque toutes les conditions et le commerce en général, elle pèse sur le pauvre en particulier, de la manière la plus inhumaine ;... la Ferme des gabelles ne présente pas un spectacle moins révoltant. »

Au premier moment, Louis XV essaya de résister. Mais le mouvement était trop fort. Dès le 21 novembre 1763, le roi se vit obligé d'inviter « les Parle-

ments, Chambres des Comptes et Cours des Aides, à présenter des mémoires sur les moyens de perfectionner et de simplifier l'établissement, la répartition, le recouvrement, l'emploi et la comptabilité de tout ce qui concerne l'état des Finances ».

Les particuliers enhardis élèvent des protestations isolées et qui vont se multipliant. Roussel de la Tour, conseiller au Parlement, fait imprimer et distribuer à des milliers d'exemplaires son pamphlet contre l'administration des Finances publiques, intitulé : *Richesse de l'Etat*. En sa fameuse *Théorie de l'impôt*, le marquis de Mirabeau commente le mot dont le peuple poursuivait les fermiers généraux, ces « piliers de l'État », « pilleurs du royaume ». « La France renaîtra de ses cendres, écrit-il ; il ne faut pour cela que purger notre langue d'un mot que nos ennemis actuels et nos plus dignes émules ne peuvent rendre dans la leur que par des circonlocutions, il ne faut que supprimer le mot odieux : Financier. » Mirabeau fut jeté au donjon de Vincennes. La Bastille referma ses portes sur l'avocat Darigrand, auteur de l'*Antifinancier*; mesures de rigueur qui ne firent que grandir le succès des livres poursuivis.

Le mouvement de révolte qui, peu à peu, secoue la France entière, inspire à Voltaire ces lignes souvent citées :

« Tout ce que je vois jette les semences d'une Révolution qui arrivera immanquablement et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. »

Croyant pouvoir endiguer et arrêter le courant, les fermiers généraux sollicitèrent et obtinrent l'édit du

8 mars 1764, portant défense de publier aucun écrit oncernant l'administration des Finances. Mais les 'arlements ne cédèrent pas :

« On veut éviter, Sire, les remontrances de vos ours ; on a raison de les craindre, sans doute ; quand lles ont à représenter à Votre Majesté la misère d'un euple épuisé qu'on livre sans examen à l'avidité des nanciers. »

Les protestations s'exprimèrent avec le plus de orce dans les célèbres remontrances de la Cour des ides rédigées par Malesherbes en 1775. Plus énergique ue dans les œuvres de Voltaire ou dans celles de lousseau, on y trouve ce qu'on pourrait appeler la pré-ace de la Révolution.

Les fermiers généraux eux-mêmes comprirent com-ien le mouvement était profond et ils se résignèrent céder quelque peu de leurs privilèges. L'année même e la mort de Mandrin, ils consentirent au roi un prêt e 60 millions, à raison de 4 p. 100, afin d'obtenir le re-ouvellement de leur bail. Comme ils ne pouvaient ux-mêmes se procurer l'argent nécessaire qu'à 5 et p. 100, il y avait là de leur part un sacrifice notable. Sénac de Meilhan, dans son étude sur les Fermes gé-érales, observe que, de cette époque (1755) jusqu'en 776, les bénéfices réalisés par les fermiers ne s'élevèrent lus qu'aux deux tiers des chiffres précédemment teints.

L'abbé Terray, durant son passage au Contrôle gé-éral, porta des coups sensibles aux privilèges de l'opu-nte compagnie. Turgot, qui lui succéda, soumit leur lministration à une surveillance plus exacte. Dans n rapport au roi, du 11 septembre 1774, il signala les ces de cet organisme vieilli, et Louis XVI apostilla le pport de sa propre main : « Approuvé. » Le 13 sep-

tembre, Turgot en écrivit directement aux fermie
généraux : « Dorénavant, leur disait-il, il ne sera pl
accordé de places de fermier général qu'à des personn
capables, et qui auront prouvé leur valeur dans l
places qu'elles auront occupées ; les fils de fermie
généraux eux-mêmes devront avoir donné des preuv
de leur capacité ; enfin les fermiers généraux et leu
croupiers, qui n'auraient pas fait la totalité de leu
fonds, seront privés de la portion d'intérêt correspo
dante au déficit. »

Les financiers voulurent résister ; mais Louis X
prit le parti de son ministre. Il y avait quelque cho
de changé en France.

Necker, dans son fameux compte rendu, insista av
plus de force encore. Le bail qu'il passa en 1780, le ba
Nicolas Salzard, n'admit plus les fermiers généraux a
partage des bénéfices, qu'après les trois premiers mi
lions entièrement acquis au roi. Sur les bénéfices du ba
précédent, il ne laissa à chaque fermier que 130.000 f
au lieu de 600.000. De cette seule décision 30 millio
revenaient au Trésor. Joly de Fleury, qui avait fait
connaissance de Mandrin à Bourg-en-Bresse, succé
à Necker et suivit sa politique. Enfin, d'Ormesson,
1783, par un arrêt du 24 octobre, eut le courage
supprimer les fermiers généraux eux-mêmes en conve
tissant la Ferme en régie. Cette révolution financiè
car c'en était une, était prématurée, et d'Ormess
prenait ces mesures radicales dans le moment où
Trésor était vide. Le 8 novembre 1783, les fermie
généraux se transportèrent en corps à Fontaineblea
où ils menacèrent le roi du plus grand désordre dans l
Finances si la réforme était appliquée. Ormesson f
sacrifié.

Au reste la puissante compagnie faisait de son cô
des efforts pour remédier aux maux qu'elle av

ngendrés. On voit, sur sa propre initiative, les réformes e succéder ; elle se montre désireuse de faire disparaître es abus les plus criants. Nous approchons de 89 ; voici ientôt les États généraux réunis. Le fermier général)elahante raconte que Necker le manda à Versailles, ii et son collègue Couturier, pour les mettre en présence es députés envoyés à l'Assemblée nationale par le Iaine et par l'Anjou. « Nous leur fîmes connaître ue les choses dont ils se plaignaient n'avaient plus eu. »

Les « partisans » étaient venus d'eux-mêmes à résiiscence — trop tard.

XXXII

LA MORT DES FERMIERS GÉNÉRAUX[1]

Les premières émeutes révolutionnaires furent di-rigées contre les octrois de Paris. Les recettes de la Ferme furent pillées, les registres furent lacérés. « Le 14 juillet, écrit Arnault, j'arrive à la barrière de la Conférence : elle était en feu. Le peuple s'amusait à brûler les bureaux et les registres des commis, faute de pouvoir les brûler eux-mêmes. »

Dès le 5 mai 1789, les trois ordres réunis, clergé, noblesse, tiers-état, avaient demandé la destruction de la Ferme, et, le 23 septembre 1789, fut aboli le tribunal d'exception, la Commission de Valence, que Louis XV avait eu la faiblesse d'accorder aux financiers ; enfin l'institution des Fermes elle-même fut définitivement

1. Journaux contemporains : *le Moniteur, le Courrier républicain, le Père Duchesne, l'Ami du Peuple.* — *Bulletin du tribunal révolutionnaire.* — Louis Joubert, *Les Fermiers généraux sous la Terreur*, dans *le Correspondant*, 15 févr. 1869, p. 657-80. — Louis Reybaud, *Les Derniers Fermiers généraux*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1874, p. 281-308. — Ad. Delahante, *Une famille de Finance au XVIIIe siècle*, 2e éd. Paris, 1882, 2 vol. in-8°. — Edouard Grimaux, *La Mort de Lavoisier*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 févr. 1887, p. 884-930. — Du même, *Lavoisier* (1743-1794), Paris, 1888, in-8° ; 2e éd. 1896. — Ch. Gomel, *Les Causes financières de la Révolution française* ; Paris, 1892, in-8°. — H. Thirion, *La Vie privée des financiers au XVIIIe siècle* ; Paris, 1895, in-8°.

supprimée par l'Assemblée constituante le 20 mars 1791. La liquidation en fut confiée à six des anciens titulaires : Delaage, Saint-Amand, Delahante, Puissant, Couturier et Brac de la Perrière. On supposait aux fermiers généraux des fortunes fabuleuses.

La Convention succède à la Législative. Le 26 février 1793, Carra propose la nomination d'une commission chargée de rechercher les crimes et délits commis par les financiers au préjudice de l'État. « Pourquoi la nation, s'écrie-t-il, ne prendrait-elle pas sa fortune dans les mains de ceux qui l'ont dilapidée ? » Il rappelait la chambre de justice de 1716 contre les financiers voleurs des deniers publics ; il rappelait les ordonnances publiées pour réprimer la concussion et le péculat ; il en citait les termes, où s'affirmait la nécessité « d'accorder au peuple la justice qu'il réclamait contre les exactions des traitants » ; exactions « qui avaient été portées au dernier excès et avaient causé la ruine presque entière de l'État ». Usure, péculat, concussion, agiotage, accaparement, — dans son violent discours, Carra touchait toutes les cordes. Les fermiers généraux, s'écriait-il, « ont achevé de transmettre dans leurs propres mains la fortune publique, et les dernières gouttes de la sueur et du sang du peuple ». Ses imprécations roulaient comme un tonnerre. « Non, s'écriait-il, vous ne laisserez pas ces vils financiers mollement endormis sur des coffres d'or et d'immenses portefeuilles d'assignats ! » On ne devait cependant pas être très bien couché sur des coffres d'or et sur des portefeuilles d'assignats.

Les considérants du projet de décret déposé sur le bureau de l'assemblée étaient très violents :

Non, vous ne laisserez pas ces stupides sangsues dans l'ombre du silence, sans les faire dégorger de tout le sang qu'elles ont sucé sur le corps du peuple !

« Législateurs il n'y a point de temps à perdre ! Tous

ces voleurs de deniers publics, ces sangsues du peuple, ces exécrables agioteurs vont se hâter de vendre leurs possessions territoriales et de fuir, en portant à vos ennemis le reste de la fortune publique, si vous ne vous hâtez vous-mêmes de les prévenir ! »

Le décret fut adopté.

Les commissaires liquidateurs se mirent donc à l'œuvre ; mais, dès le 5 juin 1793, le député Montaut prétendait au sein de la Convention qu'ils cherchaient à retarder la reddition des comptes et à détourner les sommes qui leur étaient confiées. Un décret fut rendu sur sa proposition, qui supprimait la commission et ordonnait l'apposition des scellés sur les papiers des ci-devant fermiers généraux.

La perquisition ne fut opérée chez le plus illustre des membres de la compagnie, chez Lavoisier, que les 10 et 11 septembre, en son domicile du boulevard de la Madeleine, par deux délégués du comité des Piques. Le grand savant venait d'être chargé d'organiser la nouvelle commission des poids et mesures, par le Comité de l'Instruction publique dont les délégués, Fourcroy et Romme, assistèrent à la perquisition et à la mise sous scellés, pour en retirer les objets relatifs aux poids et mesures dont Lavoisier était dépositaire.

A l'action que la Convention dirigea ainsi contre les fermiers généraux, vinrent se joindre les dénonciations d'anciens employés des Fermes, aigris par de vieilles rancunes contre leurs ci-devant patrons. L'on s'empressa de les en croire sur parole et l'on alla jusqu'à leur promettre une prime proportionnelle aux recettes qu'ils parviendraient à procurer au Trésor ; — au fait, c'était exactement le système que les fermiers généraux avaient employé durant un siècle contre les contrebandiers, les faux-sauniers et tous les prétendus fraudeurs.

Ces dénonciateurs se réunirent à leur tour en commission. Ils avaient à leur tête un certain Gaudot, qui avait été receveur des « entrées de Paris » au Port-Saint-Paul. Il avait été mis en prison pour avoir « opéré un vuide de 300.000 francs dans sa caisse et avoit recouvré sa liberté par suite du bris des prisons effectué pendant les premiers moments de la Révolution ». A lui se joignirent l'ancien directeur de Paris pour les gabelles, nommé Vernon, deux ci-devant chefs de bureau à l'Hôtel des Fermes, Jacquard et Mathey, et Châteauneuf « qui regardoit comme extrêmement injuste qu'on ne l'eût pas nommé chef de bureau ». A ces cinq personnages, la Convention adjoignit deux de ses membres, Jack et Dupin ; transformant ainsi la commission des délateurs en une commission chargée de reviser les comptes des ci-devant fermiers généraux.

L'âme des poursuites allait être Dupin, qui avait été employé des Fermes, en qualité de « contrôleur général surnuméraire ». Avant la Révolution, il s'était aristocratiquement appelé « de Beaumont ». Il avait été nommé représentant à la Convention par le département de l'Aisne. C'était un homme timide et faible et qui pleurait d'attendrissement à tout propos ; il était doux et modéré. Mais sa haine contre les fermiers généraux le rendait féroce ; il disait à Barère :

« La guillotine sera meilleure financière que Cambon. »

Ladite commission de revision poursuivait son travail, quand, le 23 novembre 1793, comme il venait encore d'être question de l'opulente compagnie au sein de la Convention, Bourdon de l'Oise se leva et, dans un mouvement d'impatience :

« Voilà la centième fois que l'on parle des fermiers généraux ! Je demande que ces sangsues publiques soient arrêtées et que si leur compte n'est pas rendu

dans un mois, la Convention les livre au glaive de la loi. »

Le 24 novembre 1793 (4 frimaire an II), la Convention décréta d'arrestation tous les fermiers généraux qui avaient eu part aux trois derniers baux passés avec le gouvernement royal, à savoir les baux David (1774), Salzard (1780) et Mager (1786).

« En lisant, le 25 novembre, le journal du soir — écrit le fermier général adjoint Delahante — pendant que Mme Delahante soupait, j'y trouvai un décret qui, sur le motif que les fermiers généraux se refusaient à la reddition de leurs comptes, ordonnait qu'ils fussent mis en arrestation. »

Le jour même, dix-neuf fermiers généraux, sans compter plusieurs receveurs des finances ou administrateurs des domaines, étaient écroués au ci-devant couvent de Port-Royal, transformé en prison sous le nom de Port-Libre — un nom excellent pour une prison. (L'emplacement en est aujourd'hui occupé par l'hôpital de la Maternité.)

Lavoisier était en faction, comme soldat de la milice parisienne dont il faisait partie depuis 1789, quand il entendit les crieurs annoncer le décret de la Convention. Il courut au Louvre se réfugier dans le modeste appartement d'un huissier de l'Académie des Sciences, nommé Lucas, d'où il écrivit une lettre au Comité de Sûreté générale, pour faire valoir l'importance des travaux dont il était chargé par la Commission des poids et mesures, ajoutant que, d'ailleurs, depuis trois ans, il n'appartenait plus à l'administration des Fermes. Il offrait de rester prisonnier sur parole, sous la surveillance de deux de ses « frères » sans-culottes. La lettre demeura sans réponse. Le 28 novembre, Lavoisier apprit l'incarcération de Paulze, son beau-père, fermier général comme lui. Il n'hésita plus et vint dans la prison prendre sa place auprès de lui.

Les fermiers généraux ne tardèrent pas à être prisonniers à Port-Libre, au nombre de vingt-sept. Lavoisier fut placé, avec son beau-père et avec son collègue Nicolas Deville, dans la cellule nº 33. Il prend l'aventure du bon côté, avec la supériorité de son caractère. Il s'occupe à aménager tant bien que mal le logement où il est installé : « On pose des planches, écrit-il, on cloue, on scie, on charpente. »

Le 24 décembre les fermiers généraux furent avertis que, le lendemain, ils seraient transférés en leur ancien Hôtel des Fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, dont on faisait pour eux une prison ; ils y auraient à leur disposition tous les comptes et documents utiles à la défense qu'ils préparaient. « Dans la matinée du 25, écrit Delahante, nous fîmes les dispositions nécessaires pour que notre petit mobilier nous y suivît. Nous fûmes, vers midi, autorisés à le faire charger sur des charrettes qui avaient été réunies pour en opérer le transport ; mais ce ne fut que vers trois heures que nous fûmes appelés chez le concierge, où nous trouvâmes un officier municipal et un nombre de gendarmes considérable. » A l'Hôtel de la Ferme, la cour était éclairée par un grand nombre de pots à feu ; et toutes les portes étaient gardées par des gendarmes. On fit monter les prisonniers au premier étage. C'est à peine s'ils reconnaissaient les lieux où ils avaient siégé au temps de leur gloire dorée. Dupin y avait déployé des qualités d'architecte geôlier remarquable : guichets fermés de lourdes portes en chêne massif, grilles de fer aux fenêtres, cloisons de fortes madrières, des lits de camp, ou, plus simplement encore, pour le plus grand nombre, des matelas jetés par terre.

On imagine si la presse du jour, les pamphlets et les libelles redoublaient leurs attaques contre les financiers maudits, du moment surtout où ils paraissaient vaincus.

« Que j'aimerais à me trouver à l'Hôtel des Fermes, écrit Hébert dans son *Père Duchesne*, à contempler autour du tapis vert ces grosses trognes de financiers... »

Le *Père Duchesne* espère qu'on ne tardera pas à leur faire restituer l'or acquis par leurs « brigandages ».

Marat, dans l'*Ami du Peuple*, s'acharnait plus particulièrement contre Lavoisier. « Je vous dénonce, écrivait-il, le coriphée des charlatans, sieur Lavoisier, fils d'un grippe-sol, apprenti-chimiste, élève de l'agioteur Genevois, fermier général, régisseur des poudres et salpêtres, administrateur de la Caisse d'Escompte, secrétaire du roi, membre de l'Académie des Sciences... » Aussi était-ce en vain que la Commission des poids et mesures, que le Comité des assignats et monnaies demandaient la mise en liberté de l'illustre savant.

Au reste, la surveillance qui entourait les prisonniers à l'Hôtel des Fermes était très large. On ne craignait guère qu'ils s'échappassent. Selon l'observation d'un contemporain : « La haine publique faisait sentinelle autour d'eux. »

Les fermiers généraux emprisonnés rue de Grenelle-Saint-Honoré travaillaient avec acharnement. « Nos efforts, qui furent unanimes, écrit Delahante, furent couronnés du plus grand succès. Toutes les opérations de notre comptabilité se trouvèrent terminées le trentième jour de notre entrée à l'Hôtel des Fermes, et nos comptes purent être remis aux commissaires de la comptabilité dans la matinée du trente et unième, c'est-à-dire le 27 janvier 1794. »

Lavoisier et ses compagnons assuraient qu'ils n'avaient pas laissé une seule objection sans réponse, une seule justification sans preuve. De ce moment ils reprirent espoir. Quelques-uns même se flattaient d'une prompte mise en liberté.

De son côté, la commission de revision, établie par la

Convention, terminait son rapport, qui fut imprimé en germinal an II (mars-avril 1794). Les conclusions n'en étaient pas précisément les mêmes que celles du Mémoire justificatif des fermiers généraux. Ceux-ci y étaient accusés d'avoir constamment perçu des indemnités et gratifications abusives et des intérêts excessifs sur les sommes avancées à l'État; ils étaient déclarés redevables à l'État, sous forme de restitution, d'une somme qui dépassait 107 millions. Le décret, qui les renvoyait devant le Tribunal révolutionnaire, fut adopté à la Convention le 5 mai 1794 (16 floréal an II), sans débat, à l'unanimité : les accusés n'avaient pas trouvé un seul défenseur. Il était quatre heures du soir.

Un ami, qui assistait à la séance, se rendit immédiatement à l'Hôtel des Fermes. Le premier des détenus qu'il rencontra fut Lavoisier. L'illustre chimiste eut ainsi la mission d'informer ses collègues de la terrible nouvelle.

« Le soir même, à sept heures, écrit Delahante, je vis entrer dans les cours une troupe assez considérable de cavaliers ; une demi-heure après, la grande porte s'ouvrit de nouveau et quatre chariots couverts entrèrent et se rangèrent au pied du mur du bâtiment que nous habitions. » Les fermiers généraux furent empilés dans les chariots qui se mirent en marche, à la nuit close. Les quatre chariots allaient l'un derrière l'autre, escortés d'une double rangée de gendarmes à cheval. Des hommes à pied, porteurs de torches, éclairaient la marche.

« Nous étions empilés dans les chariots, écrit Delahante, et très mal à notre aise, ce qui nous fit trouver la route longue. Il était onze heures lorsque nous arrivâmes à la porte de la Conciergerie. Un officier de gendarmerie me donna la main pour descendre du chariot. Nous ne tardâmes pas à entrer. Il nous fallut rester

longtemps chez le concierge pour que nos noms fussent inscrits. » Les fermiers généraux passèrent à la Conciergerie une nuit affreuse. On les mit dans des chambres dépourvues de lits et de chaises. Il fallut s'asseoir par terre. Quelques-uns d'entre eux furent placés dans la chambre même qu'avait occupée Marie-Antoinette. « Elle avait été autrefois tendue en papier par un détenu pour dettes, mais le papier avait été arraché le jour de l'arrivée de la reine. » Et ce fut là que, le lendemain, 6 mai 1794, les trente-deux prisonniers se réunirent autour de deux grandes tables que l'on y avait dressées.

Telle était la hâte que l'on avait de faire tomber ces têtes exécrées, que Fouquier-Tinville, toujours dispos à pareille besogne, signa l'acte d'accusation le jour même où la Convention vota le renvoi des inculpés devant le tribunal. Cette précipitation était d'ailleurs d'autant plus surprenante que, rendu le 16 floréal, le décret de la Convention ne fut enregistré au greffe de la justice et n'eut par conséquent force légale que le 18.

Au fait, du moment où il s'agissait de la destruction des « sangsues du peuple », il n'y avait pas à se préoccuper des délais légaux.

Dans la matinée du 7 mai (18 floréal an II), des gendarmes vinrent prendre les inculpés à la Conciergerie pour les amener dans une salle basse, voisine du Tribunal révolutionnaire. C'est là qu'ils devaient être interrogés.

Les inculpés savaient tous qu'ils n'avaient pas à se bercer du plus faible espoir. La brièveté même et l'insignifiance des interrogatoires qu'on leur fit subir suffisaient à leur montrer qu'il ne s'agissait plus que de formalités. Celui de Lavoisier tient en vingt lignes. On ne lui demanda rien et il ne répondit rien.

Le soir de cette journée du 7 mai, on remit aux prisonniers, réintégrés dans leurs chambres, une copie de leur acte d'accusation. Il remplissait les deux côtés d'une grande feuille, couverte d'une écriture très fine et difficile à lire. Les accusés s'apprêtaient à en prendre connaissance, pour savoir les griefs dont ils étaient chargés, lorsque, de la cour, on leur cria d'éteindre leurs lumières. « Il nous parut vraisemblable, observe Delahante, que l'on ne nous avait enjoint d'éteindre nos lumières que pour nous priver de la faculté de connaître les choses dont nous devions être accusés et de préparer des moyens de défense. »

Le lendemain matin, on introduisait les avocats d'office. Ceux-ci avaient un quart d'heure pour délibérer avec leurs clients. Les fermiers généraux étaient accusés « d'être les auteurs ou complices d'un complot qui a existé contre le peuple français, tendant à favoriser le succès des ennemis de la France ». Lavoisier et ses compagnons ne savaient pas ce que cela voulait dire.

Il était dix heures du matin quand les trente-deux accusés, « libres et sans fers », furent conduits dans la salle du Tribunal révolutionnaire, où ils s'assirent l'un près de l'autre, sur les gradins.

Le tribunal était présidé par Coffinhal, vice-président, assisté de deux autres juges, Etienne Foucault et François-Joseph Denizot, chacun assis devant une table particulière, où étaient une bouteille de vin et un verre. A droite des trois juges, un peu en retour, l'accusateur public. A la suite, plus en retour encore, une estrade, entourée de gendarmes, où prirent place les fermiers généraux. Chacun d'eux avait devant soi une feuille de papier et une plume. En face des inculpés, les douze jurés, coiffés de bonnets rouges. Au-dessous des juges, le greffier écrivait sur une table basse ; et vis-à-vis

d'eux les deux huissiers et les avocats d'office. La salle était bondée de curieux. Ils étaient contenus par une rangée de gendarmes, placés à deux mètres l'un de l'autre, la baïonnette au fusil.

L'acte d'accusation, comme il vient d'être dit, avait été dressé par Fouquier-Tinville en personne ; mais il avait laissé le soin de prononcer le réquisitoire à son substitut Gilbert Liendon. Le jury offrait un agréable mélange de conditions et de professions diverses : un ci-devant marquis de Montflambert, à présent dénommé *Dix-Août*, le coiffeur Pigeot, Renaudin le luthier, un joaillier, un vinaigrier, un employé aux diligences. Il fallait répondre brièvement. Les jurés, les juges mêmes tournaient en dérision les réponses des accusés, auxquelles ils donnaient l'interprétation la plus défavorable et la plus fausse.

Comme l'accusateur demandait à Saint-Amand des explications sur un détail de l'administration des Fermes, celui-ci commença d'y répondre. Brusquement, il fut interrompu par le président Coffinhal. Celui-ci lui faisait observer que lui et ses compagnons étaient une trentaine et que si chacun d'eux voulait se mettre à parler, on n'en finirait plus : il fallait répondre exclusivement par *oui* ou par *non*.

Lorsque les « interrogatoires » furent terminés, le président annonça un moment de repos. Plusieurs jurés sortirent de la salle, d'autres se mirent à causer et à boire avec les personnes qui, dans l'auditoire, étaient derrière eux. Car il régnait une gaîté charmante parmi les juges, les jurés et les spectateurs.

Pour sa défense, Lavoisier dit que, quand il avait connu des abus, il les avait signalés au ministre des Finances, notamment certains abus commis dans l'administration des tabacs ; qu'il pouvait le prouver par pièces authentiques ; mais il ne s'agissait pas de cela.

Le physicien Hallé présenta en faveur de l'illustre accusé un rapport éloquent. Il énuméra les services immortels rendus par le savant à la science et à la patrie. C'est à ce moment que Coffinhal lui aurait fermé la bouche par ces mots :

« La République n'a pas besoin de savants. »

L'authenticité de ce propos a été niée. L'incident est sans importance. Coffinhal était une brute ; c'est perdre du temps que de s'arrêter à ce qu'il dit ou ne dit pas.

La défense de Ménage de Pressigny fut excellente :

« Le citoyen Ménage, âgé de soixante ans, né à Mantes, est fils du directeur des Fermes de cette ville, devenu fermier général. Le seul moyen qui lui a procuré la place de son père a été l'usage de l'hérédité. Son incapacité, absolue et renommée, fait qu'il n'a occupé sa place que dans les almanachs et sur les états de répartition. Il a toujours été dans cette administration de la nullité la plus complète et la mieux avouée. Il ne mérite pas d'être confondu avec des accusés de gestion criminelle. » L'un des inculpés, Didelot, se trouvait en liberté quand ses collègues furent décrétés d'accusation. Sur les conseils de Dupin, qui l'assurait qu'il était certain d'être acquitté, il alla spontanément se constituer prisonnier. Quelques jours après, Dupin se vantait publiquement du bon tour qu'il lui avait joué.

L'accusateur Liendon commença par mettre hors de cause les fermiers adjoints, Delahante, Bellefay et Sanlot. Il était prouvé qu'ils n'avaient jamais eu un intérêt direct dans les Fermes. Le fermier général Verdun fut, lui aussi, tiré d'affaire, car Robespierre témoignait de son civisme. Mais il ne fut pas question du pauvre Didelot. Il demeura accusé avec vingt-sept de ses collègues.

Ce que fut le réquisitoire, il est aisé de l'imaginer. Le Bulletin du tribunal révolutionnaire en parle en ces termes : « Après avoir rappelé les différents genres d'exactions et de concussions, les avoir démontrés d'une façon succincte et touchante, il conclut que la mesure du crime de ces vampires était au comble, qu'il réclamait vengeance, etc. ».

Les quatre défenseurs d'office, parmi lesquels Chauveau-Lagarde, firent de leur mieux.

La question était : « A-t-il existé un complot contre le peuple français, tendant à favoriser par tous les moyens possibles les ennemis de la France... » Au reste, peu importait la question. Le ci-devant marquis de Montflambert suivi du luthier, du coiffeur, du vinaigrier et de l'employé aux diligences répondirent *oui* à l'unanimité. Ils auraient répondu « oui » à n'importe quoi. Et Lavoisier fut condamné à mort.

Dupin dira lui-même dans la suite : « On devait leur présenter (aux fermiers généraux) les différents chefs d'accusation, les discuter, leur mettre les pièces sous les yeux, leur faisant des interpellations ; rien de tout cela n'a été fait ; ils devaient être entendus, ils ne l'ont pas été. Ils ont été envoyés à la mort sans avoir été jugés ». Dans la hâte où l'on était, on ne prit même pas la peine de mettre la déclaration du jury par écrit, de la faire signer aux jurés ; la feuille restée en blanc ne porte que la signature du président, F. Coffinhal. Or, comme on le dira dans la suite, quand il s'agira de reviser ce procès : « Là où il n'y a point de déclaration de jury, il n'y a point de jugement ».

Les biens des condamnés étaient naturellement déclarés confisqués à la République. Déjà les charrettes attendaient pour conduire les victimes à la place de la Révolution. On les y entassa. Le triste cortège suivait l'itinéraire accoutumé : Pont-au-Change, quai

de la Mégisserie, rue Saint-Honoré. La foule poussait des « cris divers ». Il y en avait qui imitaient la poule, et d'autres le cochon. Des poings tendus menaçaient les malheureux. Papillon d'Auteroche dit à son voisin : « Ce qui me chagrine, c'est d'avoir d'aussi déplaisants héritiers. » Il fallut trente-cinq minutes pour faire tomber ces vingt-huit têtes. Cheverny écrit : « Ils firent une fin superbe. » Seul Boullongue se sentit dans ce moment mal à son aise.

Le lendemain, en manière d'oraison funèbre, les journaux accablèrent les morts d'insultes grossières. On comparait ingénieusement le sang, dont ces vingt-huit troncs avaient couvert l'échafaud, « aux lits de pourpre sur lesquels les fermiers généraux étendaient leur mollesse ».

En parlant de Lavoisier, Lagrange disait à Delambre : « Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable. »

Une année était à peine écoulée que Dupin, qui s'était montré le plus ardent adversaire de la Ferme, proclamait à la tribune de la Convention (21 floréal an III, 10 mai 1795) l'innocence de ceux qu'il avait envoyés au supplice. Pour se justifier, il alléguait les passions surexcitées contre eux.

Dupin avait raison. Ces passions avaient été le facteur essentiel d'un procès où, de l'aveu même de ceux qui l'avaient dirigé, les formes les plus élémentaires de la justice avaient été négligées ; — ainsi qu'elles n'avaient cessé de l'être pour les contrebandiers, et particulièrement pour Mandrin, au « sanguinaire tribunal de Valence ».

Un arrêt rendu par le Conseil d'État, en 1806, établit

que, bien loin d'avoir été, comme le proclamait la commission instituée par la Convention, les débiteurs de l'État pour une somme de 107 millions, les fermiers généraux s'en étaient au contraire trouvés les créanciers pour 8 millions, quand ils avaient été condamnés.

Les familles des victimes rentrèrent dans leurs biens ; mais elles étaient plongées dans le deuil et le génie de Lavoisier était éteint à jamais.

Telle est la justice des hommes.

Louis XVI paya de son sang le cynisme et l'égoïsme de son grand-père ; et l'on devait rouler, par une pente fatale, de l'échafaud où Mandrin fut supplicié, à celui où périt Lavoisier.

TABLE DES CHAPITRES

PREMIÈRE PARTIE

LES FERMES GÉNÉRALES

DEUXIÈME PARTIE

LA JEUNESSE DE MANDRIN

TROISIÈME PARTIE

LA CARRIÈRE DE MANDRIN

QUATRIÈME PARTIE

LA PRISE ET LA MORT DE MANDRIN

CINQUIÈME PARTIE

LA FIN DES FERMIERS GÉNÉRAUX

CORBEIL.
IMP. CRÉTÉ
3703-5-30

Funck-Brentano,
Frantz, 1862-1947
Mandrin.
6. éd.
Librairie Hachette
([pref. 1911])

